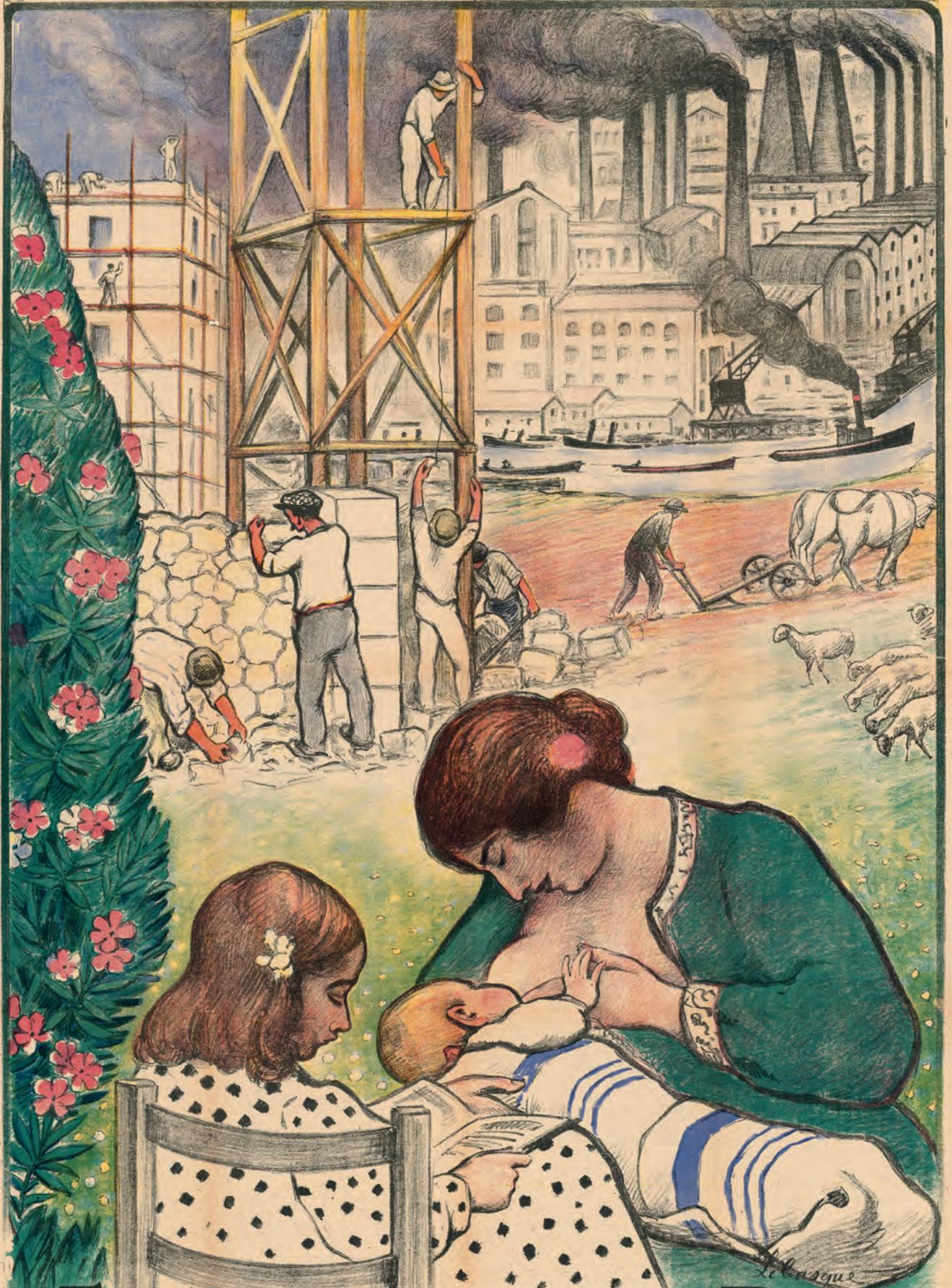


LA
GRANDE
GUERRE...
ET
APRÈS ?

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
POUR L'HISTOIRE
DE LA GRANDE GUERRE

CDH 14-18



MAQUET Gr. PARIS.

L'EMPRUNT DE LA PAIX

L'Emprunt de la Paix, Henri Lebasque, 1920.
(Collection particulière)

**CET OUVRAGE REPREND LES TEXTES
DES HUIT DEMI-JOURNÉES QUI SE SONT TENUES
DANS TOUT LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME,
EN NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2018,
ORGANISÉES PAR LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL
POUR L'HISTOIRE DE LA GRANDE GUERRE (CDH 14-18).**

**QUE SOIENT ICI REMERCIÉS EN TOUT PREMIER LIEU
LES AUTEURS DES CES CONFÉRENCES :**

Guy Bichon, Michel Bonneau, Philippe Bouchardeau,
Alain Chaffel, Alain Coustaury, Jean-Claude Daumas,
Annie Gay, Jean-Luc Huard, Sylvaine Laborde-Castex,
Jean-Michel Lalanne, Christian Rey, Brigitte Rollin,
Jean-Pierre Soustelle, Gilles Vergnon.

**SE SONT PARTICULIÈREMENT INVESTIS DANS
L'ORGANISATION ET L'ACCUEIL DE CES DEMI-JOURNÉES :**

- Le CDH 14-18, association loi 1901, son président Alain Sauger et son conseil d'administration composé de Philippe Bouchardeau, Benoît Charenton, Idelette Drogue-Chazalet, Lucien Dupuis, Claude Lachaize, Françoise Lousberg, Julien Mathieu, Christian Rey.
- Atelier historique de l'Université populaire de l'agglomération de Valence
- Association des Maires de la Drôme
- Archives départementales de la Drôme
- Conservation départementale du Patrimoine
- Mairie et Archives municipales de Bourg-lès-Valence
- Association des Amis du vieux Donzère
- Musée de Die et du Diois et l'association Dea Augusta
- Médiathèque de Valence
- Société d'Études nyonsaises
- Médiathèque départementale de Saint-Vallier
- Mairie de Romans et Archives communautaires de Valence-Romans agglo

**CE PROJET N'AURAIT PU VOIR LE JOUR SANS LE SOUTIEN
FINANCIER DE :**

- La Mission du Centenaire, de l'ONAC,
- Du Département de la Drôme,
- L'Association des Maires de la Drôme
- La Ville de Valence.

SOURCES ET ICONOGRAPHIE :

- Les services du patrimoine : Archives nationales, Service historique de la Défense, Archives départementales de la Drôme, Archives municipales de Bourg-lès-Valence, Die, Montélimar, Romans, et Valence, Archives communautaires de Valence-Romans agglo, Médiathèque publique et universitaire de Valence.
- Les associations et les particuliers qui ont fourni des documents.
- Idelette Drogue-Chazalet, Julien Mathieu, Aurélie Muzeau, Charlotte Serna.

SUIVI ÉDITORIAL, RELECTURES :

Idelette Drogue-Chazalet, Alain Sauger.

DIFFUSION :

Il a été remis un exemplaire de cet ouvrage à chaque auteur et aux différents services du patrimoine de la Drôme qui ont accueilli les conférences.

Il est consultable sur le site du CDH 14-18.

ADMINISTRATION DU SITE INTERNET WWW.CDH14-18.FR :

Bruno Drogue

CONCEPTION GRAPHIQUE : Frédéric Mille

IMPRESSION : Despesse - Valence



mémoire et solidarité



LA

GRANDE

GUERRE...

ET

APRÈS ?

SOMMAIRE

8

1

LE TEMPS DE LA GUERRE

PRÉSENTATION

ALAIN SAUGER

- 10 VIVRE DANS LE SUD DRÔME
PENDANT LA GRANDE GUERRE,
LE CAS DE TAULIGNAN
FRANÇOISE LOUSBERG
- 18 LE NERF DE LA GUERRE DE 14-18.
LES ACTEURS DRÔMOIS
DE LA MOBILISATION FINANCIÈRE
PHILIPPE BOUCHARDEAU
- 30 ENTRE CRISE ET CONFIANCE.
LES CAISSES D'ÉPARGNE
DE LA DRÔME EN GUERRE
PHILIPPE BOUCHARDEAU
- 40 LES ÉTRANGERS PENDANT ET APRÈS
LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE
DANS LA DRÔME
JEAN-LUC HUARD

LE TEMPS DES BILANS

- 52 L'IMPACT DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA GRANDE GUERRE DANS LE DIOIS : UN BILAN À REVISITER ?
JEAN-CLAUDE DAUMAS
- 56 ÉVOLUTION DE LA POPULATION D'ALIXAN ENTRE 1911 ET 1921
GUY BICHON
- 62 « LES GUEULES CASSÉES » DRÔMOIS
MICHEL BONNEAU
- 66 LE RAPATRIEMENT DES CORPS DE POILUS DANS LE DIOIS
SYLVAIN LABORDE-CASTEX
- 74 VIOLENCE DE GUERRE ET CRIMES DE DROIT COMMUN EN FRANCE : UN CHANTIER À OUVRIR ?
GILLES VERGNON
- 80 LA COMMISSION ARBITRALE DES LOYERS DE DIE (1918-1921). DES FRAGMENTS DE VIE DE LOCATAIRES ET DE BAILLEURS
PHILIPPE BOUCHARDEAU
- 90 LE THÉÂTRE APRÈS-GUERRE (1920-1925) À VALENCE
BRIGITTE ROLLIN
- 96 AUTOUR DE LA LOI D'AMNISTIE DE 1921, LE DÉBAT INITIÉ DANS LE DIOIS PAR LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
CHRISTIAN REY
- 100 LA DIFFICILE NAISSANCE DU PCF DANS LA DRÔME (1920-1933)
ALAIN CHAFFEL

LE TEMPS DU SOUVENIR

- 114 REVENDIQUER ET COMMÉMORER : L'EMPRISE DES ANCIENS COMBATTANTS DE L'UNION FÉDÉRALE SUR LA DRÔME DANS LES ANNÉES 1920
JEAN-MICHEL LALANNE
- 122 LES SIGNES DE MÉMOIRE DE LA GRANDE GUERRE DANS LA DRÔME
ALAIN COUSTAURY
- 138 LES MONUMENTS AUX MORTS À BOURG-LÈS-VALENCE
ANNIE GAY
- 144 LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE DANS LA DRÔME PENDANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES
JEAN-MICHEL LALANNE
- 154 LES MÉDAILLONS ÉMAILLÉS DE SAINT-VALLIER : MÉMOIRE PRÉSERVÉE DE LA GRANDE GUERRE
JEAN-PIERRE SOUSTELLE

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, le Comité départemental pour l'histoire de la Grande Guerre (CDH 14-18) avait initié un travail associant amateurs passionnés d'histoire et chercheurs sur le thème de « La Drôme et la Grande Guerre : un département de l'arrière ». À l'automne 2014, ce travail avait permis d'organiser un colloque sur trois jours, pour restituer à un public le plus large les résultats de ces recherches. Le succès rencontré par ce premier projet nous a incités à en proposer la prolongation pour comprendre l'ombre projetée par la dureté de ces quatre années de conflit sur toute la période d'après-guerre : « La Grande Guerre... et après ? »

Ainsi une vingtaine de personnes ont repris l'exploration d'archives publiques ou privées — la règle restant de toujours travailler à partir de sources et non de recopier des études déjà faites — sur un sujet librement choisi. Ce travail a permis d'organiser, en novembre 2018, huit conférences rassemblant seize contributions, conférences réparties dans différentes localités du département : Bourg-lès-Valence, Die, Donzère, Nyons, Romans, Saint-Vallier et Valence. La publication de ce jour reprend les textes que les auteurs ont bien voulu nous confier.

Afin de mieux mettre en valeur les apports mutuels qui se dégagèrent de ces interventions, nous avons choisi de les organiser selon trois chapitres.

Quelques nouvelles analyses rappellent la dureté du temps de la guerre.

L'étude par Françoise Lousberg du cas de Taulignan, gros bourg typique de la Drôme, associant des activités agricoles et industrielles, nous rappelle la dureté de la vie dans « Le temps de la guerre », avec son cortège de deuils, de privations et de labeur accru pour toute la population du front de l'arrière. Sur un plan plus strictement économique, les analyses de Philippe Bouchardeau sur les acteurs drômois de la mobilisation financière, mettent bien en lumière combien l'argent a été un des nerfs de la guerre, combien la contribution de tous a été indispensable pour financer les dépenses d'une guerre totale exigeant et engloutissant

des biens en quantité sans cesse grandissante. Dévoreuse d'hommes, la guerre influe sur les courants migratoires : populations appelées pour remplacer les hommes mobilisés, réfugiés arméniens fuyant le génocide, nouvelles populations que Jean-Luc Huard nous permet de mieux comprendre.

Le deuxième chapitre est consacré au temps du bilan, des réparations ou reconstructions dans les années d'après-guerre.

Jean-Claude Daumas nous invite, à partir du cas du Diois, à solliciter des démarches de micro-histoire pour évaluer à son juste poids la catastrophe démographique de combats qui ont broyé les hommes. « Réparer » ceux que, à la suite du colonel Picot, l'on dénomme bientôt « les gueules cassées » fait l'objet des pages dues à Michel Bonneau, alors que Sylvaine Laborde-Castex retrace, elle, le douloureux rapatriement des corps des combattants que l'on a pu identifier. Mais la guerre n'a pas seulement martyrisé les corps ; elle a parfois gangrené les esprits. C'est l'hypothèse que Gilles Vergnon nous propose en analysant les statistiques judiciaires de cet après-guerre. Enfin, grâce à l'étude détaillée de Jean-Michel Lalanne nous pouvons comprendre combien ceux qui ont eu la chance de revenir entendent faire respecter et reconnaître le sacrifice de leurs compagnons de tranchée.

La paix revenue, il faut apurer les mesures d'exceptions motivées par la période exceptionnelle que l'on vient de vivre. À partir du cas de la fin du moratoire sur les loyers, Philippe Bouchardeau nous montre comment émergent de nouveaux règlements, porteurs de nouveaux rapports sociaux. Par contre, si le goût en matière de spectacles n'a guère changé chez les Valentinois, nous dit Brigitte Rollin, d'autres luttent pour que soient réhabilités ceux qui ont été fusillés pour l'exemple, comme dans le Diois de Christian Rey. Bien plus que l'apparition d'un nouveau parti, l'émergence du communisme témoigne des conflits idéologiques à propos d'un ordre social à reconstruire, conflits dont Alain Chaffel nous aide à comprendre les différents protagonistes et enjeux.

Le temps de la construction disputée du souvenir fait l'objet de notre troisième approche.

Émerge de la grande enquête qui a occupé pendant plusieurs années Alain Coustaury, parcourant une à une toutes les communes de notre département, la multiplicité des cas dans la réalisation et surtout la conservation des signes de mémoire par les familles soucieuses d'honorer ceux qui ont combattu. Le cas du monument aux morts de Bourg-lès-Valence, analysé plus précisément par Annie Gay, est là pour témoigner combien cette mémoire, ici comme dans beaucoup de communes, a fait l'objet de rivalités alors que Jean-Michel Lalanne met en valeur les appels à la paix qui marquent très souvent les commémorations du 11 Novembre.

Après un siècle, comment préserver matériellement ces marques du souvenir ? À partir du cas de Saint-Vallier, Jean-Pierre Soustelle nous montre comment une commune a su prendre en compte la détérioration progressive de plaques émaillées où le portait du soldat disparu s'efface avec le temps et surtout comment il est possible de les restaurer sans gommer ou cacher totalement les atteintes des ans.

En cela, comme tous les auteurs de ces conférences, il restitue tout son sens à ce Centenaire, occasion d'un travail de mémoire pour comprendre comment une société, dans sa diversité voire ses conflits, se construit à travers les épreuves qu'elle doit traverser. ●

1

1

LE

TEMPS

DE LA

GUERRE

VIVRE DANS LE SUD DRÔME PENDANT LA GRANDE GUERRE, LE CAS DE TAULIGNAN

FRANÇOISE LOUSBERG

Taulignan, gros bourg drômois, est un représentant assez fidèle de cette France du début du XX^e siècle, encore très largement rurale. Durant les années d'avant-guerre, la vie à Taulignan s'écoule sans ruptures profondes. Le tramway Taulignan-Grignan-Chamaret qui relie les trois communes au PLM via Pierrelatte facilite les relations avec l'extérieur. La stabilité des édiles montre l'emprise de petits notables, propriétaires terriens et mouliniers.

Si les 2017 Taulignanais de 1911 se répartissent assez équitablement entre le bourg et la campagne, ce n'est dû qu'à la forte fréquentation des moulins qui fausse les statistiques. En effet, à population quasi égale, l'agglomération villageoise compte plus de deux fois plus de ménages que les hameaux et maisons éparses dont les établissements mouliniers. Grâce aux jeunes pensionnaires des usines, les moins de vingt ans représentent 39% de la population. Les chiffres plus instructifs pour les plus de 20 ans montrent que 866 habitants ont entre 20 et 59 ans, les 60 ans et plus représentent 16,46% de la population totale. Le recensement de 1911 dévoile une tendance déjà initiée fin du XIX^e siècle : une baisse de la population globale, baisse qui se concentre surtout sur la population des 20-59 ans.



Pensionnaires d'un des moulins ici au cours de couture.
(Coll. P. et J. Blin)



Ferme de la famille Delaye vers 1920.
(Coll. Saurat)



Fabrication de boîtes en carton à la ferme Julian.
(Musée du cartonnage de Valréas MV90-9-8510)

Parmi les activités recensées, les métiers de la terre viennent largement en tête des professions déclarées. La plupart des cultivateurs sont souvent aussi sériciculteurs. En dehors des habitants des grands établissements mouliniers, plus de quatre-vingts femmes et une vingtaine d'hommes travaillent pour les différentes usines. Vient ensuite une grande série d'artisans et de commerçants hommes et femmes. Peu de femmes se déclarent cartonnières et pourtant l'on sait par ailleurs qu'en 1911, un certain nombre d'entre elles fabriquent des boîtes à domicile pour les cartonnages valréassiens.

La mobilisation laisse les entreprises et les administrations dépourvues de personnel et la municipalité doit pallier ce manque. C'est le cas notamment de l'usine électrique et du poinçonnage à l'abattoir public. D'autres ateliers voient une recrudescence de leur personnel. La France de l'arrière est mise à contribution pour la fabrication d'armes et Taulignan y participe : l'atelier de mécanique est transformé en usine de fabrication d'obus. D'après un dossier préfectoral, en 1917, l'établissement taulignanais « de minime importance » emploie 22 hommes, 27 femmes, 4 garçons et 7 filles de moins de 18 ans¹. Plusieurs soldats taulignanais, surtout les plus âgés, sont détachés à l'usine plusieurs mois ainsi que les deux conseillers municipaux mobilisés notamment.



Ouvrières et ouvriers de la fabrique d'obus derrière un obus de 75.
(Coll. Bertrand)

Les 3 461 hectares sur lesquels s'étend la commune sont occupés à 37 % en 1913 par des terres labourables (1 310 ha), dont 40 % de céréales et à 35 % par des bois (1 220 ha)². Si la superficie boisée reste stable, les terres labourables augmentent jusqu'après la guerre. Le reste est consacré aux pâturages et prés naturels. Les vignes en nette diminution tombent à 287 hectares en 1913 et le rétrécissement du vignoble taulignanais ne fait que commencer. Les cultures maraîchères occupent très peu de terres : 5 ha, 100 fois moins qu'à Grignan.

Pendant la guerre, sur une demande de précisions du commandant du service de garde des voies de communication du Rhône qui se plaint de recevoir — en décembre — des demandes de permissions pour travaux agricoles urgents, le directeur des services agricoles de la Drôme répartit les principales communes drômoises en trois régions aux besoins distincts³ : la région des oliviers et des truffières dans laquelle il place Nyons, Grignan et Taulignan, la région des plaines (Loriol, Marsanne, Montélimar) et la région

montagneuse (Die, Rémuzat, Bourdeaux). Pour chacune de ces trois régions, il détermine un calendrier annuel des travaux agricoles et donc des permissions nécessaires. Pour les récoltes de la région des plaines, il préconise de décaler de 4 à 8 jours par rapport à la région des oliviers et pour la troisième région, la montagneuse, de 4 à 10 jours supplémentaires.

La production de feuilles de mûriers est en chute libre depuis le début du siècle. Des 211 éducateurs de vers à soie taulignanais en 1900, — c'est dire qu'on en éduquait dans plus d'une maison sur trois ! — il ne reste en 1914 que 115 sériciculteurs produisant 5 736,5 kg. La première année de guerre, Taulignan ne compte plus que 19 éducateurs pour une production de 614 kg de cocons⁴. Le déclin continu de la production de feuilles de mûrier et donc de cocons révèle l'activité des moulinages, piliers de l'économie locale, employant, en plus de la main-d'œuvre locale citée, 4 à 500 jeunes filles dans les « usines pensionnats ». Les concurrents s'entendent pour ne pas faire flamber les prix des cocons. L'industriel A. Boutet écrit en juin 1916 à un élu, propriétaire : « Je trouve un télégramme de ns concurrent Chareyre qui me dit avoir donné instructions à ses acheteurs de Saint-Paul de marcher d'accord avec vous sur 4-4.10. Je vous l'ai de suite télégraphié à Saint-Paul pour que vous vous mettiez d'accord et ne vous gêniez pas. Je suis d'avis d'aller de l'avant, si vous pouvez dépasser 6000 k et en faire 8 ou 9000 k allez-y. Pour les cocons de Nyons qui sont supérieurs, restez raisonnable, tâchez de maintenir 4-4.10 mais s'il faut aller plus loin, jusqu'à 4.30, 4.40 allez jusqu'à ce prix — mais, faites des cocons⁵. »

Alors que la sériciculture redémarre en 1918, 64 ouvrières de l'usine Guion (travaillant pour Boutet frères) et de l'usine Grosset, toutes originaires de Taulignan et des environs, débrayent en février. Elles réclament 2 F la journée et refusent 1,7 F avec gratification que leur proposent les patrons. Le sous-préfet de Montélimar précise au préfet que la meneuse n'a pas bonne réputation du point de vue des mœurs, que la situation est calme, les ouvrières en grève allant travailler aux champs⁶. Il tient ces informations du premier conseiller A. Grosset, le même Grosset patron de l'usine qui emploie les grévistes. Le curé a sans aucun doute la meilleure analyse de la situation : « Le 1^{er} février au soir, les ouvrières des ateliers de moulinage, à qui on refusait un salaire journalier de 2 fr, malgré la cherté inouïe des vivres (...) se mirent en grève et s'irritèrent à juste titre contre des patrons aussi peu raisonnables. Pendant plusieurs jours elles virent les usines fermées et ne purent gagner un sou. C'était la famine organisée en pleine

1 ADD, 2 Z, 200 M 946

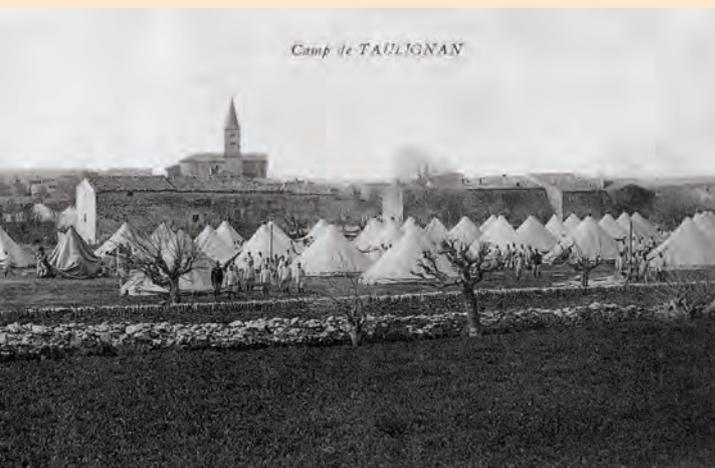
2 ADD, 6 M 806 et suivants, en 2018, la municipalité annonce 1313,85 h de bois.

3 ADD, 10 M 52

4 ADD, 7 M 497

5 Lettre de Boutet à Louis Fabre du 18 juin 1916. Coll. privée F. Croizat.

6 ADD, 6 M 667/1



Camp de Taulignan.
(Coll. P. et J. Bliné)



Le maire E. Pontillon devant chez lui avec le commandant Dricka.
(Coll. P. et J. Bliné)



Marabouts sur un champ proche du centre du bourg.
(Coll. A. Rivoire)



Graffiti encore visible dans une ferme de la Merluche.
(Photo F. Lousberg)

guerre et qui augmentait les horreurs. Le 14 au matin le travail était repris et de belles promesses faites⁷.»

La Drôme accueille pendant toute la durée de la guerre des troupes en instruction. En avril 1915, 29 346 hommes sont cantonnés dans l'arrondissement dont 5 106 dans le canton de Grignan, 1 236 hommes pour Taulignan soit 60 % de sa population avant-guerre. Le camp de Valréas est une zone de cantonnements plutôt qu'un camp. Pendant l'hiver 1915-1916, elle réunit 55 unités appartenant à 21 corps différents et représentant un effectif de 291 officiers, 1 253 sous-officiers et 16 324 caporaux et soldats⁸.

Taulignan est donc pris d'assaut par les troupes qui cantonnent non seulement sous tentes mais un peu partout dans les fermes, les granges et dépendances des maisons particulières, même la salle de spectacle. Les chambres non occupées sont réquisitionnées pour les officiers. Le commandant loge chez le maire. Une ferme abrite encore les marques de cantonnement dans ses étages, des dessins et inscriptions au charbon de bois sur les murs badigeonnés à la chaux blanche comme il était coutume de les «mettre au propre» avant chaque nouvelle arrivée de soldats. À côté des logements, le cantonnement nécessite un certain nombre d'infrastructures. Les cuisines sont disséminées par quartier. Un hôpital pour soldats prend place dans l'école des garçons. Plaine de manœuvres, champ de tir et tranchées, tout est prévu pour l'instruction des nouvelles classes avant le front et pour la remise à niveau des plus vieux. Les sœurs Patricot écrivent en 1916 : «Hier nous sommes allées aux tranchées, (...) en haut de la colline, elles sont aménagées avec des abris, des parapets, des créneaux. Il y a même des fils de fers barbelés. Toujours deux tranchées vis à vis qui leur servent pour simuler

⁷ Archives paroissiales de Taulignan, Journal registre, février 1918.

⁸ Réponse du ministre de la Guerre le 1^{er} janvier 1917 à la demande d'une commission parlementaire du 8 novembre 1916. Gallica Impressions : projets de lois, propositions, rapports, etc. 1918/01/18 (N4218, T47) p. 36.

des attaques⁹.» La « maison du soldat » est dans la salle des patronages, le billard n’y résiste pas d’après le curé. Une ferme abrite le mess des officiers et plusieurs fermes s’improvisent cafés. Les courriers montrent que le va-et-vient des soldats est continu pendant tout le conflit. Les troupes mettent de l’animation dans le village. Des concerts et fêtes sportives sont organisés par les soldats. Les commerces « vendent tout à des prix de valeur » se plaindra le curé dans une homélie.



Tirs au mortier dans des tranchées reconstituées.
(Coll. A. Rivoire)



Ferme-auberge.
(Coll. A. Rivoire)

Programme du spectacle
organisé en 1917 par le 17^e RI.
(Coll. Alapetite)



9 Lettre de Jeanne Patricot du 16 mai 1916.

Fin août 1914, il est demandé aux préfets de faire l'état, par communes, des locaux susceptibles de recevoir malades et blessés ainsi que des ressources en literie. Le canton de Montélimar offre 255 lits complets ; le canton de Grignan compte plus de lits encore : 293 lits, dont 50 à Grignan dans divers locaux et 70 à l'abbaye d'Aiguebelle. Certaines communes proposent déjà l'école communale comme Chamaret et Colonzelle. Ce n'est pas le cas de Taulignan qui déclare 50 lits dans les usines. Le sous-préfet de Montélimar accompagne cet état¹⁰ par communes d'observations. Une fois la ville de Montélimar saturée, il conseille de diriger les malades et convalescents sur le canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux puis sur celui de Grignan en raison du nombre de lits que ces deux cantons peuvent mettre à disposition (environ 500) mais surtout, « Ces 2 cantons sont en effet desservis par la ligne PLM partant de Pierrelatte et se dirigeant sur Nyons ; et ensuite par une petite ligne de tramway reliant Chamaret à Taulignan en passant par Grignan. (...) Les wagons qui les emporteront (blessés et convalescents) seront facilement accrochés au train en partance pour Nyons et décrochés en cours de route, soit à Saint-Paul-Trois-Châteaux soit à Chamaret. (...) J'insiste d'une façon toute spéciale pour que tous les blessés et convalescents envoyés dans nos régions soient de nationalité française à l'exclusion des belligérants attendu que nous devons réserver pour nos nationaux le climat particulièrement favorable dont nous jouissons dans notre région. » À notre connaissance, les usines n'accueilleront ni soldats blessés ni soldats convalescents. Par contre, un hôpital s'installe dans l'école des garçons.

Cet « hôpital » a fonctionné de manière discontinue entre 1915 et 1918. Ce n'est pas un hôpital temporaire, ni un hôpital complémentaire, ni un hôpital auxiliaire, pas même un hôpital bénévole.

Seuls, le cachet que l'on retrouve sur la correspondance et le papier à en-tête confirment qu'il s'agit d'une infirmerie-hôpital dépendant du camp de Valréas. Les écrits d'époque racontent ce qu'il s'y passe. L'hôpital est installé à Taulignan chaque fois qu'un nombre conséquent d'hommes est cantonné dans la région. Il vient en support de l'infirmerie-hôpital de Valréas comme celui, très intermittent aussi, de Grignan¹¹. Nombre de cartes postales écrites par des malades portent une croix sur la fenêtre correspondant à leur salle et il en existe sur tout l'étage du bâtiment ! Y prennent place également un bureau au rez-de-chaussée, une cuisine, et, à partir de fin 1915, un réfectoire pour les mieux portants et une salle de bains¹². Le personnel varie en qualité et quantité au fil des mois. Les deux sœurs Patricot y sont bénévoles.



École des garçons accueillant une infirmerie hôpital.
(Coll. F. Lousberg)



École des garçons transformée en hôpital.
(Coll. P. et J. Bliné)



Jeanne et Hélène Patricot et le personnel soignant.
(Coll. Alapetite)

11 OLIER (François) et QUÉNEC'HOU (Jean-Luc), *Hôpitaux militaires dans la guerre 1914-1918 - Tome 4, France sud-est*, signalent une infirmerie-hôpital de 135 lits dans une maison particulière à Grignan uniquement de mars à juin 1915 ; or les filles Patricot font plusieurs fois référence à un « hôpital » à Grignan en 1916 et 1917.

12 Lettre d'Hélène Patricot du 26 octobre 1915.

10 ADD, 16 R, 2/2

Lit 14.

soit le 3 mai Pubellin Léon. 30 inf. 26 C^o
Bronchite - anémie.
Régime 3 - potion calmante - ventouses 2 fois par jour -

entrée de 3 mai Peyssot. Marius. 30 inf. 26 C^o Transfert au lit 14.
Bronchite - Pleurésie.
2 cataplasmes sinapisés par jour - tisane - 2 fois 2 gr.
d'huile camphrée en 2 injections.
Potion 1 - 2 cuillères à soupe par jour de potion p. bron.
Potion 2 - 2 cuillères à soupe par jour de potion p. bron.
Cayali - 10 gr. sulfate de magnésie - 0gr.50 quinine - ventouses.
2 compresses d'iodoforme.
5 mai - 2 fois.
6 - 2 fois.
7 mai - 2 fois.
13 mai - 2 fois.
Régime 3 - tisane de chiendent - inf. huile camphrée.
potion avec 1/2 oxy quinquina 10 comprimés
= edue q s p. 300 n^o 249.
3 cuillères à soupe par jour
1 resicatoire 10x10 -
1/4 mai - 2 fois.
1/8 mai - 3 fois.
3 pilules par jour - Saumonne - digitale - Sédite.

Hiver Henri Lit 14.
Omnite 4 oxyllaire.

Cahier de prescriptions d'Hélène Patricot.
(Coll. Alapetite)

Le cahier de prescriptions de la salle B d'Hélène Patricot détaille les soins donnés aux malades du 30^e RI occupant 10 lits dans cette salle. Les traitements semblent correspondre à ce qui se prescrit à l'époque¹³. Pour un abcès du cou : une cuillère à soupe de vin iodotannique avant chaque repas et pour la plaie, un lavage à l'eau oxygénée et compresse imbibée d'alcool à 95° « pour tonifier la peau ». Pour la gale et des rhumatismes, du salicylate. Pour une bronchite et pleurésie, Marius P. se voit prescrire : deux cataplasmes sinapisés par jour, de la tisane, 2 g d'huile camphrée en deux injections, deux cuillères à soupe de potion pour bronchite, 2 g d'antipyrine...

L'hôpital prend en charge de petites opérations comme un doigt écrasé à l'usine d'obus. L'infirmerie-hôpital s'occupe de vacciner les jeunes recrues avant de les envoyer au front. À cette époque, l'on vaccine contre la variole et la typhoïde dont une épidémie sévit alors sur le front. L'inoculation complète, obligatoire depuis la loi Labbé de mars 1914, réclame souvent quatre injections espacées de sept à dix jours, suivies d'une revaccination tous les ans. Les soldats n'en gardent pas nécessairement un bon souvenir, contrairement à nos jeunes infirmières bénévoles. Le 8 novembre 1915, M. T. écrit à sa tante : « Il nous ont vaccinés samedi dernier à l'épaule gauche. Je vous assure que sa nous a pas fait du bien on a geuler Toute la nuit on a rien pu dormir de 2 nuit Je vous dirait que ce n'est pas le rêve de se faire faire du mal quand on se porte bien [sic !] ».

13 Comparaison faite avec la thèse de Christophe Lévy en ligne « Les pharmaciens et la Première Guerre mondiale : participation aux travaux d'hygiène et prophylaxie », Clermont-Ferrand 1998.



Hélène Patricot dans la salle B de l'infirmerie hôpital.
(Coll. Alapetite)

Parfois, suivant le médecin en poste, quelques tire-au-flanc tentent leur chance. J. et H. Patricot racontent : « Le docteur Albert n'a pas très l'habitude des militaires. À la visite le premier jour, il les a tous reconnus malades, ce qui a eu un succès fou, naturellement. Cela s'est propagé ainsi qu'une traînée de poudre. Mais le 2^e jour il s'est aperçu qu'un nombre considérable toussaient avec vraiment par trop de véhémence mais enfin, pour trois ou quatre jours qu'il doit rester ici, il ne veut pas qu'on dise qu'il est méchant¹⁴. » Les cas ne relèvent pas tous de la convalescence : « Il y a en ce moment un pauvre petit soldat engagé volontaire à 17 ans qui (...) depuis une terrible commotion d'obus a des crises nerveuses épouvantables qu'il sent venir mais pendant lesquelles il ne se rend compte de rien — C'est triste de le voir d'autant qu'il souffre moralement, il devrait au moins être dans un hôpital neurologique où on pourrait le soigner. (...) Il est guérissable, ce n'est pas de l'épilepsie. Quand on pense qu'il y a 10 mois qu'il est comme cela depuis Verdun et qu'il est tout simplement du service armé !¹⁵ »

Les hôpitaux à l'arrière sont aussi des nids à embusqués. Toujours sous la plume des sœurs Patricot : « [le docteur] Jossiliévitch nous a dit qu'à Nyons sur 300 lits disponibles dans les hôpitaux il y en a 30 d'occupés, pour lesquels 30 lits il y a 37 infirmiers ! »

14 Lettre de Jeanne Patricot du 6 mai 1915.

15 Lettre de Jeanne Patricot du 23 mai 1917.

La guerre resserre aussi les liens de sociabilité et de solidarité des villageois.

Solidarité financière : les appels pour les emprunts de la Défense nationale, les bons du Trésor... trouvent un écho auprès de toutes les couches de la population. Les journées organisées pour les poilus ou pour les orphelins connaissent un réel succès. En plus des affiches, des réunions sont organisées pour expliquer à la population à quoi servent les emprunts. Hélène Patricot écrit : « Nous avons appris (...) que la conférence était faite par le Curé et M^r Portier. Ils font preuve d'initiative et peut-être la parole du curé et de l'instituteur aura fait de l'effet. » Quelques jours plus tard, après une journée nationale qui ne semble pas avoir eu autant de succès que les autres, Jeanne Patricot écrit : « Ce n'est pas qu'il n'y ait plus d'argent dans le pays. Pour l'emprunt, Thomas [notaire] et le percepteur ont reçu chacun pour plus de 60 000 de souscriptions, dont une partie en or sans compter ce qui a été souscrit à la poste. Beaucoup de gens se sont décidés après la conférence, la fameuse conférence de l'autre jour. — Il paraît vraiment que le curé a très bien dit tout ce qu'il fallait dire. Jusqu'au père Durand qui a dit qu'il pardonnait au curé tout ce qu'il a dit jusqu'à présent pour la manière dont il a parlé ce soir-là. C'est un vrai patriote disait-il. »

Solidarité autour des familles des tués : le pasteur signale : « À Taulignan, service commémoratif du soldat Tanville blessé en voulant sauver la vie de ses camarades et mort le lendemain de ses blessures. Temple bondé, auditoire en grande partie catholique très attentif. Impression bénie. Puisse-t-elle être durable¹⁶ ! »

Solidarité avec les réfugiés : la guerre précipite sur les routes des milliers de civils, un vaste mouvement d'exode que les autorités militaires et civiles peinent à canaliser. Dans l'arrondissement de Montélimar¹⁷, l'accueil débute dès août septembre 1914 pour Dieulefit et Grignan. Grignan reçoit principalement des Meusiens et des Ardennais, Dieulefit commence avec des Belfortins évacués en 1914 pour suivre avec des communautés venant de la Somme, du Nord et des Ardennes soit 148 personnes. Les petites communes du canton de Grignan n'ont souvent accueilli qu'une ou deux familles en 1918. Sur les vingt-sept réfugiés référencés à Taulignan, la quasi-totalité arrive en décembre 1917. Ils viennent principalement du Nord, de l'Aisne, de la Somme et deux femmes d'une commune frontalière belge. Les femmes de tous âges composent la majorité des arrivées. Elles sont souvent ménagères ou sans profession, parfois cultivatrices ou journalières. L'on assiste cependant à Dieulefit à une concentration de travailleuses dans l'industrie textile. À Taulignan, six jeunes filles sont déclarées

ouvrières en soie. Aucune autre jeune fille réfugiée dans l'arrondissement ne déclare cette profession. Faut-il voir l'influence de l'administration qui les a accueillies au moment de les envoyer à Taulignan afin qu'elles y trouvent du travail plus facilement ? Aucun des vingt-sept réfugiés de 1917 n'est resté à Taulignan.

Au bout des pénuries, au bout des privations et des absences, arrive la grippe dite espagnole. Manifestement le foyer taulignanais de la grippe se développe en octobre 1918. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 1918, 25 personnes sont mortes à Taulignan. Par comparaison, il y en a sept à la même période l'année précédente et neuf l'année suivante. Parmi ces 25 personnes, 15 sont mortes en un mois, entre le 25 octobre et le 25 novembre. Ce sont principalement des jeunes et des enfants, des jeunes filles des usines pensionnats notamment.

VILLE DE TAULIGNAN

GRAND CONCERT DE BIENFAISANCE

organisé par les Anciens Combattants
Sous la présidence d'honneur de Monsieur le Maire
dans la SALLE DU CASINO

le SAMEDI 1^{er} Avril (en soirée) à 20 heures, et DIMANCHE 2 Avril (en matinée) à 14 heures

PROGRAMME

❖ Première Partie ❖

ORCHESTRE

ARNOUX Charles Comique troupier
AU L. Gustin Comique excentrique
RISTE Louisa Chanteuse à voix
FARNON Louis Comique genre Deauville
GUINARD Antonia Ronançière
MEFFRE Emile Désopilant Comique
BERTRAND Henri Chanteur de genre

DANELA. Symphonie pour 2 violons, exécutée par M. et Mme BOUTEVILLE.

❖ Deuxième Partie ❖

Venez - y - Tous !...

TAULIGNAN SUR LE VIF
Revue locale en 2 Actes et 15 Tableaux
Avec le concours de tous les AS !!... du rire

Le Compère..... H. BERTRAND	La Comière..... L. RISTE
Un Voyageur..... A. MOULIN	Un Paysan..... AU L. Gustin
Un Chanteur..... De...TOTO	Marco..... Ch. ARNOUX

Le Fantaisiste MARIUS et toute sa troupe.
Taulignan - Ses Sociétés - Son Industrie - Ses Productions.
CHŒUR FINAL
Intermède d'Orchestre. - Piano à 4 mains.

Prix des places : Réservées 5 francs - Premières 2 francs - Secondes 1 franc

Imprimerie BAPPERT, Place d'Armes, Montélimar.

Affiche du spectacle organisé par les anciens combattants. (Coll. Bertrand)

16 ADD, 166 J 162
17 ADD, 10 R 54



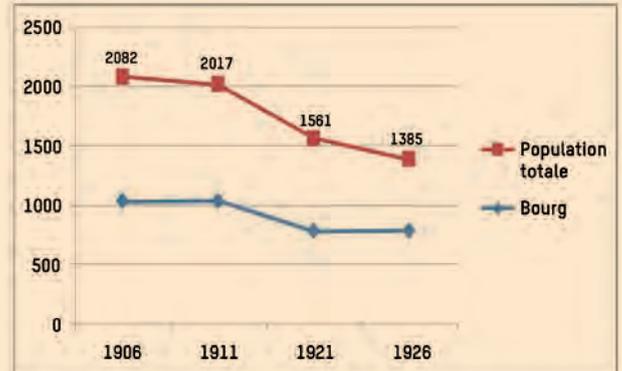
Monument aux morts.

Au sortir de la guerre, comme dans beaucoup de villes et villages, le monument semble avoir été à Taulignan cause de différends. Pour récolter l'argent nécessaire, une souscription a été lancée, des quêtes organisées, très tôt puisque 12000 F sont déjà récoltés fin 1919. Un comité s'est donc formé sans attendre la loi du 25 octobre 1919 qui prévoit des mesures pour « la commémoration et la glorification des Morts pour la France au cours de la Grande Guerre » dont une promesse de subvention de l'État aux communes. Ce comité composé de notables et d'élus ne s'entend pas avec l'Union des anciens combattants de Taulignan. Cette dernière prévoit un spectacle, sur un texte de son président, aveugle de guerre, une critique du comité qui semble retarder l'érection du monument. Lors de l'inauguration en novembre 1922, le président du comité du monument aux morts (détaché pendant la quasi-totalité de la guerre, chez lui, à l'usine de fabrication d'obus) fera un discours très patriotique alors que les représentants des associations d'anciens combattants mettront l'accent sur les embusqués et ceux à qui la guerre a permis d'amasser de l'argent.

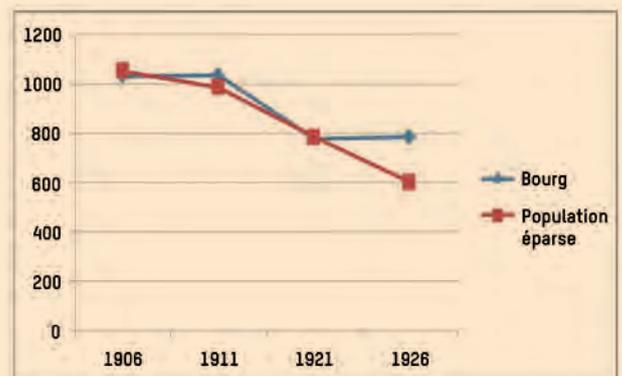
Cette dichotomie de la société taulignanaise apparaît dès les élections municipales de 1919 lorsque la constitution des listes ne permet pas à d'anciens colistiers de participer à nouveau à la même liste. Dans le dossier préfectoral, figure une liste électorale complémentaire comprenant quatorze noms tous ou presque anciens combattants, médaillés, parfois blessés, souvent cités pour bravoure au combat et plusieurs, de la classe 18, encore aux armées en 1919. Cette liste n'a pas participé au scrutin. Les militaires en service sont inéligibles.

Concluons comme nous avons commencé, par la population. La guerre provoque un cataclysme démographique. En Drôme, la baisse la plus importante se situe dans l'arrière-pays où certaines communes perdent jusqu'à la moitié de leur population. Les villes et les communes du couloir rhodanien restent stables ou perdent peu d'habitants. À Taulignan¹⁸, les jeunes pensionnaires des usines orphelinats faussent quelque peu les recensements. La population baisse déjà légèrement avant-guerre mais si l'on s'en tient aux chiffres, la ville perd 21,6 % de ses habitants entre 1911 et 1921 et 31,3 % entre 1911 et 1926. En fait, la fermeture de l'usine pensionnat de l'Écluse en 1925 et la diminution de l'activité de toutes les usines ont un impact important. Ainsi les « orphelines » des trois usines Pont-du-Lez, Écluse, Faujas, — hors personnel d'encadrement et ouvrières adultes — passent de 450 en 1911 à 98 en 1926. Le nombre d'employés des usines diminue également. Autre grand secteur d'activité, l'agriculture : là aussi, l'évolution est à la baisse. Les propriétaires et propriétaires exploitants passent de 184 en 1911 à 145 en 1926. Si le nombre des cultivateurs, métayers et ouvriers agricoles progresse légèrement sur la même période (de 105 à 121) cela tient au fait que pour la première fois, certaines épouses de fermiers ont été déclarées « agricultrices » plutôt que de se voir taxées de profession « néant » alors que leur travail est identique. Et des femmes deviennent propriétaires exploitantes ! ●

ÉVOLUTION DE LA POPULATION À TAULIGNAN



ÉVOLUTION DIFFÉRENCIÉE DU BOURG ET DE LA POPULATION ÉPARSE



18 ADD, 6 M 485, recensements de Taulignan 1906, 1911, 1921, 1926, 1931 en ligne jusqu'à 1911, en salle pour les suivants.

LE NERF DE LA GUERRE DE 14-18. LES ACTEURS DRÔMOIS DE LA MOBILISATION FINANCIÈRE

Le financement de la Première Guerre mondiale a largement fait appel à l'épargne des Français. Par divers canaux, les citoyens ont été ainsi mobilisés sur un troisième front, celui de l'argent, avec celui de la guerre et de l'arrière.

Comment les Drômois ont-ils été concernés par ce troisième front ? Quels ont été les acteurs de cette mobilisation sans précédent ? Quels moyens ont été mis en œuvre ? Par quels dispositifs de financements ?

BONS DE LA DÉFENSE, EMPRUNTS ET COLLECTE DE L'OR, OBJETS DE PROPAGANDE

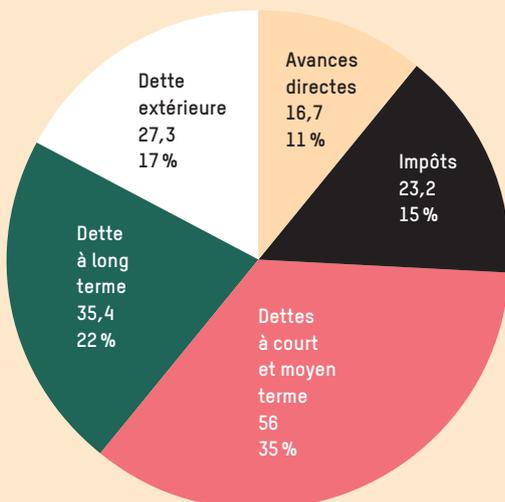
UNE DIVERSITÉ DES MODES DE FINANCEMENT DE LA GUERRE

Les modes de financement de la guerre mis en œuvre par les pouvoirs publics ont été variés et se sont combinés pour répondre à l'effort considérable d'armement, d'entretien des troupes, de ravitaillement... Tous ne concernent pas le grand public.

MODALITÉS DE FINANCEMENT DES DÉPENSES

DE GUERRE FRANÇAISES 1914-1918.

(MILLIARDS DE FRANCS COURANTS)



Les avances directes de la Banque de France (11% du financement total de la guerre) prévues depuis plusieurs années sont d'abord mobilisées, mais ne concernent pas directement le grand public. Elles contribuent à augmenter très vite la dette flottante en raison de revalorisations successives. Se sont ajoutés aux autres modes de financement les prêts accordés par la Grande-Bretagne et les États-Unis ne concernant pas non plus le grand public.

Par ailleurs, les impôts n'ont représenté qu'une contribution plutôt modeste, l'État ayant été longtemps réticent à les augmenter et à les multiplier : impositions diverses, puis à partir de 1917 impôt sur le revenu, puis impôt sur les bénéfices de guerre, etc. De fait, les citoyens sont essentiellement sollicités pour les bons de la Défense nationale et les grands emprunts d'État ainsi que la collecte de l'or.

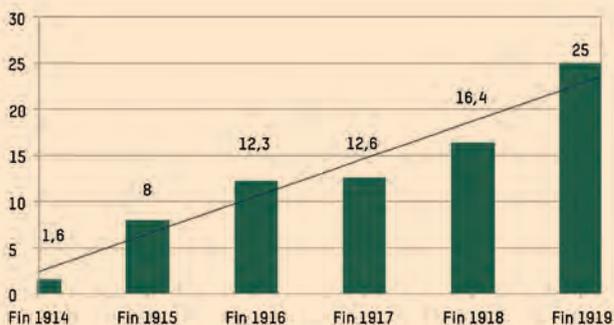
LE SUCCÈS DES BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

Il est d'abord fait appel aux citoyens pour le financement à court terme des bons du Trésor et de la Défense nationale. Ces bons du Trésor succèdent aux bons créés en 1804 et sont jusqu'à l'entrée en guerre réservés aux institutionnels qui trouvent un bon moyen de placer leur trésorerie comme les compagnies de chemin de fer par exemple. Les bons de la Défense nationale inspirés des bons du Trésor sont eux appelés à se diffuser largement auprès du grand public notamment drômois comme mode de financement à court terme.

Leur impact est très lourd sur la dette flottante en raison des échéances à très court terme de ces bons sur lesquels se portent massivement les épargnants (3 mois, 6 mois, 12 mois au plus).

Au total, les émissions ont atteint durant la guerre un montant de plus de 56 milliards de francs en cinq ans, auxquels s'ajoutent les 25 milliards de 1919.

ÉMISSIONS ANNUELLES DES BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE¹ (MILLIARDS DE FRANCS COURANTS)



LES EMPRUNTS D'ÉTAT EN SÉRIE

Les emprunts d'État à échéance plus lointaine génèrent une dette à long terme de plus de 35 milliards de francs. L'apport des citoyens est essentiel pour assurer le financement de ces emprunts pour lesquels ils sont directement concernés en tant que souscripteurs. Aux quatre grands emprunts de guerre, il est possible d'y ajouter celui de 1914 lancé avant le déclenchement des hostilités en juillet.

LES GRANDS EMPRUNTS DE GUERRE²

	DATE DE SOUSCRIPTION	TAUX NOMINAL	TAUX RÉEL	PRODUIT
1914	Juillet	3,5 %	3,85 %	
1915	Novembre Décembre	5 %	5,73 %	13 milliards
1916	Octobre	5 %	5,71 %	10 milliards
1917	Novembre Décembre	4 %	5,83 %	10 milliards
1918	Octobre Novembre	4 %	5,68 %	22 milliards

1 VERHEYDE (Philippe), « La Caisse des Dépôts et consignations dans la Grande Guerre », in Collectif, *La mobilisation financière pendant la Grande Guerre*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 2015, p. 166.

2 BLANCHETON (Bertrand), *Le pape et l'empereur*, Paris, Albin-Michel, 2000, p. 98.

L'emprunt de 1914 émis par la loi du 20 juin 1914 ne trouve pas à se placer dans le public en raison des événements internationaux. Il faut attendre l'automne 1915 pour qu'Alexandre Ribot, ministre des Finances se décide à lancer le premier grand emprunt de guerre avec de vifs débats techniques, notamment pour proposer un taux plus attractif.

Le second emprunt de 1916 ne fait pas l'objet de débats entre les administrations comme celui de 1915 ou celui de 1917. À l'automne 1918, lorsque se profile la victoire, le quatrième grand emprunt suscite de grands espoirs et réalise un produit double de celui des emprunts des années précédentes. Les institutions comme la Caisse des Dépôts sont, il est vrai, également sollicitées et se portent acquéreurs de plusieurs millions de rentes.

LA COLLECTE DE L'OR POUR GAGER LES FINANCEMENTS

La collecte de l'or, métal précieux garant de la solidité des finances françaises, a largement fait appel au grand public. Le stock de métal précieux conforté a permis à la Banque de France d'augmenter très largement ses avances à l'État français et d'emprunter à long terme sur les marchés extérieurs autres sources de financement.

L'effort d'information et de propagande déployé progressivement pour mobiliser les citoyens se porte donc essentiellement sur les bons de la Défense nationale, les emprunts et la collecte de l'or.

LE PRÉFET ET LES MAIRES EN RELAIS, CHEFS DE FILE DE LA PREMIÈRE MOBILISATION FINANCIÈRE

ENTRE INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES

À partir de 1915, chaque année durant l'automne, les pouvoirs publics lancent un grand emprunt pour la Défense nationale qui mobilise des énergies locales.

Pour l'emprunt de 1915, les budgets de promotion sont médiocres et la campagne de publicité est tardive. L'initiative est beaucoup laissée aux autorités locales et aux notabilités. Les premières grandes affiches apparaissent. Dans ce domaine, l'intervention privée domine comme celle de l'association Les Amis des artistes qui vise à aider les arts par l'intermédiaire d'une coopérative d'achat et lance l'idée de créer une affiche artistique pour stimuler les versements. Ribot ministre des Finances, Poincaré, Président de la République, puis Pallain, le gouverneur de la Banque de France acceptent de financer le projet. Abel Faivre choisi par la société des Amis des artistes crée alors la célèbre affiche *L'or. Combat pour la victoire*³.

3 VATIN (Philippe), « Publicité et politique : la propagande pour l'emprunt en France de 1915 à 1920 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XIX, avril juin 1980, p. 209-236.



Pour la France versez votre or. L'Or Combat Pour La Victoire, Abel Faivre (1867-1945). Imprimerie Devambe, Paris, 1915. (L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche)

LE PRÉFET, SES SOUS-PRÉFETS ET LES MAIRES

À l'occasion de l'émission du premier emprunt, le préfet, donne beaucoup de sa personne, notamment dans le cadre de tournées qu'il effectue en automobile pour l'organisation de réunions de propagande dans les villes et villages avec les maires. Il parcourt ainsi la Drôme en avril, puis octobre 1915. Il intervient dans chaque chef-lieu de canton, réunissant la totalité des maires du canton. Son circuit est préparé et son temps minuté dans des notes préparatoires. Par ailleurs, il met à disposition des sous-préfets sa propre voiture dans un certain nombre de cas⁴.

Les maires sont largement sollicités et de façon chaleureuse par le préfet dont les circulaires débutent souvent par « Mon cher maire ». Ils doivent « donner l'élan » en prononçant « de petites conférences locales simples et persuasives ». Ils sont dotés de nombreuses circulaires, documentations et affiches⁵.

L'engagement exemplaire du maire et de ses adjoints sur le terrain est fréquent. Le maire d'Alixan qui envoie son rapport au préfet le 31 décembre 1915 annonce qu'il a

constitué un comité local pour la campagne de collecte de l'or, que les échanges réguliers se font bureaux de poste et que les tournées du garde champêtre et du maire sont de bons rapports. Il souligne « l'effet produit » par « les visites de la municipalité » qui recueille 18 450 F. Près de 144 donateurs sont enregistrés à la suite de ces tournées. Avec les sommes déjà engrangées début décembre de 18 600 F pour 70 donateurs, le préfet ne peut que féliciter le maire des 37 000 F et 214 donateurs⁶.

La confiance du public dans les notables et les fonctionnaires est exploitée au mieux. Le maire d'Andancette en octobre 1915 dresse la liste des membres du comité municipal pour la collecte de l'or : adjoints, conseillers municipaux, chefs de gare, percepteurs, négociants... « Ces messieurs ont pris l'engagement de largement user de leur influence et de leurs bonnes relations dans la commune ».

EN RÉUNION AVEC LE SOUS-PRÉFET POUR LUTTER CONTRE LES RÉTICENCES

Comme ses collègues, le sous-préfet de Montélimar répond aux instructions du préfet pour rendre compte de réunions tenues avec les maires des communes de son arrondissement. Ainsi, le 26 avril 1916 il regrette d'ailleurs une absence : « Seul, Monsieur le Maire de Grignan, président du conseil général a cru devoir se tenir à l'écart. Il a brillé par son absence et par son silence. Ce n'est qu'une simple constatation que je fais. D'ailleurs Messieurs les maires du canton présents à la réunion ne se sont pas gênés pour juger sévèrement l'incorrection de son attitude. »

Plusieurs sujets sont abordés au cours de ces réunions : la main-d'œuvre agricole, la taxation des denrées alimentaires, le moral des populations et bien entendu « la cueillette de l'or ». Pour le sous-préfet, d'après les maires, « il existe encore de l'or chez certains campagnards ; mais il sera bien difficile de le faire sortir des cachettes particulières ou des bas de laine. Le paysan méfiant de sa nature et très économe n'envisage le plus souvent l'avenir qu'à travers le prisme opaque de l'intérêt et du pessimisme. Le convaincre qu'en échangeant son or contre des billets de banque ou des bons de la Défense nationale me paraît impossible. Il faudra cependant essayer d'y arriver soit par une action individuelle, soit par des influences personnelles. Messieurs les maires m'ont promis d'intervenir énergiquement auprès de leurs administrés soupçonnés d'être encore possesseurs d'or, pour les engager à le verser au Trésor. Cela donnera quelques résultats, mais pas aussi complets qu'on pourrait le désirer. » Pour autant, le préfet se montre optimiste : « Je déclare ici bien haut que le moral des populations de mon arrondissement est excellent et ne

⁴ Archives départementales de la Drôme, ADD, Sup R 18 (anciennement coté 200 M 603).

⁵ ADD, Sup R 18 les suivantes et AM Die, 4 H 13

⁶ ADD, Sup R 18

saurait être meilleur. Les habitants... sont merveilleux de calme, de sang-froid et de tranquillité d'esprit. Ils suivent les événements tragiques⁷... »

AU-DELÀ DES PARTICULIERS : MOBILISER LES INSTITUTIONS

L'État cherche tous les moyens à faire souscrire des bons de la Défense nationale par les particuliers comme par des institutions. Ainsi en janvier 1916, il est demandé au préfet de la Drôme de dresser un état des rentes sur l'État à 3% possédées par les communes et différentes catégories d'établissements (hospices et hôpitaux, établissements de bienfaisance, bureaux d'assistance, syndicats...). Il est proposé à ces institutions un échange de la rente d'État à 3% par celles à 5% au titre de la Défense nationale⁸.

LA NAISSANCE DES COMITÉS DE PROPAGANDE

À partir de 1916, une prise de conscience des besoins de la propagande se fait jour. L'émission du deuxième emprunt a lieu du 5 au 29 octobre 1916. La mise en place d'affiches certes tarde, mais les autorités locales et notabilités sont bien sollicitées par les instructions du préfet dès le 28 août 1916 qui les invite à organiser des comités de propagande à l'image de ceux qui sont apparus quasi spontanément en 1915. Dans la Drôme comme partout, la composition est édifiante ; préfet, trésorier-payeur général, autorités religieuses, chambres de commerce sont sollicités avec les représentants de la justice, de la presse, de l'enseignement. Mais le monde de l'industrie, du négoce et de la banque est prépondérant, comme partout en France⁹.

L'une des plus célèbres affiches est publiée à Paris en 1916 et montre un poilu tenant un fusil dans une main en exhortant ses compagnons d'armes de l'autre. Le texte encourage les Français à souscrire. Elle est l'œuvre de l'illustrateur et caricaturiste Abel Faivre (1867-1945) et fut publiée par Devambez, maison de graveurs et d'imprimeurs reprise par Édouard Devambez en 1873, puis par son fils André. Cette maison a produit beaucoup d'autres affiches pendant le conflit.

UNE CONTRE-PROPAGANDE QUI S'ACTIVE À L'AUTOMNE 1916

Toutefois, une contre-propagande se fait jour dès le mois de septembre, certains prônant le refus de souscription pour abrégier la durée de la guerre. L'unanimité de façade des comités ne doit pas faire illusion. Une note de l'inspection générale des Finances du 9 octobre 1916 rapporte que dans la Drôme, « les hommes politiques locaux et les maires

croient de patronner l'emprunt dans l'intérêt de leur popularité¹⁰ ».

De fait, l'emprunt de 1916 est un demi-échec, les résultats étant nettement moins bons qu'en 1915 et les comportements des maires ont oscillé entre préservation de leur popularité et investissement personnel.

Les hommes politiques locaux et les maires drômois craignent donc parfois de patronner ces campagnes qui pourraient nuire à leur popularité. Dans certaines communes de petite taille (Barcelonne, Sainte-Jalle), on ne crée pas de comité, « L'or ayant déjà été versé » annoncent les maires. À Saint Nazaire-le-Désert, le maire déclare en septembre 1916 : « Je n'ai pas osé me permettre la démarche trop délicate pour moi d'une visite domiciliaire¹¹. » Point d'intrusion ici, mais de la prudence.

Pour lutter contre la crainte des réticences et en réponse à leurs bons et loyaux services pour « le rappel de l'or », les maires sont récompensés dès le printemps 1916 comme ceux de Tain, Alixan et Crest qui se voient remettre une médaille gravée pour leur contribution¹².



On les aura ! 2^e Emprunt de La Défense Nationale. Souscrivez, Abel Faivre (1867-1945). Imprimerie Devambez, Paris, 1916. (L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche)

7 ADD, 200 M 115

8 ADD, Sup R20

9 VATIN (Philippe), *op. cit.*, p. 217.

10 Cité par VATIN (Philippe), *op. cit.*, p. 218.

11 ADD, Sup R 18.

12 *Le Journal de Valence*, 7 juin 1916.

LES ADMINISTRATIONS DES POSTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE PLEINEMENT ENGAGÉES

L'ATOUT DE LA PROXIMITÉ

Bons du Trésor, emprunts et collecte de l'or figurent parmi les préoccupations du préfet dans un contexte très difficile pour le fonctionnement des administrations qui doit étendre son champ d'action sur des sujets aussi variés que la régulation du marché du travail, la surveillance des populations, le ravitaillement, la lutte contre l'espionnage... Les services publics ont dû adapter leur fonctionnement et répondre à de multiples injonctions¹³.

Au-delà des maires, les fonctionnaires de proximité en contact fréquent avec la population sont sollicités, mais le rôle des élus locaux semble moins imprégné de rationnel que celui des agents des postes et de l'enseignement. Le préfet mobilise ainsi autour de lui les sous-préfets pour que toutes les administrations, et plus particulièrement celles des postes et téléphones et télégraphes et de l'enseignement, aillent convaincre les citoyens.

LES FONCTIONNAIRES DES POSTES MOBILISÉS

Quotidiennement au contact du public, inspirant la confiance et la continuité du fonctionnement de l'administration, les receveurs des postes et facteurs sont chargés de la distribution des tracts et d'affiches auprès des maires et du public. Ces agents recueillent également des sommes qui sont versées par l'administration des PTT à la Banque de France (41 500 F en mai 1915 et 13 500 F en mai 1916 par exemple)¹⁴.

On compte beaucoup sur les facteurs qui pénètrent au domicile des ménages pour échanger les monnaies d'or contre des billets de banque et faire souscrire des bons ou des obligations de la Défense nationale. Voici par exemple Mary, le facteur rural de Puy-Saint-Martin, qui à la suite de la circulaire du directeur des PTT par intérim de novembre 1915, parvient à recueillir 4 190 F. « Ce brillant résultat dénote que monsieur Mary a su gagner l'estime et la confiance des laborieux habitants de son quartier de distribution. Il est établi en outre qu'il est bien pénétré des instructions administratives qui lui avaient été données¹⁵. » Une circulaire du directeur des PTT par intérim à ses agents est renouvelée puis diffusée le 16 avril 1916 à nouveau avec succès.

LES INSTITUTRICES EXEMPLAIRES

Pour la première campagne de l'emprunt de l'automne 1915, seule l'école fournit au gouvernement un réseau organisé de propagandistes pouvant atteindre immédiatement tout le territoire.

L'administration s'appuie sur les instituteurs et institutrices pour maintenir un système éducatif diminué, avec une pédagogie de guerre et des actions pour affermir le moral des populations et susciter leur participation à l'effort de guerre, notamment pour les emprunts et les journées de collecte de l'or. Dès juillet 1914, le ministre en charge de l'Instruction publique donne la voie à suivre. Les enseignants devront à la fois « offrir leur concours aux autorités civiles et militaires » tout en « donnant l'exemple du sang-froid et du zèle patriotique¹⁶ ». L'effort des instituteurs et des institutrices en faveur des emprunts et de la collecte de l'or est remarquable. Habités au service, rompus au devoir ils manient le verbe et le savoir pour convaincre. L'inspecteur d'académie reçoit aussi directement des instructions du préfet. Le plus souvent, les institutrices, car les instituteurs sont en majorité au front, organisent des réunions publiques et prononcent des conférences.

Il est vrai que le recours aux institutrices et aux instituteurs s'appuie sur la confiance et le prestige que représentent ces professions au village comme dans les quartiers des villes. La lettre du préfet du 17 avril 1916 à l'inspection d'académie accompagnée de notices qui doivent être distribuées par le personnel de l'Instruction publique aux maires pour le versement de l'or souligne ce rôle pédagogique appuyé sur la confiance et la reconnaissance sociale : « Avec l'autorité qui s'attache à leurs caractères, ils sauront dans des conversations privées ou des causeries simples et persuasives, détruire l'erreur grossière consistant à croire que les versements prolongeraient la guerre¹⁷. »

Le principe des conférences organisées par les instituteurs au village, dans les locaux de l'école, de la mairie est répandu sous la III^e République, mais dès les années 1830, des conférences cantonales des instituteurs sont mises en place¹⁸. Les sujets sont divers et il peut même s'agir parfois de cycles complétant l'information dont disposent les villageois, notamment par la presse. Les instituteurs et institutrices accueillent ainsi chefs de famille, mais aussi femmes voire enfants pour répondre au désir formulé dès 1882 par Jules Ferry ministre souhaitant favoriser l'éducation populaire. L'auditoire est souvent

13 CHARENTON (Benoît), « L'exercice du pouvoir en temps de guerre : l'administration civile du département de la Drôme en 1914-1918 », in Collectif, *La Drôme et la Grande Guerre*, Éd. Libel, CDH 14 18, p. 12-29.

14 ADD, Sup R 18 et suivants.

15 ADD, Sup R 18

16 Cité par JACOBZONE (Alain), « Enseignants et enseignés de l'école laïque primaire en Maine-et-Loire 1914-1918 », *Annales de Bretagne*, tome 95, 1988, p. 84.

17 ADD, Sup R 18

18 ADD, 10 T 28 et 18 T11

nombreux et largement féminin. Alain Corbin a tenté de reconstituer certains de ces textes de conférences de l'instituteur du village de Morterolles dans le Limousin¹⁹ vers 1895-1896 avec des thèmes variés : les conquêtes coloniales, le patriotisme, Jeanne d'Arc, l'agriculture, les bienfaits du travail...

Toutefois, pour les instituteurs ou institutrices débutants, remplaçants et intérimaires ou peu expérimentés, l'engagement dans l'action de propagande peut être ardu. Il en va ainsi de l'institutrice du village de Puygiron. Le maire signale au préfet suite à son instruction le remplacement récent de l'institutrice : « La toute jeune suppléante est venue au dernier moment me déclarer qu'elle ne se sentait pas de donner la conférence qui lui a été recommandée au sujet de l'emprunt. Il faudrait certainement pour cela une personne habituée à parler en public²⁰. » Ainsi le maire doit-il renoncer à la conférence pour le deuxième emprunt en octobre 1916.

L'inspecteur d'académie met à la disposition des enseignants, pour les rendre plus persuasifs encore, des documents pédagogiques, brochures et même un journal *Pour tenir*²¹. « Ayez du discernement à la fois et de la détermination, du tact, de la bonne humeur, de la persévérance » enjoint l'inspecteur d'académie aux instituteurs dans sa circulaire du 18 avril 1916 accompagnée d'une notice²².

À proximité immédiate des habitants dont ils évaluent grossièrement le niveau de fortune, instituteurs et institutrices sont le relais performant des autorités civiles, plus encore que les élus locaux à l'esprit indépendant, parfois hostiles à la République ou que la presse pas toujours lue ou mal considérée, avec la censure qu'elle subit ou le bourrage de crâne qu'elle entretient. Dans sa lettre circulaire du 1^{er} octobre 1916 « aux instituteurs et institutrices du département » l'inspecteur d'académie Henri Martin qui veut encore accentuer le mouvement de collecte écrit : « Il y a encore en France dans les coffres forts, les tiroirs, les cachettes, 2 milliards d'or inertes paralysés par l'ignorance et la peur²³. »

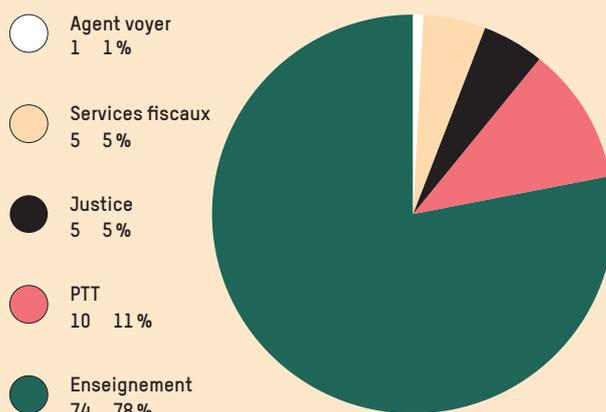
Au printemps 1917, l'inspecteur d'académie sollicite à nouveau les instituteurs par la voie de la presse et particulièrement du *Journal de Valence* : « Ces pièces d'or, conservées peuvent être comme un souvenir ou comme une perte... elles doivent venir elles aussi accroître dans les caisses de la Banque de France le crédit et la force de notre pays²⁴. » Dans cette même édition, le directeur du journal, Charles Legrand, note que « les enfants de nos

écoles ne s'appliquent pas seulement à travailler la terre... ils font aussi avec succès la chasse au Louis d'or ». Deux jours plus tard, *Le Journal de Valence* débute la publication de la liste des écoles et des montants recueillis par les écoliers, ce qui prendra place dans six éditions successives²⁵. Les enseignants précèdent parfois le percepteur qui finit de convaincre les paysans qui ont déjà bénéficié d'explications techniques, même s'il est vrai que beaucoup réalisent déjà des placements dans des banques d'intérêt local (Caisses d'épargne, Crédit agricole...) qui leur inspirent depuis longtemps leur confiance.

DES FONCTIONNAIRES MÉRITANTS

En 1919, le préfet fait dresser un état des fonctionnaires méritants pour la propagande de l'emprunt pour 1918 et la collecte de l'or ; outre de nombreux facteurs et receveurs des Postes, la majorité des citations concerne les institutrices (pour la catégorie enseignement, 72 institutrices, un inspecteur primaire, un directeur de collège, soit un total de 74).

FONCTIONNAIRES SIGNALÉS POUR LEURS ACTIONS DE PROPAGANDE²⁶



Se distinguent également les receveurs des Postes (cinq), les facteurs receveurs ou facteurs (cinq) également. Les percepteurs (quatre) avec le receveur des Domaines ne sont pas en reste ; viennent enfin trois juges de paix et un greffier, ainsi qu'un agent voyer.

Tout en étant les plus nombreuses, les institutrices enlèvent haut la main les records de conférences et de collecte. Ainsi l'institutrice d'Espenel réalise la prouesse de prononcer 14 conférences pour l'emprunt de la victoire, tandis que sa collègue de Saint-Barthélemy de Vals s'attribue le record des sommes collectées par les enseignants avec plus de 32 000 F. Une de ses collègues de Malissard fait verser 16 000 F tandis que d'autres « ont

19 CORBIN (Alain), *Les conférences de Morterolles. Hiver 1895 1896 à l'écoute d'un monde disparu*, Paris, Flammarion, 2000, 197 p.

20 ADD, Sup R 18

21 ADD, Sup R 18 et J 480

22 ADD, Sup R 18

23 ADD, Sup R 18

24 *Le Journal de Valence*, 11 mai 1917.

25 *Ibid.*, 13, 15, 23, 25 mai 1917 et 1^{er} et 8 juin 1917.

26 ADD, RSUP 22

obtenu une souscription de leur école ou d'une œuvre périscolaire». Le receveur de Loriol «a recueilli 20 590 F de rente» et d'autres fonctionnaires sont loués pour «leur propagande active et féconde²⁷».

LA PRESSE : UNE LONGUE CHRONIQUE DE LA CUEILLETTE DE L'OR SUR DE MULTIPLES REGISTRES

LA PRESSE PATRIOTE

La presse joue un rôle essentiel : tous les types de journaux, de *L'illustration*, le plus grand hebdomadaire français de l'époque au *Journal de Valence*, le principal quotidien drômois²⁸.

Le Journal de Valence, d'obédience républicaine, rallié de longue date au régime, fervent patriote, est en lien étroit avec les autorités publiques. Une interminable chronique de l'or est ouverte dans le journal. Elle s'intensifie, en particulier à partir de 1915 avec des slogans comme «votre or pour la patrie²⁹».

RASSURER ET COLLECTER

La chronique du journal se veut rassurante : «La situation de la Banque de France est-il besoin de le préciser excellente³⁰.» Elle est aussi à vocation pédagogique, rappelant le rôle de la Banque de France dont on commente positivement le compte rendu des opérations le 31 mars 1915 dans un long article en première page du *Journal de Valence* : «Nous y avons trouvé de nouvelles raisons de ne pas douter du triomphe définitif de notre pays.» On rassure aussi le lecteur : «L'encaissement en or de la Banque avait été depuis longtemps méthodiquement accru...», car elle «avait prévu aussi la thésaurisation...» On vante alors la solidité de la Banque de France. «Une pareille arme économique à laquelle nos barbares ennemis ne peuvent opposer aucune arme équivalente doit contribuer à nous faire envisager l'avenir sans inquiétude et avec une foi chaque jour plus inébranlable³¹.»

1915. UNE ANNÉE DE PÉDAGOGIE ET DE RÉPÉTITION

La chronique est répétitive avec des parutions d'appels fréquentes, dans plus d'un numéro sur trois durant le mois de juillet 1915 par exemple³² (9 mentions sur 25 numéros pour ce seul mois) rappelant : «Portez toujours et encore votre or à la Banque de France³³.» Charles Huguenel, président

de la chambre de commerce et du comité départemental de collecte de l'or s'interroge le 28 juillet sur «notre or qui reste improductif sans qu'on sache pour quelles raisons dans un bas de laine ou dans une cachette³⁴». Cette chronique qui lasse utilise alors le genre littéraire de la fiction, comme le conte publié par *Le Journal de Valence* intitulé *Le dialogue de l'or*. Le journaliste imagine le dialogue entre un apprenti et son maître : «Maître Pierre, vous avez des fils mobilisés qui versent leur sang pour le salut de tous ; il faut pour vaincre, les nourrir, les habiller, leur donner de bons canons, de bonnes munitions, tout cela se paie.» Maître Pierre se laisse convaincre, car «c'est du 5 %... mais c'est aussi pour la vieille terre de France³⁵». Il faut aussi persuader en affichant les résultats de la cueillette mettant en avant les bons citoyens. En août 1915 par exemple *Le Journal de Valence* se félicite : «Les versements sont toujours aussi nombreux. Ils dépassent 600 000 F et atteindront sans doute dans le trimestre 1 million... Nos chers agriculteurs se sont fait et se feront certainement entendre... car la campagne commence à utiliser ces facilités³⁶.» D'édition en édition, en août et septembre 1915, *Le Journal de Valence* tient la comptabilité quasi journalière des versements auprès des succursales de la Banque de France de Valence, Romans et Montélimar ; on y atteint les montants de deux millions de francs, avec un rythme mensuel variable : 127 000 F en septembre 1915, 160 000 F le mois suivant... «Ce résultat fait honneur à la sage clairvoyance de nos compatriotes³⁷». La chronique de l'or se poursuit inlassablement à l'automne 1915 sur le registre de la responsabilité patriotique collective («notre devoir continue»), comme de l'intérêt individuel («un placement avantageux»)³⁸. Pour faciliter la collecte, il faut aussi convaincre que la monnaie papier présente les mêmes avantages que cet or dont il faut se délaisser. «Faut-il garder son or parce qu'il vaut mieux que les billets ?» interroge *Le Journal de Valence* dans son édition du 6 novembre 1915 tout en annonçant l'ouverture de guichets de collecte à Chabeuil et Montmeyran. «De cette façon, la Nation achète moins cher ; elle réalise une économie qui profite à tous sans avoir coûté rien à personne.³⁹» Six jours plus tard, le journal lance un cri d'alarme : «Ma mère, cet or-là me sauvera peut-être la vie !» Le 18 novembre, *Le Journal de Valence* annonce le lancement de collectes à Saillans, Crest, Hauterives, Le Grand-Serre ce qui suscite l'enthousiasme du journal : «Nous félicitons vivement la Banque de France... à cette besogne de Défense nationale Monsieur le Directeur et le personnel de la succursale de Valence en

27 ADD, Sup R 22

28 Voir par exemple *L'illustration*, 7 juillet 1915 et 27 novembre 1915 etc. *Le Journal de Valence*, 1^{er} novembre 1916, etc.

29 *Le Journal de Valence*, 5-6 juillet 1915.

30 *Ibid.*, 11 juillet 1915.

31 *Ibid.*, 31 mars 1915.

32 *Ibid.*, parution d'articles le 5, 9, 11, 14, 17, 18, 23, 28, 30 juillet 1915.

33 *Ibid.*, 23 juillet 1915.

34 *Ibid.*, 28 juillet 1915.

35 *Ibid.*, 2-3 août 1915.

36 *Ibid.*, 4 août 1915.

37 *Ibid.*, 22 septembre 1915.

38 *Ibid.*, 6 octobre 1915.

39 *Ibid.*, 6 novembre 1915.

particulier se sont dévoués sans compter⁴⁰.» Le baromètre des versements se poursuit et *Le Journal de Valence* annonce fièrement le seuil des cinq millions franchi le 25 novembre, soit plus du double du montant cumulé de septembre de cette même année. Le 10 décembre, le « patriotisme éclairé des populations de la Drôme⁴¹ » permet d'annoncer une collecte entre juillet et décembre de six millions de francs. La fièvre de la collecte s'achève le 22 décembre avec l'annonce que l'on a atteint 7 159 000 F.

La campagne pour les versements d'or reprend l'automne 1916 de plus belle avec une double page du *Journal de Valence* titrant *L'or libérateur*⁴².

LE JOURNAL ET LES EMPRUNTS DE GUERRE À L'ÉCOLE EN 1917

En 1917, pour le nouvel emprunt dont la souscription est ouverte du 26 novembre au 16 décembre, la propagande renforcée apparaît comme une nécessité.

Une circulaire énergique du ministère de l'Intérieur est adressée aux préfets et envoyée dès le 26 octobre : « Il vous appartient d'entreprendre dès maintenant, dans tout votre département, une propagande des plus actives⁴³. » Un gros effort est réalisé avec des affiches diversifiées fournies par plusieurs artistes : Leroux, Lelong, Besnard, Droit...

DEFENSE NATIONALE

EMPRUNT

EN RENTES FRANÇAISES 4%
EXEMPTES D'IMPÔTS
Échéance du premier coupon: 16 Mars 1918.

REVENU RÉEL **5,83** Pour CENT Par AN

VOUS NE PAYEZ:

Que 68,60 ^{frs}	pour 4 ^{frs}	de rente.
— 102,90 ^{frs}	— 6 ^{frs}	—
— 171,50 ^{frs}	— 10 ^{frs}	—

L'EMPRUNT S'ÉCHANGERA À NE PAS COMPTER LA RENTE PENDANT 25 ANS.

LES OBLIGATIONS DE LA DÉFENSE NATIONALE ET LES BONS SOUSCRITS AVANT LE 26 NOVEMBRE 1917 SONT RECUS EN PAIEMENT.

LE MONTANT DE L'EMPRUNT EST LIMITÉ.
LES SOUSCRIPTIONS EN NUMÉRAIRE SERONT REDUCTIBLES AU-DESSUS DE 300 FRANCS DE RENTE.
FACILITÉ DE RÈGLEMENTS À TERMES POUR LES SOUSCRIPTIONS EN NUMÉRAIRE.

La Rente nouvelle sera négociable en bourse.

L'ÉCART ENTRE LE PRIX D'ÉMISSION ET LE PAIR DE 100^{frs} EST DE 31,40, SOIT PLUS DE 45 % DU VERSEMENT EFFECTUÉ.

La Banque de France admettra cette rente en garantie de comptes et d'avances.

Souscription ouverte du 26 Novembre au 16 Décembre 1917.

ON SOUSCRIT À LA
BANQUE DE FRANCE

Emprunt en rentes françaises 4 %, Banque de France. Imprimerie Draeger, 1917. (ADD)

40 *Ibid.*, 18 novembre 1915.

41 *Ibid.*, 10 décembre 1915.

42 *Ibid.*, 1^{er} octobre 1916.

43 VATIN (Philippe), *op. cit.*, p. 219.



3^e emprunt de la défense nationale, souscrivez pour la France qui combat ! Imprimerie J. Carles, Paris, 1917. (ADD)

L'audiovisuel apparaît avec des films et photos. Des moyens de propagande de plus en plus modernes sont ainsi utilisés. Le préfet de la Drôme est par exemple informé de la mise à disposition d'un film par les sections photographiques et cinématographiques de l'armée⁴⁴.

Mais dans un contexte déprimé (accroissement des réquisitions et des restrictions, défections de la Russie, crise gouvernementale, Clemenceau n'arrive au pouvoir que le 17 novembre et n'a pas fait ses preuves), les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes du côté des souscriptions publiques. En revanche les organismes privés, banques, compagnies des notaires, courtiers ont permis que le capital souscrit soit équivalent à celui de 1916.

Alors que la guerre s'enlise et que la lassitude des combattants comme de l'arrière est de plus en plus marquée dans un hiver précoce et particulièrement rude, le préfet de la Drôme écrit aux maires de son département à l'inspecteur académique, aux sous-préfets et aux directeurs d'écoles pour annoncer un numéro du *Journal de Valence* du 28 novembre 1917 présentant le troisième emprunt de guerre : « Des exemplaires de ce numéro seront adressés à

vos mairies. Veuillez les répandre autour de vous, les commenter et les faire commenter par toute personne qualifiée. » Il est même prévu une distribution aux enfants via les instituteurs⁴⁵.

LE MONDE ÉCONOMIQUE QUI JOUE SUR LA NOTORIÉTÉ

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Une des missions traditionnelles des chambres de commerce est l'information de leurs ressortissants industriels ou commerçants. La chambre de Valence a joué un rôle de répartition des carburants et matières premières et procédé à l'émission de monnaies de nécessité⁴⁶. Disposant de moyens financiers, de son bulletin et surtout de grands notables locaux, la chambre de commerce de Valence et de la Drôme⁴⁷ a été mise à contribution par les pouvoirs publics pour mener la propagande en faveur des emprunts. Réservoir de notabilités que le gouvernement utilise largement, « Les chambres de commerce placées en dehors des rivalités de partis ont paru... particulièrement qualifiées pour se mettre à la tête d'un mouvement qui s'adresse à tous les Français », écrit le président du comité national de l'or et des bons de monnaie de la Défense nationale qui évoque ensuite « le patriotisme des chambres de commerce ».

Il est vrai que ce comité, créé à l'occasion des premiers emprunts, est présidé par David Mennet, président de la chambre de commerce de Paris. Il est assisté des présidents des principales chambres de commerce françaises (Marseille, Lyon, etc.).

À l'échelle départementale, sur demande du préfet, le président de la chambre de commerce, le marchand de fer Charles Huguenel, prend la tête du comité départemental en septembre 1916. Pour constituer le comité départemental, ce dernier fait appel à tous les élus consulaires, à ceux de la ville de Valence où il est adjoint le maire. Il sollicite aussi les présidents d'associations et de sociétés ainsi que quelques autres notables. Le comité de patronage est constitué du préfet, d'Émile Loubet,

⁴⁵ ADD, Sup R 22

⁴⁶ BOUCHARDEAU (Philippe), « Trois acteurs de la mobilisation des entreprises », in Collectif, *La Drôme et la Grande Guerre...*, op.cit. p. 151 et suivantes. BOUCHARDEAU (Philippe), « Les monnaies de nécessité de la chambre de commerce de Valence 1915 1926 », *Revue drômoise*, n° 493-494 484, décembre 1999 p. 95 et suivantes. Pour une synthèse nationale voir : BOUCHARDEAU (Philippe), « L'expérience des monnaies de nécessité des chambres de commerce françaises de 1915 à 1926 », *Revue d'histoire consulaire*, n° 28, 2005.

⁴⁷ BOUCHARDEAU (France et Philippe), *Histoire de la Chambre de Commerce de Valence et de la Drôme*, tome 1, Valence, Éd. CCID, 1979. BOUCHARDEAU (Philippe), *Histoire de la Chambre de Commerce de Valence*, tome 2, L'action consulaire, Valence, Éd. Chambre de commerce et Université de Grenoble, 1988, 650 p.

⁴⁴ ADD, Sup R 22

ancien président de la République, de députés et sénateurs drômois, ainsi que des autorités religieuses : l'évêque et le pasteur de l'Église réformée de Valence.

Pour chaque emprunt lancé entre 1915 et 1921, le même comité est reconduit à quelques membres près. On insiste aussi comme au niveau national sur l'apolitisme du « comité fondé en dehors de toutes considérations politiques ou confessionnelles. » Dès l'origine, mais surtout après 1918, la chambre de commerce reçoit de multiples adhésions à ce comité qui semble connaître un certain succès⁴⁸.

Dans un tract réalisé pour l'emprunt de 1917 le 24 novembre de cette même année, Charles Huguene, annonce :

« La chambre de commerce a jugé de son devoir de signaler à votre attention l'emprunt de 1917 et de vous réclamer votre précieux concours. Elle compte sur votre patriotisme éclairé pour faire une propagande intense autour de vous... cet emprunt n'est peut-être pas le dernier⁴⁹... »

Pour l'emprunt de 1919-1920, le gouvernement compte tellement sur le concours des chambres de commerce qu'il leur réserve la même remise qu'aux établissements de crédit, sur les souscriptions qui sont faites par leur intermédiaire. Il suffit que le souscripteur en effectuant son dépôt à la Banque de France fasse mention d'une déclaration manuscrite d'un élu consulaire.



Pour le suprême effort, on souscrit sans frais, dès à présent à la Société Générale.
Imprimerie Chaix, Paris.
(ADD)

48 ACCVD, II N102 ; BCCVD, 3 1918 ; AM Die, 4H 3

49 AM Die, 4 H 13

BANQUIERS, NÉGOCIANTS ET MANUFACTURIERS

Individuellement, les élus consulaires manufacturiers et négociants sont également très sollicités comme d'autres notables

Le banquier protestant Auguste Giraud⁵⁰ mène lui aussi une propagande active avec d'autres banques locales. Il publie par exemple dès le premier emprunt national dont la souscription est ouverte à partir du 26 novembre 1917, la banque Brun Giraud édite un tract pour solliciter les souscripteurs : « Donc pas d'hésitation, donnez le combustible qui vous est demandé : apportez les bons de la Défense nationale et les billets de banque que vous détenez pour les transformer en titres du nouvel emprunt. Aux timorés, nous dirons : sachez que le jour où la signature de la France aurait perdu sa valeur, des billets de banque auraient le même sort. Vous n'avez par conséquent aucune raison de laisser dormir dans vos tiroirs ou dans votre coffre des billets de banque qui restent improductifs. En souscrivant à l'emprunt vous ferez un placement sérieux, avantageux et vous aurez conscience de faire, en même temps acte de bons Français⁵¹. »

Les membres de la chambre de commerce qui occupent des mandats politiques publient aussi des feuilles de propagande : à Crest par exemple, en octobre 1918, le maire Adrien Fayolle et son adjoint Barral, tous deux industriels et membres de la chambre de commerce, prennent l'initiative d'une petite publication, *L'or élément de la victoire*⁵².

Les grands négociants n'hésitent pas à faire paraître leur nom pour donner confiance à des souscripteurs. Ainsi Jaboulet Verchère négociant en vins de Tain-l'Hermitage répond de sa villégiature sur la Côte d'Azur en mai 1916 au préfet de la Drôme : « J'approuve pleinement votre projet d'affiche et suis heureux de m'y associer en vous autorisant à vous servir de mon nom⁵³. »

Les petits notables ruraux jouent aussi sur leur notoriété locale. Le maire d'Albon en octobre 1915 relate une initiative citoyenne patriotique précisant au préfet pour la constitution d'un comité de collecte de l'or : « Les cinq personnes désignées ci-après ont pris l'initiative de faire à cet effet une démarche active auprès des habitants albonnais dont plusieurs ont déjà versé leur or entre les mains de monsieur Fièrè notaire leur mandataire⁵⁴. »

Les slogans utilisés par les propagandistes actifs sont nombreux et variés : « Pas d'argent improductif. Employons nos billets de banque ; comme l'or, ils combattent pour la victoire⁵⁵. » Mais il faut aussi lutter contre la propension des ménages à demander des remboursements ou le remplacement par de l'or⁵⁶.

CONCLUSION

La souscription de l'emprunt de 1918 est ouverte du 20 octobre au 24 novembre dans un contexte de multiplication des combats victorieux, de retraite allemande et d'armistice. La propagande encore active bien que d'initiative publique, prend les traits d'une publicité privée qui est apparue plus efficace. Néanmoins la confiance dans les organes d'État est revenue et la collecte est un succès sauf dans le domaine scolaire.

Pour les deux emprunts de l'année 1920, le 5 % de février mars et le 6 % de l'automne (octobre et novembre) la propagande se poursuit et se diversifie encore, les films s'étant montrés très efficaces. ●



Souscrivez l'emprunt français, Banque Barbier Fils. Imprimerie Jombart, Lille, 1920. (ADD)

50 BOUCHARDEAU (Philippe), « Grand argentier protestant et passeur de laïcité : Auguste Giraud », *Revue drômoise*, n° 516, juin 2005, p.163-168.

51 ADD, 200 M 600 (1)

52 *Ibid.*, Sup R 18

53 *Ibid.*

54 *Ibid.*

55 *Ibid.*, Sup R 21

56 *Ibid.*, Sup R 19



Emprunt national. 1920. Banque de la vallée du Rhône. Brun, Giraud et Cie Valence Romans. Imprimerie Devambe, Paris, 1920. (ADD)

ENTRE CRISE ET CONFIANCE. LES CAISSES D'ÉPARGNE DE LA DRÔME EN GUERRE

L'activité des Caisses d'épargne de la Drôme comme dans le reste de la France a été notablement impactée par la guerre. Mais ce dispositif financier ancien, solidement implanté localement avec des notables, d'une grande notoriété, adossé à une garantie de l'État via la caisse des dépôts et consignations, a bénéficié d'une grande confiance. Ainsi les Caisses d'épargne ressortent confortées du terrible conflit mondial.



Valence, la Caisse d'Épargne, 1910.
(L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche)



Saint-Vallier, Caisse d'Épargne, 1900.
(L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche)

UNE INSTITUTION ANCRÉE DANS LE TERRITOIRE

LE MOUVEMENT DE CRÉATIONS DES CAISSES D'ÉPARGNE ANCIEN

Les premières Caisses d'épargne créées en Allemagne lancent un mouvement qui s'étend à la Suisse, à l'Angleterre, aux États-Unis, aux Pays-Bas... En France¹, Benjamin Delessert fonde le 22 mai 1818 la Caisse d'épargne de Paris².

Dans la Drôme, les Caisses d'épargne se multiplient à partir de la fin des années 1830, d'abord dans les centres manufacturiers, notamment à l'initiative des patronats paternalistes. Dieulefit et Crest, villes drapières depuis l'Ancien régime, et Romans, ville du drap et du cuir, sont dotées très tôt, avec Valence où un établissement s'ouvre en 1837. Viennent ensuite les centres manufacturiers secondaires et moins précoces de Saint-Vallier, puis plus tard, Die et Nyons³.

DATES DE CRÉATION DES CAISSES D'ÉPARGNE DE LA DRÔME⁴

CREST	1837
DIE	1879
DIEULEFIT	1836
MONTÉLIMAR	1860
NYONS	1879
ROMANS	1836
SAINT-VALLIER	1868
VALENCE	1837

- 1 CHRISTEN-LECUYER (Carole), *Histoire sociale et culturelle des Caisses d'épargne en France 1818-1880*, Paris, Éditions Economica, 2015, 694 p.
- 2 DUET (Daniel), *Les Caisses d'épargne*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ? 2001, p. 13-15.
- 3 ADD, 159 X 1 à 8 ; voir en particulier 159 X 1 pour les années 1830 aux années 1900, avec les circulaires, modèles de statuts, notes, vœux des collectivités... Sur la création de la Caisse à Valence en 1837 avec compte rendu de la première réunion voir : AMV, 1D1/4 et ADD, 159 X 1.
- 4 ADD, 159 X 7

À l'occasion de l'exposition universelle de 1898, un dossier présente les Caisses d'épargne ordinaires avec des statistiques départementales permettant de situer la Drôme par rapport à d'autres départements proches. Dans la Drôme, le nombre de déposants par tranche de 1000 habitants est relativement réduit avec 4,24 déposants pour 1000 habitants. Ce nombre de 18 ou 19 en Savoie et Haute-Savoie et de plus de 9 dans l'Ardèche. La Drôme se situe donc plutôt dans la fourchette basse du nombre de déposants.⁵

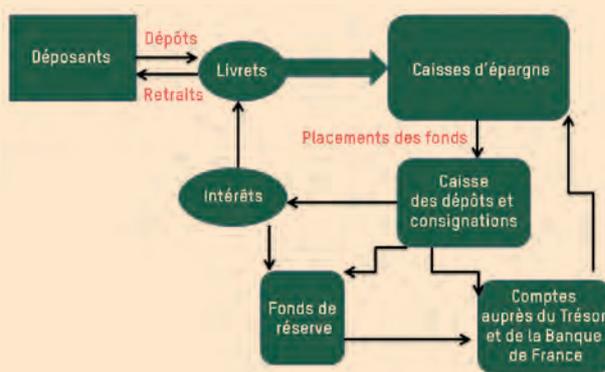
LA CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME FINANCIER ORIGINAL

À l'origine, les fondateurs se sont appuyés sur les grands principes libéraux, tout en faisant appel à l'État. Les Caisses d'épargne sont alors des entreprises privées régies par le droit privé, mais appuyées sur les pouvoirs publics qui sécurisent les dépôts notamment auprès de la caisse des dépôts et consignations à partir de 1837.

La loi organique de 1895 constitue l'aboutissement d'un long processus de construction original d'un système financier privé garanti par l'État.

FONCTIONNEMENT DES CAISSES D'ÉPARGNE⁶

(ORGANISATION SUITE À LA LOI DE 1895)



Valence, la Caisse d'Épargne et l'hôtel des Postes, 1913. (L'Émpreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche)

5 ADD, 159 X 8

6 TOURNIÉ (Vincent), *Épargne et crises politiques en France. Les mouvements de panique dans les Caisses d'épargne au XX^e siècle*, Paris, 2011, Éditions Economica, Collection Économies et sociétés contemporaines.

DES INSTITUTIONS DE PROXIMITÉ À VOCATION SOCIALE

Dans leur position de grands collecteurs d'épargne populaire en particulier, les Caisses d'épargne sont des institutions de proximité, quasi « domestiques. » Avant de devenir des banques de masse avec la grande réforme de la diversification en 1965, les caisses ne connaissent qu'une seule forme d'activité, la collecte sur le livret d'épargne.

Banque du pauvre, de l'ouvrier, refuge des petites gens, « grand livre des prolétaires » selon le lyrisme lamaritain, autant d'expressions qui rappellent le rôle social des Caisses d'épargne. Toutefois, au début du XX^e siècle, la clientèle est hétérogène. Certes, la Caisse d'épargne née à Paris en 1818, d'essence privée, a une forte vocation sociale à l'origine : capter l'épargne du peuple pour lui permettre d'être autonome devant les aléas de la vie (chômage, vieillesse, maladie), mais aussi contre les vices comme l'alcoolisme. Mais faute de volume d'épargne suffisant, les caisses s'ouvrent vite, non plus seulement aux pauvres, mais aux classes moyennes (agriculteurs, commerçants, artisans, rentiers) ainsi qu'à la bourgeoisie et collectent alors une masse d'épargne plus importante⁷.

UNE CARACTÉRISTIQUE FORTE : L'ENCADREMENT PAR LES NOTABLES LOCAUX

Les notables occupent une place essentielle dans le fonctionnement des caisses et en particulier les représentants de la bourgeoisie des « capacités » (notaires, avocats, juristes divers, médecins hygiénistes...) et du patronat paternaliste industriel et commercial. Ces manufacturiers et négociants, soucieux du mode de vie de leurs ouvriers et employés et de les maintenir dans leur giron, occupent une place de choix dans les conseils d'administration aux côtés des médecins hygiénistes, notaires, avocats⁸.

Pour ne prendre qu'un exemple, la Caisse d'épargne de Romans et Bourg-de-Péage fondée en 1837 compte parmi ses premiers membres les représentants de la chambre consultative des arts et manufactures⁹ de la ville de Romans : négociants, mouliniers ou gens du cuir. Présidée de droit par le maire de la ville (le maire de Bourg-de-Péage étant vice-président de droit), elle a comme vice-président, élus ou administrateurs influents, les industriels du cuir romains, tanneurs et fabricants de chaussures, comme Roux, Grenier, Finet, Joseph Fenestrier. Dans les

7 CHRISTEN-LECUYER (Carole), « La mesure de l'efficacité sociale des Caisses d'épargne françaises », *Histoire et mesures*, XX, 3/4, 2005, pp. 139-176.

8 ADD AP 404, analyse réalisée à partir des listes figurant dans les annuaires de la Drôme.

9 BOUCHARDEAU (France et Philippe), « Histoire de la chambre de Commerce de Valence et de la Drôme », in *La formation du patronat drômois au XIX^e siècle*. Valence, 1980, Université des Sciences sociales de Grenoble et chambre de Commerce et d'Industrie de Valence et de la Drôme, t.1, 162 p.



Valence, le marché de la place du Champ de Mars, la Caisse d'Épargne, 1918.
(L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche)

années 1890-1920, les vice-présidents élus à Bourg-de-Péage sont des négociants comme Pirraud, Eynard, ou des industriels comme Charles Mossant chapelier.

LA PROGRESSION DES LIVRETS ET DES DÉPÔTS MALGRÉ LES CRISES

L'adhésion active des bourgeoisies locales vise à faciliter la diffusion du livret d'épargne et à développer la collecte. Le cap du million de livrets est dépassé en 1858, celui des cinq millions en 1886 et des 10 millions en 1933.

La progression des dépôts accompagne celle des déposants et passe de 400 millions en 1846 à un milliard en 1878, puis trois milliards en 1900¹⁰. À l'échelle nationale comme locale, trois grandes phases peuvent être distinguées : une phase d'affirmation progressive tout au long du premier XIX^e siècle, non sans quelques crises parfois de nature politique comme économique. Après cette phase de démarrage, la croissance s'accélère nettement pour aboutir à son apogée vers 1910. Une phase de turbulences et d'à coups suit avec la guerre, la croissance puis la crise des années trente.

Ainsi la Caisse d'épargne de Valence¹¹ enregistre dans les années 1840 des versements de 100 000 à 200 000 F par an, avec une chute brutale durant la crise

de 1848-1849 (49 000 F puis 35 000 F) ; à partir des années 1860-1870, les versements sont souvent aux alentours des 300 000 F, voire 400 000 F par an. La baisse des versements est beaucoup moins nette pour les années de crise 1870-1871. Dans les années 1880, le volume de versements passe à plus de 1 MF, 1,5 MF, puis 2 MF dans les années 1880 parfois 2 M à 2,5 MF, montants qui se maintiennent jusqu'à la Première Guerre. La Caisse d'épargne de Romans, Bourg-de-Péage enregistre le même mouvement à la hausse avec des versements entre 500 et 800 000 F pour les années 1870 puis à partir des années 1880, des montants de l'ordre de 1,7 MF qui passent à plus de 2 MF à partir de 1890. Ces montants de l'ordre de 2 MF à 2,5 MF se maintiennent jusqu'à la Première Guerre mondiale¹². Ces progressions témoignent du rôle croissant des caisses dans la gestion de l'épargne des Drômois comme des Français à la veille de la guerre.

10 DUET (Daniel), *op. cit.*, p. 34-35.

11 AMV, 1 Q 12

12 ADD, 159 X 3

LES CAISSES D'ÉPARGNE ET LE COMPORTEMENT DES ÉPARGNANTS FACE À LA GUERRE

UN BAROMÈTRE DE LA CONFIANCE DANS LES POUVOIRS PUBLICS

Le statut particulier des Caisses d'épargne et notamment le rôle tenu par l'État via la caisse des dépôts et consignations en font des lieux d'observation de la confiance dans les pouvoirs publics en période difficile. Les ouvertures de livrets et les montants de dépôt constituent des baromètres de la santé financière du pays et particulièrement de la confiance des ménages dans l'avenir. Pour la théorie économique, l'épargne joue un rôle contra-cyclique : elle diminue en période faste, la consommation augmentant et elle croît en période de difficultés avec le réflexe de prévention. Mais en période de crise aiguë, économique, politique, militaire, comment se comportent les épargnants ? C'est la panique ? Sont-ils appelés à retirer leur « matelas d'argent liquide » ? Des *runs* bancaires, paniques soudaines qui s'emparent des épargnants, sont-ils à craindre¹³ ?

Loin de répondre à des critères uniquement d'ordre économique, le comportement des épargnants est profondément marqué par la conjoncture politique et militaire. Des répercussions économiques très fortes peuvent être enregistrées, mais avant même leur manifestation, les épargnants agissent, anticipent. À la veille de la guerre, le produit d'épargne privilégié le plus répandu est le livret, alternative à la thésaurisation dans le « bas de laine ». Au-delà de la collecte de dépôts à vue, les retraits sont susceptibles de retourner la situation sans préavis. Le livret est donc fort réactif en période de crise et sensible aux réactions psychologiques des épargnants.



Valence, succursale de la Banque de France, 1900.
(Coll. Peyrouze) (L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardeche)

13 TOURNIÉ (Vincent), *op. cit.*

L'ABSENCE DE RETRAITS ANNONCIATEURS DANS LA DRÔME

Les caisses n'ont pas toujours anticipé de mesures particulières en dehors de celles des régions frontalières¹⁴. Les Caisses d'épargne, pas plus que d'autres banques implantées dans la Drôme ou la Banque de France et la presse locale, ne semblent enregistrer de retraits annonciateurs d'une crise de confiance en juin et juillet 1914. Ailleurs pourtant, des retraits de fonds importants, notamment à Paris et dans l'Est, témoignent d'un pressentiment des ménages au début de l'été 1914. Dès le mois de juin, les retraits l'emportent sur les dépôts. La caisse des dépôts et consignations et des Caisses d'épargne s'inquiètent alors de ce mouvement annonciateur de difficultés¹⁵. Cette impulsion est aussi constatée plus loin du front et dans d'autres banques, comme à Pau où les retraits prennent une proportion énorme le 30 juillet ; après l'annonce par la presse de la menace de guerre, 600 000 F sont retirés à la Société Générale¹⁶. La Caisse d'épargne de Saint-Étienne fait l'objet d'un *run*. L'agent général indique : « À la nouvelle des événements austro-serbes, le lundi 27 juillet, dès la première heure le public s'est précipité en foule au guichet... » À Paris, le même constat est dressé et à Lyon, des dégradations sont même commises¹⁷.

L'ENTRÉE EN GUERRE D'AOÛT 1914 ET LA CLAUSE DE SAUVEGARDE

Le décret du 30 juillet 1914 instaure la clause de sauvegarde des livrets d'épargne pour empêcher toute hémorragie. *Le Journal de Valence* dans son édition du 2 août 1914 relaye l'information et annonce qu'en vertu du décret du 30 juillet, les « remboursements demeurent jusqu'à nouvel ordre limités à 50 F par déposant et par quinzaine¹⁸ ». En général, le calme de la population contraste avec la panique qui avait accompagné les événements de 1848 et de 1870. Les alarmistes sont ainsi démentis et détrompés. Certes en août 1914, les retraits sont considérables et s'amplifient. Mais dès septembre, ils tombent à 20 MF. Les Caisses d'épargne des Pyrénées-Atlantiques voient leurs retraits multipliés par quatre, puis par six au début du mois d'août 1914. À Bordeaux le 4 août, la Caisse d'épargne verse 600 000 F avant midi pour tenter de calmer les esprits, avec un avis rassurant à la presse indiquant que toute demande sera satisfaite¹⁹. Tout le problème des pouvoirs publics réside dans l'équilibre à trouver entre maintien de la confiance et

14 TOURNIÉ (Vincent), *op. cit.*, p. 80.

15 COLLECTIF, *Le livret A. Une histoire de l'épargne populaire*. Paris, La documentation française, 1999, p. 178.

16 POURCHER (Yves), *L'effort de guerre. La vie des Français au jour le jour. 1914-1918*, Paris, Réédition 2014, collection Pluriel, p. 58.

17 TOURNIÉ (Vincent), *op. cit.*, p. 83.

18 ADD, CP 167, *Le Journal de Valence*, 2 août 1914.

19 POURCHER (Yves), *op. cit.*, p. 58.

la protection du système. Paradoxalement, l'entrée officielle en guerre le 3 août met fin aux *runs* et aux incertitudes, d'autant qu'une victoire rapide est attendue.

Néanmoins, des inquiétudes plus durables se font jour chez certains ménages. En parallèle à la clause de sauvegarde des Caisses d'épargne, *Le Journal de Valence* du 8 août 1914 fait part du décret relatif au remboursement des dépôts et des comptes courants dans les banques. Mais le périodique s'attache surtout à relayer les informations rassurantes concernant la monnaie divisionnaire pour éviter les phénomènes de thésaurisation. Le 23 août dans un long article, *Le Journal de Valence* indique que «la pénurie de monnaie divisionnaire est désormais considérablement atténuée... la fabrication est activement poussée.... Dans les circonstances graves, celui qui thésaurise est un mauvais citoyen. Rien dans la situation actuelle ne peut motiver ou excuser la réserve de ceux qui cachent la monnaie divisionnaire». Le 26 août le journal se veut encore rassurant : «ainsi que nous l'avons dit, la Monnaie fabrique des pièces divisionnaires d'argent²⁰».

À la fin de l'année 1914, le solde créditeur des Caisses d'épargne françaises est presque égal à celui de la fin de l'année précédente d'environ 40 milliards. Les épargnants français se sont donc contentés de prélever le montant de leurs intérêts et sont restés bien en deçà de la limite de 1,6 milliard de retraits fixés par la clause de sauvegarde²¹. Toutefois, la limitation des retraits rend les épargnants hésitants à déposer leur épargne considérée comme bloquée. Les dépôts de fait reculent.

Le compte rendu d'activité de la Caisse d'épargne de Die²² fait apparaître un état des retraits importants. Sont décomptés 9672 retraits de juillet 1914 à mars 1916 puis à nouveau 1071 de mars 1916 à septembre 1916 (soit une moyenne mensuelle de 1074 retraits par mois pour la première période et 153 pour la deuxième période). Le même phénomène d'augmentation des retraits dans la première période puis de ralentissement très net ensuite est enregistré par la Caisse d'épargne de Crest²³. L'importance des retraits du mois de juillet, au-delà du fait qu'il s'agit traditionnellement d'un mois de décaissements conséquents,



3^e emprunt de la Défense nationale. Souscrivez pour hâter la paix par la victoire, 1917, Paris, imprimerie Maquet. (L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche)

20 *Le Journal de Valence*, 23 et 26 août 1914.

21 COLLECTIF, *Le livret A...*, op. cit., p. 179.

22 ADD, 159 X 2

23 *Ibid.*

s'explique par la réorganisation à laquelle chaque ménage doit procéder pour continuer sa vie quotidienne avec un homme au front et une femme au foyer, aux champs, à la boutique ou à l'usine. Ces retraits sont d'autant plus nécessaires que le statut de la femme mariée et des enfants mineurs exige la signature du chef de famille pour donner procuration à l'épouse ou aux enfants. La loi du 3 juillet 1915 assouplit ces dispositions pour faciliter le déblocage des fonds quand il est impossible de correspondre avec le mari mobilisé²⁴.

Établissant le compte rendu d'activité de 1914 le 5 février 1915, les responsables de la Caisse d'épargne de Valence²⁵ entendent que «le nombre de livrets en circulation est en augmentation sensible (de 412 unités)... le fléchissement du montant des comptes de nos 26 755 déposants est seulement de 48 186 F par rapport à 1913, soit moins de 0,4 % du total». Le rapport d'activité précise : «Il n'est évidemment pas douteux que dans la modération de ce fléchissement des comptes, il faille trouver l'influence de l'application de la clause de sauvegarde qui a heureusement fait échec au début de la guerre à certains entraînements fâcheux.» Le rapport vante ensuite le comportement des Français et des Drômois et leur «absolue confiance dans la solidité du crédit de la France dans lequel se confond celui de notre Caisse. C'est donc cette confiance patriotique qui avec la clause légale nous a fourni l'efficace sauvegarde.»

De manière générale, les Caisses se réjouissent de la bonne tenue de leurs comptes en fin 1914²⁶ même si par endroits, les *runs* ont été violents, mais limités à quelques jours. Mais ce discours apaisé des caisses vise peut-être à relativiser le risque de retraits afin d'obtenir de la part de l'État la suppression de la clause de sauvegarde ; pour cela, il faut minimiser les retraits.

LES CAISSES D'ÉPARGNE INSTALLÉES DANS UNE GUERRE LONGUE POUR LA MOBILISATION FINANCIÈRE

Les premiers mois de la guerre ont mis fin à l'illusion d'une guerre courte et les premières mesures d'une économie dirigée se sont progressivement mises en place : cours forcé de la monnaie, clause de sauvegarde des livrets d'épargne... À la fin de 1915, le gouvernement décide d'accepter à parts égales l'apport d'espèces et de fonds d'épargne bloqués. Cette formule permet aux épargnants dont les anciens dépôts sont bloqués en vertu de la clause de sauvegarde, de souscrire au premier emprunt de la Défense nationale puis aux suivants.



Souscrivez au 4^e emprunt national, 1918, Paris, imprimerie Devambez. (L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche)

Ce dispositif permet à la fin de la guerre de drainer 1,4 milliard de F, versés pour moitié seulement «en argent frais» par les épargnants.

Dans le compte rendu d'activité de la Caisse d'épargne de Valence pour 1915²⁷, il est indiqué qu'on enregistre «la dépression des versements qui n'ont pas atteint en 1915 le cinquième des chiffres des années précédentes». Au-delà, le rapport souligne la part prise par la Caisse pour «sa collaboration à l'émission de l'emprunt national 5 % de 1915».

Le ministre des Finances, sous la pression des représentants des Caisses d'épargne, lève la clause de sauvegarde en mars 1916 pour les nouveaux dépôts. *Le Journal de Valence* du 30 mars 1916 annonce la parution de ce décret sur la dérogation au plafond de 50 F de retraits. Quelques jours plus tard, le 6 puis le 13 avril, il fait paraître un avis de la Caisse d'épargne qui commente ces nouvelles dispositions²⁸.

En juillet 1916, le gouvernement relève le plafond du livret de 1 500 à 3 000 F. Il retrouve ainsi son niveau d'avant 1915. *Le Journal de Valence* publie des avis dès le 3 août 1916 puis le 10. L'édition du 13 septembre 1916 est l'occasion pour la Caisse d'épargne de Valence de rappeler qu'elle a reçu 304 déposants et qu'elle en a remboursé 769. «Comme on le voit, note *Le Journal de Valence*, les facilités nouvelles accordées notamment par la loi du 31 juillet dernier ont donné immédiatement des résultats appréciables.²⁹»

L'abolition pure et simple du plafond de retrait est décrétée en septembre 1916³⁰, ce qu'avait annoncé *Le Journal de Valence* dès le 14 septembre en faisant savoir que «le gouvernement prendra prochainement une décision au

24 TOURNIÉ (Vincent), *op. cit.*

25 AMV, 1Q 12

26 TOURNIÉ (Vincent), *op. cit.*, p. 84.

27 AMV 1 Q 12

28 *Le Journal de Valence*, 30 mars, 6 avril, 13 avril 1916.

29 *Ibid.*, 3 août, 12 août, 13, 14, 17, 23 septembre 1916.

30 COLLECTIF, *Le livret A...*, *op. cit.*, p. 179.

sujet de la levée des restrictions qui ont été apportées depuis le début de la guerre ».

En octobre 1916, le taux d'intérêt du livret est porté à 3,2% ou 3,5% selon les Caisses pour répondre à leurs craintes face à la dérive de la monnaie. Des dirigeants des caisses rappellent au ministre qu'il « n'est pas douteux que 1500 F ne représentent plus la même valeur qu'il y a quelques années³¹ ». La Caisse d'épargne de Valence annonce dans *Le Journal de Valence* du 1^{er} octobre 1916 les modalités de souscription de l'emprunt de 1916 avec l'information pratique sur les horaires d'ouverture pour l'accueil des épargnants. Elle réitère cette information dans l'édition du 25-27 décembre 1916³².

Dans son bilan de l'année 1916, la Caisse d'épargne de Valence³³ se félicite de l'abrogation du décret limitant les remboursements et augmentant le plafond de dépôt.

DU RETOUR À LA NORMALE À LA PROSPÉRITÉ : LA SORTIE DE GUERRE DES CAISSES D'ÉPARGNE

UN RETOUR À LA NORMALE

La Caisse d'épargne de Romans imprime très régulièrement ses comptes rendus annuels d'activité³⁴. Lieu de sociabilité des notables, la Caisse d'épargne enregistre le décès de certains de ses administrateurs sur le Front. C'est l'occasion pour Paul Roux industriel en tannerie à Romans, président du conseil de direction de la Caisse d'épargne de Romans de prononcer un vibrant appel patriotique : « Je salue avec émotion nos vaillants soldats et officiers, pour les trésors d'héroïsme et d'ardeur patriotique qu'ils multiplient chaque jour ; à chacun d'eux va toute notre reconnaissance. »

Paul Roux dans le rapport présenté en assemblée générale le 30 mai 1917 relève avec satisfaction les dernières mesures prises pour l'épargne (relèvement du plafond de dépôt, fin de la limitation des remboursements, augmentation de la rémunération des dépôts) dont les effets se sont fait sentir dès le premier trimestre 1917 par une progression de l'activité et des versements. Il note ensuite « [qu'] en raison des malheureux événements que nous traversons, la société n'a fait aucune opération de prêt... Comme en 1915, la Caisse a prêté sur avance pour l'emprunt national de 1916 », soit 489 souscriptions. Parmi les mesures qui cherchent à stimuler l'épargne, l'exemption de l'impôt progressif sur le revenu appliqué aux dépôts, adopté définitivement en 1917, figure en bonne place d'autant que les dépôts bancaires sont eux taxés.

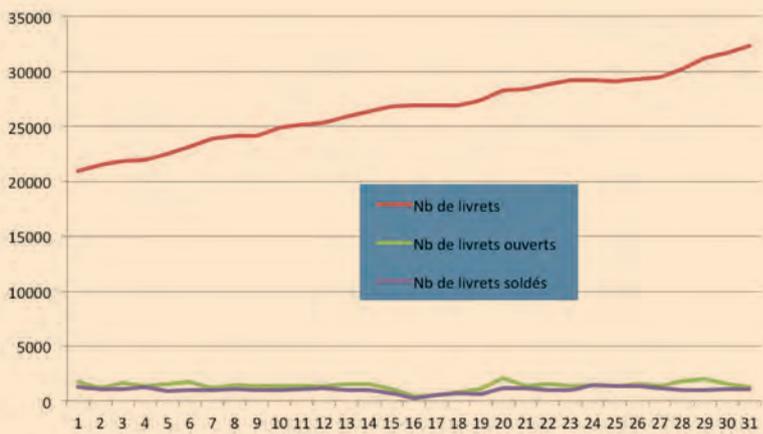
31 *Ibid.*

32 *Le Journal de Valence*, 1^{er} octobre, 25-27 décembre 1916.

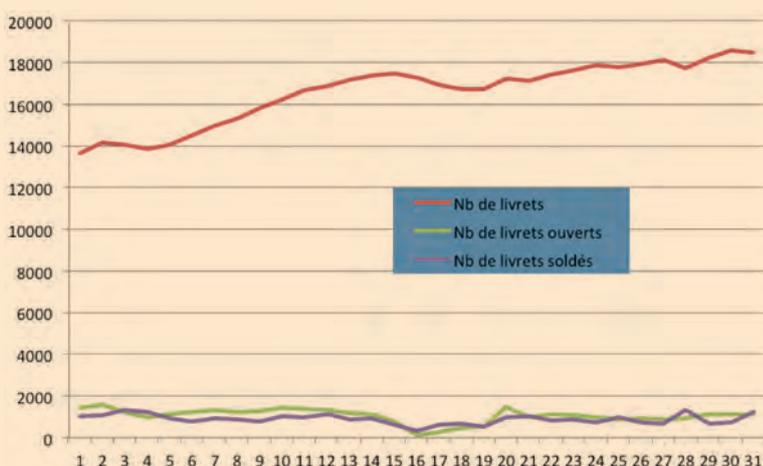
33 AMV, 2 Q 12

34 ADD, 159 X 2

ACTIVITÉ DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE VALENCE 1900-1930



ACTIVITÉ DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE ROMANS BOURG-DE-PÉAGE 1900-1930



Le rapport d'activité présenté à l'assemblée générale de la Caisse d'épargne de Valence le 12 mars 1918³⁵ rappelle lui aussi les mesures de 1916 en faveur des déposants qui ont « marqué la reprise du mouvement dans nos établissements de prévoyance... » avec « l'accroissement appréciable du nombre et du montant des versements... supérieurs aux remboursements malgré les prélèvements de novembre et décembre pour participation à l'emprunt de 1917... ».

DE LA GUERRE À LA PAIX. UNE RHÉTORIQUE DE LA CONFIANCE

Avant de passer à l'examen des opérations de l'exercice écoulé de 1917, le rapport d'activité de la Caisse d'épargne de Valence de début 1918 dresse un état des lieux de la situation militaire et géopolitique et s'inscrit dans une rhétorique de la confiance.

« Un peuple puissant, nous devons le reconnaître, a déchaîné la plus effroyable des guerres. Ce peuple, après des préparatifs longuement étudiés, avec une organisation

35 AMV, 2 Q 12

d'autant plus forte que tous les moyens sont employés par lui sans le moindre scrupule, ce peuple, dis-je, a cru avoir raison de tous ses adversaires en quelques jours ; il a été déçu dans ses espérances ; il a trouvé devant lui des hommes qui lui ont barré la route et lui ont crié : halte-là ! on ne passe pas ! Depuis ce moment l'héroïsme de notre armée a fait l'admiration du monde entier et nous a valu de précieuses sympathies.

Malheureusement un de nos Alliés, que nous considérons, à tort, comme une grande puissance est tombé en décomposition et nous a donné le spectacle le plus navrant qu'il soit possible d'imaginer. Je ne veux pas m'appesantir sur ce douloureux événement qui est venu prolonger une lutte qui sans cela aurait déjà pris fin et cela conformément à nos espérances. Un grand pays est venu apporter son aide et soutenir par ses puissants moyens la cause des Alliés. Sachons tenir à l'arrière comme nos poilus dans la tranchée et le succès final n'est pas douteux. Ce succès étant obtenu, la lutte ne sera pas finie, elle changera de champ de bataille, mais continuera, non plus dans le sens et avec les horreurs que nous voyons, mais sur le terrain économique. Nous devons nous préparer à cette bataille de l'après-guerre et laissez-moi vous faire partager mon optimisme à cet égard ; j'ai la conviction que nos agriculteurs, que nos industriels et nos commerçants sauront suivre le progrès et aux besoins le faire naître, adapter notre outillage aux exigences du moment, remplacer le plus possible la main-d'œuvre qui fera défaut, par l'outil, par la machine. Il nous faudra aussi des hommes ne craignant pas le progrès sous toutes ses formes sachant en même temps enrayer les utopies et faire de notre France un pays que tous les enfants seront fiers et heureux d'habiter.

À ce moment nos Caisses d'épargne continueront à rendre les plus grands services et prendront certainement une importance de plus en plus considérable ; que notre devise soit donc : Confiance. »

LA BAISSÉ DU NOMBRE DE LIVRETS AVANT UNE FORTE REPRISE DE L'ÉPARGNE

Quel bilan les Caisses d'épargne tirent-elles de la guerre ? Les huit Caisses de la Drôme, hormis celle de Valence, voient le nombre de livrets baisser entre 1914 et 1918. Mais c'est une baisse limitée (de 1,1 % à Montélimar à 3,6 % à Die) s'expliquant par la fermeture de livrets de soldats morts au Front ou de civils décédés suite aux restrictions, à la grippe espagnole et autres difficultés et changements de domicile.

Certes la Caisse d'épargne de Crest³⁶ signale dans son rapport daté de mars 1919 qu'une grande quantité de livrets ont dû être fermés suite aux nombreux décès. Mais

après cette note négative, ce même rapport rappelle le rôle important des caisses dans la souscription des emprunts pour la Défense nationale et surtout signale l'augmentation des dépôts d'épargne durant la fin de l'année 1918 et les tout premiers mois de 1919. Les responsables de cette caisse se félicitent « pour constater... que nos déposants ont effectué pendant les quatre dernières années de la plus affreuse des guerres » de nombreux dépôts. « Ce mouvement n'a pas encore fléchi, car les deux premiers mois de 1919 donnent des excédents de versements sur les retraits. » Le rapport poursuit en indiquant que « ces résultats témoignent du patriotisme et de la confiance de nos populations, soit dans le crédit de la France, soit dans la gérance de notre caisse ; il témoigne aussi d'une certaine aisance parmi eux ».

LA PROSPÉRITÉ DES CAISSES À LA SORTIE DE GUERRE

Les résultats de 1918 présentés à l'assemblée générale de la Caisse d'épargne de Romans³⁷ le 19 mai 1919 révèlent l'importance des excédents : « Une telle prospérité ne fut jamais constatée depuis l'ouverture de la caisse et elle est due à l'élévation du maximum, au relèvement du taux de l'intérêt et aussi à la vente des récoltes à prix élevé. » Le même optimisme prévaut à la Caisse d'épargne de Valence aux résultats florissants.

Toutefois, la caisse de Romans Bourg-de-Péage a été plus marquée par l'importance des retraits et de la fermeture des livrets ; avant de reprendre une progression très forte, le nombre de livrets est réduit durant les années de guerre. La caisse de Valence connaît, elle, une très forte reprise du nombre de livrets.

VARIATION EN INDICE DU NOMBRE DE LIVRETS DES CAISSES D'ÉPARGNE DE VALENCE ET DE ROMANS 1900-1930³⁸ (BASE 100 = 1900)



36 ADD, 159 X 2

37 *Ibid.*, 159 X 3

38 AM Valence 1Q12 et ADD 159 X 3

Fondée en 1881, la Caisse nationale d'épargne postale collecte également de l'épargne. Comme pour certaines caisses locales, l'activité de la Caisse nationale d'épargne³⁹ dans la Drôme est marquée par la forte réduction du nombre de livrets ouverts et des versements avant une très nette reprise. Les retraits augmentent notablement durant les années 1915 et 1916. Mais pour tous les établissements bancaires, l'activité de prêts a chuté comme pour le Crédit agricole.

LES CAISSES DE CRÉDIT AGRICOLE : CRISE DES PRÊTS ET RETOUR À LA NORMALE

Le rapport du service départemental d'Agriculture au préfet pour l'année 1914⁴⁰ fait le point de la situation des caisses de Crédit agricole. « Il se fait très peu d'affaires dans les Caisses de crédit, et cela se comprend : les chefs de famille sont en partie absents, et les dépenses pour l'agriculture sont réduites au strict minimum et le taux d'intérêt est très élevé. » Il constate que les opérations de la caisse régionale de Valence diminuent de moitié : « Elle consiste surtout dans le renouvellement des billets. » Cette situation contraste avec celle de l'année précédente 1913. Le rapport présenté en juillet 1914 rappelle l'existence de 40 caisses locales dans la Drôme, et de trois caisses régionales à Valence, Nyons et la Caisse du Sud-Est qui ont prêté 2 MF à court terme. C'est pour le directeur du service départemental de l'Agriculture « une institution très utile à l'agriculture et qui prend chaque année de l'expansion⁴¹. » Le rapport de l'année suivante confirme le ralentissement de l'activité de plus de moitié, voire même l'absence totale d'activité ; les comptables ont été souvent mobilisés et une caisse est dissoute⁴². Une activité normale n'est retrouvée qu'à partir de 1919.

La « fortune personnelle » (terme officiel) des caisses ordinaires ou postales augmente. Elle est constituée à la fois par une retenue sur taux d'intérêt ainsi que par le boni ; elle couvre les frais de gestion, alimente une réserve et est utilisée pour des œuvres philanthropiques. Ainsi dans le cadre de l'écrêtement de sa « fortune personnelle », la Caisse de Valence verse à ses épargnants des allocations de bienfaisance en 1915 jusqu'à la fin de l'année 1920 (jusqu'à 6750 F en 1915 et 2000 encore en 1920)⁴³.

DES CAISSES GAGNENT LEUR AUTONOMIE

Le rapport d'activité pour l'année 1918 présentée à l'assemblée générale du 28 mars 1919 de la Caisse d'épargne de Valence rappelle aussi les résultats positifs obtenus⁴⁴. Signe de bonne santé financière et même de prospérité à la sortie de guerre, la Caisse d'épargne municipale de Valence fondée en 1837, réorganisée à plusieurs reprises notamment en 1881 et 1891, est transformée en caisse dite « autonome » en novembre 1919⁴⁵. La décision est emportée en particulier par des négociants et industriels valentinois à la fois membres du conseil municipal et administrateurs de la Caisse d'épargne : Charles Hugué marchand de fer, Auguste Giraud banquier, Noël Cessieux négociant en bois, Perdrix menuisier... Dans sa délibération du 19 novembre 1919, le conseil municipal de Valence rappelle que « le régime municipal a sa raison d'être quand il s'agit de fonder une Caisse d'épargne, de lui constituer au moins en partie, son fonds initial de dotation, de lui garantir en quelque sorte et son évolution matérielle et son crédit moral ». Le conseil municipal justifie ce changement de régime en constatant « l'accroissement de la fortune personnelle de la Caisse », l'augmentation du fonds de garantie, du nombre de déposants et de dépôts ainsi que des résultats des placements en valeur d'État ou auprès de la société des HBM et du Crédit immobilier.

À l'occasion de l'assemblée générale du 10 février 1920, le rapport pour 1919 est l'occasion de rappeler : « Le renouveau de prospérité qui s'annonçait pour notre institution... et les intérêts sans résultat dont nous avons à rendre compte. » Le compte rendu « montre d'ailleurs que cette confiance témoignée par les déposants envers cette institution n'a pas cessé de grandir⁴⁶ ».

39 ADD, 1 N 110 et suivants (rapports annuels du directeur des postes et télégraphes).

40 *Ibid.*, 1 N 111

41 *Ibid.*, 1 N 112

42 *Ibid.*, 1 N 113

43 AMV, 2 Q 12

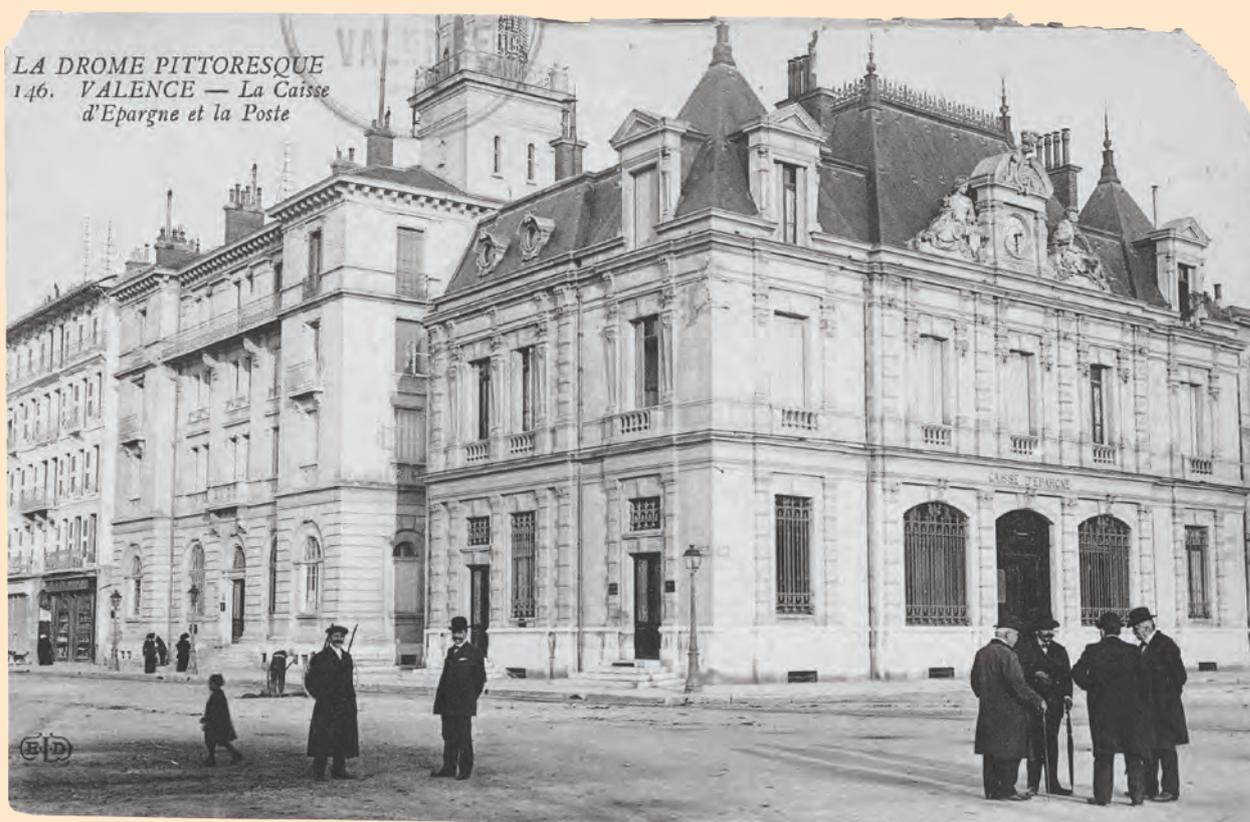
44 *Ibid.*, 1 Q 12

45 *Ibid.*, 1 Q 13

46 *Ibid.*, 1 Q 12

CONCLUSION

En 1918, les Caisses d'épargne célèbrent leur premier centenaire. Jouant le rôle d'une valeur refuge, notamment pour les plus modestes, les livrets d'épargne ont subi le contre-coup de la guerre en particulier pendant les trois premières années du conflit, pour retrouver une situation de prospérité ensuite. À la fin de la guerre, à l'échelle nationale, comme à l'échelle locale pour les caisses de Valence et de Romans Bourg-de-Péage en particulier, le nombre de livrets et le volume des dépôts sur livret d'épargne sont à peu près comparables à ceux d'avant l'ouverture du conflit. Mais ces sommes n'ont plus la même valeur, le franc ayant perdu la moitié de sa valeur en dollars en 1919. Cette forte dépréciation relativise la réussite financière des Caisses d'épargne dans la traversée de la guerre dont les plafonds de dépôt augmentent notablement dès 1919. ●



La Drôme pittoresque — Valence, la Caisse d'Épargne et la Poste, 1910.
(L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche)

LES ÉTRANGERS PENDANT ET APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE DANS LA DRÔME

Depuis les années 1880, la France est devenue un grand pays d'immigration. Malgré une certaine hostilité¹, en particulier contre les Italiens, des centaines de milliers d'étrangers viennent s'y installer. La Drôme n'est pas un grand territoire d'immigration, mais comme d'autres départements, elle voit arriver sur son sol nombre de migrants, en partie grâce à sa situation dans l'axe rhodanien. L'entrée de la France dans la Première Guerre mondiale entraîne des bouleversements. Il faut composer avec les étrangers, entre l'aide qu'ils peuvent apporter au pays et la méfiance qu'ils suscitent parfois. Après la victoire, la France se reconstruit et continue à faire appel aux étrangers, leur présence étant nécessaire pour remplacer les victimes du conflit.



Antoine Montaner, primeur à Valence au début du XX^e siècle.
(Coll. Priv.)

LA DRÔME ET LES ÉTRANGERS À LA VEILLE DE LA GUERRE

À la veille de la guerre, la Drôme connaît un flux migratoire traditionnel avec des étrangers venant principalement des pays voisins : Italie, Espagne, Suisse, Allemagne. Les listes nominatives du recensement de 1911 montrent que 2 183² étrangers soit 0,74 % de la population totale sont répartis dans 166 communes du département sur 378 dont six en comptent cent ou plus.

Ils sont venus en nombre dès la fin du XIX^e siècle, pour beaucoup attirés par les emplois offerts grâce à l'industrialisation de la France.

NATIONALITÉS EN 1911	
ITALIE	1558
ESPAGNE	187
SUISSE	180
ALLEMAGNE	102
BELGIQUE	45
AUTRICHE	27
ROYAUME-UNI	24
AUTRES ÉTATS EUROPÉENS	36
AMÉRIQUE	14
ASIE (DONT TURQUIE)	8
AFRIQUE	2
TOTAL	2183

1 La xénophobie est présente et amène plusieurs conflits dont le plus grave est la tuerie d'Aigues-Mortes en 1893. On peut citer aussi les « Vêpres marseillaises » de 1881 et l'assassinat de Sadi Carnot par un anarchiste italien à Lyon en 1894 qui provoque des émeutes anti-italiennes.

2 ADD, 6M 162 à 519, 2 187 d'après le recensement de 1911. Le nombre de 2 183 étrangers tient compte des erreurs de nationalité faites sur les listes nominatives.



Léandre et Laure Samica entre 1908 et 1914.
(Coll. Samica)

Avant la guerre, l'État se préoccupe des étrangers vivant sur le territoire français. En 1851, ils sont comptabilisés dans les recensements. La République établit une législation particulière sur les étrangers et sur la nationalité, mais la baisse de la natalité des années 1880 et la non-participation des étrangers au service militaire obligatoire amènent le pouvoir à revoir ses réticences. Les lois de 1888 et 1889 permettent la naturalisation des jeunes ayant au moins un parent étranger né en France. Par contre, ces mêmes lois ne sont pas favorables aux femmes puisqu'elles perdent leur nationalité française lorsqu'elles épousent un étranger, même si le ménage réside en France.

Le décret du 2 octobre 1888 impose aux étrangers voulant habiter en France l'obligation de s'inscrire en mairie sur un registre d'immatriculation dans les 15 jours suivant leur arrivée. Cette déclaration doit être renouvelée à chaque changement de domicile. Cette mesure est renforcée par la loi du 8 août 1893 « relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national³ ». Ainsi la venue de plus en plus d'étrangers entraîne la montée d'un sentiment national qui rejette l'étranger et entend lui restreindre l'accès au marché du travail.

3 PONTY (Janine), *L'immigration dans les textes, France, 1789-2002*, Belin sup histoire, Paris, 2004.



Mesures à l'encontre des étrangers résidant en France, affiche, 2 août 1914. (ADD, 4 M 564)

L'ÉTRANGER EN QUESTION PENDANT LA GUERRE

DES ÉTRANGERS « ENNEMIS » : ALLEMANDS ET AUTRICHIENS

La mobilisation générale du 2 août 1914 et la déclaration de guerre de l'Allemagne contre la France le jour suivant ont pour conséquence une certaine méfiance à l'encontre des étrangers et leur surveillance est accrue. L'hostilité envers les ressortissants allemands ou austro-hongrois et la hantise de l'espionnage contribuent à l'instauration de nouvelles mesures qui répondent tout d'abord au souci de renforcer la sécurité intérieure. Le 2 août est promulgué un décret « relatif aux mesures à prendre à l'égard des étrangers stationnés en France » qui leur demande de se faire connaître en mairie ou au commissariat de police même si la personne est déjà déclarée en vertu de la loi de 1888. Le 15 septembre, le ministre de l'Intérieur ordonne à tous les Allemands et tous les Autrichiens sans exception, (nommés Austro-Allemands), de quitter leur domicile pour être regroupés dans d'autres départements. Un télégramme du 1^{er} octobre stipule que les Austro-Allemands doivent être dirigés vers les îles ou presqu'îles, car ces lieux sont plus faciles à surveiller. Les femmes, enfants et vieillards doivent être rassemblés pour être envoyés en Suisse en vue d'un retour en Allemagne.

À la suite de cette note, le ministère de l'Intérieur, par un télégramme daté du 19 octobre 1914, demande au préfet de la Drôme de regrouper les Austro-Allemands mobilisables âgés de 17 à 60 ans et les suspects puis de les envoyer à l'abbaye de Frigolet dans les Bouches-du-Rhône. Cependant, ceux qui ne veulent pas être séparés de leurs épouses et de leurs enfants peuvent rester chez eux jusqu'à nouvel ordre. Quant aux Alsaciens-Lorrains d'origine française, mais de nationalité allemande, ils ne sont pas concernés par cette mesure ni les Austro-Allemands ayant un fils incorporé dans l'armée française. Ainsi, après avoir été regroupés dans différentes écoles de Valence (rue Pêcherie, rue des Vieillards, école Notre Dame), 96 Allemands et Autrichiens sont évacués vers Frigolet⁴.

Les Austro-Allemands voient aussi leurs biens séquestrés. Le 14 octobre 1914, le préfet demande aux maires de préparer la saisie et la mise sous scellés de tous les biens mobiliers et immobiliers des sujets allemands, autrichiens et hongrois. Plus tard, un courrier du ministre de l'Intérieur demande le 1^{er} février 1916 de rechercher dans ces biens tout ce qui pourrait être utile pour la Défense nationale ou les services publics : houille, bois, tissus, lits... Un Allemand voit ainsi ses 1 500 kg de bois de chauffage, ses ustensiles de cuisine, ses 2 lits et ses 241 bouteilles de vin mis sous séquestre⁵.

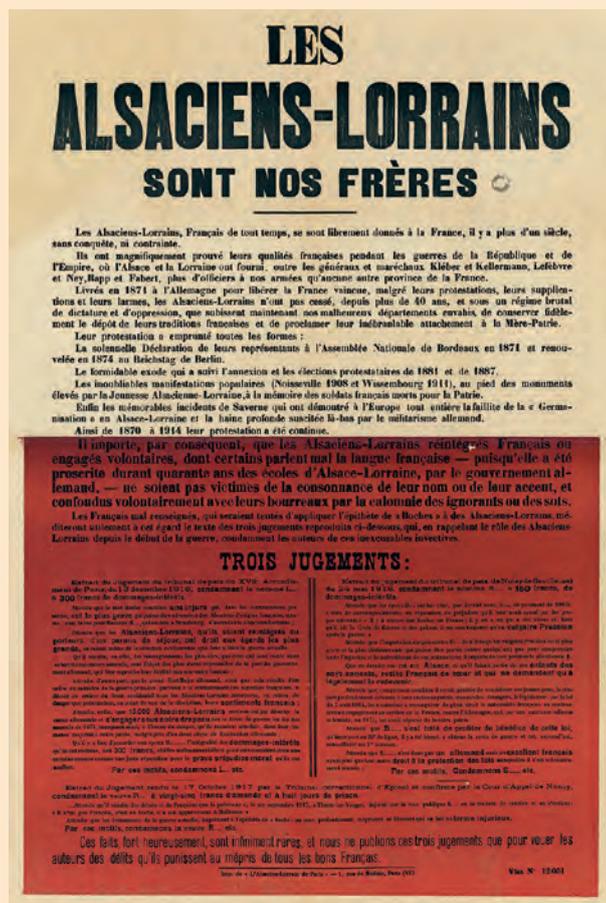
Le cas des Alsaciens-Lorrains est particulier. La question pour les autorités est de savoir qui est loyal ou non. De crainte d'être enrôlés dans l'armée allemande, beaucoup d'entre eux trouvent refuge en France. Pour le gouvernement, ces réfugiés, de nationalité allemande, dont certains ne parlent pas français, restent des suspects. Ils sont classés en trois groupes :

- Le premier comprend ceux qui ont une attitude incertaine envers la France. Ils obtiennent une carte blanche et sont maintenus en résidence surveillée et jouissent d'une liberté relative.
- Le second regroupe ceux qui font preuve de sentiments francophiles. Ils se voient attribuer une carte tricolore. Ceux qui ont des ressources insuffisantes sont logés collectivement comme à Saint-Sorlin en Valloire ou à Étoile⁶.
- Le dernier groupe, la catégorie S, réunit ceux qui sont considérés comme suspects et sont internés.

Le 5 août 1915, une loi est promulguée sur l'admission des Alsaciens-Lorrains dans l'armée française. Elle stipule que : « — Art. 1. — Les Alsaciens-Lorrains qui contractent pendant le cours de la guerre un engagement volontaire au titre de l'un des régiments étrangers recouvrent, sur leur demande et après la signature de leur acte d'engagement, la nationalité française. Ils peuvent, en conséquence, être incorporés, après accomplissement de cette formalité, dans un corps quelconque de l'armée, s'ils remplissent les conditions d'aptitude exigées pour l'armée dont ce corps fait partie.

— Art. 2. — Le bénéfice des dispositions de l'article précédent est également applicable aux Alsaciens-Lorrains, servant dans des régiments étrangers au moment de la déclaration de guerre, qui en feront la demande.

— Art. 3. — Le gouvernement est autorisé à naturaliser, sans condition de résidence, les étrangers qui contracteront un engagement pour la durée de la guerre. »



Les Alsaciens-Lorrains sont nos frères, ou comment les accueillir dans la Drôme, [1919 ?], Paris. [ADD, 112 Fi 123]

Aucun permis de séjour et sauf-conduit ne doit être accordé à ces étrangers, exception faite des Alsaciens-Lorrains et des personnes originaires de certaines provinces allemandes ou autrichiennes comme les Tchèques, Bosniaques, Serbes, Roumains, Croates, Polonais et Trentins ayant donné les garanties de leur loyalisme à l'égard de la France.

5 ADD, 1 M 1579

6 COLLECTIF, *Un siècle de réfugiés dans la Drôme*, Valence, Coédition Département de la Drôme, Valence Romans Agglo, 2017.

4 ADD, 1 M 1570

Le département accueille un certain nombre d'Alsaciens-Lorrains. En septembre 1914, l'armée française reprend une partie du territoire annexé par l'Allemagne en 1870. Pour priver l'armée allemande de recrues alsaciennes, le gouvernement décide d'envoyer les Alsaciens mobilisables à l'arrière. Crest est choisi pour en accueillir. En décembre, 343 d'entre eux arrivent dans la commune. Certains sont regroupés d'abord dans la tour médiévale puis ensuite dans l'usine Fayolle, d'autres dans le couvent des Capucins. À l'exception de 9 personnes, ils sont considérés comme Français et obtiennent une carte tricolore. Beaucoup trouvent du travail et quittent leurs lieux d'internement. Le dépôt de Crest ferme le 30 juin 1915.

Peu après la fermeture du camp, le couvent des Capucins reçoit d'autres « pensionnaires ». Il s'agit de 112 Alsaciens et de Lorrains qualifiés de « romanichels » en réalité des Tsiganes ; soupçonnés de sentiments douteux à l'égard de la France, ils sont titulaires d'une carte blanche. Leur nombre atteint 176 personnes, effectif maximum en novembre 1915. Pour les internés, le camp est assimilé à une prison et les conditions de vie sont dures et certains résistent (révoltes, évasions). Le camp de Crest ferme un mois après la signature du traité de Versailles le 28 juin 1919 attribuant définitivement l'Alsace et la Lorraine à la France. Un autre camp est ouvert à Romans pour accueillir les Alsaciens-Lorrains munis de carte blanche.



Dépôt des internés de Crest, règlement concernant le travail des internés établi par le maire Fayolle le 1^{er} mai 1917, Valence. (ADD, 10 R 68)

DES LOIS CONTRAIGNANTES

L'afflux considérable d'étrangers durant la Première Guerre mondiale engage une refonte du système existant de leur identification. La présence massive sur le territoire suscite l'inquiétude des autorités. Le 2 août 1914, le lendemain de la mobilisation générale, un décret « relatif aux mesures à prendre à l'égard des étrangers stationnés en France » leur impose de se déclarer en mairie et d'obtenir un permis de séjour. Pour l'État, il faut maîtriser la mobilité des personnes, vérifier l'identité et le statut des étrangers en fonction des catégories auxquelles ils sont incorporés, orienter et réguler les contingents de travailleurs selon les secteurs économiques. Le 5 novembre de la même année, le préfet, Charles Maulmont fait afficher les mesures prises sur les déplacements des réfugiés quelle que soit leur nationalité. Ces derniers ne peuvent plus se déplacer au-delà d'un rayon de dix kilomètres autour de la commune où ils ont été mis en résidence sans un sauf-conduit. Ce document n'est valable que pour un seul déplacement.

Allemands			
Bauer Caroline	Castelnau	Saarbrücken 25 avr 1887	19 avr 1914 Parti pour l'Aut. 1 ^{er} 1914
Bloch Daniel	Christie	Strasbourg 30 avr 1886	7 avr 1914 Partis 19 avr 1914
Bockholtz Richard	Freilten	Strasbourg 30 janv 1882	17 avr 1914 Parti 1. a.
Francis Jules	Freimann	Strasbourg 15 7 1882	23 avr 1914 Parti sans adresse
Hausch Albert	Jandrius	Muhlhausen 22 ju 1883	22 avr 1914 Parti sans adresse
Heinrich Ernest	Levy	Strasbourg 21 7 1887	5 18 1914 Parti sans adresse
Joung Eugène	Lusmann	Strasbourg 24 ju 1883	15 18 1914 Parti sans adresse
Joerg Josephine	Levy	Strasbourg 24 ju 1883	15 18 1914 Parti sans adresse
Joerg Otto	Levy	Strasbourg 24 ju 1883	15 18 1914 Parti sans adresse
Mare Henri	Levy	Strasbourg 24 ju 1883	15 18 1914 Parti sans adresse
Schick Pauline	Levy	Strasbourg 24 ju 1883	15 18 1914 Parti sans adresse
Wagner René	Levy	Strasbourg 24 ju 1883	15 18 1914 Parti sans adresse
Zaborowski Jean	Levy	Strasbourg 24 ju 1883	15 18 1914 Parti sans adresse

Liste d'Allemands résidant à Valence établie à la suite de la demande préfectorale, 9 août 1915. (ADD, 10 R 45)

L'administration exerce contre les étrangers un contrôle de plus en plus pressant. Chaque mairie doit fournir la liste des étrangers sur sa commune durant la période de guerre, et indiquer les individus suspects. Ainsi 438 étrangers dépositaires d'une carte de séjour sont recensés à Valence en 1915, principalement des Italiens et des Espagnols.

Divers textes sont promulgués, dont la loi du 7 avril 1915 qui autorise la dénaturalisation d'étrangers devenus français, mais considérés comme suspects⁷ ou encore le décret du 2 avril 1917 « portant création d'une carte d'identité à l'usage des étrangers », carte obligatoire qui sert aussi de

7 ADD, 1 M 1576

sauf-conduit pour tout déplacement. Ce décret est complété par la création d'une carte d'identité de travailleurs étrangers. Cette dernière, concernant les étrangers et les coloniaux, est de couleur verte pour l'industrie et chamois pour l'agriculture.

Si les Drômois acceptent bien les réfugiés au début de la guerre, ils manifestent ensuite une certaine hostilité. Les conditions de vie sont dures et la population accuse de plus en plus les réfugiés de se contenter des allocations qui leur sont versées et leur reproche également de les concurrencer sur le marché du travail. Cela provoque des discriminations, amenant le préfet à prendre des sanctions contre les maires qui rechignent à aider les réfugiés.

DE NOUVELLES IMMIGRATIONS

Dès le début de la guerre, les armées allemandes avancent rapidement, envahissent la Belgique et le nord de la France, poussant les habitants de ces régions à fuir. Ils sont évacués et répartis par le ministère de l'Intérieur vers plusieurs départements, dont la Drôme. Jusqu'en 1918, le département a reçu entre 13000 et 15000 réfugiés français et étrangers (Allemands, Austro-Hongrois, Belges, Italiens, Serbes et Alsaciens-Lorrains) dans au moins 280 communes⁸. Le 17 août 1914, le préfet indique que 1183 étrangers arrivent dans la Drôme. Parmi ceux-ci, 168 Austro-Allemands viennent à Valence et 604 à Montélimar⁹. D'autres sont répartis dans diverses communes du département en particulier des Serbes à Buis les Baronnies, et des étudiants de ce pays à Saint-Vallier et à Bourg-de-Péage. Ces Serbes font l'objet d'une attention particulière de l'État, de la préfecture et des mairies qui leur fournissent des aides (vivres, vêtements...). Par exemple la municipalité de Valence organise le 25 juin 1916 une « journée serbe ». Le Comité de secours national, avec l'accord de l'État et du gouvernement serbe, demande à la mairie « d'intervenir en faveur de l'héroïque nation serbe accablée sous le faix [poids] de misère et de douleurs sans limites ». Il demande aussi au maire de convier ses administrés à verser leur offrande généreuse pour que « les femmes et les enfants des nobles soldats serbes, nos alliés, survivent »¹⁰. À la fin de cette journée, 1 084,70 francs sont collectés.



La journée serbe, 23 juin 1916, 1916, Paris, impr. Devambez.
(Coll. part)

Les étrangers sont hébergés chez l'habitant, dans des logements vacants ou en groupe dans un local commun. Dans ce dernier cas, ils ne touchent pas d'indemnités, car les communes fournissent les vivres comme pour les 60 Italiens logés à Donzère dans l'ancienne gendarmerie ou alors ils sont nourris par le propriétaire des locaux qui touche alors l'allocation.

D'autre part, du fait de la mobilisation, la main-d'œuvre dans les usines vient à manquer en particulier dans les usines d'armement.

L'État fait alors appel aux étrangers, aux coloniaux et aux femmes qui sont recrutés dans l'industrie ou dans l'agriculture. En 1916, un Service ouvrier dépendant du sous-secrétariat d'État à l'Artillerie et des Munitions est créé afin de recruter des citoyens des pays alliés ou neutres. En octobre 1917, ce service devient le Service de la main-d'œuvre étrangère dirigé par le ministère du Travail. Des accords sont signés entre la France et divers pays comme le Portugal, la Grèce ou l'Espagne. Dans la Drôme on constate

⁸ *Images de la Drôme en guerre*, Catalogue de l'exposition, Archives départementales de la Drôme, Valence 2014. On ne connaît pas la proportion de réfugiés étrangers.

⁹ ADD, 10 R 44

¹⁰ AMV, 116 et ADD, 1 M 1578



Au Buis, le 27 Septembre 1916

Objet :

Renseignements sur
2 familles serbes réfugiés
au Buis

Le Maire de Buis-les-Baronnies

à M Le Préfet de la Drôme Valence

En réponse à votre note de cabinet reçue ce matin concernant
les 2 familles serbes réfugiés au Buis, j'ai l'honneur de vous donner les
renseignements demandés en un tableau ci-après :

Date d'arrivée	Date de la 1 ^{re} allocation	Noms-prénoms	Age	Ancien domicile	Profession Antérieure	Allocation journalière	Renseignements divers ressources en dehors de l'allocation
Buis les Bar.							
14 Mars 1916	17 Juin 1916	Stoïkoviitch Zivko	6 ans 1878	Belgrade	Commissaire de Police	1.25	Possède plusieurs immeubles à Belgrade actuellement en ruines et occupés par les Autrichiens. Avait dit-il au départ dans les montagnes de Serbie quelques argent qui lui a été pris ou en gros dépenses en maladies et autres.
2		Stoïkoviitch Daninka na Vassillevitch	20 ans 1888	-	S. p.	1.25	
3		- - - Mirija	16 ans 1906	-	"	0.50	
4		- - - Douchan	7 Juin 1908	-	"	0.50	Reçoit 103 ^{fr} par mois de l'Etat Serbe par la légation Serbe à Paris, ce qui paraît bien insuffisant pour toute cette famille s'il n'y avait pas l'allocation.
5		- - - Milose	29 Mai 1910	-	"	0.50	
6		Damyans	6 Juin 1916	Aux bains	"	0.50	
Buis les Bar.							
25 Mai 1916	7 Juin 1916	Vassillevitch Kosta leau père	56 ans	Belgrade	Agent d'affaires	1.25	N'a aucune autre ressource que l'allocation de réfugié Serbe
8		Vassillevitch Vankicha na Bochovitche belle mère	53 ans	-	S. p.	1.25	
9		- - - Vilenia	18 ans	-	"	-	Elle est au collège Serbe à Nice
10		- - - Bonilka	19 ans	-	"	1.25	
11		- - - Alexander	17 ans	-	"	-	Elle est au collège de Livroy (Vienne) depuis le 1 sept.
Buis les Bar.							
27 Juin 1916	17 Juin 1916	Popovitch Milorad	42 ans	Belgrade	Prêtre Serbe	1.25	Reçoit de la paye de prêtre Serbe
2		Popovitch Kosava	38 ans	"	S. femme	1.25	110 ^{fr} par mois par la légation Serbe à Paris n'a aucune autre ressource

Ce sont les renseignements qu'il m'est possible de vous donner sur ces deux familles qui ont actuellement leur domicile au Buis et qui ne causent aucune difficulté, vivant assez modestement, envoyant leurs enfants aux écoles communales et sans bruit.

Le Maire

Liste des Serbes établis à Buis-les-Baronnies, constituée par le maire à la suite de la demande du cabinet du préfet, 27 septembre 1916. (ADD, 1 M 1578)

ainsi l'arrivée d'Espagnols et même de Chinois qui, après avoir passé une visite médicale à Perpignan pour les premiers et à Marseille pour les seconds, sont répartis entre diverses entreprises. À titre d'exemple, l'entreprise Basse-Isère Terrassements participant en octobre 1917 à la réalisation du barrage de Châteauneuf-sur-Isère et à la construction de la centrale hydro-électrique de Beaumont-Monteux, emploie environ 1300 ouvriers représentant une quinzaine de nationalités. La commune de Beaumont-Monteux héberge «130 Arabes d'Algérie, 250 Espagnols et 100 Chinois». Il est dit que ces derniers ont été des ouvriers «particulièrement appréciés, sobres, vivant de peu et travaillant avec une rare exactitude». Des Grecs d'Asie Mineure et des îles de la mer Égée sont aussi recrutés à l'usine de produits chimiques Gauthié Miribel à Saint-Rambert-d'Albon ou à la Cartoucherie à Bourg-lès-Valence. Cette usine aurait employé 127 étrangers¹¹.

Pour l'agriculture, un Office national de la main d'œuvre agricole est créé en mars 1915 puis un Service central de la main d'œuvre agricole est fondé deux ans plus tard.

Certains de ces étrangers, s'engagent dans la Légion étrangère. Pour quelques Italiens comme Bonato Marius de Die, le 4^e Régiment de marche du 1^{er} Régiment étranger est formé le 5 novembre 1914 à partir des dépôts de Nîmes et de Montélimar. Constitué en majorité d'Italiens, il comprend alors un état-major et trois bataillons (deux provenant de Montélimar et un de Nîmes). Les listes établies par les communes drômoises montrent que beaucoup d'Italiens ont quitté le département en 1914-1915, mais sans en préciser les causes. Pour certains, leur départ est lié à l'ordre de mobilisation décrété par l'Italie. Certains ne reviendront pas.

L'ÉTRANGER APRÈS LA GUERRE

DE NOUVEAUX FLUX

La paix retrouvée, le département enregistre l'arrivée de nouveaux migrants. Le premier recensement après-guerre est établi en 1921. Le nombre d'étrangers est quasiment le même que celui avant-guerre : 2330 soit 0,86% de la population totale, de nouveaux migrants remplaçant les Allemands et les Autrichiens qui ont quitté la France. Par contre, les différences se situent dans les nationalités des étrangers, 37 au total. Si le nombre d'Allemands et des Autrichiens est en forte baisse, celui des Italiens, des Espagnols et des Suisses continue d'augmenter. C'est en 1926 que les étrangers deviennent plus nombreux, le double par rapport à 1921 soit 2,06% de la population drômoise. Les plus nombreux à venir s'installer dans le département sont les Italiens qui ont plus que doublé leur effectif (3000 environ en 1926 et 1931) et surtout les Arméniens dont le nombre est multiplié par 70.

NATIONALITÉ	ITALIE	ESPAGNE	SUISSE	ALLEMAGNE	BELGIQUE	AUTRICHE	ROYAUME-UNI	POLOGNE	RUSSIE	GRÈCE DONT ASIE MINEURE	AUTRES ÉTATS EUROPÉENS	AMÉRIQUE	TURQUIE (ARMÉNIENS)	ASIE DONT TURQUIE *	AFRIQUE	TOTAL
1921	1359	468	226	24	71	3	33	19	9	23	28	13	17	29	8	2330
1926	2971	511	283	36	63	2	32	142	51	85	121	16	1233	43	9	5598

11 DROGUE-CHAZALET (Idelette), «La Cartoucherie nationale à Bourg-lès-Valence», Collectif, in *La Drôme et la Grande Guerre*, Éd. Libel, CDH 14-18, p. 161-179.

* Ressortissants turcs (dont 19 de confession juive en 1921 et 25 en 1926) à l'exception des Arméniens.

La fin du conflit et les traités qui ont suivi entraînent de profonds bouleversements en Europe et en Orient. L'éclatement de l'Empire austro-hongrois¹² et de l'Empire ottoman provoquent la disparition et la création de nouveaux États. Ces événements entraînent une certaine confusion chez les étrangers et les autorités françaises chargées de les recenser. Certains ne savent plus à quel pays ils appartiennent ou n'ont pas forcément envie de changer de nationalité. Par exemple des ressortissants de l'Empire allemand déclarent à l'administration qu'ils sont badois, du nom de l'ancien grand-duché de Bade, ou prussiens. D'autres sont slovaques et non tchécoslovaques ou monténégrins alors que ce pays fait partie depuis 1918 du royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes. Des nationaux de cet État se disent yougoslaves en 1926 alors que ce nouveau nom n'est choisi qu'en 1929.

Des Autrichiens du Tyrol du Sud deviennent italiens du fait du traité de Saint-Germain de 1919 qui attribue le Trentin à l'Italie. Le nom de la région change, mais aussi certains noms de communes qui s'italianisent.



Des Arméniens à Taulignan en 1925.
(Coll. Ayvayan)

En ce qui concerne le Proche-Orient et l'Empire ottoman, les mêmes problèmes se retrouvent avec les nouveaux États créés lors du démembrement de la Turquie¹³. Le génocide des Arméniens perpétré par le gouvernement turc¹⁴ jette les survivants sur les routes de l'exil. Il en est de même pour les Grecs d'Asie Mineure après la prise de Smyrne (actuelle Izmir) par les Turcs en 1922.

Les premiers Arméniens arrivent dans la Drôme en 1921 à Saint-Barthélémy-de-Vals, mais ils ne commencent à venir en nombre qu'à partir de 1923. Ils s'installent dans plusieurs communes du département où ils peuvent trouver du travail (moulinage de la soie et autres industries). Tous ces migrants trouvent du travail dans l'agriculture et surtout dans l'industrie demandeuse de main-d'œuvre et remplacent ainsi les nombreuses victimes françaises du conflit.

LES NOUVELLES QUESTIONS DE L'INTÉGRATION

Comment intégrer ces étrangers ? Le problème se pose d'abord pour les Alsaciens-Lorrains. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'Alsace-Lorraine est restituée à la France par le Traité de Versailles du 28 juin 1919. Cette restitution s'accompagne de différentes mesures d'intégration dans la nationalité française.

Le Traité de Versailles stipule que :

«1. À dater du 11 novembre 1918, sont réintégrés de plein droit dans la nationalité française :

1 – 1° Les personnes qui ont perdu la nationalité française par application du Traité franco-allemand du 10 mai 1871, et n'ont pas acquis depuis lors une nationalité autre que la nationalité allemande ;

1 – 2° Les descendants légitimes ou naturels des personnes visées au paragraphe précédent, à l'exception de ceux ayant parmi leurs ascendants en ligne paternelle un Allemand immigré en Alsace-Lorraine postérieurement au 15 juillet 1870 ;

2. Dans l'année qui suivra la mise en vigueur du présent traité, pourront réclamer la nationalité française les personnes appartenant à l'une des catégories suivantes :

2 – 3° Tout Allemand domicilié en Alsace-Lorraine, s'il y est domicilié depuis une date antérieure au 15 juillet 1870, ou si un de ses ascendants était à cette date domicilié en Alsace-Lorraine ;

2 – 4° Tout Allemand né ou domicilié en Alsace-Lorraine, qui a servi dans les rangs des armées alliées ou associées pendant la guerre actuelle, ainsi que ses descendants ;

12 L'Autriche perd la Hongrie qui devient indépendante, la Croatie, la Bosnie, la Slovénie qui forment le royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes puis la Yougoslavie en 1929, la Slovaquie et la Bohême qui sont réunies pour former la Tchécoslovaquie et la Transylvanie (avec une forte minorité hongroise) qui est intégrée à la Roumanie.

13 Liban et Syrie sous mandat français, Irak, Transjordanie (future Jordanie) et Palestine sous mandat britannique.

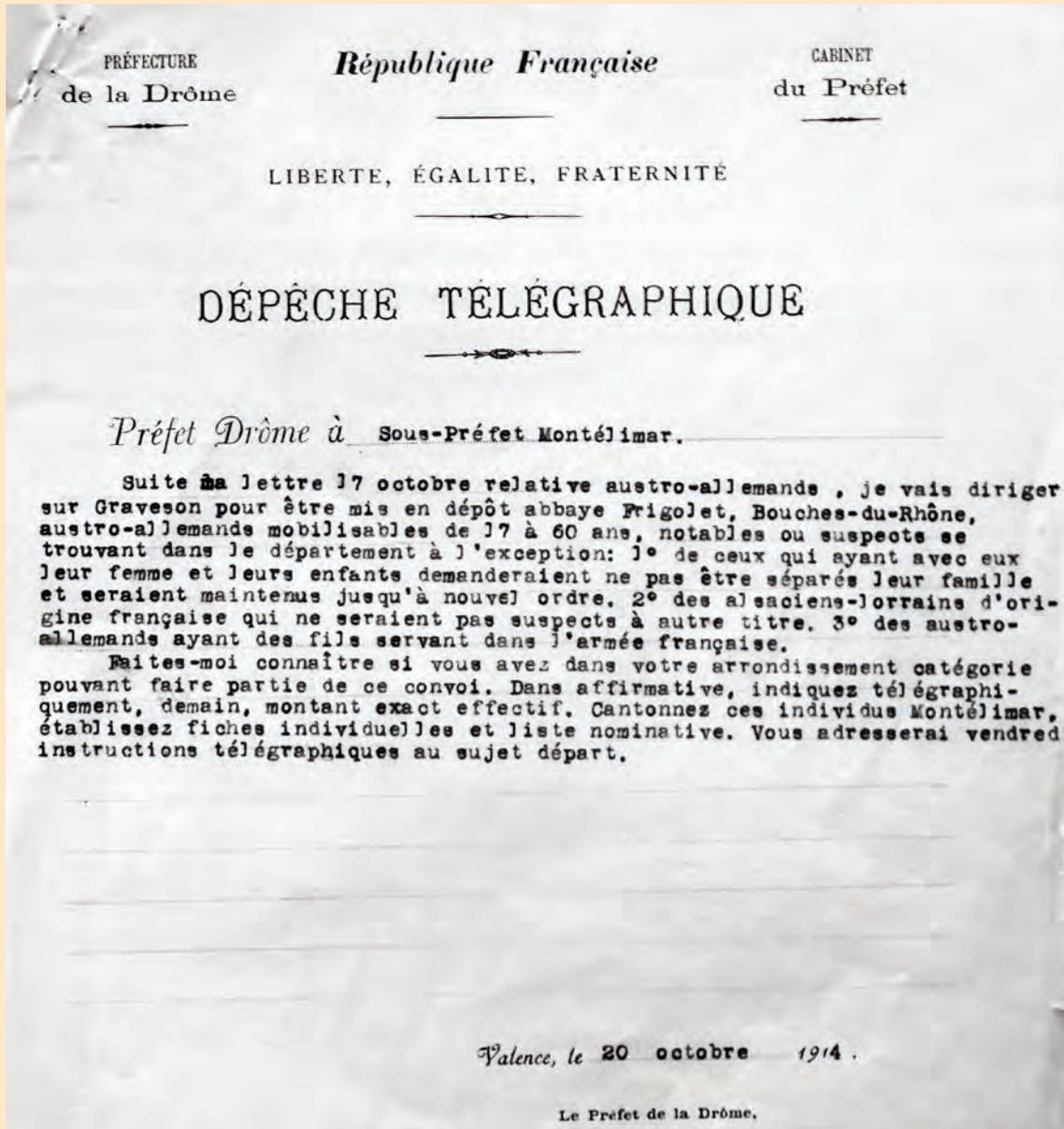
14 Le génocide des Arméniens fait 1,5 million de victimes.

2 — 5° Toute personne née en Alsace-Lorraine avant le 10 mai 1871 de parents étrangers, ainsi que ses descendants ; »

Devant la masse des réfugiés, la Société des Nations crée un Haut-commissariat pour les réfugiés en 1921. Cela aboutit à la mise en place d'un « certificat Nansen¹⁵ » un an plus tard. Ce document est un certificat d'identité et de voyage pour les apatrides. Créé d'abord pour les réfugiés russes, il est étendu aux Arméniens en 1924. Ce sont surtout des apatrides qui sont interdits de retour dans leur pays d'origine.

Pour tous ces étrangers, les lois promulguées avant la guerre demeurent. Ainsi celles de 1888, 1893, 1917 vues plus haut sont maintenues. Des naturalisations sont faites, mais lentement et ne concernent pas tout le monde. Elles s'effectuent plus naturellement pour les couples mixtes. L'État publie une loi en 1927 indiquant que désormais une Française ayant épousé un étranger garde sa nationalité.

L'intégration se fait lentement et surtout pour les jeunes par le biais de la scolarité où les élèves étrangers font l'apprentissage du français.



Note sur le départ des Austro-Allemands pour l'abbaye de Frigolet.
(ADD, 1 M 1570)

15 Du nom de l'explorateur norvégien Fidtjof Nansen, premier haut-commissaire aux réfugiés.

CONCLUSION

Ces années de guerre ont marqué la France et la Drôme. Celle-ci, qui n'était pas un grand département d'immigration avant la guerre voit son nombre d'étrangers considérablement augmenter. Dans l'entre-deux-guerres, cette progression continue. La crise économique des années 1930 amène du chômage et de nouvelles lois sur la préférence nationale sont promulguées. Elles ont pour conséquence la recrudescence des discriminations contre une population que l'État a acceptée pour contribuer à l'effort de guerre et reconstruire le pays. C'est aussi la marche vers la Seconde Guerre mondiale qui commence à la même époque et qui fait prendre certaines mesures contre les étrangers, notamment l'obligation aux apatrides d'effectuer un service militaire comme tout jeune Français, dès 1928. ●



Les Castagner, famille de primeurs et cafetiers, tri de pêches, Valence, rue des Balais, 1920-1930.
(Coll. Fournier/Castagner)

2

2

LE

TEMPS

DES

BILANS

L'IMPACT DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA GRANDE GUERRE DANS LE DIOIS : UN BILAN À REVISITER ?

Ce sont des constats faits à partir des sources documentaires disponibles et en tenant compte du fait — fondamental — que le Diois était un pays de forte émigration. On partira de lieux communs souvent énoncés et qui méritent examen.

DEVANT TEL OU TEL MONUMENT AUX MORTS : « QUELLE HÉCATOMBE ! »

L'exemple du chef-lieu d'un des ex-cantons du Diois, La Motte-Chalancon, est édifiant. 45 noms sont gravés sur son monument aux morts, soit 6 % des 752 habitants recensés en 1911, c'est-à-dire presque le double de la moyenne nationale qui est de 3,3 %. Or, on n'en retrouve que 35 dans l'état civil de La Motte et 30 dans le Livre d'Or tandis que seulement 27 fiches de décès ont été transmises à La Motte. Et dans le recensement de 1911, c'est seulement 18 d'entre eux qui y figurent ! Sans doute faut-il ajouter à ces 18, les 4 qui faisaient alors leur service militaire et 2 fonctionnaires nommés à La Motte entre 1911 et 1914.

La ponction réelle de 1914-1918 sur la population mottoise n'est donc pas de 45 mais d'environ 25, soit 3,3 % de la population résidente. Même réduit, un tel bilan reste lourd puisque c'est presque un mobilisé sur quatre qui n'est pas revenu, largement plus que la moyenne française (17 %).

Un tel écart entre la liste du monument aux morts et, par exemple, celle du Livre d'Or concerne une dizaine d'autres communes du Diois ; sans parler, un peu en marge de ce dernier, du cas exceptionnel de la commune d'Aubenasson : 12 noms sur le monument, 2 dans le Livre d'Or !

À l'échelle des 15 communes du secteur de La Motte-Chalancon, 190 noms sont inscrits sur les divers monuments, 148 dans le Livre d'Or. Ce dernier, on l'a vu, exagère quelque peu la réalité, ne serait-ce que par le fait que les fiches mortuaires des plus jeunes soldats, célibataires, travaillant ailleurs, ont été souvent transmises à leurs parents, habitant eux dans le Diois. On peut donc

réduire à 130-140 morts la ponction réelle de la guerre, soit tout de même 4 % de la population de 1911.

À l'échelle du Diois, même constat¹ : 858 noms figurent sur les monuments, seulement 687 dans le Livre d'Or, soit 20 % de moins (3,9 % de la population de 1911). Si on fait l'hypothèse d'un Livre d'Or majorant la réalité de 10 %, on tomberait à environ 620 morts (3,5 %) de la population de 1911.

N'est-il pas légitime de chercher à connaître précisément quel a été le nombre réel de morts au sein de la population dioise ? Plus généralement, il s'agirait de positionner géographiquement le plus correctement possible les 1,4 M de morts de la Grande Guerre.

AVEC AUTANT DE MORTS, LE PAYS A DÛ SE DÉPEUPLER ENCORE PLUS

Le rythme de dépeuplement du Diois ne s'est pas accéléré après la guerre.

- 15 ans avant (1896-1911) 11 %
- 15 ans après (1921-1936) 12 %

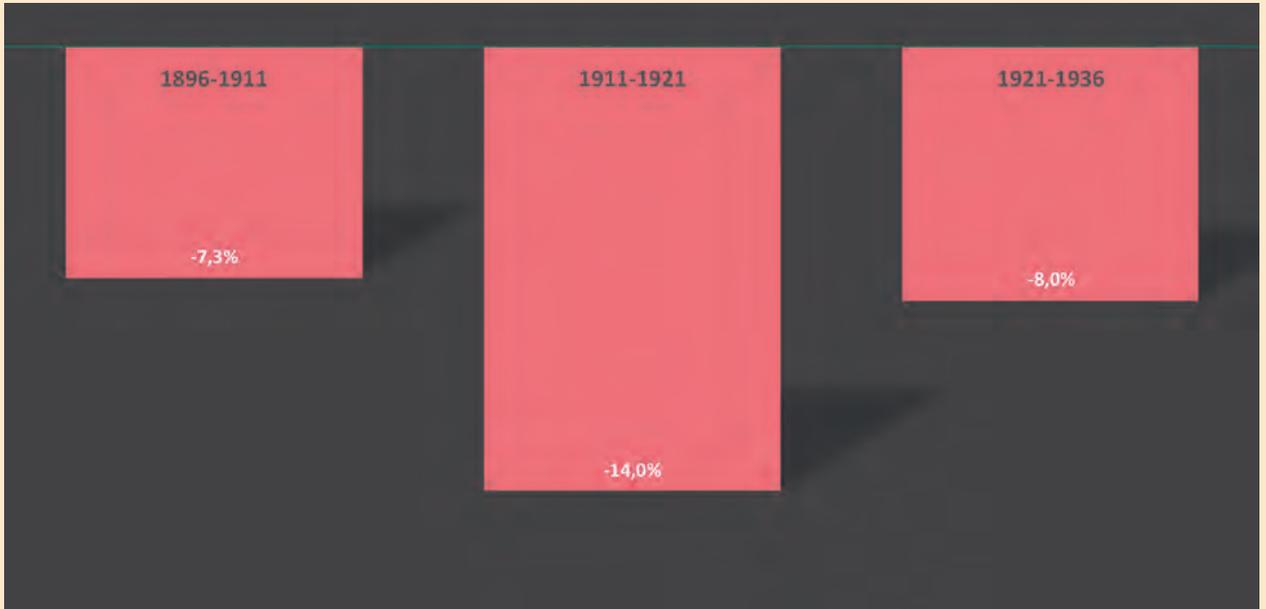
L'enquête de 1933² portant sur les naissances masculines indique 160 naissances annuelles dans le Diois juste avant-guerre et 145 juste après-guerre. Rapporté à la population, l'ordre de grandeur est le même.

Par contre, les quatre années de guerre ont été très pénalisantes : le dépeuplement a été deux fois plus rapide entre 1911 et 1921 qu'avant ou après. À une plus forte mortalité s'est ajouté un effondrement de la natalité : 100 naissances masculines en moyenne (1915 à 1919) au lieu de 220 avant (30 au lieu de 70 à Die).

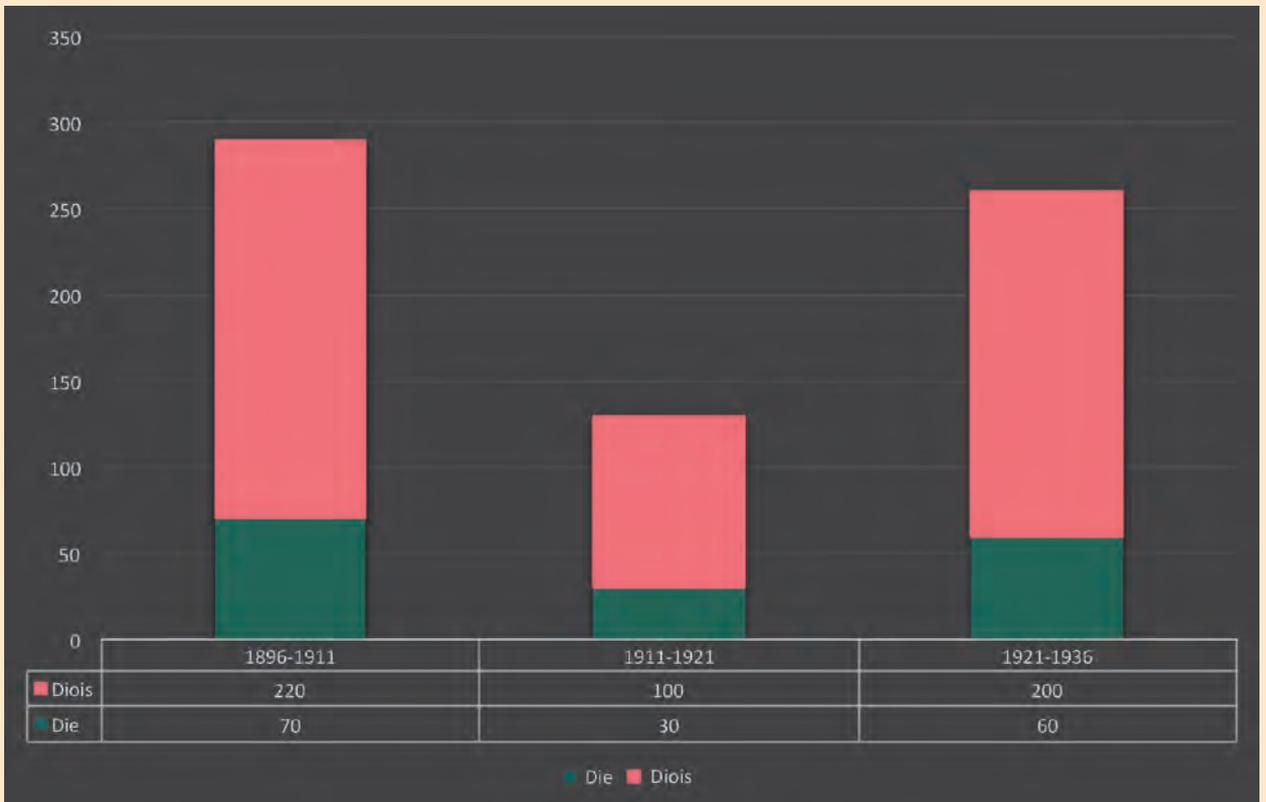
1 LABORDE-CASTEX (Sylvaine), *Le Diois dans la Grande Guerre*, tableau, p. 139-140.

2 ADD, 6 M 710, référence fournie par Christian Rey.

LE DIOIS : DÉPEULEMENT (MOYENNES DÉCENNALES) EN %



NAISSANCES MASCULINES DANS LE DIOIS ET À DIE DE 1896 À 1936



AVEC AUTANT DE MORTS, LA VIE ÉCONOMIQUE DE CES VILLAGES A DÛ ÊTRE BOULEVERSÉE

Point de départ : une toute petite commune jouxtant La Motte-Chalancon, Rottier. Sur la plaque de sa chapelle qui sert d'église sept noms, soit 8,5 % des 82 habitants recensés en 1911, donc 2,5 fois la moyenne nationale ! Une vraie catastrophe économique ? Pas si sûr... L'un des sept n'a jamais vécu à Rottier (c'est sa mère veuve qui y réside et reçoit l'avis de décès) ; un autre était déjà parti travailler ailleurs. À noter que, malgré cela, ils figurent tous les deux sur le Livre d'Or pour Rottier. Même en réduisant à cinq le nombre de ses morts, Rottier aura payé un bien lourd tribut : 6 % de sa population. Une étude minutieuse à partir des listes nominatives des recensements et de la mémoire orale montre que trois ou quatre fermes au maximum ont été handicapées et non sept comme on aurait pu le supposer ; les trois principales de la commune n'ayant d'ailleurs eu aucun tué. Pour La Motte-Chalancon, la minoration est de même ampleur.

Il y aurait là un chantier, forcément de très longue haleine, à entreprendre pour mesurer à partir des listes nominatives des recensements, l'évolution réelle du nombre des agriculteurs et des exploitations agricoles.

À l'échelle du Diois, on peut utiliser deux enquêtes départementales.

— Celle de 1919³ portait sur « les vides causés par la guerre » : elle dénombrait 1542 « retours à la culture », 92 « quitté la culture » et 500 agriculteurs morts (valeur un peu exagérée pour les raisons évoquées plus haut), soit environ 560-570 agriculteurs manquants dans l'après-guerre. Peut-on corréliser ce handicap avec les niveaux de productions d'après-guerre ?

— Celle des statistiques agricoles annuelles pour la période 1911-1923⁴ montre que, par rapport à l'avant-guerre, la baisse des superficies cultivées fut de 40 % pour les céréales et de 27 % pour les pommes de terre, les deux principales bases nourricières. La baisse du cheptel de trait (chevaux, mulets, bœufs) n'est que de 15 % [la révolution du tracteur attendra l'après-Seconde Guerre mondiale], mais de 29 % pour l'ensemble chèvres, brebis et porcs. Ces baisses sont donc très contrastées : elles évoquent avant tout l'abandon des terres les moins productives et la première mécanisation des récoltes (faucheuses, moissonneuses), donc de nouvelles conditions économiques générales. Ce sont elles qui expliquent que, en dépit de ses 1,4 M de morts, soit 10 % des actifs, les plus jeunes et

les plus dynamiques, la production globale de la France en 1929 ait largement dépassé le maximum de 1913 ; sauf il est vrai pour la production agricole qui en 1929 n'a fait que retrouver son niveau de 1913.

La vraie question est plutôt celle de la fiabilité de ces enquêtes (mesurait-on vraiment précisément chaque année les superficies ensemencées ?), à l'exception de celle concernant la sériciculture, parfaitement connue (primes) :

— Moyenne 1911-1914 : 1375 sériciculteurs et 90 000 kg de cocons.

— Moyenne 1915-1919 : 830 sériciculteurs et 45 000 kg de cocons.

— Moyenne 1920-1923 : 975 sériciculteurs et 60 000 kg de cocons.

L'année 1915 a été marquée par une chute spectaculaire (544 sériciculteurs, 22 500 kg de cocons) et si l'élevage des vers à soie disparaît presque totalement dans les années 1930, c'est à cause de la concurrence de l'Asie et des textiles artificiels.

Le cas de la commune de Creyers, en amont de Châtillon-en-Diois, illustre ces interactions avec le dépeuplement définitif des trois hameaux du plateau vers 1100 m d'altitude dans les années 1930 après une terrible chute entre 1921 et 1926. Axelle Viviani⁵ a montré que c'est « une vie de bagnard... et les dégâts des sangliers » qui ont chassé les habitants. En somme, les très faibles rendements des minces sols du plateau calcaire et l'impact de la « sauvagine », terme traditionnel des sociétés agraires pour désigner les animaux sauvages, qui ont proliféré avec la suppression de la chasse entre 1914 et 1918 et avec la présence de combats dans Nord-Est de la France les chassant de ces régions.

CONCLUSION

Les recherches entreprises à l'occasion du centenaire de 1914, puis de celui de 1918, permettent d'affiner — ou de tenter de le faire — les impacts de la Grande Guerre sur les populations, quitte à minorer dans certains cas ; mais minimiser n'est pas nier.

En sens inverse, ces mêmes recherches ont fait surgir des morts oubliés, en particulier pour les communes n'ayant pas de monument commémoratif. C'est le cas de sept communes très faiblement peuplées du Diois⁶. Dans l'une d'entre-elles, proche de La Motte-Chalancon, le souvenir même de morts à la guerre s'était, semble-t-il, estompé : « Il n'y a pas de monument chez nous... d'ailleurs

3 ADD, 19 R2-18

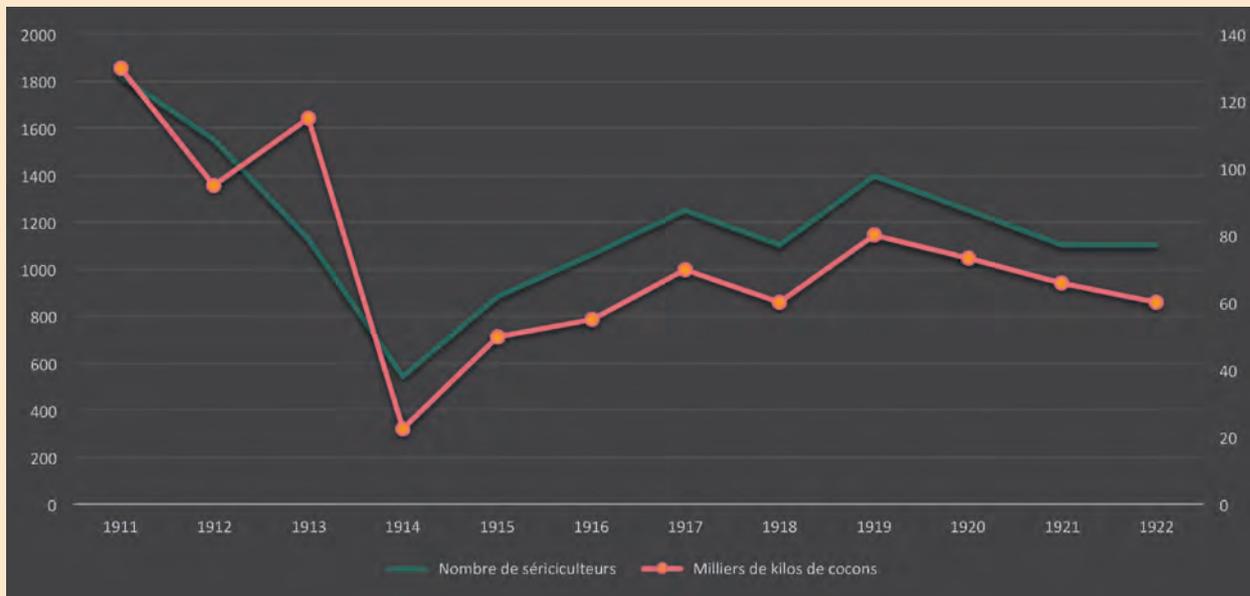
4 *Ibid.*, 6 M 708 à 717

5 VIVIANI (Axelle), mémoire de maîtrise, Institut de Géographie alpine, Grenoble, 2001, 185 p.

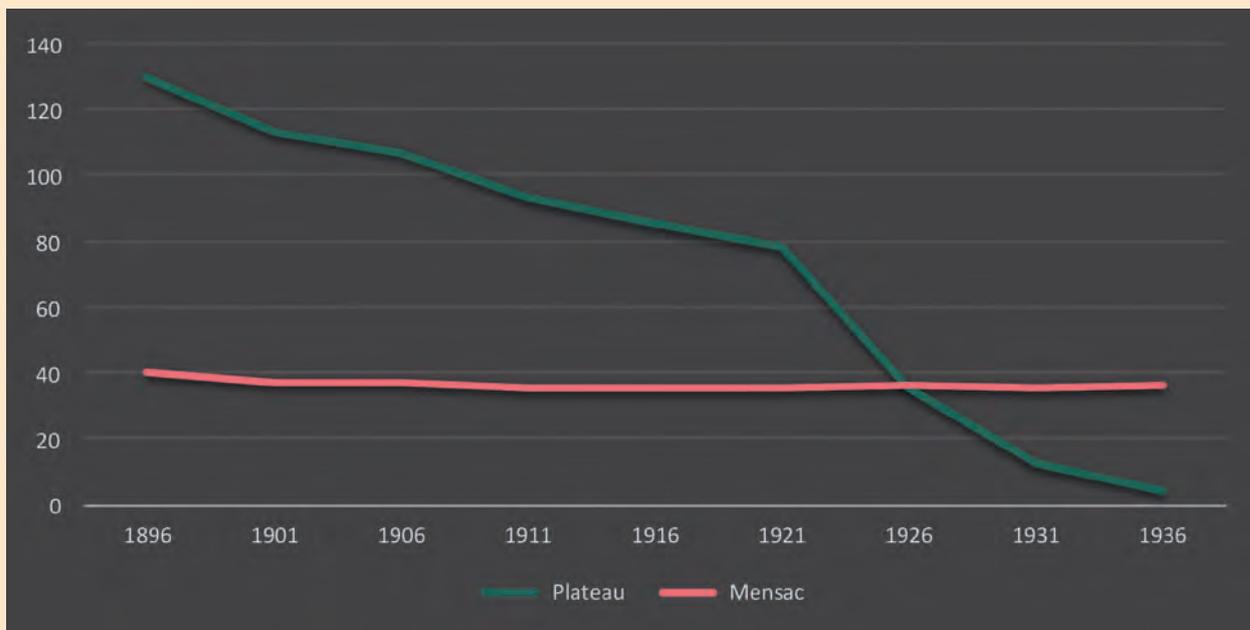
6 *Le Diois dans la Grande Guerre*, p.140.

il n'y a pas eu de tués» m'avait-on répondu au téléphone. Or, cinq noms pourraient être «gravés dans le marbre⁷». C'est bien là, le but de toute recherche : cerner au plus près possible la réalité des faits. ●

ÉVOLUTION DE LA SÉRICICULTURE DANS LE DIOIS



COMMUNE DE CREYERS : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU PLATEAU ET DE MENSAC DE 1896 À 1936



7 Cahiers de l'Oule, 2009, p. 30.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION D'ALIXAN ENTRE 1911 ET 1921

Les conséquences de la Grande Guerre sur la population d'Alixan, objet de la présentation, devaient être une « simple utilisation des recensements » pour l'étude globale concernant « Alixan et les Alixanais dans la Grande Guerre ». Mais essayer de comprendre ce qui se trouvait derrière les nombres s'est avéré une entreprise nettement plus complexe !

Les données fournies par les recensements montrent qu'entre 1911 et 1921, la population baisse considérablement, beaucoup plus que les pertes militaires. Une comparaison avec quelques communes proches permet d'identifier un comportement partiellement commun.

L'exploitation des données de l'état civil met en évidence la surmortalité directe liée aux opérations de guerre et une balance négative des naissances-décès non liés aux opérations, mais ne permet pas d'émettre une hypothèse sur les causes de la baisse importante de la population.

C'est finalement grâce à une analyse très poussée de toutes les données qu'une explication de la décroissance observée est proposée.

LA DIMINUTION DE LA POPULATION ENTRE 1911 ET 1921

Les informations concernant la population proviennent des recensements. Ceux-ci sont effectués foyer par foyer et les évolutions de population sont observées quartier par quartier avec deux sous-ensembles : la population dite « agglomérée » du centre bourg (quartiers village et banlieue) et la population « éparse » des autres quartiers.

Les recensements sont effectués tous les cinq ans (années en 1 et en 6). Du fait de la guerre, il n'y a pas de recensement en 1916. Ce sont donc les recensements encadrant la guerre (1911 et 1921) qui sont utilisés pour l'étude proprement dite. Cependant, pour vérifier si ce qui se passe entre 1911 et 1921 est une prolongation d'une tendance déjà existante, les recensements de la période 1891-1911 ont été utilisés.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1891 ET 1921

ANNÉE DU RECENSEMENT	1891	1896	1901	1906	1911	1921
TOTAL DE LA POPULATION AGGLOMÉRÉE AU CHEF-LIEU « VILLAGE ET BANLIEUE »	529	496	471	472	482	325
<i>DONT PENSIONNAIRES DE L'ÉCOLE LIBRE</i>		13		13	22	0
VARIATION ANNÉE N PAR RAPPORT À N-1		-6,2 %	-5,0 %	0,2 %	2,1 %	-32,6 %
TOTAL DE LA POPULATION « ÉPARSE »	1 062	1 044	1 009	1 001	1 008	898
VARIATION ANNÉE N PAR RAPPORT À N-1		-1,7 %	-3,4 %	-0,8 %	0,7 %	-10,9 %
TOTAL GÉNÉRAL	1 591	1 540	1 480	1 473	1 490	1 223
VARIATION ANNÉE N PAR RAPPORT À N-1		-3,2 %	-3,9 %	-0,5 %	1,2 %	-17,9 %

On peut faire deux constats :

– La population du village a décliné lentement entre 1891 et 1901 puis s'est stabilisée entre 1901 et 1911 et a décliné fortement entre 1911 et 1921. Il y a bien une rupture causée par la guerre.

– Les populations agglomérées et éparées ont sensiblement la même évolution jusqu'en 1911 puis divergent. La population agglomérée du centre bourg diminue de 33 % tandis que la population éparée ne diminue que de 11 %.

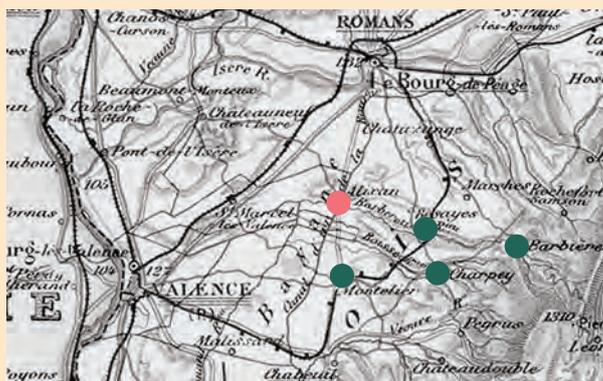
Au total, Alixan perd 267 habitants (17,89 %) entre les recensements de 1911 et de 1921.

Comment expliquer l'écart entre les 51 morts pour la France et la perte de 267 habitants ?

COMPARAISON AVEC LES VILLAGES ALENTOUR

Pour identifier une situation éventuellement commune avec d'autres villages, comparons l'évolution de la population d'Alixan avec celles des populations de villages proches, à savoir Montélier, Charpey, Besayes et Barbières. Montélier a de fortes similitudes avec Alixan (structure habitats groupés en deux centres bourg, nombre d'habitants, agriculture). Charpey, Besayes et Barbières sont géographiquement proches, mais s'éloignent de la vallée et ont des populations moins importantes et une agriculture différente.

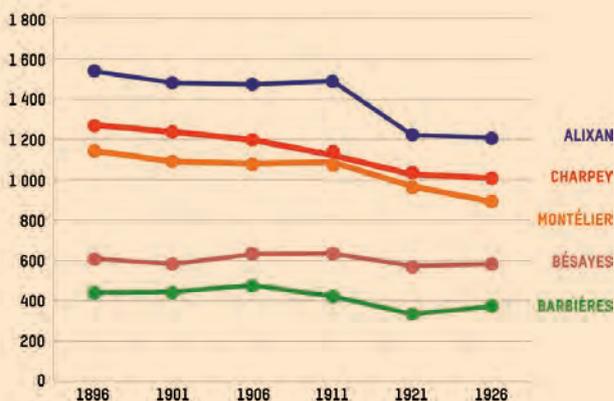
LOCALISATION DES VILLAGES



CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES VILLAGES RETENUS

	SURFACE	ALTITUDE	DISTANCE VALENCE	DISTANCE ROMANS	DISTANCE ALIXAN	POPULATION TOTALE	CENTRE BOURG	POPULATION ÉPARÉE
ALIXAN	28,3	163 / 224	12,5	9		1 490	482	1 008
MONTÉLIER	24,8	163 / 293	12	13,2	4,7	1 087	MONTÉLIER 262 FAUCONNIÈRES 147	678
CHARPEY	15,5	209 / 408	18	14,5	7	1 129	CHARPEY 140 ST-VINCENT 136 ST-DIDIER 70	CHARPEY 365 ST-VINCENT 134 ST-DIDIER 228
BÉSAYES	9,5	208 / 408	17	10,6	4,6	624	254	370
BARBIÈRES	14,4	400 (1399)	22,8	13,4	9,8	422	222	193

ÉVOLUTION DES POPULATIONS ENTRE 1896 ET 1926



Les données des recensements permettent de tracer les courbes d'évolutions des populations.

On remarque qu'entre 1891 et 1911, Montélier et Alixan ont des comportements semblables (décroissance entre 1891 et 1901 puis palier entre 1901 et 1911) alors que celle de Charpey diminue régulièrement. À Besayes et Barbières, la population est à peu près stable.

Entre 1911 et 1921, la baisse de population pour Montélier, Besayes et Charpey est de l'ordre de 11 %, de manière homogène entre population groupée et population éparée. Pour Alixan il y a distorsion entre population groupée (-33 %) et éparée (-11 %).

Alixan a donc un comportement spécifique entre 1911 et 1921 et il faut en approfondir l'analyse.

LES ALIXANAIS (RECENSÉS EN 1911) MORTS POUR LA FRANCE

301 Alixanais mentionnés dans le recensement de 1911 sont mobilisés au cours de la guerre, 51 sont tués au cours du conflit. Parmi ces 51 morts pour la France, les uns sont célibataires, les autres sont mariés avec éventuellement des enfants. Pour l'étude démographique, le décès d'un

célibataire entraîne un « départ ». En revanche, le décès d'un homme marié peut entraîner deux types de comportements pour sa famille (épouse, enfants, ascendants). Elle décide de quitter le village ou d'y rester — éventuellement en changeant de quartier — ce qui entraîne entre 1 et 3 départs supplémentaires. C'est pourquoi les 51 morts pour la France sont la cause directe de « départs » d'environ 90 personnes.

ÉTUDE DE L'ÉTAT CIVIL

L'étape suivante est l'exploitation des données de l'état civil d'Alixan dont les données année par année sont présentées ci-dessous.

	1911*	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921*	TOTAL
NAISSANCES	26*	37	26	27	18	14	16	15	8	18	2	207
DÉCÈS SAUF MPF	26*	29	28	12	17	17	26	24	35	28	4*	246
BALANCE	0	8	-2	15	1	-3	-10	-9	-27	-10	4	-39*
MORTS POUR LA FRANCE				13	13	12	3	8	2			51
MARIAGES	14	10	12	4	1	2	10	7	28	21	13	

Nota : la balance naissances-décès fait apparaître un déficit de 37 entre 1912 et 1920. Pour prendre en compte les années 1911 et 1921, il faut tenir compte des dates exactes des recensements. En prenant cette correction en compte, le déficit est porté à 41.

Les conséquences de la guerre paraissent évidentes. Entre 1914 et 1918, les hommes au front, la période troublée, l'incertitude sur l'avenir causent une diminution sensible des naissances et un quasi gel des mariages. Il en résulte une balance naissances-décès négative d'environ 39 personnes qui s'ajoutent aux 90 départs consécutifs aux 51 morts pour la France (voir ci-dessus). On peut donc « expliquer » une diminution de la population d'environ 129 personnes, ce qui est très loin des 267 constatées. Où sont passés les 175 manquants ?

D'OÙ PROVIENT UNE TELLE DIFFÉRENCE ?

La réponse à cette question nécessite une étude approfondie, quasiment « ligne à ligne », des recensements de 1911 et 1921.

Les recensements n'existent que sous forme papier. Les documents sont difficilement exploitables.

Il faut numériser les recensements de 1911 et 1921 pour obtenir des fichiers sous forme tableur, fusionner ces deux fichiers et renseigner le fichier obtenu avec les informations provenant du dépouillement de l'état civil en prenant quelques « précautions », car, lors du recensement, l'année de naissance et le prénom sont déclarés sans vérification. Le prénom déclaré est le prénom d'usage qui peut différer de celui de l'état civil et l'année de naissance n'est pas toujours exacte. De plus, la femme mariée est recensée sous le nom de son mari.

Une fois ces opérations corrélées (ce qui ne peut être fait que manuellement), on dispose d'un fichier contenant toutes les informations nécessaires : quartier, numéros de maison, de ménages et d'individus pour les recensements de 1911 et de 1921, nom, prénom de l'individu, année de naissance, âge, sexe, situation et profession et éventuellement année du décès entre 1911 et 1921. Il permet d'identifier les départs (décès - y compris MPF, départ volontaire ou changement de quartier) et les arrivées (naissances ou arrivée d'un autre quartier ou d'un autre village).

Il reste à en faire une exploitation détaillée à la fois informatique et manuelle.

Si l'on s'en tient à la population totale, le fait le plus remarquable, comme le montre le tableau ci-après, est que la baisse de la population entre 1911 et 1921 est une baisse dynamique combinant départs et arrivées dans de grandes proportions.

POPULATION 1911	DÉPARTS PAR DÉCÈS OU DÉMÉNAGEMENT	POPULATION 1921	HABITANTS DE 1911 PRÉSENTS EN 1921		NOUVEAUX ARRIVANTS
			PRÉSENTS EN 1921	LEURS ENFANTS NÉS APRÈS 1911	
1490	799	1223	691	128	404
	53,6 %		56,5 %	10,5 %	33 %

Nota : le pourcentage en VERT fait référence à la population de 1911, ceux en ROSE à la population de 1921.

Les nouveaux habitants sont nés à Alixan (22%), dans les communes limitrophes (27%), dans le reste de la Drôme (26%), en Ardèche (15%) et dans le reste de la France (10%).

Il faut bien entendu continuer l'étude pour étudier séparément population éparsée et population groupée.

POPULATION ÉPARSÉE

Cette population est à plus de 80 % agricole. Elle passe de 1008 à 898 (-10,9%).

POPULATION 1911	DÉPARTS PAR DÉCÈS OU DÉMÉNAGEMENT	POPULATION 1921	HABITANTS DE 1911 PRÉSENTS EN 1921		NOUVEAUX ARRIVANTS
			PRÉSENTS EN 1921	LEURS ENFANTS NÉS APRÈS 1911	
1008	512	898	496	101	301
	50,8 %		55,2 %	11,2 %	33,5 %



Alixan — L'Église, vue prise de la route de Romans, 1900.
(Coll. C. C. / Chabeuil) [L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche]

65 des 301 nouveaux arrivants sont des Alixanais de retour au pays.

En 1921, la moitié des chefs de famille est déclarée comme « propriétaire exploitant », ce sont des personnes motivées. Par ailleurs, il y a moins de « domestique ou ouvrier agricole » en 1921 qu'en 1911. On peut penser qu'avec le début de mécanisation de l'agriculture, on peut cultiver les mêmes terres avec moins de monde.

La combinaison des trois facteurs, déficit naissances-décès entre 1911 et 1921, surmortalité causée par la guerre et mécanisation commençante de l'agriculture permet d'expliquer la baisse de population observée.

POPULATION GROUPEE

Cette population n'est qu'à 40 % agricole. La majorité est constituée par les artisans, marchands, services et négoce. Elle passe de 482 à 325 (-32,6 %).

POPULATION 1911	DÉPARTS PAR DÉCÈS OU DÉMÉNAGEMENT	POPULATION 1921	HABITANTS DE 1911 PRÉSENTS EN 1921		NOUVEAUX ARRIVANTS
			PRÉSENTS EN 1921	LEURS ENFANTS NÉS APRÈS 1911	
482	287	325	195	101	103
	50,8 %		60 %	8,3 %	31,7 %

24 des 103 nouveaux arrivants sont des Alixanais de retour au pays. Il faut ensuite, famille par famille, utiliser tous les renseignements disponibles pour arriver au tableau de synthèse suivant :

	1911	1921	ÉCART		DC ÉTAT CIVIL	MPF
	482	325	-157		82	9
PENSIONNAIRES ÉCOLE LIBRE	22	0	-22	FERMETURE DU PENSIONNAT		
SERVICES	22	22	0		2	
« RENTIER »	17	7	-10		10	
« SANS PROFESSION »	31	19	-12		9	
INSTITUTEURS ET FAMILLES	17	8	-9	RETRAITÉS QUITTENT LE VILLAGE		
AGRICULTEURS	204	158	-46	22,5 %	26	5
DONT PROPRIÉTAIRE EXPLOITANT	92	107	15		15	
CULTIVATEUR	96	42	-54		15	
JOURNALIER	16	9	-7		2	
ARTISANS, MARCHANDS...	169	111	-58	-34,3 %	35	4

La population agricole diminue fortement. Le nombre de journaliers se réduit, le nombre des propriétaires exploitants augmente alors que le nombre des cultivateurs diminue. Ces 158 agriculteurs cultivent-ils la même surface qu'en 1911 ou est-ce que des terres ont été reprises par des cultivateurs d'autres quartiers ? Il manque les informations sur la taille des terres cultivées pour statuer.

Pour les autres composantes, on constate que les services, postes, employés de mairie, mairie, notaire... sont maintenus et les personnes décédées remplacées. L'école libre continue son activité, mais le pensionnat ouvert vers 1895 a été fermé au début de la guerre (c'est un épiphénomène qui « coûte » 22 habitants, mais est sans grande importance pour la vie économique). Les rentiers de 1911 étaient des personnes plutôt âgées. Il n'y a pas de nouveau rentier qui s'installe à Alixan. Concernant les instituteurs, il n'y a pas de fermeture d'écoles, mais les instituteurs en retraite

qui étaient restés à Alixan déménagent. Ces instituteurs en retraite auraient dû être recensés en tant que « rentier » ou « sans profession ».

Les personnes « sans profession » sont des personnes âgées (veufs ou veuves) dont certaines sont décédées et d'autres certainement parties chez leurs enfants dans un autre village.

Le tissu artisanal passe de 169 à 111 habitants. On note les départs non remplacés de 14 artisans (dont quatre sont morts pour la France) : un boucher, un cafetier, un coiffeur, un cordonnier, une épicière, un ferblantier, trois maçons, un menuisier, une modiste, un négociant en grains, un sabotier, deux tisseurs, mais aussi l'arrivée d'un buraliste et d'un ébéniste. Cette hémorragie de départs, (hormis les MPF), est certainement causée par la baisse globale de la population qui rend le village moins attractif pour les métiers non essentiels.

CONCLUSION

En conclusion, cette étude démographique a montré que la variation de la population d'Alixan entre 1911 et 1921 n'est pas due à un effritement lent, mais qu'elle est le résultat de mouvements de départs et d'arrivées de grande ampleur. Elle a permis d'identifier les causes principales des variations de la population. L'une d'elles est la mécanisation de l'agriculture qui entraîne une baisse du nombre de personnes nécessaires à l'exploitation des terres, l'autre la perte d'attractivité du village pour les artisans (au sens large) qui les pousse au départ entre 1911 et 1921. Ces départs rendent le village moins attractif pour les non-actifs (rentiers, retraités, sans-profession) souvent âgés. Ceux qui le peuvent partent et il n'y a pas de nouvelles installations. Ces causes perdurent après 1921.

La population agricole décroît du fait de la mécanisation qui s'amplifie. Cette mécanisation de l'agriculture et l'utilisation de l'automobile qui se développe créent de nouveaux besoins de support pour des artisans spécialisés (mécaniciens par exemple).

Pour les autres, le manque d'attractivité étant un phénomène auto-entretenu, « cela n'est pas attractif, je n'y vais pas » et « je ne m'y installe pas donc cela reste moins attractif », il n'y a pas au peu d'installations nouvelles d'artisans.

La population va donc décroître lentement, de manière continue — mais sûrement —, pour atteindre son niveau le plus bas de 1099 habitants en 1975 et il faut attendre la fin des années 1970 pour que sous la pression démographique qui amène de nouveaux habitants non agriculteurs au centre bourg, la courbe s'inverse. Mais cela est une autre histoire ! ●



Alixan — La Place, 1900.
(Coll. C. C. / Chabeuil) [L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche]



Alixan — Les Remparts, 1900.
(Coll. A. I. G.) [L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche]



Alixan — Avenue de Bézayes, 1900.
(Coll. A. I. G.) [L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche]

« LES GUEULES CASSÉES » DRÔMOIS

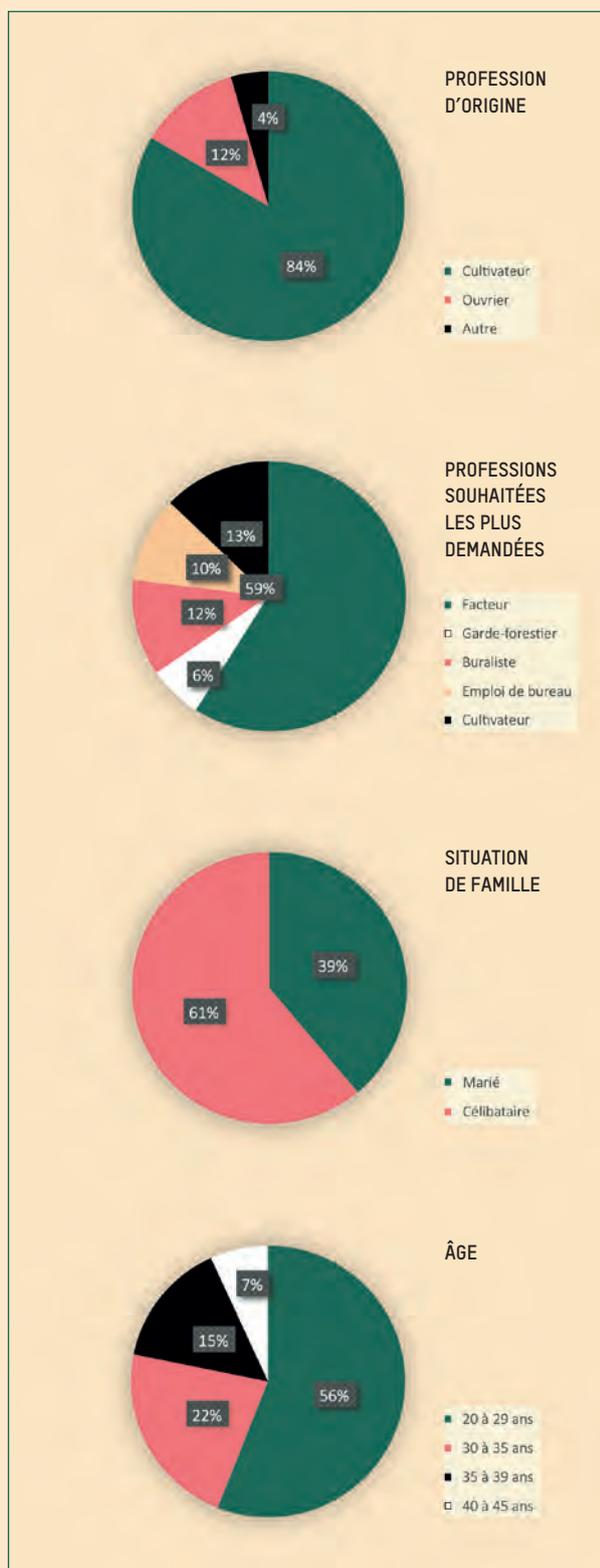
Dès 1915 dans chaque village, ville, autorités civiles et militaires voient sortir des hôpitaux les soldats mutilés et très vite, elles vont prendre conscience de l'importance du problème posé au pays. Pour ces hommes que les combats ont brisés, l'après-guerre commence déjà alors que la guerre n'est même pas terminée. Plusieurs voies se présentent à eux : ils vont certes être réformés, ils vont être soignés mais pourront-ils reprendre leur métier ? Le degré de réforme qui leur sera attribué conditionne leur niveau de pension et leur niveau de vie mais aura aussi un impact sur le budget national. Défendre leurs nouvelles conditions d'existence les incite à ne pas rester isolés mais à se regrouper pour mener ce que l'on peut considérer comme un nouveau combat.

L'enquête départementale de juin 1916¹ permet de cerner quelle population ils représentent.



Dessin de Poulbot.
(ADD)

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DÉPARTEMENTALE DE 1916



1 ADD, 16 R 2/1A, enquête départementale sur les mutilés dans la Drôme en juin 1916.



Des mutilés employés à la cartoucherie nationale à Bourg-lès-Valence.
(AC BLV, coll. Pleinet)

ASSOCIATIONS ET AUTRES AMICALES

Dès 1916, des amicales, associations des mutilés et réformés émergent dans tout le département². L'association départementale³ qui se constitue va jouer un rôle important dans l'aide, le soutien aux mutilés en les tenant informés sur les droits que leur confèrent les lois votées pendant cette période, en les assistant dans la recherche d'une situation et en leur facilitant l'apprentissage d'une profession compatible avec leur infirmité, en leur procurant parfois de l'appareillage complémentaire approprié à l'emploi occupé.

La préoccupation première de tous ces organismes est d'aider les mutilés à retrouver un emploi. C'est ainsi qu'une lettre adressée par l'association à l'administration de l'hôpital temporaire de Loriol, en 1917, nous apprend que « 130 mutilés se sont adressés à l'association pour trouver un nouveau métier et ils ont trouvé un emploi dans le commerce, l'industrie, l'administration ».

On se préoccupe des conditions et de la qualité des emplois qui pourront être offerts. Ainsi, la maison Barral et Cie, industriels à Crest, répond à une demande de juin 1916, en précisant que l'entreprise recherche certes de la main d'œuvre, mais seulement pour l'après-guerre, et proposera des salaires inférieurs à la normale. La maison Gilibert et Tézier de Valence recherche, quant à elle, dix mutilés avec un salaire de début de 4 à 4,50 F...

L'association des mutilés est attentive à la pérennité et à la qualification de ces nouveaux emplois. Dans une lettre de janvier 1918, elle précise : « Nous faisons une propagande inlassable pour détourner nos mutilés de ces petits emplois précaires et sans avenir concierge, gardiens, facteurs auxiliaires, en les engageant à apprendre un métier. »

Elle continue malheureusement à constater certains dysfonctionnements ou maladresses. Elle dénonce ainsi le cas de M. Boucard Émile de la Baume-Cornillane qui a payé sa formation de chauffeur mais a échoué à l'examen pour freinage brutal. M. Viriville de l'UMAC intervient auprès du centre d'examen pour que l'on tienne compte de la situation en faisant preuve de mansuétude⁴.

2 ACV, 4 Q 8, affiche de l'association d'assistance aux mutilés des armées de terre et de mer du département de la Drôme, du 30 septembre 1915, (siège social à la préfecture de Valence — Président : Viriville Auguste).

3 ADD, 39 J 2, association départementale d'assistance aux mutilés des armées de terre et de mer, (juin 1916) et ACV, 1 K 20, décrets sur l'organisation de l'Office national de mutilés et réformés de guerre.

4 ADD, 39 J 1-UMAC correspondance de M. Viriville.

QUAND L'ÉTAT LÉGIFÈRE

Après la guerre, différentes lois s'efforcent d'améliorer leur situation. La loi fondamentale du 31 mars 1919 substitue à la notion « d'assistance » celle du « droit à réparation », permettant aux militaires mutilés de pouvoir prétendre à une pension couvrant le préjudice subi. Son article 10 stipule que « les mutilés que leurs infirmités rendent incapables de se mouvoir, de se conduire ou d'accomplir les actes essentiels de la vie ont droit à l'hospitalisation s'ils la réclament. Les frais induits sont prélevés sur leur pension.

Si vivant chez eux ils ont recours à une tierce personne, ils ont droit à titre d'allocation spéciale à une majoration au quart de leur pension. Ces droits sont constatés par la commission de réforme au moment où elle statue sur le degré d'invalidité du mutilé. »

Ce texte est complété par le décret du 22 octobre 1922 selon lequel tout bénéficiaire de la loi du 31 mars 1919 qui entend en bénéficier adresse une demande à la mairie de la commune où il réside qui l'inscrit sur les listes spéciales prévues par l'article 64.

La liste spéciale se divise en deux : une liste permanente qui comprend les noms de titulaires de pensions définitives (demande accompagnée de la pièce prévue et délivrée par le centre de réforme) et une liste provisoire pour le bénéficiaire en instance de pension pourvu d'un titre d'allocation provisoire d'attente et les titulaires de pension temporaire.

Ce décret est modifié en 1942, les préfetures prenant le relais des mairies pour l'établissement des listes.

La loi du 30 janvier 1923 crée des emplois réservés aux victimes de guerre dans les administrations et les établissements publics. C'est ainsi qu'à Bourg-lès-Valence M. Barthélémy, mutilé de guerre, occupe un emploi de concierge à la cartoucherie.



M. Barthélémy, mutilé de guerre, concierge à la cartoucherie nationale à Bourg-lès-Valence.

[AC BLV, coll. Millet]

UN BILAN MITIGÉ

L'ensemble de ces mesures législatives et l'engagement des associations doivent aider à des reconversions⁵ et faciliter le retour à l'emploi.

PLACEMENT ET EMPLOI DES MUTILÉS DE 1922 À 1927

	1922	1923	1924	1925	1926	1927
Emplois demandés						
Nombre des demandes	77	58	27	57	15	33
Valentinois	18	28	11	7	4	17
De passage	13	11	5	8	7	7
Drôme-Ardèche	46	11	10	4	4	6
État des placements						
Placés	52	51	23	57	15	33
Instances	4	7	4	0	0	0
Reconversion	21	0	0	0	0	0
Profession avant la guerre						
Agriculteur	19	10	4	1	2	0
Manœuvre	21	1				
Restauration	1					
Industrie/Bâtiment	8					
Artisan		1				
Coiffure	4					
Emploi de bureau	2					
Emploi proposé						
Agriculteur rééduqué	9					
Hôtellerie, café, restaurant	18					
Garde champêtre	1					

L'UMAC intervient à de nombreuses reprises pour faciliter la réinsertion dans l'agriculture que beaucoup souhaitent⁶. En février 1917, elle écrit au directeur de l'orphelinat du Valentin pour demander la création d'une école d'agriculture sur son domaine, démarche soutenue par le préfet qui, à son tour, en mars 1917, demande au Département de soutenir ce projet de « ferme école du Valentin ». L'ensemble de ces démarches aboutit et en mai 1917, elle est créée sous la direction de l'armée et du Maréchal des Logis Joubert du 6^e régiment d'artillerie. L'école de rééducation agricole fonctionne « pour retenir à la terre ceux malheureusement trop nombreux qui auraient tendance à la quitter ». Un atelier de réparation des outils voit le jour en juin 1918 pour pallier le manque d'outils.

Aspirant à une reconversion dans l'espoir de retrouver du travail, une dizaine d'agriculteurs n'hésite pas à quitter le département pour aller se former jusque dans l'Yonne ou plus près à Lyon, à d'autres professions en menuiserie, vannerie ou même reprendre leurs études. On ne sait cependant ce qu'il est advenu d'eux.

Corollaire de la pension, la réinsertion professionnelle des victimes de guerre ne répond pas uniquement à un enjeu social : elle relève aussi d'un devoir patriotique. L'emploi réservé doit être surtout compris comme une réparation envers les victimes de guerre.



Cérémonie de remise de décorations, Champ de Mars de Valence, SD. (ADD, coll. Benevise)

Le bilan est cependant mitigé, certaines administrations mettant en œuvre différents stratagèmes pour contourner la loi et les candidats sont soumis à un véritable « parcours du combattant ». Leur reclassement dans d'autres emplois reste très difficile car après-guerre, le retour progressif des millions de démobilisés met en concurrence une main-d'œuvre valide avec les mutilés et les employeurs potentiels préfèrent recourir à des personnes valides plus à même d'optimiser des rendements dans une mécanisation de plus en plus présente. ●

5 ADD, 10 M 37, registre des mutilés et réformés contenant la liste des personnes auxquelles un emploi a été proposé, pour les périodes 1922-1927. ADD, 10 M 33-34, Office départemental de placement gratuit pour la période 1924-1928 et ADD, 10 M 35-36, registres d'offres et de demandes d'emplois.

6 ADD, 39 J 1-UMAC correspondance de M. Viriville.

LE RAPATRIEMENT DES CORPS DE POILUS DANS LE DIOIS

Le rapatriement du corps des Poilus est l'une des caractéristiques de l'après-guerre. Le Diois n'a pas échappé à cette vague de demandes de restitution entre 1921 et 1923. Une centaine de corps de soldats a été rapatriée dans notre région. «Les communautés en deuil¹» qui ont consenti au sacrifice d'un fils, d'un frère, d'un époux ont milité dès la fin de la Grande Guerre pour le retour de leurs héros morts sur le champ d'honneur. L'État, gardien des dépouilles des poilus morts au combat pendant la Grande Guerre, va être le maître d'œuvre de cette vaste opération de transfert de corps qui a offert à ces familles la possibilité d'accomplir leur travail de deuil.



«Journée des régions libérées», T. Steinten.
Paris Lapina, 1919, 118,5 x 79,5 cm.
(Coll. particulière)

UN TRANSFERT INTERDIT PUIS AUTORISÉ

Au début de la guerre, la gestion des soldats morts au combat n'a pas été anticipée par l'armée. Elle répond à d'anciennes directives de 1889 qui autorisent encore aux familles qui en font la demande, le droit d'exhumer et de transporter dans le cimetière familial le corps du soldat défunt. Face à l'ampleur de l'hécatombe, cette volonté est très vite dissuadée par les autorités militaires et le 19 novembre 1914², le commandant en chef de l'armée française, le général Joffre interdit le transfert des corps dans la zone des armées³. Seules étaient désormais accordées les demandes d'exhumation présentées par les autorités publiques et motivées par des mesures d'hygiène (proximité des puits, sources ou habitations). Dans la zone hors du front, les exhumations et le transport étaient autorisés. Elles pouvaient permettre notamment aux familles dont les soldats étaient décédés dans les hôpitaux à l'arrière du front, morts des suites de guerre ou de maladies, de faire rapatrier les dépouilles des militaires, même si des problèmes de logistique demeuraient.

La mesure d'interdiction dans la zone des opérations militaires qui avait été justifiée pour des raisons d'ordre sanitaire, logistique (la priorité du transport était donnée aux militaires vivants qui se battaient et non aux morts) et moral (égalité entre les familles qui avaient les moyens et celles qui ne pouvaient assurer financièrement ce rapatriement), n'a pas été abandonnée à la fin de la guerre avec le retour à la libre circulation. Si le gouvernement autorise dès 1919, les parents à se rendre dans les zones de combats pour aller se recueillir sur la tombe d'un soldat mort, il n'accorde pas encore la restitution de leur corps. La visite des tombes connaît d'ailleurs son apogée avec la Toussaint et le jour des morts en 1919 à l'occasion du premier anniversaire de la fin de la guerre, encouragée par les sociétés de chemins de fer qui accordent des tarifs préférentiels. De nombreuses familles ont fait le voyage pour se recueillir sur les tombes de leurs proches.

² Note du Grand Quartier général du 19 novembre 1914.

³ Depuis le déclenchement de la guerre, la France est administrée différemment selon les zones. Celle des armées qui correspond au front de l'Est, sous le commandement du chef des armées et de son Grand Quartier général et la zone de l'intérieur sous l'autorité du ministère de la Guerre et son état-major.

¹ L'historien anglais Jay Winter fait référence à une « communauté de deuil » et que l'on peut traduire aussi comme une communauté en deuil.

C'est ainsi que Léon Chabal père, d'Aix-en-Diois, sollicite dans un courrier en date du 3 juin 1919, la bienveillance du préfet pour autoriser sa famille à se rendre à Metzeral en Alsace afin de pouvoir « reconnaître l'emplacement où est inhumé [s] on fils, le caporal Chabal Léon du 28^e Bataillon de Chasseurs alpins, tué à l'ennemi le 22 juillet 1915 ». Les autorités donnent leur avis favorable le 22 juin 1919. La famille demandera plus tard le rapatriement du corps de son fils qui fut ramené du front en juin 1922.

Sur la question de la restitution des dépouilles de soldats, en 1919, l'État ne souhaite pas encore revenir dans le droit commun réglementaire qui prévalait avant-guerre. Utilisant l'autorité du Parlement, le gouvernement dépose ainsi un premier projet de loi le 4 février 1919 à la Chambre des députés pour interdire les exhumations et transferts de corps par voie ferrée, avant de confier l'examen de ce texte à la Commission nationale des sépultures militaires.

Pour les autorités la question reste en suspens : « que le champ de repos du soldat soit le champ d'honneur où il est tombé en plein combat, au milieu de ses frères d'armes, face à l'ennemi, ou si, au contraire, il doit être déféré au sentiment intime non moins respectable des parents, soucieux de ramener leurs morts au cimetière de leur domicile, au tombeau familial, proche du foyer attristé et plus facilement accessible aux pieux pèlerinages⁴. »

Le ministère de la Guerre proposa un délai de trois ans pour assurer d'une part l'identification des tombes de soldats, leur regroupement dans des cimetières dignes de ce nom (qui deviendront les futures Nécropoles nationales), et d'autre part la remise en état des cimetières détruits par les faits de guerre. La crise des transports et un réseau ferré détruit dans certaines régions ou l'absence de matériel roulant étaient au rang des arguments développés.

« C'est en conservant dans le cadre de la bataille les tombes des soldats qui ont péri en combattant que la France honorera le plus complètement la mémoire de nos nobles héros. La dépouille glorieuse du soldat doit rester là où il est tombé : c'est là qu'il a répandu son sang et accompli le suprême sacrifice ; c'est là aussi que doivent lui être rendus les hommages du pays défendu et sauvé par son courage ; que doit se perpétuer le culte du souvenir et par de patriotiques pèlerinages la religion vivante et toujours pratiquée de l'immortelle patrie », argumente le rapporteur du texte de loi sur les dommages de guerre, lors d'un débat à la Chambre des députés le 1^{er} février 1919.

Tout au long des débats qui émailleront la société

durant cette période, l'argument d'égalité démocratique est fortement mis en avant. « À l'égalité du sacrifice doit correspondre l'égalité du traitement : si les transports de corps doivent être autorisés, on ne peut les concevoir que s'effectuant aux frais de l'État. Au surplus, le rapatriement des corps de nos soldats ne pourra être envisagé que comme une mesure générale, d'ordre public : il serait inadmissible que, seules, les familles fortunées pussent ramener près du foyer l'être chéri mort pour La Patrie », estimait Georges Clémenceau devant le Parlement le 15 juin 1919.

Même si les familles étaient autorisées à se déplacer, le délai des trois ans suscite de vifs mécontentements. Les familles critiquent ce projet de loi qui est retiré pour être remplacé par une nouvelle proposition de loi sur les sépultures militaires qui spécifie que dans le cadre du « nettoyage » des anciens champs de bataille, seul le service de l'état civil aux armées, a le droit d'agir librement. De fait, l'interdiction est maintenue encore un an, malgré une nouvelle proposition de loi en décembre 1919 du député A. Simonet. C'est finalement par un accord entre la commission de l'administration générale et la commission des finances (suite à un rapport parlementaire et un accord du ministre des Pensions André Maginot) que le Parlement vote un crédit en juillet 1920 de 10 millions de francs affecté aux transports des soldats morts pour la France et un crédit de 60 millions au service de l'état civil et de l'organisation des sépultures militaires⁵.

L'ÉTAT PREND EN CHARGE LE RAPATRIEMENT DES DÉPOUILLES

Les veuves, ascendants et descendants, pouvaient dès lors demander la restitution et le transfert, aux frais de l'État, des corps des militaires et marins morts pour la France. Sans attendre la publication du décret d'application, le ministère des Pensions envoya aux préfets, dès le mois d'août 1920, des formulaires de demandes à distribuer dans les mairies du département. Les familles avaient jusqu'au 2 janvier 1921 (date ultime reportée au 15 février 1921). Au-delà de ce délai, aucune demande ne serait plus acceptée quel qu'en fût le motif.

Selon un rapport officiel établi en mars 1936 une fois les opérations terminées, les restes de 250 000 militaires morts pour la France inhumés dans l'ancienne zone des armées ont été restitués aux familles qui en avaient fait la demande dans les délais légaux. C'est environ 30 % des 700 000 corps identifiables dont les familles avaient le droit de demander le retour.

4 Ministère de la Guerre, note sur le projet de loi interdisant l'exhumation et le transport des corps militaires français, alliés ou ennemis sur le territoire français pendant une période à déterminer, Imprimerie nationale 1919.

5 Loi de finances promulguée le 31 juillet 1920. Son décret d'application fut promulgué le 28 septembre 1920. Le 7 janvier 1921, un nouveau décret, concernant les personnes présentes lors des opérations funéraires relatives à la restitution des corps aux frais de l'État fut adopté.

La restitution des corps des militaires se fit méthodiquement, par zones avec l'appui des Chemins de fer. L'État assura à ses frais : l'exhumation, la mise en bière hermétique, le transport par route du cimetière militaire (dit de guerre) à l'une des quatre gares régulatrices (Creil, Brienne-le-Château, Marseille pour les corps de l'Armée d'Orient, Sarrebourg pour les corps rapatriés d'Allemagne) vers les gares régionales (Saint-Rambert-d'Albon pour notre secteur) puis départementales (Valence pour la Drôme) et enfin les gares communales jusqu'au cimetière désigné par la famille, ainsi que l'inhumation définitive, à l'exclusion de toute cérémonie confessionnelle (séparation de l'Église et de l'État oblige !).

Les tarifs sont aussi fixés en fonction de la taille des communes (commune rurale, commune de plus ou moins de 50000 h). Pour les communes rurales (l'essentiel des communes du Diois), le prix est de 10 F par corps (manutention de la gare au cimetière) auquel on ajoutera 3F/km et les frais d'inhumation. Les coûts pris en charge par l'État dans le Diois se situent entre 35 F (par exemple le rapatriement du corps d'Armand Gros à Beaurières) à 121 F (pour Pierre Porrachia à La Motte-Chalancon).

À Valence, un commissaire spécial M. Fabre est nommé pendant toute la durée des opérations par le Préfet pour superviser la réception des corps à l'arrivée des convois spéciaux, communiquer les modalités d'information aux communes, accueillir les convoyeurs communaux (instaurés uniquement pour les deux premiers convois, avant que les mesures ne soient allégées). Les dossiers sont gérés par les agents de la Préfecture du 1^{er} bureau. Ainsi le conseiller du préfet de la Drôme, dans une note officielle du 22 avril 1921 informe qu'il a envoyé au maire de La Motte-Chalancon les états de modèles n° 10 et 11 pour servir au remboursement des frais occasionnés à la commune par le transfert du corps du militaire Pierre Porrachia à La Motte-Chalancon le 19 avril 1921. Le maire de La Motte adressera dans les jours suivants une note de 121 F (frais engagés pour couvrir les 37 km depuis la gare de Nyons à sa commune et les 10 F correspondant au creusement de la tombe et les frais d'inhumation).

En Drôme⁶, 1312 corps de soldats auraient été rapatriés dans 226 communes. Il est toutefois difficile d'établir une estimation précise des corps de soldats rapatriés, sans connaître le nombre des familles qui ont organisé elles-mêmes des rapatriements sans utiliser le dispositif de l'État, à moins de faire l'inventaire de tous les cimetières.

Une trentaine de convois spéciaux sont arrivés en gare de Valence entre février 1921 et septembre 1923 (dont sept pour rapatrier les corps de l'armée d'Orient). Les transports réguliers ont également été mis à contribution par le biais de wagons particuliers rattachés au train. Après l'arrivée du convoi en gare de Valence, les corps étaient répartis dans tout le département via le réseau des chemins de fer locaux. Les 67 corps arrivés à Valence le 20 mars 1921 par le premier convoi en provenance de Creil furent acheminés vers 46 communes. Le plus important convoi, le 23 août 1922, ramènera 71 corps dans 46 communes. Les convois spéciaux livreront entre une vingtaine et une cinquantaine de corps.

Si le rail a joué un rôle important (le maillage à cette époque était dense), les communes de montagne éloignées des gares n'ont pour autant pas été exclues de ce dispositif : à l'image de Vassieux-en-Vercors ou La Chapelle-en-Vercors ou comme on l'a vu à La Motte-Chalancon pour le Diois qui ont vu le retour respectivement de deux, sept et trois corps de poilus.

LE DIOIS ET LE RAPATRIEMENT DES CORPS



6 ADD, 6 R 4, listes de soldats.

LE CAS DU DIOIS

Dans le Diois, plus d'une centaine de corps ont été rapatriés dans 23 communes (90 militaires d'après les listes départementales) auxquels il faut ajouter au moins 17 autres corps de poilus (retrouvés via les articles parus dans le *Journal de Die* entre 1921 et 1923 ou par la découverte de stèles dans les visites des cimetières du Diois). C'est environ 10 % des poilus du Diois inscrits sur les monuments aux morts.

Un tiers des dépouilles rapatriées dans le Diois le sont dans la seule commune de Die. Comme pour l'ensemble du département, les voies ferrées de la vallée de la Drôme et des Alpes (pour Lus-la-Croix-Haute) assurèrent un rôle primordial dans cette opération. Les communes concernées sont presque toutes à proximité d'une gare (dans un rayon de cinq kilomètres). Trois exceptions à cette distance, les communes de la Motte-Chalancon (37 km), Valdrôme (10 km) et Saint-Julien-en-Quint (entre 12 et 13 km selon les cimetières). Pour autant, on ne peut pas expliquer l'absence de corps rapatriés dans les communes les plus éloignées uniquement par le seul facteur de la distance à la gare. On peut faire l'hypothèse que, même si l'État prenait en charge le transport, les familles souvent peu fortunées dans ces communes n'avaient pas les moyens de subvenir aux autres charges du rapatriement (cérémonies religieuses notamment). Pour appuyer cette thèse, on peut observer que dans ces communes, les monuments aux morts se résument le plus souvent à de simples plaques commémoratives, voire sont inexistantes.



Cimetière familial à Barnave, tombe de J. Izoard.
(© S. Laborde-Castex)

Dans les cimetières communaux, les poilus du Diois ont été inhumés majoritairement dans les caveaux familiaux ou dans des sépultures individuelles sur l'emplacement familial, près des leurs. Cinq l'ont été dans une tombe collective, celle du carré militaire de Die (où sont également inhumés les poilus morts à l'hôpital de Die pendant la guerre, dont les familles n'ont pas demandé le rapatriement des corps dans leur région d'origine). Une quinzaine l'ont été dans des cimetières familiaux. C'est en effet une particularité du Diois qui compte de nombreux cimetières protestants, témoins omniprésents dans les villages d'une autre guerre qui opposa les catholiques aux protestants « qui ne devaient pas souiller le cimetière paroissial jusqu'au XIX^e siècle⁷ ».

UN RETOUR ATTENDU DU HÉROS

Le premier poilu, mort au champ d'honneur, ramené dans le Diois le 26 janvier 1921 est celui du sous-lieutenant Philippe Deville, décédé à l'âge de 27 ans le 20 août 1914 à Bidestroff. Il n'a pour autant pas été transporté via le dispositif de l'État (les premiers convois officiels ont débuté en mars 1921).

La dernière dépouille bénéficiant du dispositif de l'État est celle d'Auguste Emmanuel Girard le 11 août 1923. Comme l'indique l'article qui est consacré à ses obsèques dans le *Journal de Die* : « À la suite de l'attaque de Champagne du 25 septembre 1915, à Tahure, aux buttes de Souain, le fils de notre ami Girard était porté absent. Il avait été frappé à mort, car le 2 janvier 1916 son corps est retrouvé et identifié sûrement grâce à la découverte de son livret individuel et de sa plaque d'identité. » Les Diois ont demandé essentiellement le retour de leurs fils. La moitié des rapatriements concerne des soldats de moins de 25 ans. Une mère fera revenir les dépouilles de ses deux fils : Gaston Richaud âgé de 23 ans, décédé le 17 octobre 1914 à Bailly dans l'Oise et son demi-frère Julien Jossaud âgé de 20 ans, décédé des suites d'une intoxication au gaz à l'Ambulance de Cempuis dans l'Oise. Leurs dépouilles ont été ramenées du front le même jour, le 12 juin 1921. Ils sont tous les deux inhumés dans le cimetière familial au-dessus du hameau des Bayles à Saint-Julien-en-Quint.

Le retour du corps des soldats est très attendu par les familles, mais aussi par la population locale qui peut ainsi rendre hommage aux disparus. C'est d'abord un hommage collectif, avant d'être un deuil personnel. Parfois il fait l'objet d'une insertion d'un avis de décès ou de la publication des funérailles dans la presse locale. La famille Reynaud annonce ainsi dans le *Journal de Die* du 4 mars 1922 les obsèques le jour même de Victor Reynaud, originaire de Lesches-en-Diois, ramené du front le 2 mars 1922.

7 Citation de Patrick Cabanel, journal *Réforme*, 10 octobre 2008.

LE VERT PAYS DE CHATILLON

Nevez résumons la belle aventure...
Mars le juillet 1902.

Mais cher Dromois...
Il y a dix ans que le 14 juillet...
Mars le juillet 1902.

A DIEUX D'ÉTÉ - P. BARRAS

Le vert pays de Chatillon...
Mars le juillet 1902.

FÊTE de la Montagne de Châtaignes

Le jour de la fête de la Montagne de Châtaignes...
Mars le juillet 1902.

OBSEQUES d'un Soldat ramené du front

Obseques d'un soldat ramené du front...
Mars le juillet 1902.

OBSEQUES d'un Soldat ramené du front

Obseques d'un soldat ramené du front...
Mars le juillet 1902.

OBSEQUES d'un Soldat ramené du front

Obseques d'un soldat ramené du front...
Mars le juillet 1902.

OBSEQUES d'un Soldat ramené du front

Obseques d'un soldat ramené du front...
Mars le juillet 1902.

OBSEQUES d'un Soldat ramené du front

Obseques d'un soldat ramené du front...
Mars le juillet 1902.

Lors des obsèques le 23 avril 1922 à Die de Louis Galland, fils unique d'Antoine Galland ancien maire de Beaumont-en-Diois et ancien conseiller d'arrondissement de Luc-en-Diois, toute la population dioise a tenu « à accompagner les restes glorieux de ce brave à sa dernière demeure. (...) Sur le parcours l'Union musicale fit entendre de belles marches funèbres. De nombreuses gerbes de fleurs et couronnes étaient portées par les conscrits du défunt de Die et de Beaumont. Le cercueil était recouvert du drapeau tricolore... »

AVIS DE DÉCÈS

Les familles GALLAND de Beaumont-en-Diois et de Die, BRUN, FERRIER, RAMBAUD, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Joseph GALLAND
Adjoint Principal des Services Civils à Madagascar.

leur frère, beau-frère et oncle, décédé à Madagascar, le 4 avril 1922, dans sa 47^e année.

Et vous prient de vouloir bien assister aux funérailles de

Monsieur Louis GALLAND,
leur fils et neveu, soldat ramené du front, qui auront lieu le **Dimanche 23 avril 1922, à 13 h. 30.**
Le convoi partira du quartier de la gare.

Avis de décès de L. Galland, Journal de Die, 22 avril 1922. (Coll. particulière)

Obsèques d'E. Girard, soldat ramené du front, Journal de Die, 18 août 1923. (Coll. particulière)

Les comptes rendus des obsèques dans la presse locale nous offrent un éclairage sur la façon dont les cérémonies de réinhumation des corps furent rigoureusement orchestrées par les autorités civiles et les anciens combattants. Dans l'ensemble, les cérémonies avaient toutes un caractère très solennel et se déroulaient en présence des autorités municipales, le sous-préfet de Die, les personnalités locales, les associations d'anciens combattants, l'Union musicale à Die, la fanfare dans d'autres villages. À Die, le cercueil partait de la gare, accompagné par l'ensemble de la population, en direction de la cathédrale ou du temple, parfois directement au cimetière pour les obsèques civiles (une autre particularité du Diois !). Les enfants des écoles étaient souvent associés aux cérémonies pour chanter des chants de paix ou déclamer des poèmes de Victor Hugo... Dans les discours, les orateurs vantent le retour « du héros », font l'éloge « du brave tombé glorieusement pour La Patrie » qu'on accompagne « au champ du repos », « dans la terre plus légère et plus accueillante de [s] on pays » pour livrer « un respectueux hommage de reconnaissance au défunt ».

Le 10 septembre 1922, le Journal de Die relève les discours énoncés lors des obsèques du soldat Pierre Archinard : « Après 8 ans, les restes mortels reviennent au pays natal, tu vas pouvoir dormir auprès des tiens ton dernier sommeil... Tes proches pourront souvent venir prier sur ta tombe plus près de toi. » Les articles font état de la « consolation » des familles « de l'avoir ramené au cimetière du pays ». « Il semble que le rapprochement atténue un peu la douleur affolante de ceux qui attendent au foyer maintenant désert » ; « repose en paix », déclarait le docteur Aulès, maire de Saillans lors des obsèques de Marius Samuel, le 24 février 1923.

Dans le Diois, on note au gré des oraisons funèbres une fibre résolument pacifiste et quelquefois « antimilitariste » évoquant « les exploits des héros de la guerre maudite ». « Il est parti plein de jeunesse et d'espérance, la France nous rend un cercueil ».

Ainsi le premier adjoint de la ville de Die, Jean Daniel déclarait pour les obsèques d'Emmanuel Girard à Die : « Avec tous, je le dis bien haut que la guerre est une chose monstrueuse et horrible et qu'il faut employer tous

les moyens pour la faire cesser afin d'éviter l'atroce tuerie et de conserver leurs pères aux enfants, aux mères leurs fils, aux épouses leurs époux, aux sœurs leurs frères et à l'activité humaine ses bras. Et cependant en 1914, la défense de notre pays fut nécessaire. Quand donc les peuples comprendront-ils qu'au lieu de se battre ils doivent et peuvent s'unir en des sentiments de cordiale fraternité ?» La cérémonie publique achevée, le travail de deuil pouvait commencer pour les familles qui se réappropriaient leurs morts, leur douleur redevenant une affaire privée.

CENT ANS PLUS TARD QUE SONT-ELLES DEVENUES ?

En visitant les cimetières du Diois aujourd'hui, on constate que le souvenir des poilus de la Grande Guerre est toujours présent. Certaines familles n'ont pas ramené les dépouilles de leurs militaires, mais ont fait graver une stèle « à la mémoire de ceux qui sont morts aux champs d'honneur ». Pour ces familles, il s'agit ainsi d'honorer la mémoire d'un soldat disparu sur le champ de bataille dont il n'a pas été possible de retrouver le corps. On découvre sur les tombes d'autres mentions : « anciens combattants de 14-18 » qui rappellent le parcours d'un ancien poilu décédé quelques années plus tard.



Cimetière de Beaurières, tombe de D. Garagnon entretenue par le Comité diois du Souvenir français. (© S. Laborde-Castex)

Mais que sont devenues les tombes des soldats rapatriés ? Dans la majorité des cas, ces tombes sont toujours entretenues par les familles. Les générations suivantes ont parfois refait les plaques et continuent de venir fleurir les tombes de leurs illustres ancêtres tombés au champ d'honneur de la Grande Guerre. Le Comité diois du Souvenir français entretient et fleurit neuf tombes de poilus de 14-18 dans les cimetières de quatre communes (Die, Beaurières, Luc et Menglon). Il a également participé à la réhabilitation de plusieurs tombes à Saint-Julien-en-Quint et à Die (carré militaire, sépultures individuelles).

Toutefois, un certain nombre de tombes sont aujourd'hui à l'abandon dans des cimetières communaux (par exemple celle de Fernand Gros à Barnave) ou dans les cimetières familiaux oubliés (Léon Chabal à Aix-en-Diois, Jules Izoard à Barnave, Jean Ferréol à Saint-Julien-en-Quint).

Un tiers des sépultures individuelles n'a pu être identifié précisément. Certaines tombes n'ont pas de stèles nominatives. À Fourcinet, les corps de Jules Beaux (ramené du front le 21 juillet 1921), Léon Chastel (ramené du front le 17 janvier 1922), Gustave Lagier (ramené du front le 8 avril 1922) seraient inhumés au pied du monument aux morts de la commune situé au milieu du cimetière communal. Un monument qui servirait à la fois d'épitaphe et de stèle commémorative pour honorer les quatre poilus décédés pendant la Grande Guerre. Le quatrième n'a pu être ramené, il fait partie des soldats disparus. Évoquons également la tombe de Charles Archimbaud à Poyols. Elle est située dans le cimetière familial. Là encore, aucune stèle. Toutefois dans ce cas, on peut penser qu'une médaille de Marianne (remise au blessé de guerre de 14-18) scellée sur le mur de clôture indique l'emplacement de sa tombe. Dans certains cimetières familiaux à Poyols, Beaumont-en-Diois, il n'y a pas de nom sur les tombes. Il s'agit là aussi de cimetières protestants et de pratiques usuelles dans le Diois d'inhumations sans qu'aucun signe ne marque la présence d'une sépulture individuelle. Les tombes sont relativement sobres, sans épitaphes, ni même de croix⁸.

Quelquefois, les tombes ont disparu. À Saillans, la tombe de Michel Sibourg (rapatrié en juillet 1921) a été réattribuée en 1996 à une autre famille. Parfois simplement, le cimetière familial reste introuvable. À Valdrôme (hameau de Rossas), le cimetière familial où est réinhumé Abel Gondouin depuis le 22 mai 1922 a disparu dans les broussailles.

8 Calvin, lui-même, avait exigé d'être enterré dans un lieu ignoré de tous.

En guise de conclusion, on peut dire que le deuil des soldats morts pour la France pendant la Grande Guerre toucha toutes les couches de la société et fut sans commune mesure le premier deuil majeur du XX^e siècle. L'armistice, le 11 novembre 1918, ne marqua pas la fin de ce travail de deuil. Les années vingt témoignent, avec le transfert des corps des morts pour la France, du poids des morts sur les vivants.

Le retour au pays des dépouilles d'un fils, d'un frère, d'un mari, d'un père mort au champ d'honneur permit à de nombreuses familles d'entamer ce long travail de deuil et de commencer à apaiser ce douloureux traumatisme de la perte d'un être cher.

Aujourd'hui, les 265 nécropoles créées par l'État dans les années vingt pour accueillir près des champs de bataille les dépouilles des soldats, sont toujours bien entretenues. L'État n'a pas failli à sa mission. Ces hauts lieux qui regroupent les sépultures perpétuelles des militaires morts pour la France et des ossuaires sont devenus des lieux de mémoire, de recueillement, de commémoration et de transmission. On peut alors s'interroger cent ans plus tard, sur le choix des familles de ramener au pays leurs poilus quand on constate que beaucoup de tombes sont en déshérence, malgré l'action des associations patriotiques, tel le Souvenir français. Là, n'était pas le désir des familles des endeuillés de la Grande Guerre qui se sont lancées dans cette vaste aventure. Cela questionne inévitablement le rapport au deuil personnel, à la mémoire et à l'oubli. ●

UN SOUVENIR INÉGALEMENT PRÉSERVÉ



Cimetière d'Aurel, tombe de L. Audra, poilu rapatrié le 26 novembre 1921.

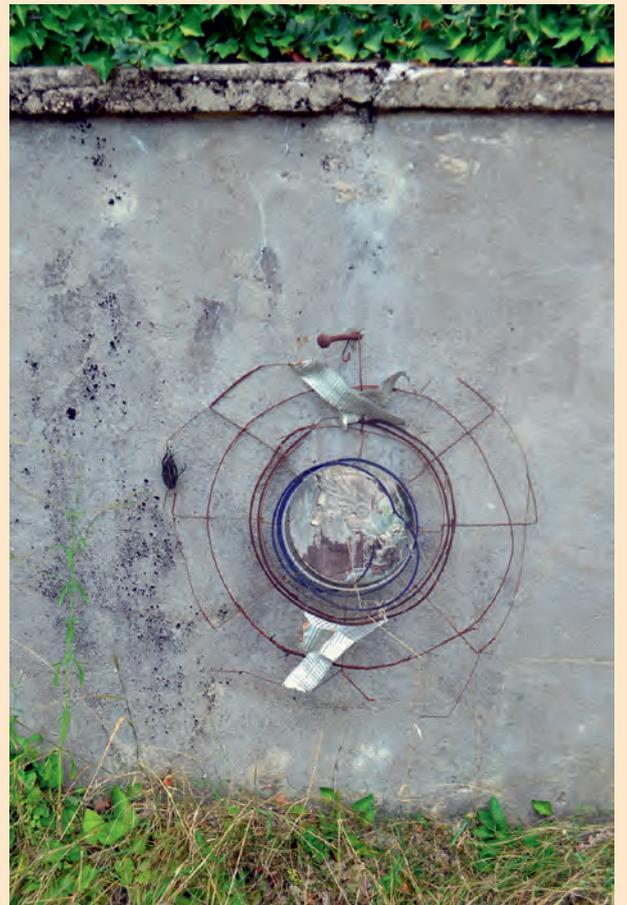
(© S. Laborde-Castex)



Cimetière de Barnave, plus de famille pour entretenir la sépulture de F. Gros, ré-inhumé le 10 novembre 1921.
 (© S. Laborde-Castex)



Cimetière d'Archiane, plaque à la mémoire de M. André.
 (© S. Laborde-Castex)



Est-ce la médaille qui marque l'emplacement de la tombe de C. Archimbaud ? (© S. Laborde-Castex)

VIOLENCE DE GUERRE ET CRIMES DE DROIT COMMUN EN FRANCE : UN CHANTIER À OUVRIR¹ ?

La traduction française en 1999, de l'ouvrage de l'historien américain George Mosse, *Fallen Soldiers. Shaping the memory of World Wars*, et, surtout, les titres et sous-titre choisis par son éditeur, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*² a ouvert un vaste débat autour de cette dernière notion, vivement discutée par les historiens, largement acculturée dans les manuels scolaires de l'enseignement secondaire. Dans son livre, pourtant, Mosse donnait à ce mot une acception restrictive, en limitant l'usage au « champ politique allemand » où, écrivait-il, « la poursuite dans la paix des attitudes agressives de la guerre entraîna une brutalisation de la vie politique et accentua l'indifférence à l'égard de la vie humaine³ ». Mais il ajoute aussitôt que cette « brutalité politique » épargna, au moins partiellement, l'Angleterre et la France « pays victorieux où la transition de la guerre à la paix fut relativement douce⁴ ». Les historiens français Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker élargirent à l'inverse le champ spatial de la « brutalisation » pour faire de la violence de la Grande Guerre « la matrice des totalitarismes du XX^e siècle⁵ », permettant de rendre compte des trois expériences totalitaires européennes, la Russie, l'Italie et l'Allemagne où les « atroces ferveurs » (plus que les idéologies) totalitaires exercent une puissante capacité d'attraction sur les « hommes nouveaux nés de la Guerre », qui, pour une part d'entre eux, se muèrent en soldats politiques, voire en « assassins⁶ ». La piste « mossienne » a nourri depuis de nombreux travaux sur la violence politique

de l'entre-deux-guerres, et sur la mutation, à une échelle substantielle, d'anciens combattants de la guerre en « soldats politiques », relisant à cette aune l'expérience des « corps francs » allemands⁷, des *Squadristi* italiens⁸, voire de ce « bolchevisme de tranchées » dans lequel le général russe Broussilov voyait un élément déterminant de la révolution dans son pays⁹. D'autres travaux se sont intéressés aux protagonistes du soulèvement irlandais de 1919-1921, suivi d'une guerre civile opposant deux factions toutes deux issues de l'*Irish Republican Army* (IRA) et ont montré la place des anciens combattants des armées britanniques, tant dans le recrutement des *Black and Tans*¹⁰ que dans les combattants de l'IRA¹¹. Mais toutes ces expériences n'ont pas, au moins dans les années de l'immédiat après-guerre, d'équivalent politique en France : pas de « corps francs » ou de *Squadristi* dans un pays vainqueur, qui a accueilli dans sa capitale la conférence de la Paix, et dont les institutions républicaines ont été renforcées, au moins temporairement, par l'épreuve du conflit. Si la piste de la reconversion de la violence guerrière en violence politique ne peut guère être suivie, faute de protagonistes pérennes

1 Ce texte est issu d'une communication initialement faite le 10 octobre 2018 à l'École militaire dans le cadre de la journée d'études, « Les morts de la Grande Guerre. Hasard ou déterminisme social ? » organisée par Jean Belin (IHEDN) et Antoine Parent (Sciences-Po Lyon, LAET).

2 MOSSÉ (George), *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Flammarion, 1999.

3 *Ibid.*, p. 181.

4 *Ibid.*

5 AUDOIN-ROUZEAU (Stéphane), BECKER (Annette), *14-18. Retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000, p. 269.

6 *Ibid.*, p. 170.

7 POMPLUN (Jan-Philipp), « Les corps francs allemands. Une lecture sociohistorique de la violence paramilitaire après la Première Guerre mondiale », *20 & 21. Revue d'histoire*, 141, janvier-mars 2019, p. 41-54. L'auteur, qui discute cependant la thèse de la « brutalisation », montre qu'une part substantielle (40 à 75 % selon les unités) des 200 à 250 000 hommes qui combattirent dans ces groupes paramilitaires était composée d'anciens soldats du front.

8 Voir Marie-Anne MATARD-BONUCCI, *Totalitarisme fasciste*, Paris, CNRS Éditions, 2018.

9 WERTH (Nicolas), *Les Révolutions russes*, PUF, « Que sais-je ? », 2017.

10 Les *Black and Tans*, unité paramilitaire au service de la couronne britannique, ainsi dénommés par la couleur de leur uniforme, regroupaient 9 000 anciens soldats et officiers britanniques, dont 11 % d'anciens combattants irlandais (cf. DESTENAY (Emmanuel), « Les anciens combattants irlandais de la Première Guerre mondiale. Une communauté martyrisée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 136, octobre-décembre 2017, p. 43-56.)

11 DESTENAY (Emmanuel), « La participation d'anciens combattants irlandais de la Première Guerre mondiale à la guerre d'indépendance », *20 & 21 Revue d'histoire*, 142, avril-juin 2019, p. 61-74. Sur 15 000 combattants de l'IRA, dont 3 000 engagés de façon permanente dans la lutte armée contre les Britanniques, l'auteur estime à 30 % la part des anciens combattants chez ces derniers, avec un rôle déterminant dans la formation des jeunes recrues.

dans les années 1919-1922¹², une autre piste, celle de sa reconversion en violences domestiques ou sociales, pourtant évoquée dans des écrits contemporains, n'a guère été empruntée jusqu'ici par les historiens.

Un écrivain notoire de la période, Jean Prévost né en 1901, entré à l'ENS en 1919 et tombé en 1944 dans le maquis du Vercors, utilise ainsi dans ses écrits autobiographiques ou historiques des catégories qui seront au cœur des controverses historiographiques de la fin du XX^e siècle, culture de guerre, consentement à la guerre, brutalisation... Dans son récit autobiographique, *dix-huitième année*, il évoque à plusieurs reprises «l'esprit de guerre» qui «façonne» sa génération, «le goût de l'audace» qui pousse «les garçons de son âge aux paradoxes violents¹³». Dans un essai, *Histoire de France depuis la guerre*, publié en 1932, il revient sur le sujet, affirmant que la sortie de guerre fut un «moment violent de nos mœurs» même si, ajoute-t-il, celui-ci ne fut guère enregistré par les statistiques contemporaines des crimes et des délits «car l'impunité de la violence fut spécialement grave à ce moment¹⁴». Il nourrit son affirmation d'un exemple puisé chez Raymond Lefebvre et Paul Vaillant-Couturier, deux anciens combattants dans leur recueil de témoignage *La Guerre des Soldats* : un «honnête fonctionnaire», Michel Carouges, professeur de physique-chimie et ancien «nettoyeur de tranchées», étrangle son épouse pendant son sommeil en reproduisant des gestes acquis au combat¹⁵. Jean Prévost appuie aussi ce constat d'observations, cette fois non référencées, de la «violence des mœurs» et de la «vie privée» spécialement dans les régions libérées du Nord et de l'Est où, dit-il, «les armes et les munitions abandonnées ou volées fournissaient de trop promptes tentations, où la quasi-disponibilité des ruines et de certains approvisionnements militaires créait aussi des habitudes de maraude¹⁶». Cette «violence de la vie privée» aurait enfin, selon lui, imprimé sa marque, sur la mode et sur l'esprit public où «même les aspirations les plus nobles furent teintées de violence» et expliquerait ce «sourd mouvement révolutionnaire» que fut la «Révolution de 1919» dont il fut, à 18 ans, un des participants¹⁷ : attentat de

l'anarchiste Émile Cottin contre Georges Clemenceau le 19 février 1919¹⁸, violence des manifestations de rue de mai et juin 1919 à Paris qui firent plusieurs victimes (deux morts le premier mai 1919). Cette exportation de pratiques guerrières dans la vie politique et sociale — définition même de la «brutalisation» selon George Mosse — se serait brisée sur la répression policière qui aurait vite fait comprendre qu'une «révolution violente» était désormais condamnée par «la disproportion des armes entre les pouvoirs publics et les révolutionnaires¹⁹». «L'esprit révolutionnaire» va se porter vers la littérature et le «bolchevisme esthétique²⁰» auxquels il associe les noms de Romain Rolland, Henri Barbusse et du «médecin poète et tendre» Georges Duhamel²¹.

Ce témoignage d'un contemporain, dont on peut critiquer les limites et la subjectivité, pose la question de sa représentativité. On peut certes en trouver des échos dans la presse de l'époque, ainsi dans *Le Journal de Valence* sous la plume de William Loubat, magistrat lyonnais et importante figure du monde judiciaire, qui évoque en 1921 «l'insolite floraison de crimes qui émeut en ce moment le pays... et qui ne doit pas surprendre après l'effroyable perturbation de la guerre²²». Mais de telles notations sont finalement rares et un critique littéraire réputé, André Thérive, du *Temps*, rejette «l'assertion assez courante» que les soldats «rapportèrent du front des habitudes de brutalité et de barbarie sanguinaires». «Rien ne me semble plus faux», ajoute-t-il, témoignage de «poilu» à l'appui²³.

Reste que la question n'a guère été abordée par les historiens. Dans sa thèse de référence sur la place des Anciens combattants dans la société française, Antoine Prost relevait cependant l'existence d'un «vandalisme collectif et libérateur» lors de la démobilisation massive des soldats en 1919, accompagnée de nombreuses violences²⁴. Plus récemment, Bruno Cabanes, étudiant la longue «sortie de guerre» des soldats français (la démobilisation s'étale sur plus de deux ans, avec un pic dans les premiers mois de 1919) relève aussi que le retour du front s'accompagne de destructions et de déprédations, mais il note, sans s'y arrêter, une «explosion» des divorces et une hausse de la criminalité, attestée dans des «sources disparates²⁵».

12 Les affrontements de 1924-1925 entre militants communistes d'un côté, anarchistes ou Jeunesses patriotes de l'autre qui font plusieurs victimes, comme la fusillade de la rue Damrémont en avril 1925 (quatre morts et de nombreux blessés) s'inscrivent dans une autre séquence politique. Ils concernent pour l'essentiel de jeunes militants qui n'ont pas participé à la guerre. On ne peut pour autant écarter la rémanence de la trace de celle-ci.

13 Jean PREVOST, *Dix-huitième année*, Paris, Gallimard, «NRF», 1929, réédit. Gallimard, 1994, p. 139, 141, 142.

14 PRÉVOST (Jean), *Histoire de France depuis la guerre*, Paris, Rieder, 1932, p. 64.

15 LEFEBVRE (Raymond), VAILLANT-COUTURIER (Paul), *La Guerre des soldats*, Paris, Flammarion, 1919, p. 239-242.

16 PRÉVOST (Jean), *Histoire de France depuis la Guerre*, op.cit., p. 66.

17 Id., *Dix-huitième année*, op.cit.

18 Émile Cottin utilise un pistolet automatique et une boîte de munitions achetées 35 francs à un soldat dans un bar (*Le Figaro*, 20 février 1919)...

19 *Histoire de la France depuis la guerre*, op.cit., p. 70-71.

20 *Ibid.*, p. 74.

21 *Ibid.*

22 «Pour protéger les braves gens», *Le Journal de Valence*, 6 mars 1921. Le signataire de l'article, William Loubat, procureur général à Lyon, appelle à renforcer la législation sur le port d'armes.

23 THÉRIVE (André), «Les Livres», *Le Temps*, 11 août 1932.

24 PROST (Antoine), *Les Anciens combattants et la société française*, III. *Mentalités et idéologies*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1977, p. 49 sq.

25 CABANES (Bruno), *La victoire endeillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Éd. du Seuil, «Points histoire», 2014, p. 530.

C'est le grand mérite de l'historienne Dominique Fouchard que d'avoir ouvert le chantier des retombées de la guerre dans la sphère de l'intime, du passage de la violence du front militaire au « front domestique », en étudiant les violences conjugales, la courbe des divorces, l'alcoolisme²⁶. S'il n'est pas possible de produire un état statistique des violences conjugales, les fragments de témoignages conservés et cités dans la presse féminine, comme dans les publications médicales qui les étudient, attestent, sinon de leur fréquence, du moins de leur non-marginalité. L'alcoolisme, beaucoup mieux quantifié, se traduit dans l'augmentation de la fréquence des psychoses alcooliques qui passent, pour un million d'habitants, de 151 entre 1920 et 1924, à 161 de 1925 à 1929 puis à 163 entre 1930 et 1934, enfin à 253 de 1935 à 1939²⁷. Surtout, la courbe des divorces enregistre une augmentation spectaculaire, passant de 18 454 en 1913 à 22 357 en 1919, 38 877 en 1920, 34 134 en 1921 avant de retomber dans l'étage des 25 000 à 28 000 divorces annuels, avant de remonter à nouveau en 1937 et 1938²⁸. L'examen des demandes faites à l'initiative des épouses montre qu'elles sont motivées par des « excès, sévices ou injures graves », même si le constat de la nature des sévices nécessiterait un examen au cas par cas de milliers de dossiers de procédure, un chantier à temps plein pour un chercheur... En tout cas, l'hypothèse d'un simple « rattrapage » après 1918 de procédures de divorce ralenties par les années de guerre peine à rendre compte de cette hausse significative dans laquelle l'historienne repère un « raidissement des rapports de genre » qu'elle met au compte des multiples séquelles de la guerre²⁹.

Mais c'est sans doute sur le terrain de la criminalité que la recherche peut s'avérer le plus fructueuse. Faute de devenir des « soldats politiques » à l'instar des *Arditi* ou des *Freikorps* allemands ou de retourner contre eux-mêmes la violence guerrière, à l'image du *Capitaine Conan*, héros du roman de Roger Vercelet, qui s'autodétruit dans l'alcoolisme³⁰, la question est posée de l'éventuelle reconversion de la violence guerrière en violence criminelle.

Les bases de données constituées par le musée d'Histoire de la justice, des crimes et des peines sous le chapeau « Criminocorpus » présentent une masse de statistiques criminelles de 1831 à 1981, disponibles en ligne : activité des parquets, jugements des cours d'assises et des tribunaux correctionnels, plaintes déposées auprès de la police, de la gendarmerie, de la police des chemins de fer³¹. La base d'activité des cours d'assises dénombre en 1913 3 088 jugements, dont 1 988 donnent lieu à des condamnations (soit 64 %), dont 24 à la peine de mort, parmi lesquelles dix seront exécutées (41 %) ³². En 1919, 2 058 personnes sont jugées en assises ; 1 265 sont condamnées (soit 61,4 %), 17 à la peine de mort et cinq exécutées (29,41 %). En 1920, sur 3 257 personnes jugées et 2 139 condamnées, 56 peines de mort sont prononcées, dont treize exécutées (23,21 %). En 1921, sur 3 541 personnes jugées et 2 272 condamnées (64 %), 64 peines de mort sont prononcées, dont vingt exécutées (31,25 %). Enfin, en 1922, l'activité judiciaire marque une nette décroissance avec 1 880 condamnés, dont 42 à la peine de mort, sur lesquels seize seront effectivement exécutés (38,1 %). Au total, dans les quatre années précédant le conflit, de 1910 à 1913, 3 126 personnes sont jugées chaque année par les cours d'assises contre 2 948 dans les quatre années qui suivent, de 1919 à 1922, soit une légère baisse de 5,69 %. Mais le décompte des peines de mort prononcées fait apparaître une évolution spectaculaire : 117 peines de mort prononcées de 1910 à 1913, contre 179 de 1919 à 1922, ce qui représente une hausse de 52,99 %...

Si le pourcentage des peines de mort effectivement exécutées reste à peu près homogène (autour de 30 % des condamnations), la base de données fait clairement apparaître un pic en 1921 tant dans le nombre d'accusés jugés (3 541) que dans le nombre de peines de mort prononcées (64), les plus élevés des huit années retenues. Elle montre aussi un chiffre étale du nombre de jugements en cour d'assises de l'avant-guerre à l'après-guerre, mais une hausse générale du nombre de peines de mort prononcées, que l'on ne peut que corréliser à une augmentation supposée des crimes de sang (assassinats et meurtres, le « crime capital » qui mérite la « peine capitale ») pour lesquels, en temps de paix, cette peine est appliquée, sauf « circonstances atténuantes », le plus souvent dans les cas de « crimes passionnels ».

26 FOUCHARD (Dominique), *Le Poids de la guerre. Les poilus et leurs familles après 1918*, Presses universitaires de Rennes, 2013.

27 NOURRISSON (Didier), *Alcoolisme et antialcoolisme en France*, cité par D. Fouchard, *op.cit.*, p. 120.

28 *Ibid.*, p. 127-128.

29 *Ibid.*, p. 134.

30 VERCELET (Roger), *Capitaine Conan*, Paris, Albin Michel, 1934, réédit. 1996. Roger Vercelet fut lui-même un combattant de la Grande Guerre.

31 <http://criminocorpus.org/fr> La base Criminocorpus est pilotée par l'équipe du Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR, UMS 3726).

32 Statistiques criminelles de 1831 à 1981. DAVIDO. Séries générales. 4.1 Activité des cours d'assises, criminocorpus.org, page consultée le 12 avril 2019.

La base AGENDARM, qui recense plaintes et dénonciations enregistrées par les brigades de gendarmerie en zone rurale enregistre une courbe apparemment homogène. Dans les quatre années précédant le conflit, elle enregistre une moyenne de 252 757 plaintes et dénonciations annuelles, puis dans les quatre années qui suivent, 242 221 plaintes et dénonciations, soit un niveau en léger recul, mais avec, à nouveau, un pic notable en 1921 (309 108 plaintes et dénonciations). La base APOLIMOB, qui recense les plaintes et dénonciations transmises par les brigades mobiles (les fameuses « brigades du Tigre » créées par Georges Clémenceau, ministre de l'Intérieur en 1906) font état d'une moyenne de 3 466 plaintes et dénonciations pour les quatre années d'avant-guerre, et 4 727 pour les quatre années d'après-guerre, soit une hausse de 38,28 % avec, là encore, un pic en 1921 (5 477 plaintes)³³. On trouve dans la base APOLIFER, qui recense les plaintes et dénonciations transmises par la police des chemins de fer, une moyenne de 5 730 pour les quatre années d'avant-guerre, contre 8 797 pour les quatre années d'après-guerre, soit une hausse de 53,53 % avec cette fois un pic en 1920 (10 842 plaintes)³⁴. *A contrario*, la base APOLICOM, qui recense les mêmes plaintes transmises par les commissaires de police communaux, les plus nombreux, montre une moyenne de 179 279 pour les quatre années d'avant-guerre, et 167 180 pour l'après-guerre, donc une baisse de 6,75 % avec un pic de 200 692 plaintes en 1920³⁵. Si un gros travail sur ces sources reste à faire, le croisement des cinq séries statistiques consultées montre une hausse incontestable de l'activité délinquante et criminelle dans les grandes villes, zone d'activité des quinze brigades mobiles créées en 1911, et sur le réseau ferroviaire, qu'utilisent les soldats en voie de démobilisation. Il montre aussi un niveau étale, avant 1914 comme après 1918, des plaintes et dénonciations dans les petites et moyennes communes, zone d'activité de la police municipale, tout comme dans les campagnes, où agissent les brigades de gendarmerie, même si quatre séries sur cinq font apparaître un « pic d'activité » en 1921 et que le nombre des peines de mort prononcées reste significativement plus élevé après-guerre qu'avant-guerre.

La consultation d'une deuxième base de données, constituée cette fois à l'initiative d'un chercheur indépendant, « La veuve guillotine », recense l'ensemble des exécutions en France métropolitaine de 1871 à 1977³⁶. Elle fournit les noms des exécutés dont le dossier est recensé, la date et les motifs de leurs condamnations, la date et le lieu de leur exécution et, parfois, quelques informations sur leurs origines et leur situation professionnelle.

Sur dix exécutions capitales renseignées en 1919, quatre concernent des déserteurs (Claude Cuisinier, guillotiné le 4 février 1919, Joseph Perrot le 9 juin, Constant Moujeot et Claudius Janin fusillés le 30 août) deux des soldats encore sous l'uniforme (un travailleur algérien du 10^e régiment d'infanterie coloniale — RIC — et un soldat du 136^e régiment d'infanterie, Louis-Marie Joseph Lion, tous deux fusillés), un blessé de guerre en convalescence, Joseph Grisard, soit sept condamnés (70 %) sur dix qui entretiennent une relation directe à l'armée et à la guerre. L'examen des quinze cas de condamnations à mort non effectuées, suite à une grâce présidentielle, à une annulation pour vice de forme ou pour lesquels aucun renseignement concernant une éventuelle exécution n'a été retrouvé montre là aussi la présence de huit autres soldats, encore sous l'uniforme ou déserteurs. En 1920, sur treize exécutions recensées sur la même base pour 61 condamnations prononcées, quatre concernent des soldats ou anciens soldats : un déserteur, Constant Sternat pour un meurtre et trois agressions, un permissionnaire Marc-Paul Ballyet, meurtrier d'un notaire de Pontarlier pendant une permission en janvier 1918, un ancien légionnaire âgé de 28 ans, sans que soit précisée une éventuelle participation à la guerre, enfin un ancien combattant de 23 ans titulaire de la Croix de guerre avec trois citations, Jean-Marie Laval dit « Bébert ». On peut y joindre sous certaines réserves Emilio Echavarri, renseigné comme « anarchiste espagnol » et « déserteur », sans que l'on sache de quelle armée, condamné à mort le 27 juillet 1920 et exécuté en 1921. En 1921 cependant, sur seize exécutions recensées, seules deux concernent le monde militaire, l'une déserteur, l'autre un ancien légionnaire³⁷.

33 « Plaintes, dénonciations et procès-verbaux transmis par les commissaires de police mobile 1908-1932 ».

34 « Plaintes, dénonciations et procès-verbaux transmis par les commissaires spéciaux de la police des chemins de fer 1908-1932 ».

35 « Plaintes, dénonciations et procès-verbaux transmis par les commissaires de police communaux 1908-1932 ».

36 <https://laveuveguillotine.pagesperso-orange.fr>, page consultée le 22 avril 2019.

37 Sur la base des renseignements figurant dans la base de données.

Quelques cas personnels peuvent être documentés et jettent une lumière crue sur ces faits divers. Ainsi Louis-Marie Joseph Lion, né en 1894 à Lançon (Bouches-du-Rhône), soldat du 136^e régiment d'infanterie, condamné à mort par le Conseil de guerre de la 20^e division d'infanterie le 24 juillet 1919 et exécuté le 23 octobre à Rennes, dont les minutes du jugement sont en ligne sur le site « Mémoire des Hommes ». L'homme a déjà été condamné le 8 novembre 1918 à trois mois de prison avec sursis pour « désertion en temps de guerre » par le Conseil de guerre de la 87^e DI. Cette fois, il est condamné pour une double agression commise à Fouchy, une commune alsacienne (Bas-Rhin) « recouvrée » en 1918 contre deux sœurs, Célestine et Thérèse Otzenberger, dont l'une décède à la suite des coups reçus. Le rapport du sous-lieutenant Legat, commissaire du gouvernement, insiste sur le caractère odieux de l'agression (« de l'argent facile à prendre ») et sur le fait que Lion, engagé volontaire en 1912, n'a « ni blessure ni citation » après quatre ans de front, et qu'il représente ainsi « le type du paresseux et du mauvais esprit³⁸ »... Mais Jean-Marie Laval, alias « Bébert », présente un profil différent. Condamné pour le meurtre d'un inspecteur de police commis en 1919, exécuté le 13 juillet 1920, ce soldat de 23 ans est titulaire de la Croix de guerre avec trois citations. Arrêté le 30 octobre 1919 à Paris pour un cambriolage meurtrier à Nantes, où il tue un agent de police d'un « coup de revolver³⁹ », il est condamné à mort par la cour d'assises de Nantes en mars 1920, et déchu de sa décoration⁴⁰. Son pourvoi en cassation rejeté, il est guillotiné dans cette même ville le 13 juillet après s'être écrié « Adieu les amis⁴¹ ! » Dans presque tous les cas recensés, le motif récurrent des condamnations relève du « crime crapuleux ».

C'est vrai pour Joseph Grisard, blessé de guerre en convalescence, assassin dans des conditions sordides d'une tenancière de cabaret pour lui voler 4300 francs, c'est encore vrai de Constant Moujot et Claudius Janin, deux artilleurs condamnés à mort par un conseil de guerre le 2 juin 1919 et fusillés le 30 août pour un crime commis en janvier 1918 pendant leur désertion, l'assassinat d'une femme de chambre Louise Cormier, pour lui voler « 400 francs », suivi de l'agression brutale d'une cafetière pour lui voler « 4 000 francs ». C'est vrai aussi du déserteur belge Auguste Genevrois condamné à mort le 18 décembre 1919, exécuté le 1^{er} avril 1920, pour le double meurtre le 23 novembre de sa logeuse et du père de celle-ci. Selon *Le Petit Parisien*, l'homme aurait fait preuve d'une « attitude cynique » devant la Cour d'Assises : « Ne t'en fais pas, j'aurai plus d'honneurs que mes amis qui ont été fusillés : on me coupera la tête⁴². » On pourrait citer aussi Constant Sternat, déserteur âgé de 22 ans, condamné à mort en avril 1920 pour un meurtre et quatre agressions, exécuté à Évreux le 9 juillet ou le déserteur Claude Cuisinier condamné à mort exécuté le 4 février 1919 pour avoir abattu un agent qui tentait de l'arrêter.

Ces éléments appellent plusieurs remarques, en guise de conclusion. Ils sont d'abord plutôt attendus : une expérience de guerre vécue par des millions de jeunes hommes qui ont manié pendant plusieurs mois ou années des armes létales, leur longue (et parfois chaotique) démobilisation dans une société qui doit elle-même se démobiliser, ne peut que provoquer des désordres de toute nature, bien documentés aujourd'hui pour les conflits de la seconde moitié du XX^e siècle. Les cas de violence meurtrière commis par des soldats ou anciens soldats restent cependant très minoritaires, et, s'ils ont laissé des traces dans la presse et les archives judiciaires, il est difficile d'extrapoler à partir d'eux. Comme nous y invite Bruno Cabanes, on ne peut « surévaluer la dimension pathologique du retour », la majorité des anciens combattants aspirant à retrouver une vie « normale », et y réussissant souvent⁴³. De même que l'on ne parle pas des trains qui arrivent à l'heure, on ne parle guère des gens heureux, qui par définition, laissent moins de traces.

38 Minutes du conseil de guerre de la 30^e DI, 24 juillet 1919, www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr, page consultée le 22 avril 2019.

39 *Ouest Éclair*, 31 octobre 1919.

40 *L'Humanité*, 18 mars 1920.

41 *Le Petit Parisien*, 14 juillet 1920.

42 « Genevrois qui assassina deux personnes sera exécuté ce matin », *Le Petit Parisien*, 1^{er} avril 1920.

43 CABANES (Bruno), *La victoire endeuillée*, op.cit., p. 530.

Il n'en reste pas moins que la place des anciens combattants démobilisés, celle aussi, spécifique, des déserteurs dans les actes de délinquance et les crimes commis a toute son importance, et mérite l'attention des chercheurs. Cette piste de travail peut s'intégrer aussi dans le chantier de recherches sur la violence politique en France, en plein essor aujourd'hui⁴⁴. ●

44 Nous nous permettons de renvoyer à notre propre ouvrage, *Un enfant est lynché. L'affaire Gignoux 1937. Violence et politique dans la France du Front populaire*, PUF, 2018.

LA COMMISSION ARBITRALE DES LOYERS DE DIE (1918-1921). DES FRAGMENTS DE VIE DE LOCATAIRES ET DE BAILLEURS

PHILIPPE BOUCHARDEAU



Die, place de l'Hôtel de ville, 1900, Aubenas, C. Artige fils.
(L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche)

DU MORATOIRE DE 1914 À LA LOI DE MARS 1918

«Le marché libre du logement a définitivement disparu en 1914 ; la crise est toujours là», écrit l'économiste David Le Bris dans *Le Monde* du 20 juillet 2013, évoquant les mesures d'encadrement des loyers envisagées dans le cadre de la « loi Duflot » et leurs limites.

En application de loi du 5 août 1914, le décret du 15 août de cette même année instaure un moratoire des loyers et des créances : ainsi «est ajourné le paiement des loyers arrivant à échéance en août et septembre...»

La guerre qu'on espérait courte s'installant, le moratoire est prolongé à de multiples reprises par des décrets successifs tous les trois mois. Associations de locataires, chambres syndicales de propriétaires, avocats, juges de paix, hauts fonctionnaires engagent alors un débat juridique sur ce régime locatif d'exception et surtout sur les manières d'en sortir¹. Qui doit payer les loyers ? Les poilus rentrant du combat ? Et ceux de leurs veuves ? Les bailleurs ? L'État ? L'ennemi vaincu ?

Si la reconnaissance de la dette morale à l'égard des combattants et de leurs ayants droit est explicite, celle de la dette financière passe par l'identification d'un payeur effectif et d'un responsable final. Une recherche de garant et de responsable s'engage alors. S'agit-il d'une affaire privée ? Une solidarité nationale doit-elle jouer ? Une responsabilité de l'Allemagne n'est-elle pas à rechercher dans le décompte de la dette de guerre ?

Avant même la fin des hostilités, la loi du 9 mars 1918 tente de mettre un terme à une situation d'incertitudes juridiques, d'une part en instaurant une exonération des loyers des combattants, en rupture du droit commun et particulièrement du contrat privé basé sur le droit de propriété et, d'autre part en renvoyant les litiges à des commissions arbitrales réunies sous l'égide des juges de paix. De plus, des dégrèvements fiscaux sont accordés aux bailleurs. Après le moratoire instauré dès août 1914, renouvelé tous les trois mois, en même temps qu'il est interdit aux propriétaires d'expulser le locataire, la loi du 9 mars 1918 anticipe sur la fin des hostilités. « Cette législation fut la plus avancée d'Europe² » pour satisfaire l'aspiration des poilus au retour à la vie normale, ce qui impliquait de sécuriser les situations juridiques des soldats locataires.

Le dispositif du moratoire et de la loi du 9 mars 1918 avec ses suites incite à procéder à une analyse des rapports locatifs dans la structure sociale et dans la culture de guerre et d'après-guerre.

Encore mal connue³, la question des rapports locatifs en période de guerre est à documenter. Un éclairage local proposé sur la Drôme et le Diois, en particulier à partir

1 BOUCHARDEAU (Philippe), Le loyer des poilus : le moratoire des loyers, matrice de nouveaux rapports locatifs, Sous la direction de DERROUSSIN (David), *La Grande Guerre et son droit. Actes du colloque de l'université de Lyon 3*, Éditions LGDJ, Paris, 2018, p. 85-105. Communication au colloque et article rédigé notamment à partir de la lecture d'un corpus juridique de brochures, guides, livres réunis à la bibliothèque de Lyon et sur le site Gallica ; ce corpus traduit bien les interrogations et oppositions des juristes. L'article présente une bibliographie des recherches récentes, mais peu nombreuses sur le sujet.

2 HALPÉRIN (Jean-Louis), *Histoire des droits en Europe de 1750 à nos jours*, p. 201 et *Histoire du droit privé français*, Paris, PUF, 1996.

3 Pour un bilan historiographique qui date, voir S. Magri, « Les propriétaires, les locataires, la loi. Jalons pour une analyse sociologique des rapports de location. Paris 1851-1920 », *Revue française de sociologie*, 1996, p. 397-418. Plus récemment voir A. Fourcaut et D. Voldman (dir.), « Les crises du logement en Europe au xx^e siècle », *Le mouvement social*, n° 245, octobre-décembre 2013, 189 p. Consulter aussi le rapport L. Bonneval, F. Robert, F. Goffette-Nagot, R. Verhage et O. Lemire-Osborne, « Les politiques publiques de contrôle des loyers, comparaisons internationales et enseignements historiques (1914-2014) », *Plan Urbanisme Construction et Architecture*, Paris, 2015. Pour une synthèse, voir Voldman (Danièle), *Locataires et propriétaires. Une histoire française*, Paris, Payot, 2016, 366 p. À noter, une communication non encore publiée de cet auteur sur l'application du moratoire des loyers en région parisienne au colloque sur les mises en guerre de l'État d'octobre-novembre 2014.

des archives des commissions arbitrales (série UP des Archives départementales de la Drôme⁴) illustre oppositions et compromis et fait apparaître des figures sociales comme celles de l'ancien combattant impécunieux, de la veuve de guerre, du bailleur démuné, du petit artisan ou commerçant en difficulté...

LE TEMPS D'UNE NOUVELLE JUSTICE DES RAPPORTS LOCATIFS

UNE COMMISSION ARBITRALE POUR LE DIOIS

Dès les travaux préparatoires du texte, le préfet de la Drôme est consulté en avril 1917 sur les visées de la loi relative aux loyers et « les difficultés que pourrait rencontrer dans son application pratique, le projet de loi prévoyant une commission arbitrale par département ». La circulaire annonce « qu'il est indispensable, si l'on veut assurer la liquidation rapide de la situation créée par le décret moratoire de ne pas prolonger outre mesure, la durée des sessions des commissions arbitrales, juridictions exceptionnelles de temps de guerre et de prévoir dès à présent des conditions de fonctionnement par circonscriptions. » La réponse du préfet de la Drôme du 19 avril 1917 est qu'« une commission d'arrondissement sera suffisante pour assurer la liquidation rapide de la situation créée par le décret moratoire⁵. » Ainsi, après le vote de la loi, est mise en place une commission à Die pour l'arrondissement du Diois.

Dès son édition du 13 mars 1918, le *Journal de Valence*⁶ annonce la promulgation de la loi du 9 mars 1918 et le décret sur les ressorts des commissions arbitrales des

loyers dont seront dotés les quatre arrondissements de la Drôme (Valence, Die, Nyons, et Montélimar). Le sujet est repris par l'édition du 17 mai.

Par la loi du 9 mars 1918, tous les Français détenteurs d'un bail de location verbal ou non, antérieur au 1^{er} août 1914, bénéficiant d'une prolongation de jouissance aux conditions du bail en cours.

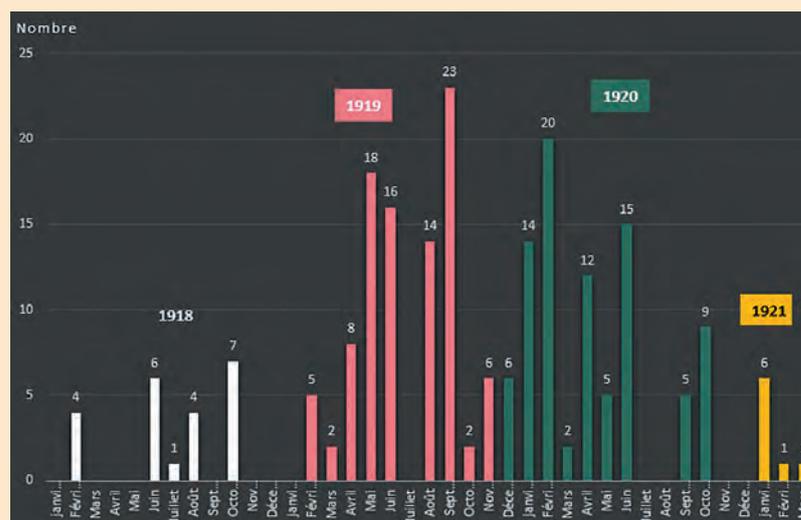
Pour certaines catégories (mobilisés, réfugiés, réformés, blessés, chômeurs), il n'est pas question de payer un loyer, mais les termes et les délais des baux doivent être fixés par les commissions arbitrales de chaque arrondissement.

1919-1920, DEUX ANNÉES AUX AUDIENCES CHARGÉES

L'activité du juge de paix de l'arrondissement de Die, Paul Morand et de Louis Pupin, son greffier a débuté sur les contentieux liés au loyer à compter de mars 1918, c'est-à-dire dès le lendemain de la publication de la loi mettant fin au moratoire avec quatre premiers dossiers. Les sessions reprennent ensuite en juillet jusqu'en novembre 1918. Au total, 22 dossiers sont instruits cette année-là, presque tous avant la signature de l'armistice du 11 novembre, signe qu'il y avait urgence à agir avant même la fin des hostilités.

Mais la démobilisation engagée après en 1918 qui concerne cinq millions de soldats français rendus à leur foyer est lente. Ce « prodigieux mouvement » s'exécute en deux temps bien distincts : d'abord de novembre 1918 à avril 1919, puis à partir de septembre 1919⁷. Cette lenteur explique la prolongation de l'activité des commissions arbitrales des loyers comme celle de Die.

ACTIVITÉ MENSUELLE DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE DE DIE (ADD, UP 4084-4085)



4 Le registre de la commission de Die a été dépouillé en totalité et a fait l'objet d'une base de données permettant tris à plat et tris croisés.

5 ADD, 1 M de 100 M 105 et UP 4084 et 4085.

6 ADD, CP 167, *Le Journal de Valence*.

7 CABANES (Bruno), *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français. 1918-1920*, Paris, Seuil, 2004, op. cit., p. 277.

Dès le mois de mars 1919, le juge de paix reprend son activité et instruit des dossiers tous les mois, en dehors d'août durant lequel il a dû prendre des vacances judiciaires. Le rythme s'accélère durant cette année avec des pointes d'activité en juin, juillet, septembre et octobre 1919, mois durant lesquels le juge instruit entre 14 et 23 dossiers. Le travail d'instruction se calme ensuite en novembre et décembre. Le retour des poilus, la remise en route des affaires, le rétablissement de l'ordre administratif et judiciaire ont contribué à une reprise forte. Ainsi, l'année 1919 est la plus chargée. Les audiences reprennent dès janvier 1920 avec, en février et mars, 14 puis 20 dossiers traités ; au printemps puis à l'automne, les dossiers affluent. Au total, le nombre de jugements de 1920 est presque équivalent à celui de 1919. En 1921, seuls huit dossiers sont instruits durant les quatre premiers mois de l'année.

En moyenne, durant les trois ans de fonctionnement de la juridiction, les mois de février et mars sont les plus chargés ainsi que ceux de mai, juin et juillet.

Comment bailleurs et locataires se retrouvent-ils devant la commission ?

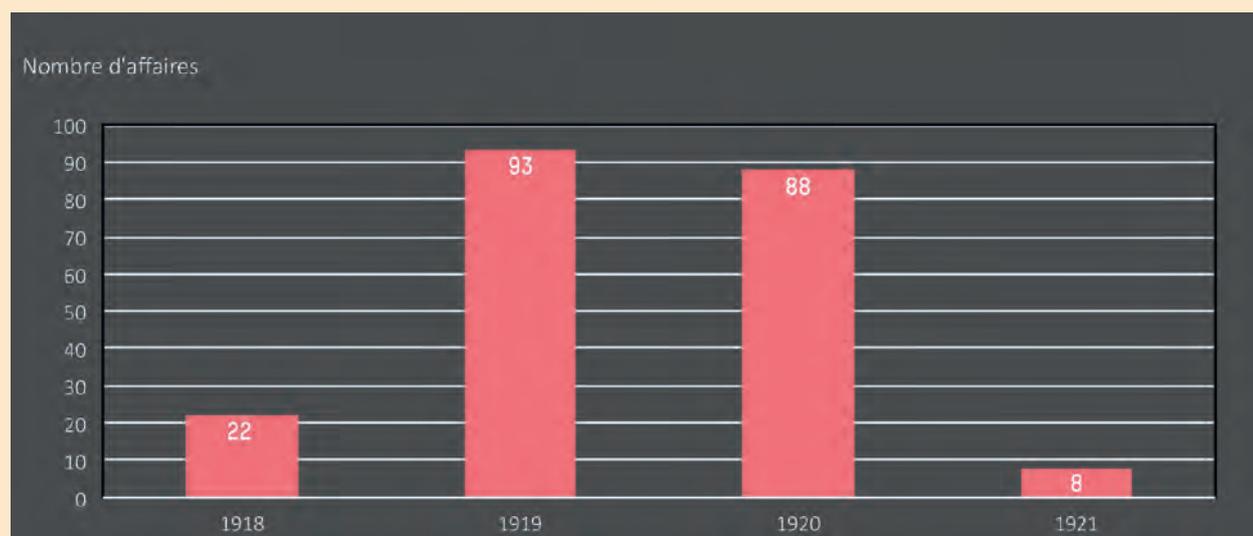
LE CHEMINEMENT DES JUSTICIABLES

L'INFORMATION DES LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

Disposant de quelques informations, par la presse notamment, les bailleurs s'adressent parfois directement à la commission. En décembre 1919, un propriétaire de La Motte-Chalancon écrit au juge de paix : « J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance les renseignements qui me sont nécessaires pour obtenir le dégrèvement de l'impôt et l'indemnité que l'État accorde aux propriétaires d'immeubles occupés par un mobilisé dont le loyer n'a pas été payé⁸. »

Parfois, c'est le locataire lui-même qui fait prendre connaissance aux bailleurs de l'existence de la commission d'arbitrage. Ainsi l'entrepreneur de travaux publics qui loue un logement à Aouste écrit en 1920 à son propriétaire : « Vous ne devez pas ignorer que j'ai été mobilisé pendant toute la durée des hostilités et qu'une loi dégrève les mobilisés de leur loyer. Je n'en suis pas à ce point puisque je vous ai payé jusqu'en juin 1916. En tout cas, si vous croyez le contraire, vous pouvez vous adresser à la commission cantonale d'arbitrage spécialement établie pour cela et je vous paierai ce qu'elle vous attribuera. » Pour un autre local qu'il loue, le locataire entrepreneur annonce, après avoir précisé son temps de mobilisation, que son activité a fait l'objet « d'un arrêt complet pendant tout ce temps⁹ ».

ACTIVITÉ ANNUELLE DE LA COMMISSION (ADD, UP 4084-4085)



⁸ ADD, UP 4085

⁹ *Ibid.*

LES INTERMÉDIAIRES RARES

La location est un face-à-face propriétaire locataire. La lecture des procès-verbaux des commissions ne révèle pas de présence fréquente des huissiers qui toutefois viennent parfois au tribunal pour représenter les veuves, les industriels et les propriétaires. Aucune agence immobilière ou intermédiaire chargé de la gestion locative (notaire par exemple) n'apparaît.

LA COMPARUTION DES PARTIES

Les deux parties sont le plus souvent présentes au moment de la tenue de la commission d'arbitrage. La non-comparution se traduit souvent par une absence de décision ou une décision en faveur de la partie présente. En 1920, un médecin locataire à Bourdeaux qui a déménagé à Aigues-Mortes n'a pas comparu et indique : « j'ai des malades graves qu'il m'est difficile de laisser. » Il complète son courrier en indiquant : « Si pendant la guerre j'ai été privé de mes bénéficiaires professionnels, si j'ai eu de la peine, après avoir subi 15 mois de front il m'est aujourd'hui difficile de faire vivre ma famille¹⁰. » Bien souvent, la conciliation est rapide et le propriétaire reconnaît la situation du locataire mobilisé. Les procès-verbaux de la commission permettent de constituer un observatoire de la location dans le Diois.

LES LOCATIONS DIOISES

DES LOCATIONS DE LA PETITE VILLE AU VILLAGE

Au total, 23 communes différentes de la juridiction de paix du Diois sont concernées par les 211 jugements. Le parc de logements locatifs concernés est concentré sur les villes de Crest (75 locations, soit 36 % des logements locatifs objets de décisions du juge de paix) et de Die (66 locations soit 31 %). En dehors de ces deux pôles urbains (5 371 habitants en 1911 à Crest et 3 743 à Die), les logements locatifs concernés relèvent de toutes petites communes qui comptent en 1911 moins de 600 habitants (huit communes) ou de 600 à 1 500 habitants (13 communes). Les communes de Crest et de Die concentrent le plus grand nombre de locations et le ratio de locations pour 1 000 habitants est le plus élevé à Die (17,6 % contre 14 % à Crest).

DE LA CHAMBRE À L'USINE.

LA DIVERSITÉ DES LOCAUX LOUÉS

Le juge de paix et son greffier ont affaire à des cas très variés et doivent apprécier la situation des plaideurs qui concernent des baux de logement, comme de locaux commerciaux, voire d'usines. Les situations sont plus difficiles à juger quand il s'agit d'un local professionnel ou de la location conjointe d'un logement et d'un local professionnel.

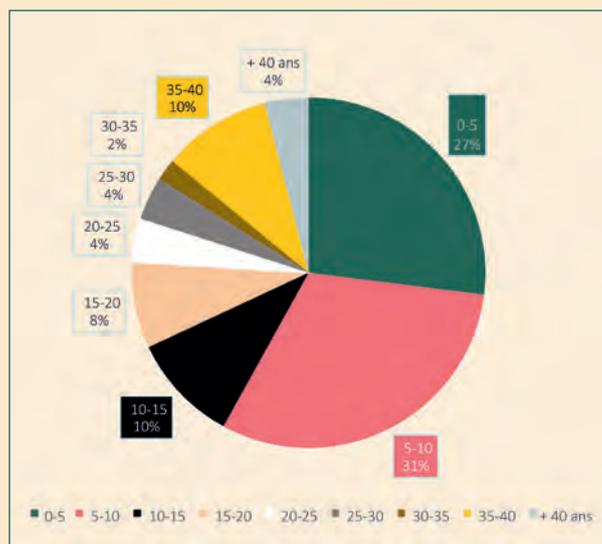
La diversité des loyers exprime bien cette hétérogénéité des biens mis en location : le loyer moyen est de 17,2 F par mois (le loyer médian est 12 F) et l'écart entre le loyer minimum et maximum de la base de données est considérable, de 2,5 F par mois à 77,3 F.

De la maison à l'appartement, voire à la simple chambre, tous les cas de location d'habitat sont représentés.

Avec de faibles moyens, un domestique loue à Die « une chambre dépendant d'une maison ». En octobre 1918, il doit à son propriétaire de Pont-de-Quart, à quelques kilomètres de là, la somme de 40 F¹¹. Avec les textes des jugements, les pratiques de gestion locative sont parfois mieux saisies dans leur quotidienneté. Le bail oral apparaît très répandu, le bail écrit étant une rareté.

Les cas de sous-location ne sont pas exceptionnels. Une receveuse des Postes de Sainte-Croix qui loue un local au boulanger et cafetier indique en mai 1919 au juge que ses locataires « ont eu l'indélicatesse de louer leur appartement sans [s]on autorisation¹² ». À Crest, en octobre 1918 un matelassier qui loue son logement à un architecte cretois a lui aussi sous-loué son logement et sa dette s'élève à 360 F¹³.

MONTANT DES LOYERS (ADD, UP 4084-4085)



10 *Ibid.*

11 ADD, UP 4084

12 *Ibid.*

13 *Ibid.*

LE PETIT MONDE DES BAILLEURS ET DES LOCATAIRES

UNE SOCIOLOGIE DES PLAIDEURS D'UN MÊME MONDE

Qui sont les plaideurs ? Une sociologie des parties prenantes des décisions de la commission arbitrale peut être construite précisément par un dépouillement long et fastidieux des décisions de ces instances.

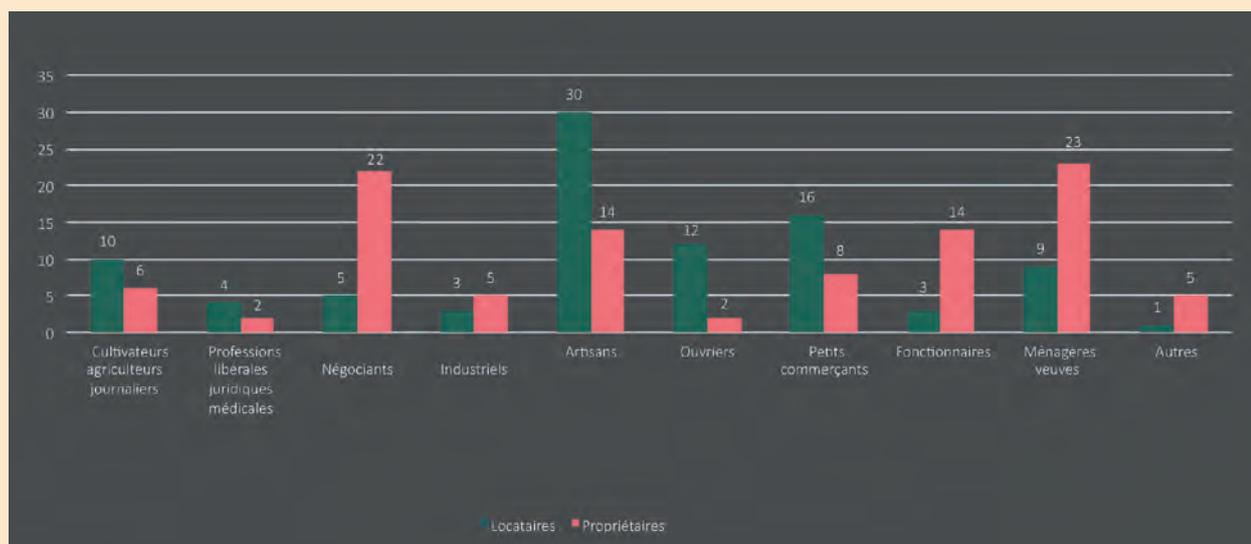
Du côté des propriétaires bailleurs, on relève une forte présence de négociants (environ un quart du total des bailleurs), mais aussi d'artisans et de fonctionnaires (14% pour chacune des catégories) et enfin de commerçants. Quelques représentants des professions libérales et des industriels s'ajoutent. Une catégorie apparaît particulièrement ; elle est constituée des veuves qui représentent 23% du total des bailleurs. Du côté des locataires, la prépondérance des artisans est notable avec 30% du total des locataires, viennent ensuite les petits commerçants, les ouvriers et les cultivateurs. Souvent, le face-à-face oppose des bailleurs et locataires qui appartiennent au même monde des ménages modestes

Dans une région où le faire-valoir direct domine, les cultivateurs sont rarement locataires, statut réservé plutôt aux journaliers. Ils sont également rarement bailleurs, logeant souvent à titre gratuit dans leurs propres habitations ouvriers agricoles et journaliers. Des artisans au sein des villages et des bourgs, fréquemment bailleurs sont plus encore souvent locataires. Les fonctionnaires, déplacés au gré des mutations, louent alors leur logement. Mais peu de locataires fonctionnaires en difficultés apparaissent. Leur salaire a été préservé alors que la baisse d'activité occasionnée par la guerre a souvent frappé les artisans et les commerçants.

Parmi ces propriétaires et locataires souvent du même monde, il arrive même, dans 15,3% des cas, qu'ils exercent la même profession (dans 84,7% ils exercent des professions distinctes, mais pas forcément très différentes)¹⁴. À la proximité sociale et professionnelle s'ajoute une proximité géographique.

Les frontières sociales qui séparent propriétaires et locataires s'estompent parfois dans la difficulté commune occasionnée par la guerre. La veuve propriétaire démunie se retrouve parfois face à la veuve locataire impécunieuse ou aux locataires anciens combattants dépourvus de ressources. De plus, dans la même rue, dans le même immeuble, le mélange des conditions reste fréquent en dépit de la tendance des plus aisés à se retirer des quartiers anciens pour peupler des zones résidentielles, celles des faubourgs en particulier.

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES LOCATAIRES ET DES PROPRIÉTAIRES (ADD, UP 4084-4085)



14 ADD, UP 4084 et 4085

LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES : UNE RELATION DE PROXIMITÉ ET DE VOISINAGE

Les rapports locatifs sont marqués par une relation de proximité entre locataires et propriétaires qui résident le plus souvent dans des communes proches, voire dans la même commune. Quelle est l'origine géographique des propriétaires des logements locatifs dans le Diois, concernés par le moratoire ?

Pour les 211 affaires traitées dans la juridiction entre 1918 et 1921, les propriétaires sont originaires de 36 communes différentes, mais 11 seulement résident à l'extérieur de la juridiction du Diois, soit à peine plus de 5%. Ces propriétaires forains gèrent 24 des logements locatifs concernés sur les 211 jugements prononcés, soit plus de 11%. Toutefois, ils sont souvent des voisins peu éloignés et viennent du département de la Drôme (Valence, Châteauneuf-du-Rhône, Montélimar), des Hautes-Alpes proches (Aspres-sur-Buech, Veynes) ou de l'Ardèche (La Voulte). D'autres sont originaires de la région lyonnaise (Lyon, Oullins) ou de plus loin encore, Marseille, Dijon et même de Paris.

Quand ils sont originaires de la juridiction, les propriétaires viennent pour l'essentiel de Crest (2% des logements objets de jugements) et Die (25%), mais aussi d'une myriade de petites communes dans lesquelles le logement locatif privé est certes en petit nombre, mais toutefois représenté dans les statuts d'occupation des ménages. Ainsi les bailleurs privés sont avant tout des gens du cru et au-delà des deux pôles urbains de Crest et Die, ils sont présents dans les plus petites communes rurales du Diois. Il n'est pas rare que le bailleur possède plusieurs logements locatifs. En octobre 1918, un architecte loue trois logements à Crest, dont deux ont vu leur locataire mobilisé, mettant en difficulté le propriétaire¹⁵.

BAILLEURS VOISINS ET BAILLEURS FORAINS

Dans 72% des cas, le bailleur habite la même commune que son locataire contre 28% dans une autre commune¹⁶. S'il est donc très fréquent que locataires et propriétaires habitent dans la même commune, ils résident parfois même à une adresse très proche, voire dans le même immeuble. On peut ainsi penser que propriétaires et locataires se croisent dans la rue, dans les montées d'escalier, dans les commerces de proximité.

Voici un voiturier locataire qui habite la même maison que son propriétaire, rue des Casernes à Die et qui, en mars 1918, présente une dette équivalente à un an de loyer. À Die encore, un cafetier habite place du Marché, à la même adresse que son bailleur qui lui loue une maison et un local pour son café¹⁷.



Die, place du Marché. 1900, Argod Carros.
(L'Empreinte, histoires de Drôme et d'Ardèche)

15 ADD, UP 4084

16 ADD UP et 4084 et 4085

17 ADD, UP 4084

UNE PRÉCARITÉ SOUVENT PARTAGÉE

Bailleurs comme locataires ont été durement affectés par la guerre et ses suites avec l'inflation baptisée « vie chère ». S'il est vrai que la propriété ne préserve pas toujours les bailleurs de la précarité, des locataires ont été parfois plongés dans un profond dénuement.

LOCATAIRES DÉMUNIS

Travaillant dans les fermes du secteur de Die, un journalier doit à sa propriétaire dioise, une veuve, 56 mois d'impayés à raison de six francs par mois¹⁸. Parfois le locataire étant décédé, l'affaire doit être abandonnée comme celle de cet hôtelier de Crest qui encaissait 5,50 F par mois pour la location de son logement¹⁹.

Des locataires vivent dans le dénuement comme cette tisseuse de Crest dont la propriétaire est veuve et qui doit 57 mois de loyer. En mai 1919, elle fait part au juge de sa situation : « Je suis âgée de 75 ans et gagne trois francs par jour. Aussi il m'est impossible, vu la cherté de la vie et les privations qu'il me faut pour arriver quand même à vivre, de me libérer de mes loyers échus²⁰. »

Devant la commission, des récits, des bribes de vie, témoignent de situations difficiles engendrées par la guerre, tant pour les locataires, leur famille que pour leurs bailleurs. La commission applique alors un droit à l'exonération quand elle considère la cause du locataire justifiée.

MUTILÉS, BLESSÉS ET MALADES

En juin 1919, le boulanger de Saillans fait part de sa situation de locataire. Mutilé de guerre, il n'a pas pu régler son loyer du 1^{er} novembre 1914 jusqu'au 1^{er} novembre 1917²¹. En juillet 1919, une veuve qui tient un café à Crest dont le propriétaire est cordonnier dans la même ville indique au juge que : « malgré [s]a situation de veuve de guerre, je lui ai fait des versements pendant les années 1915, 1916 ; j'ai quitté le logement avant Pâques 1917 ». Elle indique qu'elle est remariée et que son mari, blessé de guerre, est hospitalisé²². En septembre 1919, un tailleur d'arbres locataire à Die présente une dette de 300 F. Son bailleur est de la même ville et le juge indique que « célibataire, il a été mobilisé pendant toute la durée de guerre en qualité de simple soldat » ; il affirme n'avoir jamais été détaché en usine. Il se dit d'autre part « atteint de rhumatisme au bras gauche qui l'empêche depuis deux ans de se livrer à son travail ». Le juge accorde une réduction de 80 % de sa dette de loyer²³.

LES ENFANTS

La prise en compte des enfants apparaît dans plusieurs dossiers. Voici par exemple un employé des usines de soierie Naef à Saillans qui loue à un ouvrier de la même usine un logement à Saillans également. En juillet 1919, il est indiqué par le greffier, que « le locataire a été mobilisé comme soldat puis détaché à la Cartoucherie de Valence pour six à sept F par jour de salaire ». Il a trois enfants, ce dont tiendra compte le juge.

En octobre 1919, un tailleur d'habits de Crest qui loue à un négociant de la même ville son logement écrit au juge : « Je suis de la classe 95, marié, père de trois enfants ayant fait 42 mois de front... je viens vous demander si je suis en droit de profiter de la loi sur les loyers... » Il bénéficie d'une remise de sa dette qui s'élevait à 707 F²⁴.

Mais la guerre a aussi touché rudement les petits entrepreneurs.

DES MAUVAISES AFFAIRES. LA LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX AU DÉFI DU MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ PENDANT LA GUERRE.

Un épicier de Die, dont le bailleur petit commerçant réside à Romeyer, ne peut plus payer son loyer et son bail est résilié au mois de juillet 1918. En ce même mois de juillet 1918, c'est un industriel locataire qui doit s'acquitter de 330 F par trimestre pour ses locaux d'usinier et qui est en dette²⁵.

La commission d'arbitrage traite ainsi très fréquemment des baux mixtes, d'habitation et commerciaux, dont les locataires n'ont connu qu'une activité réduite pendant la guerre.

La location de locaux professionnels comme de logements à de petits commerçants est très fréquente et fait l'objet de nombreuses discussions pour évaluer l'activité réelle réalisée pendant la durée de la guerre. Ainsi un épicier locataire d'un local commercial et d'un logement à la Chapelle-en-Vercors, commune relevant de la commission d'arbitrage de Die, revendique en 1918 l'exonération de loyer en raison de la baisse d'activité. Son propriétaire indique : « Le commerce d'épicerie... n'a nullement souffert ni cessé de marcher depuis la mobilisation ; il a toujours été exploité et l'est encore aujourd'hui par ma femme, qui même en 1916 et la présente année, a, pour des touristes pendant la saison d'été, sous-loué diverses pièces dont elle a touché la location sans jamais rien offrir à son propriétaire²⁶. »

18 ADD, UP 4084

19 *Ibid.*

20 *Ibid.*

21 *Ibid.*

22 *Ibid.*

23 *Ibid.*

24 *Ibid.*

25 *Ibid.*

26 *Ibid.*

Bien souvent, c'est l'arrêt total ou la réduction drastique de l'activité économique qui empêche le locataire de régler son loyer comme pour ce négociant en bestiaux de Beaurières qui doit à une veuve la somme de 1000 F. « Son commerce de bestiaux de boucherie a été entièrement interrompu durant la guerre. » Durant la même session, le juge de paix entend la situation d'un bourrelier de Die dont le propriétaire, un brigadier des eaux et forêts habitant Lus-la-Croix-Haute, réclame le paiement d'une dette de 1250 F. Il est indiqué : « Le preneur a été mobilisé pendant toute la guerre comme soldat. Durant la même période, son atelier a été fermé. » Le juge retient également que cet artisan a des jumeaux²⁷.

En septembre 1919, c'est un médecin de Die dont le propriétaire habite à Menton qui doit 2000 F ; le juge prend en compte sa situation : « Attendu que tous les médecins de cette région étant partis au front, [il a] été désigné par Monsieur le Préfet de l'Isère pour assurer le service médical dans trois cantons. » Il a donc été obligé de déménager dans le département voisin, ce qui a occasionné sa dette de loyers²⁸.

Une veuve locataire à Luc-en-Diois, dont le propriétaire est marseillais, a laissé une dette de 1600 F. En juin 1920, le juge note « qu'elle a été victime des effets de la guerre... son mari était notaire... » et a sans doute connu une interruption totale ou une grave chute de son activité avant de décéder²⁹.

La guerre occasionne aussi l'arrêt complet de l'activité comme c'est le cas du petit constructeur mécanicien de Crest qui, en 1920, fait état de cette situation. Le greffier note : « Par suite de la mobilisation de son personnel, il a dû arrêter son industrie dès le 1^{er} août 1914... mais il n'a été mobilisé qu'en janvier 1915³⁰. »

LE MORATOIRE PRÉTExTE ?

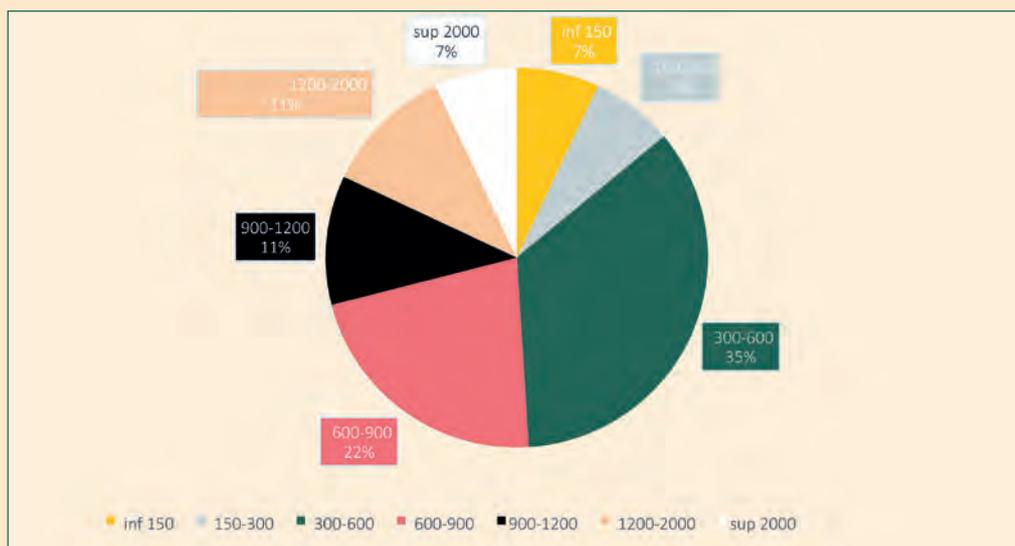
Il arrive que le bailleur dénonce l'attitude du locataire qui se réfugie derrière le prétexte du moratoire pour ne plus payer son loyer. Ainsi un bailleur négociant originaire de Saoû loue son local à un restaurateur qui lui laisse une dette de 930 F en mars 1919. « Mon locataire dit-il, n'a rien payé, se retranchant derrière le moratorium. » « Je dois vous annoncer, écrit le propriétaire au juge de paix, qu'il n'a pas été mobilisé, qu'il n'a pas d'enfant et qu'il n'ouvre son établissement que le samedi³¹. » La mauvaise foi n'est ainsi pas totalement absente chez les locataires endettés.

DES DETTES À SOLDER

LES DETTES : DES ÉCARTS TRÈS IMPORTANTS

Tout comme pour les loyers, l'hétérogénéité du montant des dettes reflète la diversité des biens loués et des situations entre petites et grosses dettes. La dette moyenne est de 795 F, (600 F pour la dette médiane) et les écarts sont considérables entre la plus petite dette de 45 F, et la plus grosse repérée dans la base de données soit 3925 F. En ce qui concerne le nombre de mois d'impayés (50 de moyenne), le même type d'écart est repéré (au minimum de trois mois à 149 mois au maximum). 71 % des locataires ont une dette inférieure à 900 F.

MONTANT DES DETTES EN FRANCS (ADD, UP 4084-4085)



27 ADD, UP 4084

28 *Ibid.*

29 *Ibid.*

30 *Ibid.*

31 *Ibid.*

QUELQUES REMBOURSEMENTS PRÉCOCES

Si bien souvent les bailleurs, par méconnaissance, négligence, vague entente à l'amiable... n'entament pas une procédure devant le juge de paix, certains agissent très précocement comme ce mécanicien de Die dont le locataire, un cordonnier résidant dans la même ville, est assigné dès le premier impayé³². Dans certains cas, un règlement partiel est effectué par le locataire, avant même l'audience.

LE PHÉNOMÈNE DES GROSSES DETTES

Si l'apurement de la dette est possible rapidement quand son montant est réduit, il n'en va pas de même pour les grosses dettes supérieures à 900 F qui présentent un risque de perte très important pour le bailleur. En moyenne, les dettes supérieures à 900 F représentent 29% du total des locataires. Mais de nettes différences apparaissent selon la situation professionnelle et sociale des locataires. Chez les fonctionnaires, certes peu nombreux, 60% des locataires ont une dette lourde de plus de 900 F. Trois autres catégories sont particulièrement concernées par ces grosses dettes : les industriels dont les loyers sont élevés pour les bâtiments d'usines, des petits commerçants et des négociants, s'agissant souvent de locaux plus que de logements.

LE MORATOIRE DES LOYERS, MATRICE DE NOUVEAUX RAPPORTS LOCATIFS.

Les textes relatifs aux commissions arbitrales visent une normalisation des rapports locatifs écornés par l'ampleur et la durée de la guerre. Cette régularisation s'inscrit dans un mouvement plus général de normalisation des relations conjugales, familiales professionnelles et sociales ; elle s'inscrit comme essentielle dans le processus de retour à la paix d'une société tout entière mobilisée par la guerre avec le front de l'avant, comme le front de l'arrière.

PART DES GROSSES DETTES SUPÉRIEURES À 900 F (ADD, UP 4084-4085)



32 Ibid.

Régler la question des loyers, c'est faciliter le retour au logement et à l'intime, le retour dans le village, le quartier ou la ville et reconstruire les sociabilités. Avec la fin du moratoire, un vaste dispositif de compensations s'instaure. L'exonération de loyers des locataires qui ont combattu, c'est la reconnaissance d'une dette morale et patriotique. Mais la loi du 9 mars 1918 a aussi une tout autre portée sur les rapports locatifs.

Pas moins de six lois sont votées entre 1918 et 1922, oscillant entre la volonté de revenir à la liberté des loyers et la crainte de mécontenter les locataires.

À nouveau en 1926, 1929, 1931, 1939, des textes tentent d'aplanir les différends sur la question des rapports locatifs. Au-delà du droit, c'est un ensemble de relations sociales qui est ainsi durablement bouleversé.

Entre histoire du droit et histoire sociale, l'étude du loyer des poilus, révèle comment, avec les allocations aux familles de mobilisés, le moratoire (qui avait été expérimenté en 1870 durant la guerre franco-prussienne puis la Commune) a contribué à « acheter » le consentement des mobilisés avec celui de leur foyer et la paix sociale. Cette histoire révèle comment les mesures des années d'après-guerre, à la suite d'une longue période d'acculturation à la liberté des contrats, instaurée en 1806 par le Code civil, ont bouleversé durablement les rapports locatifs jusqu'à la loi de 1948 et même au-delà. ●

QUAND LE POILU REVIENDRA...



...Son propriétaire tiendra à honneur de lui offrir le paquet de ses quittances arriérées.

Le retour du poilu locataire.
(Coll. particulière)

LE THÉÂTRE APRÈS-GUERRE (1920-1925) À VALENCE

BRIGITTE ROLLIN

La guerre est loin d'être une période de « désert théâtral » car les spectacles n'ont pas cessé. Au retour de la paix ils reprennent cependant une nouvelle vigueur.

LES OPÉRAS

D'octobre 1918 à juin 1919, 20 opéras sont présentés par la troupe des Tournées lyonnaises : *Mireille*, *Carmen*, *Faust*, *Mignon* attirent les spectateurs. Sur ces 20 opéras, 11 comptent plus de 700 spectateurs, jusqu'à 780 pour *La Tosca* (le théâtre compte 800 places). La fréquentation baisse légèrement pour la période octobre-décembre 1919 où cinq des huit opéras donnés rassemblent plus de 700 spectateurs. *Mignon* (723 spectateurs), représentation donnée au profit de la société de secours, fait la plus grosse recette de la saison : 2159 F. La moyenne des recettes des Tournées lyonnaises pour la saison 1918-1919 est de 1687 F. On peut comparer avec les 500 F, recette moyenne de la troupe Joud qui présente jusqu'en mars 1919 des spectacles de music-hall en alternance avec les spectacles des Tournées lyonnaises.

Un courrier du maire en date du 28 novembre 1919 fait savoir à M. Bernard, administrateur des Grandes Tournées lyonnaises que la salle du théâtre sera mise à sa disposition pour 18 représentations d'opéra, entre décembre 1919 et juin 1920. M. Bernard restera directeur jusqu'en 1926 (sauf en 1923-1924 où la troupe d'Avignon assure les représentations.)

En 1923, la saison d'opéra est rétablie et M. Déage obtient la concession du théâtre pour une dizaine de représentations d'opéra au cours de la saison 1922-1923. À partir de 1924, MM. Meffre et Parareda dirigent la saison d'opéra qui se déroule au printemps. Durant la saison 1925 (du 12 avril au 24 mai), leur troupe donne 14 représentations. Ce sont *La juive* (2806 F), *Les Huguenots* (2762 F) et *L'Africaine* (2322 F) qui ont le plus de succès, la recette moyenne de ces soirées étant de 1604 F. En comparaison, *Primrose* joué le 24 avril 1925 par les tournées Baret fait une recette de 3751 F.



Programme officiel du théâtre de Valence, saison 1919-1920.
(ACV, 2R5)

<p>La Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France Reçoit sans frais les Souscriptions aux Bons et Obligations de la Défense Nationale Toutes Opérations de Banque et de Bourse Agence de Valence-sur-Rhône — Boulevard Bancel, 23</p>	<p>Grands Magasins des Nouvelles Galeries — VALENCE — Pendant tout le mois de Décembre JOUETS, ÉTRENNES, ARTICLES pour CADEAUX</p>	
<p>HOTEL DE LYON Près la Gare VALENCE-SUR-RHÔNE RAOUL COULET Propriétaire Téléphone 0,63</p>	<p>Bureau 8 h. — Tournée Lyonnaise d'Opéra — Rideau 8 h. 1/2 JEUDI 1^{er} JANVIER 1920 A l'occasion des Fêtes du Jour de l'An AVEC LE CONCOURS DE M. J. MARVILLE M^{lle} LIVSON M. DUCHARNE de l'Opéra-Comique de l'Opéra de Marseille du Théâtre de Lyon M. MARZO M^{lle} CLAR-IVESO M^{lle} MONVAL</p>	<p>A l'Entr'acte Bar Américain LOUIS PINAT, propriétaire Consommations de premier choix</p>
<p>GALERIES PASTEUR VALENCE Fournitures Générales pour COUTURIÈRES ET MODISTES</p>	<p>LAKMÉ Opéra en 3 actes, Musique de Léo DELIBES Gérald. M. J. MARVILLE. Mistress Denton. M^{lle} MONVAL. Lakmé. M^{lle} LIVSON. Hadji. M. BILLOT. Nilakanta. M. MARZO. Miss Ellen. M^{lle} DIDIER. Malika. M^{lle} CLAR-IVESO. Miss Rose. M^{lle} BLANGEL. Frédéric. M. DUCHARNE. Chœurs et Orchestre sous la direction de M. Teissère, du Théâtre de Marseille Pianiste : Mme BOVY, du Grand-Théâtre de Lyon. Mise en scène de M. BILLOT, Régisseur Général. RÉSUMÉ. — Lakmé, fille du brahmane Nilakanta, aime, en dépit de la haine des Hindous pour les Anglais, l'officier anglais Gérald. Nilakanta est mis au courant de ses sentiments, qu'il considère comme impies. Il décide de faire tuer Gérald. Les assassins ne réussissent qu'à le blesser. Lakmé le sauve, mais Gérald apprend que son régiment va partir. Il n'hésite pas entre l'amour de Lakmé et son devoir envers la patrie. Il part. Lakmé, désespérée, s'empoisonne.</p>	<p>— AU JARDIN D'HIVER V^{ve} LOUIS PERRIER Fleuriste 30, Rue Emile-Augier - Valence</p>
<p>FABRIQUE de TIMBRES en CAOUTCHOUC Seule dans la Région — IMPRIMERIE — GRAVURE sur CUIVRE - PLAQUES ÉMALLÉES Gaston PETYT Successor de A. POREAUD VALENCE (Drôme)</p>		<p>R. PHILIP Diplômé de la « Schola Cantorum » Ecole Supérieure de Musique de Paris Leçons de Solfège, Violon, Accompagnement 29, rue Emile-Augier, 29 Valence</p>
<p>Grands Magasins Aux Dames de France Magasins Modernes JOUETS - ÉTRENNES - CADEAUX</p>	<p>LE COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de Paris Agence de Valence : Rue Pasteur, 4 Reçoit sans frais les Souscriptions aux Bons et Obligations de la Défense Nationale</p>	

Lakmé, opéra en trois actes, musique de Léo Delibes.
(ACV, 2R5)

LES OPÉRETTES

Au cours de la saison d'opérette 1924-1925 (du 12 octobre 1924 au 29 mars 1925), la troupe du théâtre municipal, donne 69 représentations. Elle présente quatre opéras, dont *Faust* (699 spectateurs) et 21 opérettes jouées principalement le jeudi et le dimanche en matinée et soirée.

Ces opérettes sont jouées deux ou trois fois au cours de la saison : *Princesse Joujou*, *La Veuve joyeuse* ou *Le Mariage de Tartarin* sont joués cinq fois, *Les Saltimbanques* sept fois et *Titin* neuf fois (dont sept en janvier).

À l'ouverture de la saison, *La Mascotte* attire 779 spectateurs, mais il est difficile de comparer le nombre de spectateurs et les recettes de ces spectacles puisque certains sont joués à tarif réduit (on peut trouver jusqu'à dix tarifs différents pour une même pièce) et d'autres comme *Titin* et *Princesse Joujou* sont offerts aux dames (220 spectateurs payants pour *Princesse Joujou*, mais combien de dames ?). Sur ces 21 représentations, seules trois auront une recette de plus de 1300 F.

La Cocarde de Mimi Pinson jouée avec succès de nombreuses fois en 1920 et 1921 est reprise trois fois autour du 11 novembre 1925.

LES PIÈCES DE THÉÂTRE DE LA COMPAGNIE BARET

La compagnie Baret propose en début de saison une série de six à dix pièces avec une offre d'abonnement. On peut voir par exemple *Mademoiselle Jockey*, *Le Scandale*, *Belle maman*, *Chouquette et son as*, *Le Sacrifice*, *Mon Homme*, *Noces d'argent*, *Le Duel*, *Pile ou face*, *Peg de mon cœur*, *La Fleur d'oranger*, *L'Homme enchaîné*, *Les Grands Garçons*.

Une réputation bien ancrée, des comédies légères et gaies, des pièces musicales, mais aussi un choix des meilleurs auteurs dramatiques de l'époque Paul Géraldy, Henry Bataille, ou Henri Berstein permettent généralement à cette compagnie de remplir le théâtre. Par exemple sur les cinq pièces présentées en 1919, trois attirent 700 spectateurs. Durant la saison 1924-1925, les huit pièces de la tournée Baret font une recette de plus de 1600 F et cinq ont des recettes de plus de 2000 F. Durant la même saison, seulement trois des spectacles donnés par la troupe du théâtre font plus de 1300 F de recette.

TOURNÉES CH. BARET THEATRE DE VALENCE
Bureaux à 8 heures. Rideau à 8 h. 1/2 précis. **JEUDI 24 AVRIL 1919**

M. A. CANDÉ
Du Théâtre de Vaudeville

M^{lle} M.-L. STARCK
Du Théâtre de Vaudeville

M. P. ESCOFFIER
Du Théâtre de l'Athènes

L'IMMENSE SUCCÈS

LE SCANDALE
Pièce en 4 Actes, de M. H. BATAILLE

M. CANDÉ interprétera le rôle de Férfaoul.
M^{lle} M.-L. STARCK interprétera le rôle de Charlotte.
M. P. ESCOFFIER interprétera le rôle d'Artazeux.

Mⁿⁱ DEHON **M. BONDRIILLE**
De l'Odéon De Gymnase

M. FOURNEZ **M. DESCHAMPS** **M^{lle} ACCARIS**
M^{lle} DELLA-SILVA **M. CH. EDMOND** **M^{lle} TALLY**
M^{lle} CHANDET **Le Jeune DESCHAMPS** **M^{lle} RAY-DURON**

M. FRANCK-MOREL
Des principaux Théâtres de Paris

PRIX DES PLACES: Fautouils d'Orchestre et Balcon, 6 fr.; Parquet et Premières Galeries, 5 fr.; Parterre réservé, 3 fr. 50; Parterre et Deuxième Galerie, 2 fr.; Troisième, 1 fr.

TAXE EN SUS
Pour la Location, s'adresser comme d'usage.

Le Scandale, pièce en trois actes de M. H. Bataille, tournées Baret. (ACV, 2R5)

TOURNÉES CH. BARET THEATRE DE VALENCE
Bureaux à 20 heures. Rideau à 20 h. 30. **Dimanche 4 Mai 1919**

SPECTACLE DE GRANDE GAÏETÉ

Le plus grand Succès de rire de tous les Théâtres de Paris

CHOUQUETTE ET SON AS
Vaudeville en 3 Actes, de MM. Maurice HENNEQUIN, GUILLEMAUD et De GORSSE

Premier Acte: L'AS DES AS | Deuxième Acte: L'ÉTOILE DES CAF' CONC'S | Troisième Acte: LE TOUBID RÉCALCITRANT

M^{lle} RENÉE WILLEMS **M^{lle} KETTY DE BEDTS**
Des Variétés Du Gymnase

M. ALBERT DIAMAND
Du Palais-Royal

M. FERTINEL

M. GARANDET **M. GANDRILLE**
M^{lle} Renée FRANK **M^{lle} Madel. BRICE**
M. Ch. MEY **M. G. SAULIEU**
M. GAUTRIN **M. HAMELIN**
M^{lle} Lise BERTHIER **M^{lle} FARGÈS**
M. VEYNOR **M^{lle} Angèle HYOR**

PRIX DES PLACES: Fautouils d'Orchestre et Balcon, 6 fr.; Parquet et Premières Galeries, 5 fr.; Parterre réservé, 3 fr. 50; Parterre et Deuxième Galerie, 2 fr.; Troisième, 1 fr.

TAXES EN SUS.
Pour la Location, s'adresser comme d'usage.

Chouquette et son As, vaudeville en trois actes de MM. Hennequin, Guillemaud et de Gorsse, tournées Baret. (ACV, 2R5)

LES AUTRES TOURNÉES

Une offre éclectique est proposée par les tournées de passage. Elles proposent du théâtre de boulevard, (*Pour avoir Adrienne*), des vaudevilles (*La Gare régulatrice*, *Le Billet de logement*), des œuvres de Courteline (*La Cruche*, *La Paix chez soi*) de Labiche (*Le Voyage de Monsieur Péricchon*), de Tristan Bernard (*Les Petites Curieuses*) ou d'Émile Augier et Jules Sandeau (*Le gendre de Monsieur Poirier*). Leur offre comporte aussi des pièces réalistes comme *Le paquebot Tenacity* ou *Mon homme* qui s'efforcent de donner un tableau exact de l'existence quotidienne. Des pièces classiques (*Œdipe-roi*, *Le Cid*, *Athalie* (tournées Zeller)) sont également jouées.

Les tournées Rasimi présentent *Sœurs d'amour*, *La Gamine*, *La Petite Amie*. Les pièces *Afgar*, *La Petite Bonne d'Abraham*, *Les Amants de Sazy* ont, en 1919, 774, 750 et 699 spectateurs.

Les troupes des prestigieux théâtres parisiens se produisent aussi à Valence : *Michel Strogoff* (495 spectateurs), *Les nouveaux riches* du théâtre Sarah Bernhardt (624 spectateurs), *L'Insoumise* de M^{me} Cora Laparcerie (747 spectateurs), *Le Tour du Monde en 80 jours* du théâtre du Châtelet (751 spectateurs) et *Cyrano de Bergerac* (808 spectateurs chaises et strapontins compris).

Des pièces sont jouées au champ de Mars : en juillet 1920 *Britannicus* (975 spectateurs), en août *Andromaque* (846 spectateurs) en 1921 *Le Cid* présenté par la troupe de la Comédie Française et de l'Odéon fait une recette est de 10089 F.

LES PIÈCES PATRIOTIQUES : ALSACE, L'AMI FRITZ ET LES OBERLÉ

En 1919 dans les pages du *Messenger de Valence*, on peut lire « Prochainement au théâtre municipal soirée de grand gala *Alsace*, la superbe comédie dramatique, le plus grand succès mondial. Au théâtre *Les Oberlé*, œuvre hautement littéraire et patriotique où vibre toute l'âme d'Alsace. Lundi 6 octobre aura lieu la représentation de *L'ami Fritz*, le chef-d'œuvre d'Erckman-Chabrian. Cette jolie pièce, peinture exacte et évocatrice des mœurs alsaciennes, est aujourd'hui d'une brûlante actualité ». Malgré ce soutien, les pièces *Alsace*, *Les Oberlé* et *L'ami Fritz* n'ont pas rempli le théâtre : 449, 389 et 287 spectateurs.



Le tour du Monde en 80 jours de Jules Verne, pièce en cinq actes, 15 novembre 1924, recto et verso. (ACV, 2R5)



UN THÉÂTRE AU SERVICE DE LA POPULATION

Le théâtre ouvre ses portes à des troupes d'amateurs et des sociétés locales. Les Valentinois ont pu assister aux concerts du 114^e RI et de l'artillerie lourde, de l'harmonie, de l'union sportive, de l'union chorale, de la troupe de la Cartoucherie. Une revue est présentée par des amateurs (*V'la le printemps on jardine*). Une soirée organisée par « La Mouette » (mouvements rythmiques et ballet) ainsi qu'une séance récréative donnée par les filles du collège leur sont proposées sans oublier un spectacle de la troupe de la Cartoucherie et même un match de boxe. Les remises des prix des élèves des collèges et lycée ont lieu sur la scène du théâtre, tout comme la remise de récompenses aux agriculteurs en 1920.

Beaucoup de soirées sont caritatives : concert au bénéfice des pupilles de la nation, au profit de l'orphelinat des cheminots, pièce jouée au profit des employés du gaz, au bénéfice de la pouponnière, du dispensaire antituberculeux.

Il y eut encore une réunion organisée par le syndicat des coopératives, une conférence au profit des aveugles, une conférence sur les régions libérées, une conférence de M^{gr} Ginissy évêque de Verdun au profit de l'ossuaire de Douaumont, un congrès des délégués sénatoriaux, un congrès de l'Union des combattants, le congrès des mutilés présidé par M. Maginot, ministre des Pensions.

THÉÂTRE ET CINÉMA

En 1919 sur les trois écrans de la ville, les Valentinois peuvent revoir ce qu'ils ont vu sur scène : *Thaïs*, *Carmen*, *Le Scandale*, *Âmes sœurs*, *L'enfant de l'amour* et *Alsace*. Ils peuvent aussi voir des pièces de théâtre dans les cinémas.

La période de guerre n'a donc guère fait évoluer l'offre de spectacles à Valence et les œuvres à tonalité patriotique disparaissent quasiment au lendemain de 1919. Le théâtre et les opérettes restent une sortie prisée. Les compagnies locales jouissent d'un petit avantage et l'emportent toujours en fréquentation sur les grandes troupes parisiennes. Après les privations qui ont marqué les quatre années de conflit, l'heure est au divertissement. ●

VÊTEMENTS Louis PERRET & C^{ie}
5, Rue Pasteur, VALENCE
La Maison du VÊTEMENT de QUALITÉ

THÉÂTRE MUNICIPAL DE VALENCE
MARDI 15 DÉCEMBRE 1925, à 20 h. 30
SOIRÉE de BIENFAISANCE
DONNÉE AU PROFIT DES
CANTINES SCOLAIRES, ENFANTS A LA MONTAGNE
DISPENSAIRE ANTI-TUBERCULEUX
GOUTTE DE LAIT, POUPONNIÈRE
SOUS LES AUSPICES
de LA MUNICIPALITÉ & DE MONSIEUR LE PRÉFET DE LA DROME

Cliché Paul Jacquin Jourd

AVEC LE CONCOURS DE LA
TROUPE DU THÉÂTRE MUNICIPAL
Direction : Ch. BERNARD (1)

1925 NOËL 1926 1^{er} JANVIER
Les plus jolis Cadeaux à offrir, les plus agréables
à recevoir, sont ceux que vous présenteront la Maison
A. Charbonniers
dans sa Quinzaine, du 16 au 31 Décembre 1925

Soirée de bienfaisance avec le concours de la troupe du théâtre de Valence, 1925. (ACV, 2R5)



Alsace avec M^{me} Réjane, grand film patriotique de MM. Leroux et Dreyfus, affiche, 1916.
(Coll. particulière)

AUTOUR DE LA LOI D'AMNISTIE DE 1921, LE DÉBAT INITIÉ DANS LE DIOIS PAR LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Un siècle après la fin de la Grande Guerre, la question des soldats condamnés par des cours de justice militaire demeure toujours un sujet de débat au sein de notre société.

Même au plus haut niveau de l'État, nos gouvernants ont dû se prononcer. Lionel Jospin déclara à Craonne en 1998 : « Les fusillés pour l'exemple au nom d'une discipline, dont la rigueur n'avait d'égal que la dureté des combats, réintègrent aujourd'hui pleinement notre mémoire nationale. » Deux ans plus tard, Nicolas Sarkozy dans un discours prononcé à Douaumont, rendit à son tour hommage aux fusillés qui « ne s'étaient pas déshonorés, n'avaient pas été des lâches, mais simplement étaient allés jusqu'à l'extrême limite de leurs forces ». L'ancien Premier ministre, tout comme le président de la République, évoquaient très clairement les victimes de jugements arbitraires ; plusieurs depuis 1918 ont été réhabilitées. Mais les « fusillés pour l'exemple » ne doivent pas faire oublier les milliers d'autres soldats condamnés aux bagnes coloniaux, aux ateliers de travaux publics ou à des peines de prison.

Le sujet est complexe et difficile à traiter dans sa globalité, car de très nombreuses archives de la justice militaire ont disparu en un siècle, certaines détruites entre 1914 et 1918, ou pendant la Seconde Guerre mondiale, d'autres encore égarées...

On ne peut pas étudier ce sujet sans comprendre que notre rapport à la discipline, à l'autorité, nos valeurs, notre rapport à la mort ont changé depuis un siècle.

La presse de l'entre-deux-guerres toutefois nous permet une approche de la question. Il apparaît que dans le département de la Drôme, c'est essentiellement dans le Diois que se sont concentrées les actions militantes en vue de la réhabilitation de militaires condamnés par les conseils de guerre.

UNE JUSTICE D'EXCEPTION

Par définition, la justice militaire est une justice d'exception qui se caractérise par une législation particulière, la rapidité des jugements, la limitation des droits de la défense, l'absence de recours et l'exécution immédiate des peines prononcées.

Après la proclamation de l'État de siège le 2 août 1914 qui transférait de grands pouvoirs aux autorités militaires, le Gouvernement accepta de modifier par décrets plusieurs dispositions du code de Justice militaire de 1857. Les conseils de guerre furent autorisés à juger des civils. Tous les droits de recours en révision des condamnés sont supprimés le 10 août.

Dès le 1^{er} septembre, fut autorisée l'exécution des soldats condamnés à mort sans transmission préalable des dossiers au président de la République : le droit de grâce est aboli.

Le décret du 6 septembre institua les « conseils de guerre spéciaux », composés de trois membres seulement, qui pouvaient juger sans instruction préalable et dont les décisions étaient sans recours et les sanctions immédiatement exécutoires. C'est le cas de Germain Frédéric Liotard, jeune Diois né à Molières et fusillé le 10 septembre 1914 à 5 heures du matin. Engagé dans le 28^e bataillon de chasseurs, il est condamné à la peine de mort « pour abandon de poste en présence de l'ennemi, à la suite d'une mutilation volontaire ». Il allait avoir 22 ans. Son régiment était engagé dans la bataille des frontières à l'assaut du col du Bonhomme.

Il a dû affronter plusieurs jours d'un combat âpre et violent à flanc de colline¹.

Les données recueillies en 2013 par les historiens sur la base des condamnations recensées montrent bien que la période 1914-1915 qui correspond aux grandes offensives d'infanterie aussi meurtrières qu'inefficaces concentre, tous motifs confondus, le plus grand nombre de condamnations : 206 en 1914 ; 296 en 1915 ; 136 en 1916 ; 89 en 1917 et 14 en 1918. À partir de 1916, la guerre s'installant dans la durée, les autorités civiles reprirent progressivement le pouvoir sur les militaires. Plusieurs députés, dont Paul Meunier député de l'Aube ou Abel Ferry député des Vosges, vont convaincre la Chambre de prendre des mesures tendant à rendre « moins sévère et moins expéditive la justice militaire » : suppression des conseils de guerre spéciaux (loi du 27 avril 1916), rétablissement des circonstances atténuantes et recours en révision à partir du 8 juin 1916. En 1917, le général Pétain obtint la suspension entre le 8 juin et le 13 juillet 1917 des recours en grâce ou en révision : une trentaine de soldats furent exécutés et 500 condamnations commuées en peines diverses. Pour terminer sur ce point, notons que les recherches en archives se poursuivent et que les dernières estimations publiées par le Service historique de la Défense nationale en 2014 font état, sur un total de 2500 condamnations à mort, de 953 soldats fusillés pendant le conflit : 639 pour désobéissance, 140 pour des faits de droit commun, 127 pour espionnage et 47 pour des motifs inconnus.

Pour comprendre pourquoi le Diois a été en pointe de ce débat initié en 1921 par la Ligue des droits de l'Homme, il convient de rappeler qu'entre 1900 et 1914, le mouvement pacifiste était très implanté dans cette région,

1 Chasseur de 2^e classe du 28^e Bataillon de chasseurs à pied né le 27 octobre 1892 à Molières-Glandaz, condamné par le conseil de guerre de la 41^e division d'infanterie. Exécuté le 10 septembre 1914 à Nonrupt-Longemer [88] — Voir également *Le Diois dans la Grande Guerre*, p. 152. Archives non conservées, on ne connaît pas le motif de sa condamnation. Seule son exécution est mentionnée dans le *Journal de Marche de la Prévôté*.

Trois autres soldats au moins, originaires de la Drôme, ont été référencés par le site Mémoire des Hommes :

Rastello Charles, né le 26 juillet 1894 à Romans, chasseur de 2^e classe au 1^{er} bataillon de marche d'infanterie légère d'Afrique, condamné le 1^{er} octobre 1917 par le conseil de guerre de la 45^e division d'infanterie et exécuté le 11 décembre 1917 à la Redoute du Chenay [51] pour « deux abandons de poste face à l'ennemi, deux désertions en présence de l'ennemi et trois désertions à l'intérieur en temps de guerre ».

Minutes du jugement conservées sous la cote SDH/GR 11 J 1541-12 — conseil de guerre — dossier de procédure conservé sous la cote 11 j 1597 et conseil de révision conservé sous la cote 11 j 3207.

Robert Charles-Victor, né le 15 mars 1897 à Parmans, soldat du 131^e régiment d'infanterie dont le certificat de décès mentionne seulement la date d'exécution, « 4 janvier 1918 sur le champ de bataille de l'Aisne, passé par les armes ». Aucune archive conservée, à l'exception de son certificat de décès.

Sainte-Marie Louis-François né le 12 janvier 1884 à Bourg-de-Péage, soldat du 75^e régiment d'infanterie, fusillé le 23 mai 1916 à Houdainville (Meuse) pour « désertion à l'ennemi ». Minutes de jugement conservées sous la cote SHD/GR 11 J 1067-2 conseil de guerre et dossier de procédure sous la cote SHD/GR 11 J 1074 — conseil de guerre.

terre socialiste radicale, fortement influencée par le mouvement de la libre-pensée. Mais dès la mobilisation, la défense de la patrie et l'Union sacrée primeront sur toutes ces considérations et convictions : les soldats diois comme les autres accompliront leur devoir.

LES ACTIONS DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME DANS LA PÉRIODE D'APRÈS-GUERRE

En 1919, le Gouvernement fait voter le 24 octobre par la Chambre une première loi d'amnistie. Elle s'applique au domaine civil et au domaine militaire. Les militaires amnistiés sont ceux qui avaient reçu une citation au combat, les mutilés, les réformés pour des faits postérieurs à leur condamnation. Les déserteurs de moins de deux mois qui s'étaient rendus avant le 1^{er} novembre 1918, les insoumis déclarés tels, postérieurs au 5 août 1914, l'ensemble des infractions minimales relevant du Code de justice militaire sont aussi amnistiées. Les peines les plus sévères prononcées par les conseils de guerre en étaient exclues, ce qui renforça la Ligue des droits de l'Homme dans sa volonté de faire casser les jugements qui lui paraissaient les plus injustes. À partir de 1920, elle va multiplier les interventions auprès du ministre de la Guerre et obtenir de la Cour de cassation des jugements favorables. En 1921, une loi d'amnistie portée par son président, Ferdinand Buisson, est adoptée par les députés. Elle efface les condamnations dans un certain nombre de cas et assouplit les modalités de saisine de la Cour de cassation. Une autre loi sera votée en 1924, permettant de déclarer innocents des soldats exécutés sans jugement. Parmi les succès les plus connus de la Ligue, la réhabilitation en 1921 des six fusillés de Vingré, celle en 1922 du soldat Bersot, fusillé pour avoir refusé de porter un pantalon souillé, ou encore celles des lieutenants Herduin et Millant fusillés sans jugement en juin 1916 dans l'enfer de Verdun après avoir ordonné le repli de quelques dizaines de survivants de leur bataillon, épuisés.

ACTIONS CONDUITES DANS LE DIOIS

Dans son édition du 9 avril 1921, *Le Journal de Die et de la Drôme* publia, sous la signature de « Jean-de-l'Ours » un appel aux anciens combattants pour les inciter à intervenir auprès des parlementaires afin d'obtenir l'extension de l'amnistie au profit de tous les soldats condamnés par des cours militaires : « Allons, camarades Poilus de Die, Saillans, Luc, Châtillon et autres, qu'attendez-vous pour sortir de votre indifférence ? Quel est celui d'entre vous qui n'a pas ressenti cette impression de cœur serré entre les mâchoires d'un étou, devant la parodie de justice d'une exécution sommaire ? Quel est celui qui, s'il n'est pas poursuivi

nuit et jour par quelque vision sanglante, ne peut évoquer au moins une condamnation d'un copain de son escouade ou de sa compagnie ?

Vous rappelez-vous l'aventure sobre de ces deux cuirassiers qui gardaient un pont : des gendarmes les prennent pour des déserteurs, les emmènent, une heure après ils étaient fusillés... et un an plus tard, réhabilités ; il n'y a pas si longtemps que la Cour de cassation a réhabilité les fusillés de Vingré... Le 16 mars 1915, le sous-lieutenant Chapelant blessé et emporté sur un brancard, est fusillé sur l'ordre du colonel Dieir après condamnation par une cour martiale. Et les deux soldats Tomasini et Haudé, fusillés et réhabilités en 1915 ! Un à un la Cour de cassation réhabilite ces martyrs. En attendant, ils sont morts et leur famille a été poignardée par le fameux télégramme "mort en lâche". Mais il y en a d'autres, malheureux qui expient dans les bagnes militaires la faiblesse, l'oubli d'un moment, la défaillance d'une minute après l'énergie de la campagne ! Il y en a qui, malgré leurs blessures, leurs citations, croupissent dans les geôles, parce que, dans une heure de fièvre, ils se révoltèrent contre l'envoi à la mort sur les réseaux barbelés des positions ennemies intactes, contre le manque de permissions, la mauvaise nourriture, les cantonnements infects ! D'autres pour obéir à leur conscience comme les marins de la mer Noire.

Vous tous, Poilus, qui avez vu des milliers d'abominables iniquités, n'oubliez pas ! Nous dénonçons les gens de l'arrière, au cœur sec, le droit d'avoir une opinion brutale d'exterminateur ! Ils n'ont pas été là-bas ! Ils n'ont pas connu l'âpre désespoir, le cafard terrible ! Ils n'ont pas senti sourdre en eux la juste révolte contre l'arbitraire militariste, contre un crime horrible ! Le projet d'amnistie revient, paraît-il, le 12 avril prochain devant la Chambre, vite camarades, réunissez-vous et envoyez à vos parlementaires vos vœux marquant vos idées bien nettes sur la libération de toutes ces victimes. »

Le vote de la loi d'amnistie du 29 avril 1921 qui ouvrait recours « sur la demande du condamné contre les condamnations prononcées au cours de la guerre par les juridictions dites d'exception : cours martiales et conseils de guerre spéciaux institués par le décret du 6 septembre 1914... » ne fit pas la une de la presse drômoise. Parmi les titres que nous avons consultés, seul le journal *La Croix de la Drôme*, dans son édition du 1^{er} mai 1921, signale qu'« après un émouvant débat, la Chambre a samedi voté la révision des jugements des conseils de guerre. Elle a ensuite adopté à la presque unanimité l'ensemble de la loi d'amnistie... » Dans le Diois, nombreux furent les citoyens — dont beaucoup d'anciens combattants — qui dans les années suivantes demandèrent l'application impartiale des mesures votées et leur élargissement à la totalité des militaires condamnés par les conseils de guerre, réclamant par ailleurs que les responsables de

ces condamnations soient eux-mêmes traduits en justice. En cela, les députés Escoffier et Archimbaud ainsi que Lisbonne, futur sénateur de la Drôme, tous radicaux-socialistes, ont joué un rôle moteur. Lisbonne donna en janvier 1922 à Die une conférence sur la Ligue des droits de l'Homme et les objectifs qu'elle s'était fixés. Dans les jours suivants, plus d'une centaine de Diois réunis au théâtre de Die décidèrent la création d'une section locale de la Ligue afin de « redresser les injustices dont eurent à souffrir des milliers de citoyens et pour réhabiliter la mémoire des victimes des jugements des conseils de guerre ». Progressivement, de nouvelles sections furent créées dans les chefs-lieux des cantons, mais également dans certains villages. En mars 1922, le député Escoffier, avocat de formation, allait à son tour s'impliquer aux côtés de la LDH par une chronique publiée en mars 1922 dans *Le Journal de Die et de la Drôme* où il justifia en ces termes son opposition à un projet du Gouvernement de faire voter une amnistie complémentaire à celle de 1921 et dont le premier article stipulait : « Toutes les autres infractions, qui commises dans la même période et non encore réprimées, seraient actuellement de la compétence exclusive des conseils de guerre... » Le député qui avait fait toute la guerre dans la troupe y vit une manœuvre « destinée à soustraire à la justice les chefs qui avaient fait fusiller sans jugement les lieutenants Herduin et Chappelant, ou qui avaient influencé les juges du conseil de guerre... » Rejoignant la volonté exprimée par nombre d'associations d'anciens combattants et de mutilés qui réclamaient inlassablement « l'amnistie pour leurs camarades égarés et la punition des chefs criminels », il dénonça le chantage du Gouvernement qui, disait-il, « voulait accorder la grâce des camarades condamnés contre l'impunité de ses généraux » ; insistant sur « l'émotion éprouvée dans le pays tout entier en apprenant les conditions dans lesquelles certains jugements avaient été rendus et certaines exécutions ordonnées ». Escoffier proposa que « ceux qui ont commis ces actes s'expliquent publiquement au grand jour des débats judiciaires... S'ils ont été animés par le seul souci de l'intérêt supérieur du pays, le pays les absoudra. Si leur conscience est nette de tout reproche, ils n'ont rien à craindre. Mais dans leur intérêt même ils doivent être jugés ».

Début 1923, l'assemblée générale de la section LDH de Luc-en-Diois demande solennellement « l'amnistie pour tous les condamnés des conseils de guerre, la traduction et la condamnation des responsables ». En avril, c'est plus d'une centaine d'habitants du canton de Châtillon qui assistent à une conférence d'un délégué du comité central de la LDH qui se termina par une collecte au profit des « victimes de la justice arbitraire ». Début mai, c'est à Die que le président de l'association départementale des victimes de guerre et des anciens combattants donne une conférence

au cours de laquelle il « a flétri avec force les conseils de guerre qui ont envoyé au poteau d'exécution certains reconnus innocents ». En septembre, ce fut Bombin, avocat à la Cour d'appel de Paris, en charge de la défense du sous-lieutenant Harduin qui fit à son tour le déplacement à Die. À l'issue de son intervention, la section dioise de la LDH protesta contre le « mauvais vouloir des dirigeants à réparer les erreurs tragiques des cours martiales pendant la guerre », s'éleva « contre la pieuvre réactionnaire qui dévore une à une toutes nos libertés avec la complicité du gouvernement » et pour terminer « flétrit les manœuvres fascistes en France et encouragea le comité central à continuer la lutte contre les fauteurs de troubles ».

À l'occasion de la célébration du 11 Novembre 1923, le député Escoffier publia une longue chronique dans *Le Journal de Die* dans laquelle il exposait ses craintes par rapport à l'évolution de la situation en Europe, appelant à militer en faveur des idées pacifistes et à faire « la guerre à la guerre ». Archimbaud, député radical-socialiste de la circonscription, ne pouvait rester en retrait. Le 8 décembre 1923, c'est sous le titre « Amnistie ! Amnistie ! » qu'il rédigea à son tour un long article dans lequel il demandait la pitié pour « des gens que, quelques jours, quelques heures même avant leur défaillance, une blessure opportune eut peut-être égalé aux plus authentiques héros, car ces réprouvés ont pour la plupart deux, trois années de tranchées... Ils ont combattu, ils ont souffert vaillamment, patiemment, obscurément, jusqu'au jour où tant de surhumaine résignation dut abdiquer² ».

LES SUITES... À L'ÉCHELON NATIONAL

Les actions conduites par la Ligue des droits de l'Homme, par les libres-penseurs et plusieurs associations d'anciens combattants se sont poursuivies jusqu'à 1935. Elles ont contribué à l'adoption de la loi du 9 août 1924 relative à la réhabilitation des soldats exécutés sans jugement, à celle du 3 janvier 1925 permettant d'engager des procédures exceptionnelles devant la Cour de cassation, à la révision en 1928 du Code de justice militaire et enfin en 1932 à la création de la Cour spéciale de justice militaire, composée à

2 Archives en ligne de l'Assemblée nationale et du Sénat. Escoffier, député radical-socialiste — mandat du 16/11/19 au 31/05/28, était avocat de formation. Il fut considéré comme le défenseur à la Chambre, des anciens combattants et des mutilés.

Lisbonne, sénateur radical-socialiste — mandat du 06/01/24 au 10/01/39, fut ministre de la Santé publique du 26 octobre au 26 novembre 1933. A exercé les fonctions de substitut du procureur de la République de Paris. Nommé président honoraire du tribunal de Seine et membre de la Haute Cour de justice. Il fut président du Comité national pour la réhabilitation des victimes des conseils de guerre et rapporteur de deux projets de loi sur le sujet.

Archimbaud, député radical socialiste, mandat du 15/09/07 au 27/12/07 puis du 16/11/19 à 1942. Journaliste, rédacteur en chef du *Rappel* et la *Revue du Pacifique*, éphémère sous-secrétaire d'État aux colonies. Il fit partie de la commission d'enquête sur les spéculateurs et fournisseurs enrichis pendant la guerre.

parité de magistrats et d'anciens combattants qui procéda jusqu'en 1935 au réexamen de tous les jugements rendus par les conseils de guerre.

QUE RETENIR DE L'ACTION DES MILITANTS DU DIOIS ?

Des différents documents d'archives que nous avons consultés, il est possible de relever les principales idées développées par les militants du Diois : ils s'accordaient à considérer la justice militaire comme une justice d'exception exercée dans une totale négation du principe républicain d'égalité des citoyens devant la loi. Apparaît également une suspicion de partialité des juges militaires, officiers issus de classes sociales privilégiées alors que les soldats jugés, principalement des fantassins, appartenaient à la France rurale ou ouvrière. Mais tous les militants ne réclamaient pas une amnistie générale, bien conscients qu'il fallait trier entre les condamnations justifiées, celles relatives aux crimes et délits de droit commun, et celles, contestables, parce qu'uniquement justifiée par la volonté de la hiérarchie de maintenir la discipline par des exemples. La proposition défendue par Escoffier de juger les officiers généraux qu'il considérait comme responsables directs de l'iniquité des jugements n'a pas trouvé un soutien suffisant au niveau national pour être retenue par les parlementaires dont certains considéraient qu'une telle mesure risquait de s'apparenter à un « règlement de comptes » entre classes sociales.

Relevons enfin que les anciens combattants qui ont vécu l'enfer des tranchées et des offensives ont été les premiers à évoquer de façon concrète la notion aujourd'hui connue sous le nom de « syndrome post-traumatique » à laquelle faisait référence Lionel Jospin à Craonne et Nicolas Sarkozy à Douaumont.

UN CONSTAT, DES QUESTIONS...

Faut-il y voir dans l'engagement des Diois aux côtés de la Ligue des droits de l'Homme l'influence des principes républicains, du radicalisme, du socialisme, de la libre-pensée, mais également de la forte implantation protestante ? Quel rôle a joué la presse locale et particulièrement *Le Journal de Die et de la Drôme*, même si sa diffusion était faible ? Quelles sont les associations d'anciens combattants qui se sont impliquées et quelles étaient leurs revendications ? Sans oublier le rôle joué par les femmes dont la lecture des articles de presse semble indiquer qu'il fut déterminant... Pour répondre à ces questions, il faudrait étudier de façon plus complète et méthodique l'ensemble des archives disponibles et comparer les données avec celles provenant des autres secteurs du département et des régions « militantes » de France. ●

LA DIFFICILE NAISSANCE DU PCF DANS LA DRÔME (1920-1933)

Après la faillite de l'Internationale socialiste¹, en août 1914, Lénine a défendu l'idée de créer une nouvelle Internationale, en particulier lors des conférences de Zimmerwald (septembre 1915) et de Kienthal (avril 1916) en Suisse qui ont rassemblé des socialistes minoritaires opposés à la guerre et à la politique d'union sacrée.

En France, c'est en janvier 1916 que l'opposition à la guerre, animée par un petit groupe de socialistes et de syndicalistes, revêt un caractère relativement organisé dans la SFIO. Aux « majoritaires » partisans de l'« Union sacrée », s'opposent les « minoritaires » derrière Jean Longuet qui veulent explorer les possibilités de la paix et reconstruire l'Internationale². Il faut cependant attendre octobre 1918 pour que les ex-minoritaires l'emportent sur les partisans de « l'Union sacrée ». De plus en plus de socialistes français sont en effet attirés par l'espérance d'octobre 1917. Certains y voient le prolongement de la Révolution française, Lénine étant assimilé à Robespierre, l'Armée rouge aux soldats de l'an II³.

Or Lénine crée l'Internationale communiste (IC) en mars 1919, alors que les soulèvements et les grèves se multiplient en Europe. Persuadé que le premier parti révolutionnaire aux commandes sur le sol russe est l'avant-garde d'une révolution planétaire, il espère favoriser l'implantation dans tous les pays de nouveaux partis chargés d'en finir avec l'ancien monde.

La fondation réelle de l'IC — ou III^e Internationale — n'a lieu cependant que lors de son II^e congrès en juillet-août 1920. C'est à cette occasion qu'elle édicte 21 conditions d'admission destinées à provoquer une rupture avec les anciens partis socialistes. Épuration des réformistes et des éléments « petits-bourgeois », subordination des syndicats au parti, discipline de fer, caractère obligatoire des décisions de l'IC, soutien sans réserve des républiques soviétiques, etc. Les conditions ne sont pas négociables.

Lorsqu'en février 1920 la SFIO engage des pourparlers avec l'IC, certains, autour de Loriot, ont déjà créé un « Comité de la III^e Internationale » (printemps 1919). D'autres, en revanche, avec Longuet, veulent négocier avec l'IC pour reconstruire une Internationale intermédiaire⁴. Tandis que Blum et Renaudel sont opposés à la III^e Internationale⁵.

C'est dans ce climat que la direction de la SFIO envoie Cachin et Frossard en Russie en juin-juillet 1920 pour enquêter et négocier avec les dirigeants communistes. Séduits par les bolcheviks, ils font campagne à leur retour en faveur d'une adhésion sans réserve à l'IC. Ils s'opposent ainsi aux partisans de Jean Longuet qui se prononcent pour une adhésion avec réserves (le « centre ») et à ceux de Blum hostiles à l'adhésion (la « droite »).

Après des mois de débats passionnés dans tout le pays, c'est au congrès de Tours, en décembre 1920, que naît le PCF/SFIC (section française de l'Internationale communiste). Naissance apparemment triomphale, dominée par l'espérance révolutionnaire et par le charme universel « d'octobre 1917 », mais naissance marquée par de nombreuses ambiguïtés qui mettront du temps à se dissiper et sous l'œil des dirigeants bolcheviks.

Le communisme drômois est ainsi le produit d'une histoire locale et nationale marquée par la Première Guerre mondiale (« Union sacrée », boucherie des tranchées, révolution d'Octobre). Il est aussi le fruit d'une idéologie que les militants vont idéaliser : le communisme dans sa version soviétique, bientôt qualifié de « marxisme-léniniste ». Il est enfin le fruit de la stratégie géopolitique du pays des soviets. Mais son implantation dans le terreau drômois, jusqu'à la veille du Front populaire, sera longtemps fragile.

1 La première Internationale avait été fondée en 1864 par Marx (l'Association internationale des travailleurs). Elle avait été suivie par l'Internationale socialiste créée en 1889.

2 *Le Congrès de Tours*, Éditions sociales, Paris, 1980, p. 35.

3 COURTOIS (S.), LAZAR (M.), *Histoire du PCF*, PUF, Paris, 1995.

4 *Le Congrès de Tours*, *op.cit.*, p. 16-41-42-43.

5 COURTOIS (S.), LAZAR (M.), *op.cit.*, p. 47.

NAISSANCE DU PCF/SFIC DANS LA DRÔME : L'ESPÉRANCE RÉVOLUTIONNAIRE ET SES CONTRADICTIONS

SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES ET PACIFISTES

Deux courants principaux soutiennent la révolution russe au sein de la SFIO drômoise : les syndicalistes révolutionnaires et les pacifistes. Les premiers ont rejoint les rangs de la SFIO à la fin de la guerre⁶ et militent pour une société sans classes sociales⁷. Les seconds sont nombreux dans la fédération socialiste, en particulier à Valence. Deux hommes sont leurs porte-drapeaux : Pierre Semard et surtout Jules Blanc. Pierre Semard est à la tête du syndicat CGT des cheminots dans la Drôme et l'Ardèche⁸. Jules Blanc dirige la section de Valence de la SFIO qui vote une motion hostile aux crédits de guerre dès septembre 1917 alors que les députés socialistes approuvent les dépenses militaires. Adjoint de Jules Nadi (chef des socialistes drômois), secrétaire à la propagande, Jules Blanc collabore au journal *Le Droit du peuple*, organe des Kienthaliens de l'Isère⁹. En juillet 1918, il défend au Conseil national de la SFIO une motion qui exprime un soutien sans réserve au gouvernement des soviets¹⁰. Moins d'un an plus tard, le 13 avril 1919, sous son impulsion, le congrès de la fédération socialiste décide à une grosse majorité de soutenir la motion Lorient qui demande une adhésion immédiate à l'IC. Très minoritaire dans l'ensemble du Parti, ce courant est désormais majoritaire dans la Drôme¹¹.

Par ailleurs, en octobre 1919, une section de l'association républicaine des Anciens Combattants (l'ARAC) se constitue dans le département¹². Tout en demandant le désarmement complet de l'Allemagne et de toutes les nations, ainsi que la paix avec la Russie, l'ARAC pousse à l'adhésion à l'IC. Plusieurs militants socialistes membres de l'ARAC mènent une ardente campagne¹³. Quelques figures émergent, comme celle de l'agriculteur Julien Blachon¹⁴ à Saint-Uze, bouleversé dès le début de la guerre par le ralliement des dirigeants socialistes à « l'Union sacrée ». Comme celle de Jacques Toesca¹⁵, receveur de l'enregistrement dans les Baronnies, qui a basculé dans le pacifisme à la fin de la guerre après avoir été longtemps favorable à l'« Union

sacrée ». Comme celle du professeur François Thomas, agrégé d'histoire au lycée de Tournon, grand mutilé de guerre, blessé à la face, pacifiste lui aussi. Nombre d'ouvriers, d'artisans, de petits fonctionnaires, d'intellectuels, de paysans, qui viennent de sortir de l'horreur des tranchées, soutiennent ainsi la révolution russe¹⁶. L'ARAC comptera jusqu'à 22 sections dans la Drôme avant le Congrès de Tours¹⁷.

Mais des notables de la SFIO sont hostiles au courant révolutionnaire, en particulier Jules Nadi, secrétaire de la fédération SFIO de la Drôme. Député-maire de Romans, il incarne le parti dans le département, ainsi que l'industriel Désiré Valette, maire et conseiller général de Saint-Vallier. Tous deux sont francs-maçons et membres de la Ligue des droits de l'Homme. Nadi s'appuie en outre sur le gérant de la *Drôme socialiste*, Paul Ronin, qui est la fois son ami et son secrétaire. Réformistes, ils s'efforcent de freiner l'engagement pour la III^e Internationale.

C'EST DANS CE CONTEXTE QUE SE DÉROULENT LA CAMPAGNE DES LÉGISLATIVES DE NOVEMBRE 1919 ET LES GRÈVES DE 1920

La SFIO qui ne veut pas se compromettre dans une nouvelle « Union sacrée », présente des listes homogènes¹⁸ — sans alliance avec les radicaux. La Droite mène une campagne anticommuniste violente et assimile la SFIO aux bolcheviks. *Le Messenger de Valence* du 3 août 1919 donne le ton : « Aujourd'hui, l'ennemi, le Boche, c'est le bolcheviste... Et le bolchéviste se camoufle sous le masque du petit-fils de Karl Marx, le Boche Longuet. »

Nadi est réélu député de justesse. La SFIO gagne environ 4500 voix par rapport aux élections de 1914 (21 % des suffrages exprimés), mais les radicaux, avec 42,5 % des suffrages exprimés, remportent trois des cinq sièges du département et la droite un siège... ce qu'elle n'avait pas réussi à faire depuis 1878 ! Surtout, la droite triomphe en France (la Chambre bleu horizon obtient 437 députés sur 613)¹⁹.

Or la crise de reconversion industrielle qui suit la fin du conflit touche durement la population : effondrement de l'activité des industries de guerre (licenciements à la cartoucherie par exemple), difficultés des autres secteurs, hausse des prix des produits de base comme le lait ou le pain, le quotidien s'assombrit.²⁰ Mais les grandes grèves du printemps 1920, dominées par les divisions entre réformistes et « révolutionnaires », échouent, aussi bien à

6 PIERRE (Roger), *La Drôme et l'Ardèche entre deux guerres : 1920-1939*, édition Notre temps, Éditions sociales, Valence/Paris 1973, p. 18.

7 KRIEDEL (Annie), *Aux origines du communisme français*, Flammarion, Paris, 1969, p. 293.

8 Notice Maitron, Semard Pierre, [mobilisé sur place car a trois enfants].

9 Notice Maitron, Blanc Jules, [voyageur de commerce, membre de la SFIO depuis 1905].

10 PIERRE (Roger), *Les origines du syndicalisme et du socialisme dans la Drôme*, Éditions sociales, Paris, 1973, p. 219.

11 ANDOLFATTO (D.), LABBÉ (D.), *Histoire des syndicats*, Seuil, Paris, 2006, p. 151.

12 *Le Journal de Valence* du 17 octobre 1919.

13 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 228.

14 Notice Maitron, Blachon Julien.

15 *Ibid.* Toesca Jacques.

16 PIERRE (Roger), *La Drôme...*, *op. cit.*, p. 18-19.

17 *Le Journal de Valence* du 17 décembre 1920.

18 *Le Congrès de Tours*, *op. cit.*, p. 31.

19 La SFIO au plan national perd des députés, bien qu'elle ait gagné des voix, car elle est isolée du fait de la rupture de son alliance avec les radicaux. Les radicaux ont souvent accepté de figurer avec des partis du centre et de la droite.

20 *La Drôme socialiste* du 14 février 1920 et *Le Journal de Valence* du 16 mars 1920.



Photo truquée : grève de 1920 à Valence. Les cheminots ont tenu à surajouter le visage de Pierre Semard à leur photo de groupe.
(Coll. particulière)

Romans et Bourg-de-Péage, qu'à Saint-Uze, Saint-Vallier, Die ou chez les cheminots. Licenciements et révocations se multiplient²¹... Pierre Semard est révoqué le 8 mai.

Cet échec des luttes politiques et sociales exacerbe les conflits internes dans la SFIO et à la CGT entre réformistes et révolutionnaires. Pour les révolutionnaires, l'idéalisation du bolchevisme en sort renforcée.

LE COURANT FAVORABLE À L'INTERNATIONALE COMMUNISTE PROGRESSE

Des adhérents plus nombreux, probablement jeunes et peu au fait de la vieille culture socialiste — difficile d'être précis sur ce sujet — rejoignent la SFIO. La progression est spectaculaire. Les effectifs du parti socialiste passent de 320 en 1918 à 2040 en octobre 1920 (1100 fin 1919). Ces recrues apportent un sang nouveau d'hommes traumatisés par la guerre et attirés par la révolution russe. « C'est une chose formidable que l'ébranlement du système capitaliste dans un pays de plus de cent millions d'habitants... Les organisateurs de l'ancien pays des tsars font une œuvre admirable ! » écrit Jules Blanc dans la *Drôme socialiste*²². Une véritable bataille idéologique se livre dans le département,

jusque dans les petites communes où les adhésions à la SFIO semblent particulièrement vives²³. Haine de la guerre, condamnation des dirigeants socialistes qui ont accepté d'envoyer des hommes à la boucherie, condamnation du monde bourgeois et du capitalisme, enthousiasme pour la révolution russe, tous ces éléments nourrissent la foi de ceux qui rêvent d'un monde meilleur.

À la veille du congrès fédéral de la SFIO qui doit se tenir le 25 janvier 1920, une majorité de militants se prononce pour l'adhésion à la III^e Internationale²⁴, alors que cette position est encore minoritaire au niveau national. En juin, la fédération affirme que « seule la III^e Internationale communiste de Moscou peut réunir en un seul bloc toutes les sections nationales qui se réclament de la lutte des classes et de la dictature du prolétariat comme moyen révolutionnaire²⁵. » Les notables du Parti sont débordés, Jules Nadi et ses amis ne parviennent pas à endiguer le mouvement.

21 PIERRE (Roger), *La Drôme...*, op. cit., p. 239-244.

22 *La Drôme socialiste* du 21 février 1920.

23 KRIEGLER (Annie), *Aux origines du communisme...*, op. cit., p. 386.

24 Archives R. Pierre. Pour préparer le Congrès national de Strasbourg.

25 PIERRE (Roger), *La Drôme...*, op. cit., p. 19.

LES PARTISANS DE LA III^E INTERNATIONALE TRIOMPHENT AU CONGRÈS DE TOURS

Trois motions, on l'a vu²⁶ — diffusées dans la presse du Parti — sont finalement soumises au vote des adhérents. La première, présentée par Cachin et Frossard, qui suit la position de Loriot (ce dernier est en prison depuis l'échec de la grève du printemps), est favorable à l'adhésion sans réserve, c'est à dire en acceptant les 21 conditions. La seconde, qualifiée de motion des «reconstructeurs», pilotée par Longuet, est favorable à l'adhésion mais avec des réserves sur la démocratie dans le Parti. La troisième — motion Blum — refuse l'adhésion en condamnant, entre autres, la dictature du prolétariat, la soumission des syndicats au parti et la soumission du parti aux directives de l'IC. La campagne est animée, la passion domine, en ville comme dans les zones rurales. La guerre, en mobilisant les paysans, en brisant leur isolement social et politique, a politisé les campagnes²⁷. «Partout nous voyons venir à nous les paysans. Ils viennent à nous avec leurs sentiments tout neufs», raconte Jules Blanc.

Le 19 décembre 1920, le congrès fédéral de Romans se prononce — à une écrasante majorité — pour la motion Cachin-Frossard. Elle récolte 78,5 % des mandats, pourcen-

tage supérieur à la moyenne nationale (67,8%). Soutenu par Nadi, le courant incarné par Longuet est marginalisé avec 21,5 % des voix, tandis que les partisans de Blum ont choisi l'abstention²⁸. Fort de ce succès, Jules Blanc présidera trois séances du congrès de Tours.

Le nouveau parti naît officiellement le 29 décembre 1920 dans une atmosphère d'exaltation et de tensions et sous la pression des dirigeants de l'IC qui poussent à l'élimination des «reconstructeurs» (Zinoviev accuse Longuet d'être «un agent déterminé de l'influence bourgeoise sur le prolétariat²⁹»). Ce nouveau parti prend le nom de parti communiste SFIC et conserve le journal *l'Humanité*. Blum et ses amis «gardent la vieille maison», c'est à dire la SFIO.

Dans la Drôme, l'adhésion à l'IC est confirmée lors d'un nouveau congrès fédéral, le 6 février 1921. Jules Blanc devient premier secrétaire de la fédération. Onze mois plus tard, en décembre 1921, il sera élu au comité directeur national de la SFIC (congrès de Marseille). Nadi s'incline et s'inscrit au petit groupe communiste de la Chambre des députés³⁰. La SFIO disparaît momentanément de la scène politique drômoise. Les fédérations de la Drôme et de l'Ardèche seront rattachées à l'interfédération du Sud-Est de la SFIC le 1^{er} janvier 1922.



Jules Blanc (debout), président une des séances du congrès de Tours, 1920.
(© BnF, Gallica)

26 Il y a d'autres motions — Leroy-Heine (ultra-gauche), Pressemane — ultra-minoritaires (aucune voix dans la Drôme).

27 KRIEGLER (Annie), *op. cit.*, p. 393-396.

28 En Ardèche : 87,5 % pour la motion Cachin-Frossard, 12,5 % pour Longuet.

29 Télégramme de Zinoviev — président de l'exécutif de l'IC — du 28 décembre.

30 *Le Messager de Valence* du 29 juin 1921.

MAIS L'APPARENT CONSENSUS VA RAPIDEMENT ÉCLATER

Les débats préparant le congrès de Tours ont en effet révélé une certaine confusion et plusieurs malentendus. Le 26 novembre 1920, la section de Valence avait voté à l'unanimité, moins une abstention, une motion « s'inspirant de celle de la III^e Internationale »... mais avec le désir de trouver un accord entre les deux tendances. Montélimar, Saint-Uze, et d'autres sections ont adopté la même position. À Nyons, les militants ont émis des réserves sur les relations avec les syndicats. À Romans, sous l'influence de Nadi, les socialistes ont soutenu à la quasi-unanimité la motion de l'Isère qui conserve la représentation proportionnelle au sein du Parti et le respect de l'autonomie des syndicats... Hostilité manifeste aux principes de l'IC. Et le congrès du 19 décembre s'est prononcé à l'unanimité pour l'élaboration, si possible, d'une motion commune des diverses tendances afin de préserver l'unité du Parti³¹.

En fait, rien n'est encore définitivement tranché. Si dans un premier temps, la peur de rompre l'unité retient encore de nombreux adhérents, les désaccords ne vont cesser de s'amplifier. Dès janvier 1921, les sections de Bourg-lès-Valence et de la Roche-de-Glun qui avaient donné la majorité aux « reconstructeurs », approuvent sans enthousiasme le choix majoritaire de Tours. Die regrette la scission au plan national, estime qu'elle a été voulue par Moscou, mais reste au parti par discipline³². Désiré Valette quitte la section de Saint-Vallier qui a adhéré en bloc au PC et refuse d'adhérer à la III^e Internationale. Le groupe socialiste de Saint-Donat repousse l'adhésion et passe à l'autonomie.

Une vive polémique s'engage entre les membres du Parti dans les colonnes du nouvel hebdomadaire inter-fédéral, le journal *Le Sud-Est*³³. Nadi, le 8 janvier 1921, critique les règles de l'IC, en particulier l'absence de proportionnelle dans le Parti et condamne la scission au sein de la SFIO. Il estime que le Congrès de Tours a « mis en péril » le socialisme français³⁴. François Thomas juge les divisions dangereuses³⁵ et déclare « qu'il ne croit à aucun évangile, fût-il marxiste ». Nombreux sont les adhérents qui quittent sans bruit le nouveau parti, comme le prouve le cahier des procès-verbaux de la section de Nyons : 49 adhérents en 1920... 24 en janvier 1921... 15 fin avril... démission du bureau sortant le 28 janvier 1922, « les camarades convoqués ne répondent pas à l'appel³⁶ ».

La fracture s'accroît entre ceux qui suivent les directives de Moscou et ceux qui contestent ces choix, comme l'ancien secrétaire de Jules Nadi qui parle de « russification progressive du Parti³⁷ ». Le conflit se cristallise autour de plusieurs points : la discipline dans le Parti, les rapports entre la SFIC et la SFIO au plan national, les impératifs de l'IC.

Ainsi, la tactique du « front unique », imposée par l'IC, à partir de l'été 1921, perturbe des militants car elle propose une alliance avec les socialistes sur des combats communs. Beaucoup ne comprennent pas qu'il faille désormais ménager les réformistes dénoncés quelques mois plus tôt. Jules Blanc est carrément contre. « Nous sommes en plein dans les ténèbres » écrit-il en août 1922. Colère partagée par d'autres militants qui affirment qu'on ne construit pas « l'unité avec ceux qui ont été depuis Tours les adversaires absolus du parti communiste³⁸ ». La 2^e condition de l'IC, adoptée en 1922, est un autre point de discorde. Jules Blanc condamne au congrès de Paris, en octobre 1922, cette décision qui interdit aux membres du Parti d'appartenir à la franc-maçonnerie et à la Ligue des droits de l'Homme. Il refuse que le Parti soit soumis à Moscou³⁹. Quant à Nadi, il prend définitivement ses distances et qualifie désormais Tours d'évènement « criminel⁴⁰ ». Il sera exclu par le Comité directeur le 19 décembre 1922, tandis que François Thomas et Jacques Toesca quittent le PC.

DOUBLE SCISSION

Face à ces départs et à ces divisions, la direction fédérale convoque en urgence un congrès départemental qui se déroule à Saint-Vallier le 14 janvier 1923. Le climat est tendu⁴¹. Les majoritaires sont devenus minoritaires : 44 mandats soutiennent les résolutions des congrès, 51 dénoncent les directives de Moscou, 24 basculent dans l'abstention. La rupture est inévitable.

Les délégués fidèles à l'IC doivent se réunir à part pour maintenir une fédération communiste⁴² passablement affaiblie. Un artisan menuisier de Saint-Vallier, Léon Férodet, remplace Jules Blanc⁴³. Ce dernier se démettra du secrétariat le 15 janvier, puis quittera le PC⁴⁴, tandis que la SFIO se reconstitue dans la Drôme autour de Nadi et de Jules Magnan. Deux ans après le congrès de Tours, la scission à gauche est consommée dans le département.

31 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 21.

32 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 34-36, et *Le Sud-Est*, hebdomadaire du 29 janvier 1921.

33 *Le Sud-Est* remplace *La Drôme socialiste* le 26 juin 1920.

34 *Le Sud-Est* du 8 janvier 1921.

35 *Le Sud-Est* du 9 janvier 1921 et notice Maitron, Thomas François.

36 Cahier des P.V de la section socialiste puis communiste de Nyons.

37 RONIN (Paul), *L'apostolat de Jules Nadi*, p. 69.

38 *Travail* des 22 et 29 juillet 1922.

39 Jacquemart du 4 janvier 1923.

40 RONIN (Paul), *L'apostolat de J. Nadi*, Saint-Étienne 1933, Libération de la tribune républicaine, p. 69.

41 Au niveau national, le secrétaire général, Frossard vient de démissionner (le 31 décembre 1922).

42 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 35-36.

43 Notice Maitron, Férodet Léon (né en 1896, mobilisé de 1915 à 1919, membre de la SFIO en 1919).

44 Notice Maitron, Blanc Jules.

La scission politique s'accompagne d'une scission syndicale sous l'impulsion de Pierre Semard⁴⁵. Le 19 septembre 1920, Semard avait en effet fait voter par les délégués des syndicats de la Drôme⁴⁶ une résolution affirmant la nécessité d'adhérer à l'IC⁴⁷. Trois mois plus tard, il lançait des comités syndicalistes révolutionnaires (CSR)⁴⁸ à Valence, Saint-Uze, Saint-Vallier et Romans⁴⁹ pour combattre la direction de la CGT⁵⁰ et amplifier le soutien à la III^e Internationale. Or l'IC crée une Internationale syndicale rouge en juillet 1921 — le Profintern — qui veut rompre avec le syndicalisme réformiste de la Fédération syndicale mondiale, reconstituée deux ans plus tôt⁵¹. Du coup, la bataille interne s'intensifie dans la CGT. Le Comité confédéral national de la CGT vote l'exclusion des CSR fin septembre 1921. La scission syndicale est à son tour consommée⁵². Dans la foulée, les CSR se transforment en CGTU... CGTU qui adhèrera au Profintern lors de son congrès fondateur en juin juillet 1922⁵³.

Placée sous la direction du PC, la CGTU deviendra une pépinière de cadres communistes, à l'exemple de Pierre Semard, élu au Comité exécutif de l'IC en 1924 et qui deviendra secrétaire général du PCF de 1924 à 1928⁵⁴.

Il a fallu de nombreux mois pour que la situation se décante entre ceux qui désiraient reconstruire un parti sur des bases pluralistes et démocratiques — sans pour autant perdre de vue l'objectif de transformer le système capitaliste en une société collectiviste⁵⁵ — et ceux qui ne voulaient à aucun prix rompre avec Moscou. Pour ces derniers, les bolcheviks incarnent l'idéal, le seul « modèle » révolutionnaire authentique, celui qui a triomphé⁵⁶.

Désormais actée, cette fracture que l'on retrouve dans l'ensemble du pays avec des modalités parfois différentes, va s'accroître au cours des années vingt et au début des années trente. Encouragée par l'appareil de l'IC que les hommes de Staline prennent progressivement en main, elle va marquer durablement la vie des communistes.

DES COMMUNISTES ISOLÉS ET MARGINALISÉS (1923-1932)

CHUTE DES EFFECTIFS

La scission enlève à la SFIC tous les anciens cadres et les élus du parti d'avant la rupture, à l'exception de rares conseillers municipaux.

La nouvelle direction est composée pour la première fois d'ouvriers (ouvriérisme qui sera encouragé avec le lancement de la bolchévisation du parti en 1924) et d'hommes jeunes. Désiré Revol, ouvrier en chaussures de Romans, qui remplace Léon Férodet à la tête du secrétariat fédéral en 1924⁵⁷, n'a que 28 ans. Un groupe de JC se constitue à Romans en 1923, avec comme secrétaire un employé de commerce de 19 ans, Maurice Michel. De jeunes anarcho-syndicalistes rejoignent les rangs du PC à Romans (Marcel Armand, Maurice Javelot⁵⁸).



Maurice Michel (plus âgé), député de la Drôme.
(© Assemblée nationale)

45 Archives R. Pierre. Les effectifs de la CGT ont progressé de 1917 à 1920 : 18 353 timbres payés en 1917... 46 548 en 1920.

46 *Ibid.* La séparation de l'Union des syndicats Drôme-Ardèche a été décidée au Congrès de Valence le 7 septembre 1919 [séparation effective le 1^{er} janvier 1920].

47 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 244. P. Semard sera élu secrétaire général de la fédération des cheminots en juin 1921 et quittera la Drôme.

48 La minorité révolutionnaire de la CGT (anarchistes, communistes) avait constitué des Comités syndicalistes révolutionnaires (CSR) dès l'automne 1919 au plan national.

49 *Le Sud Est* du 4 décembre 1920.

50 ANDOLFATTO, LABBÉ, *op. cit.*, p. 154.

51 En juillet 1919, le congrès syndical d'Amsterdam avait reconstitué une Fédération syndicale internationale.

52 COURTOIS (S.), LAZAR (M.) *op. cit.*, p. 73. NB : Les CSR de la Drôme seront exclus de la CGT en février 1922.

53 ROBRIEUX (P.), *op. cit.*, p. 106.

54 ANDOLFATTO, LABBÉ, *op. cit.*, p. 176 et 181 et notice Maitron, Semard Pierre.

55 KRIEDEL (Annie), *op. cit.*, p. 365.

56 *Ibid.*, p. 80.

57 Notice Maitron, Revol D. Revol démissionnera en 1927 pour « raisons de santé ».

58 Témoignage de Jean Sauvageon.

Mais la plupart des militants ne reprennent pas leur carte. Fin 1923, 200 cartes sont délivrées⁵⁹, contre 700 en 1922... moins du dixième des effectifs de 1920. Les militants sont dispersés et isolés. Cinq membres à Saint-Vallier et à Valence, deux à Pierrelatte⁶⁰. La situation n'est pas meilleure dans le département voisin. La campagne du PCF contre l'occupation de la Ruhr en 1923⁶¹ est peu soutenue. Gabriel Péri qui suit la région pour le compte de la direction centrale, pointe dans son rapport : « La crise des sections, leur passivité, leur faible niveau culturel, l'absence quasi totale de vie intérieure. » La Drôme est rattachée avec l'Ardèche à la région de Lyon du PCF en 1924 (IX^e Région⁶²).

Les effectifs de la CGTU s'effondrent également (Jules Blanc quitte la CGTU en 1923). Il y avait encore 22 409 timbres payés à la CGT en 1921... Il n'y en a plus que 6342 à la CGTU en 1926⁶³. L'alignement du syndicat sur le Parti passe mal. Beaucoup refusent d'appartenir à l'Internationale syndicale de Moscou, tel André Saillant qui démissionne du secrétariat fin 1923 et quitte la CGTU un an plus tard (il rejoindra la CGT en 1925). Non communiste, syndicaliste révolutionnaire, il est hostile à l'introduction de la politique dans le syndicat.

Ceux qui restent à la direction de la CGTU sont tous communistes et cumulent les tâches politiques et syndicales, tels Gabriel Duranton à Valence, Désiré Revol et Georges Michel à Romans ou Jules Thomas au Teil. Et les grèves, où les leaders de la CGTU sont en pointe, comme celles de Romans au printemps 1924, sont des échecs. Les responsables sont condamnés à des amendes et de la prison. Revol, écope de six mois sans sursis et de 200 francs d'amende pour « violation de domicile » et « entrave à la liberté du travail⁶⁴ ».

UN PARTI COMMUNISTE ISOLÉ

Isolé, le PC ne recueille que 3,6 % des suffrages exprimés, aux élections législatives de 1924⁶⁵. La tactique de front unique qui souhaite « plumer la volaille socialiste », ne marche pas, d'autant que cette tactique renforce le sectarisme

des rares militants. « Nos candidats ont été battus. Nous savions qu'ils seraient battus. Les électeurs le savaient aussi et les électeurs n'aiment pas accomplir des gestes inutiles », écrit le journal communiste. « Toute absence non motivée à la réunion du parti sera passible d'une amende sévère », précise la section de Die⁶⁶... Difficile d'attirer les foules avec de tels arguments !

Le PC se bat seul — avec l'ARAC très affaiblie⁶⁷, la CGTU et les JC — contre la guerre du Maroc en 1925-1926. Les tracts du PCF appellent les soldats à fraterniser avec les insurgés marocains emmenés par Abd el Krim. Paul Martinon, le responsable des JC, demande aux conscrits communistes de Drôme-Ardèche de fraterniser avec les Riffains et de ne pas craindre les bagnes militaires⁶⁸. Du coup, des militants sont une nouvelle fois poursuivis et condamnés. Paul Martinon, dont le domicile a été perquisitionné par la police à Romans⁶⁹ est condamné à 20 jours de prison et 40 francs d'amende pour « provocation de militaires à la désobéissance » par le tribunal de Valence en avril 1926⁷⁰. Maurice Michel, parti accomplir son service militaire à Briançon écope de quatre mois de cellule pour propagande contre la guerre du Maroc. Il est ensuite déplacé en garnison en Corse⁷¹. En Ardèche, Vincent Mortier est inculpé pour « propagande anarchiste et intelligence avec l'ennemi », et perd son emploi⁷².

L'APPAREIL DU PARTI N'ARRIVE PAS À SE STRUCTURER

Les cellules d'entreprise qui doivent théoriquement remplacer les cellules de quartiers depuis 1925 n'existent bien souvent que sur le papier. Il ne s'en constitue qu'au niveau des cheminots à Valence, à Portes et au Teil⁷³.

La nouvelle « région » Drôme-Ardèche du parti communiste, créée au printemps 1925, éclate un an plus tard. Les deux départements sont alors écartelés entre les « régions » de Lyon (Tournon, Annonay), des Alpes (Valence, Romans, Die) et de Marseille (Montélimar-Nyons/Privas-Le Teil). La direction nationale du PC estime que le Parti « se désagrège et risque de sombrer » dans la Drôme et l'Ardèche⁷⁴.

59 Archives R. Pierre, IMTh. 59, (Congrès de Lyon), pour 261 000 habitants environ.

60 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 50-51.

61 Au nom de « la solidarité avec la classe ouvrière allemande en lutte contre l'impérialisme français ». Campagne très impopulaire au moment où le slogan du gouvernement est : « L'Allemagne paiera » et qui s'accompagne de l'emprisonnement de nombreux dirigeants nationaux accusés de complot contre la sûreté extérieure de l'État. In ROBRIEUX (P.), *op. cit.*, p. 135-136.

62 Archives R. Pierre, IMTh 102. Depuis juillet 1923, il y a 27 régions, pilotées par un délégué régional appointé par le Parti, in ROBRIEUX (P.), *op. cit.* Le rapport au comité exécutif de l'IC du 15/1/2015 signale que « le bureau fédéral est inexistant.

63 *Ibid.*

64 Notices Maitron, Saillant André, Duranton Gabriel (il a remplacé Pierre Semard à la tête des CSR en juin 1921), Revol Désiré, Thomas Jules... et PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 40-41 et 80-81.

65 Le PCF récolte 9,5 % des S.E. au plan national.

66 *L'Humanité* (édition du Midi) du 20 mai 1924 et du 31 octobre 1924.

67 *L'Humanité du Midi* du 19 octobre 1924. Elle a disparu fin 1923 dans la Drôme, pour renaître très affaiblie un an plus tard.

68 ADD, Z 5883, rapport du commissaire de police de Montélimar au sous-préfet du 20 avril 1926.

69 *L'Humanité* du 4 juin 1925.

70 PIERRE (Roger), *op. cit.* ; *La Provence ouvrière et paysanne* du 25 avril 1926.

71 Notice Maitron, Michel Maurice.

72 Notice Maitron, Mortier Vincent.

73 PIERRE (Roger), *op. cit.*

74 Archives R. Pierre, IMTh 160. Rapport adressé au bureau central d'organisation : 500 adhérents pour 545 000 habitants environ.

Le PC manque cruellement de cadres⁷⁵. Quelques militants sont bien formés dans les écoles du Parti — Vincent Mortier est envoyé à « l'école de Bobigny » en 1926, Jules Thomas à l'école léniniste de Moscou en 1928 —, mais on est loin du compte⁷⁶. Un secrétaire a été appointé pendant trois mois seulement en 1927⁷⁷.

Le PC manque de moyens pour éditer ses tracts, ses affiches et payer ses dirigeants. Deux militants, Maurice Martin et François Silhol, doivent fonder au Teil un commerce de vins en 1927, « La maison Martin et Cie », pour trouver de l'argent. (Le Teil devient la « capitale » du PC dans la région Drôme-Ardèche). Vincent Mortier en sera le gérant, Jules Thomas deviendra chef de cave. Les voitures et le matériel sont mis à la disposition des militants. « La Maison Martin » sert aussi de cache aux militants parisiens recherchés par la police, comme André Marty ou Gay le gérant de *l'Humanité* en 1927⁷⁸. Mais l'activité reste faible. La diffusion de *l'Humanité* se limite à 316 exemplaires en 1927. La même année, l'hebdomadaire de la région des Alpes, *Le Travailleur alpin*, succombe sous le poids des dettes, des procès, des poursuites et des amendes. L'administration du *Travailleur alpin* vient s'installer à Valence⁷⁹.

LES COMMUNISTES SONT TOUJOURS EN BUTTE À UNE RÉPRESSION QUI NE FAIBLIT PAS

Le PCF s'est lancé, depuis la fin de l'année 1926, dans une vaste campagne contre l'armée « bourgeoise » qu'il accuse de préparer la guerre contre l'Union soviétique. Une revue, *Le Combattant rouge*, est chargée de former les militants communistes à la lutte armée insurrectionnelle⁸⁰. Le 22 avril 1927, le ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, s'écrie : « Le communisme, voilà l'ennemi. » En juin/juillet 1929, le Président du Conseil Tardieu et le préfet de police Chiappe font arrêter et emprisonner des membres du Comité central et de la CGTU, *l'Humanité* est saisie, sous le prétexte de « tentative insurrectionnelle⁸¹. » Si dans la région, on n'en arrive pas à de telles extrémités, les sanctions tombent néanmoins sur les militants les plus en vue. François Gay, journaliste, écope d'un mois de prison et 50 francs d'amende en mars 1927 pour « provocation de militaires à la désobéissance⁸². » Le 1^{er} août 1929, Jacques Bonnet, secrétaire du rayon du Teil, est arrêté lors d'une distribution de tracts appelant à condamner la guerre et à défendre

l'URSS⁸³. Le 18 août, Vincent Mortier écope d'une amende pour « outrage à magistrat » après avoir organisé une manifestation contre le maire du Teil⁸⁴. Paul Billat, directeur du *Travailleur alpin*, est poursuivi à plusieurs reprises pour délits de presse (il sera condamné à sept mois de prison en 1931 et passera dans la clandestinité⁸⁵).

« CLASSE CONTRE CLASSE » : SEUL CONTRE TOUS !

En 1928, l'IC a imposé une nouvelle ligne politique : « Classe contre classe ». Cette ligne affirme que l'Europe est entrée dans une période de crise du capitalisme et de radicalisation révolutionnaire des masses. Elle affirme qu'il faut combattre en priorité les réformistes qui sont le dernier rempart du capitalisme. Les socialistes sont désormais qualifiés de « social-fascistes », de « social-flics », de « traîtres au prolétariat⁸⁶ ». Du coup, les communistes refusent de se désister au second tour pour un candidat socialiste aux élections législatives d'avril 1928⁸⁷.

Parfois mal acceptée par les militants, cette tactique renforce l'hostilité des socialistes. *La Volonté socialiste* du 1^{er} novembre 1930 traite les communistes de « moujiks gorgés de vodka ». Surtout, cette ligne politique n'est pas suivie par les électeurs. Ainsi en 1928, si le PC progresse faiblement, pour atteindre 5,4 % des suffrages exprimés⁸⁸, ses rares électeurs l'abandonnent au second tour. Dans les circonscriptions de Montélimar-Nyons, Valence et Romans, il ne recueille que 0,17 %, 0,4 % et 0,6 % des voix des inscrits, contre 4,9 %, 2,9 % et 3,9 % au premier tour⁸⁹. L'isolement des communistes n'a jamais été aussi grand.

Le Komintern nomme alors deux membres des JC à la direction nationale du PC en 1929 : Henri Barbé et Pierre Célor. Ils ont pour mission de contrer ceux qui appliquent la ligne « classe contre classe » avec réticences⁹⁰. Ce tour de vis se ressent dans la région. Le correspondant du *Travailleur alpin* à Crest écrit le 30 novembre 1929 : « Nous n'attendons rien des élections, rien du parlementarisme. Nous n'obtiendrons rien que par la force. Nous serons exploités jusqu'à ce que nous commandions nous-mêmes. » Des militants partisans du désistement au second tour des élections sont exclus, comme Vincent Mortier en 1930... D'autres quittent le PC. En 1931-1932, il n'y a plus que 130 à 150 communistes dans la Drôme, contre environ 360 en 1927⁹¹. La CGTU est dans la même situation. Il y aurait, au

75 COURTOIS, LAZAR., *op. cit.*, p. 90. Le PC crée des écoles de formation communistes. La première s'ouvre à Bobigny fin 1924 avec au programme : histoire, philosophie, économie politique, propagande. L'école léniniste de Moscou est fondée en 1927.

76 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 55-62.

77 Archives R. Pierre, IMTh 225.

78 Notice Maitron, MARTIN Paul.

79 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 55-62.

80 COURTOIS, LAZAR., *op. cit.*, p. 99.

81 *Ibid.*, p. 102. Sur ordre de l'IC, le PC prépare une journée internationale contre la guerre et pour la défense de l'URSS, le 1^{er} août 1929.

82 *Le Journal de Valence* du 5 mars 1927.

83 Notice Maitron, Bonnet Jacques.

84 *Ibid.*, Mortier Vincent.

85 *Ibid.*, Billat Paul. Il se cachera à Saint-Martin-d'Hères.

86 *Le Travailleur alpin* du 28 décembre 1929.

87 COURTOIS, LAZAR., *op. cit.*, p. 101.

88 Contre 11,3 % au plan national.

89 ADD, M87, M88, M89.

90 COURTOIS, LAZAR., *op. cit.*, p. 105. Semard quitte le secrétariat mais Thorez reste N°2.

91 CHAFFEL (Alain), *Les communistes de la Drôme de la Libération au printemps 1981*, L'Harmattan, Paris, 1999, p. 310.

début des années 1930, deux fois moins d'adhérents qu'en 1925⁹². L'échec est patent... Comme dans tout le pays. Refusant d'avouer l'échec de sa ligne politique, l'IC cherche des « coupables » à la tête du PCF, mais la ligne politique ne change pas, bien que le discours officiel condamne les pratiques qualifiées de « sectaires » (« pas de mannequins dans le parti » explique Thorez). La lutte contre les socialistes se poursuit. Au VII^e congrès du PC en mars 1932, Thorez rappelle que le danger principal est la social-démocratie⁹³.

Aux législatives de 1932, les résultats sont catastrophiques dans la Drôme (4,9 % des suffrages exprimés contre 5,4 % en 1928⁹⁴). Sur les 378 communes du département, le PC ne dépasse 10 % des inscrits que dans 14 d'entre-elles, en général petites, à l'exception de Portes-lès-Valence (cheminots) et de Saint-Uze. Dans de nombreuses communes, ses candidats n'ont pas la moindre voix, ou quasiment rien (8 voix sur 767 inscrits à Dieulefit).

Le PC n'a pas réussi à s'implanter dans la société drômoise pendant toutes ces années. Aux législatives de 1924, 1928 et 1932, il n'est jamais allé au-delà de 5,4 % des suffrages exprimés, environ deux fois moins qu'au plan national. La stratégie du « front unique » et sa variante extrémiste « classe contre classe » ont été particulièrement suicidaires dans un département imprégné de radicalisme et de socialisme. Le discours communiste en direction du monde paysan est par ailleurs catastrophique. « Le paysan doit avant tout s'affranchir de la conception étroite et périmée de la propriété individuelle, celle-ci n'étant pas compatible avec le socialisme », écrit par exemple *Le Travailleur alpin* le 1^{er} mars 1930. Position elle aussi suicidaire dans un département où le monde paysan est majoritaire — environ 50 % de la population active au début des années 1930 — et composé essentiellement de petits propriétaires exploitants (75 % des paysans en 1929)⁹⁵.

La SFIO en profite pour occuper l'espace politique à gauche. Elle s'appuie en outre sur des personnalités d'envergure. Marius Moutet, avocat, ancien député du Rhône, a remplacé Nadi après son décès en 1929. Jules Moch, polytechnicien, ami de Blum, député depuis 1928, est la tête pensante de la SFIO dans la Drôme. René-Brunet, député dans le sud du département, est professeur de droit à la faculté de Caen.

LUTTE CONTRE LE FASCISME ET UNION DE LA GAUCHE (1933-1935) : FIN DE L'ISOLEMENT DES COMMUNISTES

CRISE ÉCONOMIQUE, MENACE FASCISTE, RISQUES DE GUERRE

Les premiers symptômes de la crise touchent la région au début des années 1930. Les industries travaillant pour l'exportation sont les premières affectées, comme les usines de chaussures de Romans. La crise s'étend ensuite aux autres secteurs⁹⁶. De 1931 à 1936, on note la disparition de plus d'un emploi sur quatre. Le chômage partiel augmente fortement. Les Italiens et les Arméniens sont licenciés en premier, ainsi que les responsables communistes de la CGTU, comme Georges Michel ou Marcel Perrenot à Romans. Avec la crise mondiale s'aggravent la menace fasciste et le danger de guerre. Le 22 mai 1932, Henri Barbusse (communiste) et Romain Rolland (compagnon de route du PCF), lancent un appel solennel : « Contre la guerre, rassemblement ! » En août 1932, l'IC organise un congrès international à Amsterdam qui débouche sur la création d'un Comité mondial de lutte contre la guerre. Des socialistes, dont quelques instituteurs, peuvent être attirés par ce type de manifestation, mais les dirigeants de la CGT et de la SFIO restent méfiants, voire hostiles. Le 22 juillet 1932 à Romans, un meeting n'est organisé que par le PC et la CGTU. Aucun socialiste de la Drôme et de l'Ardèche ne participe au congrès d'Amsterdam⁹⁷, les délégués sont essentiellement communistes⁹⁸. Car le PC continue de taper sur les socialistes⁹⁹. Fin janvier 1933, Thorez déclare encore que « tous les partis de la bourgeoisie, y compris les fractions de la social-démocratie, coopèrent à l'œuvre de fascisation¹⁰⁰ ».

96 PIERRE Roger, *op. cit.*, p. 107-115.

97 *Ibid.*, p. 133-134.

98 *La Voix Populaire* d'avril 1936 (Adrien Jouve et Henri Souchon pour l'Ardèche, Julien Blachon pour la Drôme). On note toutefois la présence d'un représentant de la Ligue des droits de l'Homme, Élie Reynier, professeur d'école normale et d'un membre de la fédération unitaire de l'enseignement, Gilbert Serret. Notices Maitron, Reynier Élie et Serret Gilbert.

99 VIGREUX (Jean), *Histoire du Front Populaire*, Tallandier, Paris 2016, p. 33, 47. Le 1^{er} avril 1933, le Komintern rend la social-démocratie responsable de l'accession d'Hitler au pouvoir et croit toujours à une révolution prolétarienne en Allemagne. Pourtant la SFIO tend la main aux communistes. Jean Zyromski, le 13 février 1933, propose la fusion des deux Internationales.

100 COURTOIS, LAZAR, *op. cit.*, p. 110-111. En février 1933, Thorez continue de croire que la victoire des nazis est passagère.

92 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 81-82.

93 COURTOIS, LAZAR, *op. cit.*, p. 107. Le PC est même persuadé que la révolution est imminente en Allemagne.

94 Le PCF passe de 11,3 % à 8,4 % au plan national.

95 *Statistiques générales de la France*, t. II et *État agricole de la France* ; enquête de 1929.



Charles Doucet (1895-1938).
(Wikipedia)

CHARLES DOUCET ET LA CGTU SORTENT LES COMMUNISTES DE LEUR ISOLEMENT

C'est dans cette période troublée qu'un ouvrier bonnetier originaire de Troyes, Charles Doucet, est envoyé par la direction de la CGTU pour reconstituer la région unitaire des syndicats Drôme-Ardèche (dissoute en 1926, elle avait été rattachée à la région de Grenoble). Doucet en prend la direction le 1^{er} janvier 1931 et rentre dans la foulée au bureau régional du PCF¹⁰¹. C'est un militant communiste de la première heure. Il n'a que 36 ans en 1931, mais a déjà un long passé de révolutionnaire professionnel. Ancien responsable national de l'ARAC, candidat communiste aux élections législatives de 1928 en Charente, il appartient à la commission exécutive de la CGTU et a réorganisé plusieurs unions départementales (il fut secrétaire départemental des Alpes-Maritimes et d'Angoulême)¹⁰². Fort de l'estime de l'Appareil de la CGTU, il a fait trois voyages d'études en URSS, en 1927, 1929 et 1930.

101 Conformément aux directives de l'IC et aux statuts du PCF (article 49), la CGTU joue son rôle de courroie de transmission.

102 Notice Maitron, Doucet Charles.

Un an plus tard, en janvier 1932, un membre du Comité central du PCF, René Mourre, arrive à Valence pour remettre sur pieds une armature communiste exsangue... Elle a changé cinq fois de structures et huit responsables fédéraux se sont succédé depuis 1921. La direction nationale décide de constituer une région Drôme-Ardèche du PC sur la même base géographique que celle de la CGTU. Edmond Blanchard du Teil devient secrétaire adjoint¹⁰³, mais c'est en fait Doucet qui prend les choses en main¹⁰⁴.

Sous l'impulsion de Charles Doucet, la CGTU commence par créer des comités de chômeurs. Le premier voit le jour à Crest en avril 1931, d'autres suivront dans les principales villes des deux départements. C'est par le biais de ces comités¹⁰⁵ qu'une forme d'unité d'action se met en place entre la CGT et la CGTU¹⁰⁶. Puis, en septembre 1933, Charles Doucet encourage la tenue d'un meeting commun contre le procès Dimitrov et accepte les conditions imposées par Jules Moch. Le meeting se tiendra sous l'égide du « Cartel de la Paix » — mouvement lancé par les socialistes pour contrer le mouvement pacifiste Amsterdam-Pleyel¹⁰⁷ — et sous la présidence du député de Valence. Le 22 septembre, deux mille personnes se pressent dans la salle des fêtes de la ville. Pour la première fois depuis la scission, CGT, CGTU, PC, SFIO se retrouvent sur la même estrade avec le parti radical et la Ligue des droits de l'Homme.

Bien que cette initiative audacieuse soit condamnée par la direction nationale de la CGTU qui reproche à Doucet « d'avoir facilité les manœuvres de trahison des dirigeants confédérés » et exige qu'il « corrige sans retard son erreur¹⁰⁸ », celui-ci poursuit sa stratégie unitaire... Contre « la guerre et le fascisme » en septembre et novembre à Portes-lès-Valence et Romans¹⁰⁹... Pour « le travail et le pain », en janvier 1934 à Romans, aux côtés du secrétaire de la CGT Drôme-Ardèche, Louis Saillant, également membre de la SFIO¹¹⁰.

Enfin, dès le 7 février, au lendemain des événements tragiques du 6 février 1934 à Paris, alors que les dirigeants du PCF ne veulent toujours pas entendre parler d'union avec les socialistes, alors que Thorez¹¹¹ affirme que la social-démocratie « ouvre la voie au fascisme », Doucet multiplie les démarches pour une riposte commune « contre le fascisme » et la violence des ligues.

103 Archives R. Pierre. Blanchard est secrétaire adjoint d'un certain Hubert G.

104 Témoignage de R. Pierre. Probablement jusqu'à l'arrivée de Jules Thomas en mars 1934.

105 L'IC a demandé de travailler en direction des chômeurs, in ROBRIEUX (J.), *op. cit.*, p. 419.

106 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 128-129.

107 COURTOIS, LAZAR, *op. cit.*, p. 111.

108 *L'Humanité* du 23 octobre 1933.

109 *Le Travailleur Alpin* du 30 septembre et du 23 novembre 1933, *La Volonté socialiste* du 18 novembre 1933.

110 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 136.

111 Dans son discours jamais prononcé devant les députés mais publié sous le titre, *Sous le drapeau rouge du parti communiste*.

Ainsi, à Valence, le 8 février, les dirigeants de l'ensemble de la gauche « affirment leur volonté » de se « dresser contre le fascisme », tandis que Doucet et le secrétaire de la SFIO, Marcel Cartier, appellent à une grève unanime pour le 12 février¹¹². Le même scénario se déroule à Romans le 9 février où une manifestation rassemble une foule imposante. Saint-Jean-en-Royans, Saint-Vallier, Portes-lès-Valence, Nyons, Crest, suivent le mouvement¹¹³. Certes, le poids des communistes reste faible dans ces manifestations, ce que Doucet signalera dans un courrier interne du parti, mais la stratégie unitaire est incontestable¹¹⁴.

L'UNION AVEC LES SOCIALISTES

Malgré les efforts de Doucet et ceux d'autres militants dont on ignore le degré d'implication, rien n'est encore réglé les mois suivants. La SFIO se méfie toujours des communistes¹¹⁵ et ces derniers sont loin d'être tous unitaires. « L'action commune contre le fascisme doit se réaliser en dénonçant les trahisons du parti socialiste », écrit par exemple *Le Travailleur alpin* le 17 février 1934.

Mais Staline et l'IC sont en train d'évoluer. La menace nazie est enfin comprise. En juin 1934, l'IC demande à Thorez de s'orienter vers une ligne unitaire et accentue la pression en pleine Conférence nationale du Parti, le 25 juin¹¹⁶. La volte-face de Thorez est alors spectaculaire : « Nous voulons à tout prix réaliser l'unité d'action avec les ouvriers socialistes contre le fascisme ; nous voulons à tout prix aboutir à l'unité syndicale dans une seule CGT (...) L'intérêt des prolétaires est désormais de ne pas méconnaître la défense des libertés démocratiques. »

Pour les communistes, l'antifascisme qui s'impose à partir de 1934 inclut désormais la défense de la « démocratie bourgeoise » et une politique d'alliance non seulement avec les socialistes, mais aussi avec des partis « bourgeois¹¹⁷ ». Car Thorez ira plus loin que l'Internationale communiste en lançant un appel aux radicaux le 24 octobre 1934. Initiative hardie, contestée à l'IC par Togliatti, mais finalement acceptée et qui a impressionné Manouïlski¹¹⁸.

Du coup, les choses s'accélèrent. Le 2 juillet 1934, le PCF propose aux socialistes un pacte d'unité d'action contre le fascisme et la guerre. La SFIO accepte le 15, et le pacte est signé le 27 juillet¹¹⁹. Or la Drôme et l'Ardèche sont encore une fois en avance. Dès le 2 juillet, socialistes et communistes signent un « pacte d'actions communes » en Ardèche. Idem dans la Drôme le 21 juillet, soit six jours avant la signature du pacte national¹²⁰. Désormais, des meetings communs sont systématiquement organisés dans les deux départements. Les élections municipales de mai 1935 se déroulent dans un bon climat (désistements et fusions de listes). Le PC conquiert deux petites mairies (Saint-Uze et Bouchet) et a 25 élus.

À Valence, le 14 juillet 1935 est unitaire et massif¹²¹. *La Volonté socialiste*, évalue la foule à 4 000 personnes. Sur de nombreuses pancartes, on peut lire : « Du pain à tous. Aux jeunes du travail. Désarmement et dissolutions des ligues fascistes. » Drapeaux rouges et tricolores sont mélangés¹²². On commémore la prise de la Bastille et la défense de la République. Un geste venu d'Allemagne s'impose, celui du poing levé¹²³. « Le Front populaire », « le pain, la paix, la liberté », « les deux cents familles », deviennent des slogans populaires.

C'est à ce moment que le PCF accepte *la Marseillaise* et le drapeau tricolore. Le 15 juin 1934, Thorez déclarait encore que les « prolétaires n'avaient pas de patrie¹²⁴ ». Certes, le PC admire toujours la république des soviets — ce pays « de l'homme nouveau où l'homme est un frère pour l'homme » — comme le rappelle un tract drômois¹²⁵, mais il s'empare désormais de l'héritage républicain progressiste¹²⁶ et devient le champion de l'indépendance nationale¹²⁷ et de la nation française.

L'UNITÉ SYNDICALE

Le 7 août 1934, une première rencontre officielle avait déjà eu lieu entre la CGT de Louis Saillant et la CGTU de Charles Doucet. Un accord de principe sur les modalités de fusion des deux syndicats avait été accepté, favorisant quelques unions locales comme chez les cheminots de Portes en

112 VIGREUX (Jean), *op. cit.*, p. 39-40 et ROBRIEUX (Pierre), *op. cit.*, p. 453. En France, le PCF et CGTU avaient organisé une manifestation le 9 et repoussé une proposition d'action commune venant de la SFIO pour le 8 février.

113 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 137-142.

114 VERGNON (Gilles), *L'antifascisme en France*, PU Rennes, 2009, p. 60.

115 La SFIO interdit à ses adhérents de participer aux comités Amsterdam-Pleyel. À Romans, la section socialiste rompt les pourparlers à la suite du rejet par les communistes d'une motion préconisant une trêve des attaques. PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 145-146.

116 COURTOIS, LAZAR, *op. cit.*, p. 121-123. La conférence est prolongée d'une journée.

117 VIGREUX (Jean), *op. cit.*, p. 239.

118 COURTOIS, LAZAR, *op. cit.*, p. 124. En revanche, lorsque Thorez tendra la main aux catholiques, le 16 avril 1936, — « Nous te tendons la main, catholique, ouvrier, employé, artisan, paysan, nous qui sommes des laïques, parce que tu es notre frère. [...] Nous sommes les partisans du plus pur et du plus noble idéal que puissent se proposer les hommes » — beaucoup de militants communistes manqueront d'enthousiasme dans la Drôme (selon R. Pierre, p. 218).

119 *Ibid.*

120 Désarmement et dissolution des organisations fascistes, abrogation des décrets-lois, libération de Thaelmann et de tous les antifascistes, lutte contre la course à la guerre.

121 En juin 1935, le congrès socialiste de Mulhouse se prononce pour le Front populaire. Le 3 juillet, le parti radical accepte de s'associer à la SFIO et au PC... Les radicaux de la Drôme et de l'Ardèche ont toutefois refusé d'adhérer au FP.

122 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 156-157.

123 VIGREUX (Jean), *op. cit.*, p. 52.

124 Discours de Thorez à la chambre du 15 juin 1934.

125 Tract du PCF pour les législatives de 1936.

126 VIGREUX (Jean), *op. cit.*, p. 86.

127 COURTOIS, LAZAR, *op. cit.*, p. 129. En octobre 1935, le PCF annule la décision qui interdisait aux communistes d'adhérer à la ligue des droits de l'Homme et affirme que le PCF est désormais le « champion de l'indépendance nationale ».

novembre 1934¹²⁸. Les choses traînent ensuite en longueur, car la direction nationale de la CGT freine le mouvement. Mais sous la pression de la base et grâce à l'évolution de l'IC, les négociations au sommet sont reprises en juillet 1935¹²⁹. En septembre 1935 se tiennent en même temps les congrès nationaux des deux centrales syndicales, auxquels participent Saillant et Doucet. L'unité est ratifiée par les deux congrès le 27 septembre sur le principe suivant : les fusions commenceront dans les syndicats de base, puis se poursuivront au niveau des départements, avant d'être couronnées par un congrès fédéral d'unité¹³⁰. La dynamique est lancée. Partout les syndicats fusionnent à la base, les adhésions affluent, de nouveaux syndicats se constituent. Le 15 décembre 1935, le congrès d'unité syndicale à Valence proclame solennellement la reconstitution de l'Union des syndicats Drôme-Ardèche, trois mois avant l'union nationale (le 6 mars 1936)¹³¹. Les ex-CGTU sont minoritaires dans la nouvelle CGT — 18 mandats contre 45 à l'ex-CGT¹³² —, Louis Saillant est maintenu au poste de secrétaire général, mais Charles Doucet devient son second¹³³.

La menace fasciste, la volte-face du Komintern suivie de celle de Thorez, ont joué un rôle décisif. Les communistes ne sont plus seuls contre tous. Mais l'action de Charles Doucet dans la région a été déterminante, tant au PCF qu'à la CGTU. Il a su, avant le changement de ligne de la direction, proposer des alliances aux « ennemis » réformistes. Certes, Doucet n'était pas le seul à avoir ce type d'approche au sein de la CGTU. Début 1933, des cadres de la centrale syndicale avaient eux aussi envisagé des accords avec la CGT. Frachon et Semard avaient d'ailleurs dû les rappeler à l'ordre sous la pression du Profintern¹³⁴. Or Doucet a tenu bon. Cette marge d'autonomie, qu'en l'état des sources il est difficile d'expliquer, a incontestablement compté dans le redressement de l'image des communistes dans les deux départements.

Il semble aussi que Doucet ait rencontré avec Louis Saillant un interlocuteur favorable au dialogue. En effet, ce dernier a participé au comité de défense de Dimitrov, à la

manifestation unitaire du 22 septembre avec Jules Moch et travaillé en septembre 1935 avec Doucet à la commission d'unité préparant la fusion syndicale. Saillant était déjà, semble-t-il, proche du PCF (Jeanne, sa seconde femme était une militante communiste). En tout cas, il s'opposera à l'anticommunisme au sein de la CGT en août 1939 et s'abstiendra à la CA de la CGT dans le vote excluant du bureau confédéral Frachon et Racamond¹³⁵.

Quoi qu'il en soit, les communistes drômois bénéficient du changement de stratégie de leur parti dans un département historiquement ancré à gauche. Embellie qui va se poursuivre et s'amplifier au cours des années 1936-1937. Aux législatives du printemps 1936, le PC récoltera 19 % des suffrages exprimés contre 4,9 % en 1932, dépassant cette fois-ci le score national du PCF (15,4 %) la petite secte qui avait moins de 150 adhérents dans la Drôme en 1932, deviendra un parti de masse fort de ses 2500 adhérents en juin 1937¹³⁶. ●

128 PIERRE (Roger), *op. cit.*, p. 160-162.

129 VIGREUX (Jean), *op. cit.*, p. 73. L'IC a levé l'hypothèse des fractions au sein des syndicats en juin 1934.

130 ANDOLFATTO, LABBÉ, *op. cit.*, p. 196. NB : Le 6 juin 1935, Gitton, dirigeant de la CGTU et membre du BP, avait admis publiquement le rejet des fractions communistes dans le syndicat.

131 Le congrès national de Toulouse consacra la réunification de la CGT et les communistes acceptent l'incompatibilité des mandats syndicaux et politiques. Frachon et Racamond démissionnent officiellement du BB et du CC... mais assistent aux réunions.

132 *La Volonté socialiste*, 31 décembre 1935.

133 Son poste sera toutefois supprimé le 29 mars 1936 du fait de difficultés financières. Doucet ira travailler à *l'Huma* pour y assurer la rubrique du « Front ouvrier ». In PIERRE Roger, « La Drôme et l'Ardèche entre deux guerres : 1920-1939 », *op. cit.* p. 159-163.

134 Semard Pierre : Notice Maitron (intervention de P. Semard et de B. Frachon au VII^e congrès de la CGTU à l'automne 1933).

135 Louis Saillant : Notice Maitron.

136 Rapport CC pour le XI^e congrès PCF de juin 1937... 2405 en décembre 2016 selon *la Voix Populaire* du 5 mars 1937.

3

3

LE

LE
TEMPS

DU

SOUVENIR

REVENDIQUER ET COMMÉMORER : L'EMPRISE DES ANCIENS COMBATTANTS DE L'UNION FÉDÉRALE SUR LA DRÔME DANS LES ANNÉES 1920

Vers 1935, deux associations dominent largement le monde ancien combattant français : l'*Union fédérale* (UF) avec près de 950 000 adhérents, et l'*Union nationale des Combattants* (UNC) qui dépasse 850 000. Les autres associations viennent loin derrière. Dans la Drôme, il en va différemment : l'UF y acquiert une domination absolue en une douzaine d'années (19 000 membres contre 1 900 à l'UNC, vers 1930)¹. C'est cette période qui est étudiée ici, à partir de la presse locale : en premier lieu *Le Rescapé du Combat* l'organe départemental de l'UF, puis les autres journaux d'anciens combattants et ceux des principales villes, les archives étant très inégales².



LA « CONQUÊTE » DU DÉPARTEMENT

LA NAISSANCE DE LA FÉDÉRATION DE LA DRÔME

En novembre 1917, se constitue l'*Amicale des Mutilés, Réformés n°1, Veuves, Orphelins et Ascendants de Valence et de la région*, puis au début de 1918 celles de Romans-Bourg-de-Péage, de la Valloire (Lens-Lestang), et de l'arrondissement de Montélimar³. Elles se rapprochent pour former la *Fédération de la Drôme des Associations de Mutilés, Réformés, Veuves, Orphelins et Ascendants*, et en février 1918, à Lyon, avec des groupements venus d'autres départements, elles participent à la création de l'*Union Fédérale des Associations de Mutilés, Anciens Combattants, Veuves, Orphelins et Ascendants de la Grande Guerre 1914-1918* (UF)⁴. L'UNC, quant à elle, est fondée à Paris, en novembre 1918. Dans la Drôme, ses premières sections sont celles de Valence, Crest et Loriol.

LA « VICTOIRE » DE LA FÉDÉRATION

En 1931, La Fédération règne sur la Drôme, quasiment sans partage⁵. À partir de ses premières sections cantonales ou régionales, elle a occupé toute la partie ouest. À l'est, son implantation est plus lâche, mais elle est seule présente. Cette installation s'est faite en deux étapes, au rythme de l'acquisition des droits par les anciens combattants.

1 PROST (Antoine), *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, Paris, Presses de la FNSP, 1977, 3 t., voir t. II, « Sociologie », p. 63-65.

2 RC = *Le Rescapé du Combat*. Cette étude s'arrête vers 1931 : à cette date la « victoire » de l'UF est acquise, et surtout, avec la crise économique et les tensions internationales, l'environnement politique devient bien plus prégnant et les tensions s'exacerbent. Une nouvelle période commence.

3 Les réformés n°1 sont les réformés à titre définitif. Montélimar est sous-préfecture jusqu'en 1926.

4 L'UF est un mouvement provincial et ouvert dès l'origine aux anciens combattants non pensionnés. Pour les accueillir aussi, la Fédération de la Drôme ainsi que l'Amicale de Valence modifient leurs statuts en 1922.

5 99 sections contre 17 à l'UNC, dans notre décompte.

La première étape, jusqu'en 1923 environ, concerne les mutilés, « créanciers privilégiés de la Nation » : ils obtiennent des pensions et des soins gratuits en 1919, des emplois réservés, des réductions dans les transports etc., et en 1920, la création du ministère des Pensions confié à André Maginot, légitimation d'un rang particulier auquel ils sont sensibles⁶. La Fédération atteint 41 sections en 1925, dont certaines sont des transfuges de l'UNC comme Valence, Portes-lès-Valence, Châteauneuf-sur-Isère, Pont-de-l'Isère... Puis le rythme des créations diminue : une seule en 1926, trois en 1927.

La deuxième étape, à partir de 1926-1927, concerne tous les anciens poilus de l'avant, y compris les non-pensionnés, avec la création de « l'Office du combattant » qui délivre une « carte du combattant » à tous ceux qui ont appartenu à une unité présente au front pendant au moins trois mois. Cette fois, c'est la véritable reconnaissance d'un statut du combattant, excluant néanmoins les mobilisés de l'arrière. Surtout, cette carte permet à partir de 1930 de percevoir la « retraite » du combattant. La Fédération voit alors s'ouvrir de nouvelles perspectives de recrutement : toutes les sections de mutilés modifient leurs statuts pour accueillir les non-pensionnés et les aider dans leurs démarches⁷. Avec leur arrivée, les effectifs augmentent fortement. Ils triplent à Valence : de 750 membres en 1927 à 2714 en 1931. Surtout, pour faire jouer les relations de proximité, la Fédération mène une active politique de création de sections : elles doublent de 45 à 99 pendant la même période⁸. Cette démarche se voit bien autour de Die. En 1924, la section de Châtillon se constitue, et « la section mère » de Die « félicite le bureau d'avoir cherché à grouper d'une façon plus serrée que nous ne pouvions le faire, toutes les victimes du canton de Châtillon⁹. » En 1930, à son tour, Châtillon « salue avec plaisir la décision de la commune de Menglon de constituer une section de façon à grouper plus d'adhérents¹⁰ ». En 1932, la fusion de Pontaix-Sainte-Croix-Barsac et de la vallée de Quint avec Die est déconseillée par la Fédération, « la centralisation risquant d'affaiblir les sections des petites communes¹¹ ». Autre exemple, plus anecdotique, avec Grâne, la seule section autonome des deux cantons de Crest, depuis 1929. En 1932, elle s'enorgueillit de l'adhésion du doyen des anciens combattants de la commune et vraisemblablement du département, Frédéric Chomet, 94 ans, un vétéran de

la campagne d'Italie et de la guerre de 1870. Il bénéficie de l'extension aux soldats de 1870 et des conflits coloniaux, des dispositions prises en faveur des poilus¹². Les effectifs de la Fédération bondissent alors, passant de 5300 en 1927 à 19000, contre 1350 et 2400 à l'UNC.

DES DIRIGEANTS DÉVOUÉS À LEUR CAUSE : L'EXEMPLE DE JEAN BUCLON



Ce succès s'explique en grande partie par la forte implication des principaux dirigeants qui exercent un véritable « sacerdoce » et en premier Jean Buclon, le président de la Fédération¹³.

Il naît à Vienne en 1892 et il est pâtissier de formation. Blessé fin août 1914, puis à nouveau en novembre, il est amputé au niveau du genou droit. Il sort n° 1 des cours de rééducation professionnelle à Lyon, section comptabilité, et il est nommé chef comptable à la société Gaz et Électricité de Valence en 1916. Il s'y consacre entièrement à la cause de ses camarades mutilés.

Il préside la Fédération de la Drôme de 1920 à 1939 et l'UMAC de Valence pendant près de dix ans. Il est le rédacteur en chef du *Rescapé du Combat* où il signe de nombreux articles. Il est élu au bureau du Comité départemental des Mutilés et à celui des Pupilles. Avec les membres du

6 RC, déc. 1922, p. 3. Le 26 novembre 1922, l'assemblée générale de l'UMAC de Valence exprime le vœu que le service des soins gratuits ne soit plus assuré par les bureaux de la Préfecture, « ce qui entraîne des confusions regrettables, les mutilés étant trop facilement assimilés aux indigents. ».

7 Elles se transforment en UMAC ou AMAC, c'est-à-dire Union ou Amicale des Mutilés et Anciens Combattants.

8 L'UNC progresse de 12 à 17 sections.

9 RC, avril 1924, p. 5.

10 *Le Journal de Die*, 22 novembre 1930, p. 2.

11 *Ibid.*, 5 mars 1932, p. 1.

12 *Le Crestois*, 9 avril 1932, p. 2. Il est précisé qu'il est titulaire de la carte du combattant n° 26662, afin qu'il n'y ait aucun doute !

13 Il est maire de Valence de 1944 à 1947.

bureau de la Fédération, pendant la semaine, il est présent au siège pour les permanences, et le dimanche, à l'appel de ses camarades, il part pour dynamiser leur section, en créer de nouvelles ou encore assister à une assemblée générale... À Paris, il siège à la commission de contrôle de l'UF ce qui l'amène dans la capitale trois ou quatre fois par an, ainsi qu'à l'imposant congrès de l'UF qui se tient dans une ville de province¹⁴.

Il est aussi conseiller municipal de Valence pendant tout l'entre-deux-guerres, et en tant que personnalité locale, il doit répondre à de nombreuses invitations officielles...

Il n'a de cesse de revendiquer une position éminente pour les anciens combattants dans la société¹⁵. En 1931, pour doter la Fédération de son propre local, à l'instar de ce qui a été réalisé dans d'autres départements, il lance une souscription. Malheureusement, en raison de la crise, les sommes recueillies sont insuffisantes et le projet est abandonné¹⁶.

La lassitude le gagne... et sa blessure le fait aussi parfois souffrir. En 1931, il souhaite prendre un peu de recul, explique-t-il dans *Le Rescapé du Combat*, en énumérant toutes les fonctions qu'il exerce. On en compte quatorze¹⁷ ! Mais en a-t-il abandonné beaucoup ?

L'ACTION REVENDICATIVE

LE « TRAVAIL » AU QUOTIDIEN

L'activité ordinaire des associations consiste à informer les adhérents, les conseiller et les défendre, ce qui entraîne un lourd travail de secrétariat chaque semaine à la permanence, comme le soulignent toutes les assemblées générales des sections. Par exemple, en 1926, l'AMAC de Romans-Bourg-de-Péage expédie 600 lettres et répond à 1 800 demandes de renseignements ; en 1930, elle envoie 1 500 lettres et remplit 402 dossiers de demande de carte du combattant¹⁸, car les anciens combattants et surtout les mutilés rencontrent bien des difficultés.

LES ADVERSAIRES

La commission de réforme. Elle est le premier adversaire des mutilés, abondamment stigmatisée dans *Le Rescapé du Combat*. Elle est composée de médecins militaires accusés de minorer systématiquement les blessures, les handicaps, ou les souffrances, donc de sous-évaluer les taux d'invalidité avec une incidence sur le montant des pensions. Par exemple, en septembre et octobre 1922, elle convoque trois fois à Valence un aveugle de Saoû, pensionné à 80 % pour lui proposer de renoncer aux 100 % et à la majoration auxquels il a droit. Soutenu par l'UMAC, il obtient satisfaction¹⁹. La commission est lente, d'où des retards dans l'ouverture des droits à pension. Elle refuse de rembourser des frais de déplacement. Elle est incohérente : elle convoque des amputés à des visites de contrôle ! Avec elle, et avec le tribunal des pensions devant lequel on porte les litiges, les UMAC ont fort à faire !

L'administration. « L'ad-mi-nis-tra-tion » (avec agacement), un sujet inépuisable ! C'est là que sévissent MM. *Lapaperasse*, *Lebureau*, ou mieux encore *Ubureau*. Ils sont tatillons, procéduriers, lents — surtout à la Trésorerie —, insensibles, incohérents (un mutilé, facteur par intérim, ne remplit pas les conditions requises pour être titularisé). Ils sont même incompetents : le percepteur de Die oblige un mutilé qui habite à 20 km à revenir avec des documents... inutiles depuis une circulaire récente ! Aussi on règle quelques comptes, comme cette lettre ouverte au percepteur de Valence : il a refusé de verser sa pension à un mutilé gravement blessé à la tête ; il s'exécute quelques jours plus tard quand celui-ci revient accompagné : « la première fois, vous avez enfreint le règlement et posé au dompteur dans une cage vide ; la seconde, vous avez appliqué la loi... parce que vous avez eu peur. Oui... je sais ce que vous allez dire ! Un trépané ! Permettez, M. le Percepteur, vous n'êtes pas chargé de juger de la plénitude des facultés mentales d'une victime de la guerre, vous qui allez dans la rue en parlant tout seul et avec des petits gestes enfantins²⁰ ! »

Les hommes politiques. Même s'ils proclament leur respect à l'égard des anciens combattants, ils sont peu considérés. Pendant les campagnes électorales, les associations soumettent à tous les candidats des « cahiers de revendications », et au moment des débats, elles leur rappellent leurs promesses. On les accuse de rester sourds aux revendications ; on relève les projets de loi repoussés, les décisions retardées, malgré les promesses ou malgré le changement de majorité à la Chambre en 1924. En 1927, la situation financière s'améliorant, on augmente... les fonctionnaires, au mépris des droits supérieurs des « créanciers

14 Il organise deux manifestations exceptionnelles à Valence, les congrès de la Fédération de la Drôme : le premier en décembre 1921, avec la présence du ministre des Pensions, André Maginot ; le deuxième en 1925, où le ministre Bovier-Lapierre, annoncé, se fait remplacer tardivement par son directeur de cabinet, René Mayer.

15 ADD, 39 J 26. CA du 7 octobre 1930. Gustave Bonnet, vice-président de la Fédération et président de l'UMAC de Valence est tenté de refuser un don du Comité des Fêtes, « ayant également alloué une somme identique à deux autres associations d'anciens combattants de Valence groupant un effectif de minime importance. »

16 ACCV, 1 M 32. Il obtient alors de la municipalité un bail de neuf ans pour la totalité du premier étage du bâtiment de l'ancienne Condition des Soies, place du Champ de Mars (aujourd'hui place Aristide Briand).

17 RC, mai 1931, p. 1 et 2. « Un cas de conscience ».

18 *Ibid.*, mars 1927, p. 3. *Le Bonhomme Jacquemart*, 18 mars 1931, p. 2 et 3.

19 *Ibid.*, décembre 1922, p. 2 et 3.

20 *Ibid.*, octobre 1923, p. 2.

de la Nation » : « Il ne s'agit pas ici d'une mesquine question de jalousie, il s'agit d'une question de dignité », fulmine Buclon²¹. Mais cette relation reste ambiguë, car parallèlement, il y a aussi les nombreux contacts cordiaux dans les manifestations locales...

Les « voleurs » d'emplois réservés. Les mutilés sont aptes à exercer beaucoup d'emplois, comme ceux de concierge, gardien ou garde champêtre..., mais ils leur échappent souvent et *Le Rescapé du Combat* pointe régulièrement les municipalités à blâmer ou à féliciter à cet égard. Les concurrents les plus détestés sont les anciens gendarmes : ils occupent des postes qu'ils ne méritent pas ! En effet, ce sont des militaires professionnels, mais étant chargés de la sécurité intérieure, ils restent à l'arrière. Les poilus quant à eux, sont des civils, appelés sous les armes, et envoyés au feu²².

LES « CIBLES »

Il existe deux autres groupes qui suscitent colère, mépris, mais aussi amertume chez les anciens combattants : les embusqués et les profiteurs.

Les embusqués ont échappé au front, par exemple mobilisés à l'arrière dans les usines d'armement où ils « aimaient mieux tourner les obus que d'en recevoir, (payés) vingt-cinq francs par jour, tandis que ceux qui recevaient les obus se contentaient de vingt-cinq centimes²³ ». Voici « Un scandale » à Montélimar en 1929 : la nomination d'un bibliothécaire « complètement brouillé avec la grammaire française et l'orthographe ou plutôt (qui) n'a jamais eu les moindres relations avec elles », écartant entre autres un mutilé. En réponse, il énumère ses titres et rappelle sa mobilisation parmi les premiers. On lui rétorque alors, et sans appel, qu'il n'est pas allé au front puisqu'il n'est pas titulaire de la carte du combattant : incompetent et embusqué²⁴ !

Les profiteurs ou mercantis ont vécu la guerre confortablement ou ont fait fortune, « fournisseurs de l'armée, liquidateurs des stocks, requins des régions libérées, marchands de cercueils de la zone rouge, tous se sont enrichis en pillant l'État²⁵ ». Tout au long de l'entre-deux-guerres, les associations réclament la révision des marchés de guerre ainsi que des poursuites impitoyables contre les industriels indûment enrichis pendant le conflit pour leur faire rendre gorge. Car derrière la morale, il y a aussi la menace sur des pensions jugées toujours trop budgétivores. Aussi, quand Lacour et Pain, des industriels de Romans sont condamnés, Buclon est « heureux d'applaudir à ce verdict courageux qui fait honneur à ceux qui

l'ont prononcé²⁶ ». Le mois suivant, il se réjouit de l'ouverture du procès d'Ulysse Roux, autre industriel romanais²⁷.

LA COMMÉMORATION — L'ACTION CIVIQUE

Les poilus qui sont tombés sur les champs de bataille, victimes de leur devoir, se sacrifiant au service du pays, doivent être glorifiés. Mais le prix acquitté est tel — 1 350 000 morts, un million d'invalides — que le souvenir des souffrances et des disparus est obsédant, et que la douleur et le deuil l'emportent. À la fin de la guerre, ils imprègnent toute la société et se manifestent dans l'espace public où les anciens combattants jouent un rôle essentiel.

LES GARDIENS DU CULTE DU SOUVENIR

Le 11 Novembre. Il faut attendre quatre ans pour que le 11 Novembre, que concurrence au début la Toussaint, devienne une fête officielle et un jour férié, par la loi du 24 octobre 1922 « fixant la commémoration de la victoire et de la paix. » Les anciens combattants tiennent enfin leur fête. Ils en fixent aussi le rituel, en concertation avec les municipalités, ou bien seuls quand elles sont absentes comme à Romans ou à Saint-Vallier. Le cœur de la cérémonie repose sur trois éléments de base : le cortège, puis devant le monument aux morts ou les tombes des soldats, la « minute de recueillement » et le dépôt de fleurs. À Valence, Romans et dans les villes qui possèdent des fanfares et des sociétés musicales, s'y ajoutent des marches funèbres, morceaux dits « de circonstance », et *La Marseillaise*... C'est un rituel de deuil et non de victoire ou de gloire. Ailleurs, la cérémonie s'enrichit de chants et poèmes dits par les enfants des écoles, parfois de l'appel des morts, de discours. Ces derniers retracent la vie du poilu, ses souffrances, son sacrifice et se terminent en général par la référence à l'Union sacrée d'août 1914, ce moment de trêve entre les fractions du pays.

La fête est ensuite réservée aux pupilles à qui on offre dans l'après-midi, des friandises, un goûter ou un spectacle, et aux anciens combattants qui se retrouvent entre eux au banquet. Et même si parfois, un bal est donné le soir, la tonalité générale du 11 Novembre reste celle de la tristesse et de la peine.

Les inaugurations des monuments aux morts. Elles se concentrent dans les premières années de l'après-guerre²⁸, et réunissent les familles, les anciens combattants et la population autour d'un monument, souvent de deuil et non de gloire. Le monument de Valence, inauguré en 1929, l'affiche bien : un « triptyque » comportant, au niveau de l'assistance, impressionnants par leur volume,

21 *Ibid.*, avril 1927, p. 1.

22 D'où l'axiome de l'époque : « Le gendarme s'arrête là où commence le front. »

23 *Le Messager de Valence*, 14 août 1919, p. 2.

24 *Le Journal de Montélimar*, 8 juin 1929, p. 2.

25 *RC*, mars 1925, p. 2.

26 *Ibid.*, février 1926, p. 1.

27 *Ibid.*, mars 1926, p. 1. « Et la danse continue ! »

28 Avec quelques exceptions comme Valence (1929) et Romans (1934).

le mur de plus de 600 noms (7 m x 4,7 m) et le cénotaphe avec le gisant du poilu (3,3 m x 2,2 m x 2,3 m) ; puis, bien lointaine, au sommet de deux longues colonnes jumelles, une Victoire figée, raide et comme accablée par le poids de cette victoire.

Ici aussi, les personnalités, parfois des ministres, rappellent dans des « discours de circonstance », la souffrance, le sacrifice, l'Union sacrée, et rarement — ou rapidement — la victoire. C'est pourquoi, le 25 juin 1922 à La Motte-de-Galaure, Nadi le député socialiste, maire de Romans est interrompu et ne peut reprendre un discours aux « considérations d'ordre purement politique et portant atteinte à l'idéal pour lequel les morts de La Motte-de-Galaure et d'ailleurs ont donné leur vie, [...] un langage de haine, sacrilège indigne d'un Français. Un sujet qui commandait avant tout, le respect à nos camarades morts à un champ d'honneur qu'il n'a jamais vu ni même soupçonné. [...] (Il aurait dû) apporter son tribut de reconnaissante admiration et d'hommage désintéressé ». Même le journal national de l'UNC rapporte l'incident²⁹.

Les retours des corps. De 1921 à 1923, plus de 1 300 corps sont rapatriés gratuitement dans la Drôme, à la demande des familles³⁰. C'est pour eux aussi le retour dans le civil, la démobilisation des morts après celle des vivants, parce que le cimetière militaire, c'est encore l'armée : ils y sont toujours « des matricules dans d'immenses camps de rassemblement, leurs croix rangées au garde-à-vous, mobilisés jusqu'à la fin des temps³¹ ».

La première cérémonie se déroule le 23 mars à la gare de Valence, en présence du préfet, du maire, de l'évêque, du pasteur, des autorités et personnalités locales et devant « une foule énorme ». Après les discours et l'absoute donnée par l'évêque, deux convois conduisent huit corps au cimetière de Valence et deux à celui de Bourg-lès-Valence³²... Ici encore le rituel s'uniformise. L'éloge du défunt, prononcé par le maire et (ou) un camarade, évoque la jeunesse du mort, sa famille, relate son parcours de soldat et les circonstances de sa mort. Il montre l'homme de devoir dans les horreurs de la guerre et s'achève par un appel à la paix. Toutefois, le président de la Fraternelle de Die est plus amer : il trouve « déplacé de parler de gloire devant des tombes, et la France est aujourd'hui un cimetière » ; il fustige les décisions absurdes et criminelles des militaires ; il évoque l'Union sacrée, également « union de la souffrance, » et les batailles affreuses où tous étaient « à la merci du hasard et du destin³³ ». En 1926, le retour d'un

Diois blessé grièvement en août 1914 et mort en Allemagne le mois suivant ravive, dit-il, « cette douleur intérieure dont on n'osait plus parler puisque tout semblait revivre³⁴ ». Là non plus, point de gloire !

Au bout de quelques mois, l'esprit patriotique initial semble faiblir et l'UMAC de Valence regrette la multiplication des cortèges particuliers, et des funérailles différentes suivant le rang social des familles alors qu'« ils sont égaux dans la gloire³⁵ ». On sent ici percer la déception... Car les anciens combattants attendent plus de la société.

L'ACTION CIVIQUE : « L'ESPRIT COMBATTANT »

Les poilus ont révélé au front des ressources insoupçonnées. Ils en reviennent avec le sentiment qu'ils y ont acquis un supplément de force, une autorité morale, une légitimité particulière qu'ils comptent à nouveau mettre au service du pays. C'est « l'esprit combattant » formulé par l'UF dès 1922, et qui s'exprime dans l'action pour la paix et dans l'action civique.

La paix. Après 1925 environ, les tensions franco-allemandes s'apaisent, l'ère d'Aristide Briand débute³⁶ et avec elle, la période heureuse de la Société des Nations (SDN), celle des espoirs d'arbitrage et de désarmement. En juin 1926, la Fédération accueille à Valence René Cassin pour une conférence sur « 1. La France et la SDN. 2. L'action des groupements d'anciens combattants pour l'organisation de la PAIX internationale³⁷. » De nombreux mouvements pacifistes se développent ou voient le jour, afin d'imprégner la société de l'esprit de paix, ce qui est aussi l'objectif de l'UF. De décembre 1927 à juillet 1929, *Le Rescapé du Combat* place au-dessus de son titre du mot *PAX* au centre d'un soleil rayonnant, et l'encadre de deux illustrations évoquant la guerre et la paix.

Les pacifistes organisent des « Congrès de la Paix », des meetings, et la Fédération de la Drôme y intervient à Valence en 1925, 1926, 1929, 1930, 1931. Les UMAC de Saint-Vallier et de Crest en organisent à leur tour en 1930. En 1931, la même section de Saint-Vallier se dote d'une bibliothèque composée en majeure partie d'ouvrages pacifistes, puis crée dans le département la première section des « Jeunesses de l'UF et des Volontaires de la Paix » en 1932³⁸. À partir de 1930 environ, on donne à voir les horreurs de la guerre : en mai 1931, l'UMAC de Valence et d'autres associations, appellent à aller voir l'exposition *Paix ou Guerre*, clôturée par un meeting, qui montre « le sinistre bilan de 1914-1918, [...] la poignante évocation de

29 *Le Messager de Valence*, 2 juillet 1922, p. 2. *La Croix de la Drôme*, 9 jt, p. 2. *La Voix du Combattant*, (UNC, Paris), 9 et 16 juillet 1922.

30 ADD, 6R 4/2B

31 DORGELÈS (Roland), *Bleu horizon. Pages de la Grande Guerre*, Paris, Albin Michel, 1949, p. 126.

32 *Le Messager de Valence*, 24 mars 1921, p. 2.

33 *Le Journal de Die*, 29 avril 1922, p. 1 et 2. *Ibid.*, 20 mai 1922, p. 1.

34 *Ibid.*, 15 mai 1926, p. 2.

35 *Le Journal de Valence*, 12 janvier 1922, p. 2.

36 Il est ministre des Affaires étrangères sans interruption d'avril 1925 à janvier 1932, dans quatorze cabinets successifs.

37 *RC*, mai 1926. René Cassin est délégué de la France à la SDN à Genève. Il a été président de l'UF en 1922-1923.

38 AC Saint-Vallier, fonds des anciens combattants (non classé).

ce que serait une guerre future d'après les progrès récents des sciences aériennes et chimiques», et aussi « la vraie formule de paix basée sur l'entente entre les nations et la sécurité réciproque établie par l'arbitrage et le désarmement³⁹ ». À Montélimar, l'Amicale recommande à ses membres le film *Quatre de l'infanterie*, « écrasant réquisitoire contre la guerre⁴⁰ ». Il faut éduquer les enfants en les éloignant de la guerre : à Nyons, les anciens combattants critiquent l'achat par une veuve de guerre d'un fusil à son fils pour Noël⁴¹, et la FOP de Saint-Donat « invite les pères de famille anciens combattants à condamner les jouets guerriers et les livres chauvins qui (font) voir la guerre sous un jour autre que ceux terribles que nous avons vécus⁴² ». Enfin, on attend beaucoup de la Conférence de la Paix à Genève en 1932⁴³.

« **L'esprit combattant** ». C'est une notion apparue à l'UF en 1922, une notion assez vague, mais avec les contours d'un engagement politique, comme l'énonce le vice-président de Saint-Vallier : « Cet esprit combattant est né d'une double pensée dans notre âme douloureuse. D'abord qu'il ne fallait pas que cela recommence. [...] Ensuite qu'il fallait à tout prix renouveler la vieille machine politique française où il y avait toujours trop de rouille, [...] trop d'énergie gaspillée. D'où la nécessité d'un double effort de nettoyage hardi, et même de reconstruction totale tant sur le plan national qu'international⁴⁴. »

Mais pour garder son unité, l'UF (comme l'UNC) a ancré dans ses statuts la neutralité politique, religieuse et philosophique. Alors, comment concilier neutralité et engagement ?

Pour illustrer ces deux attitudes contradictoires, on peut se pencher sur les élections législatives. En 1924, la Fédération demande à ses sections de présenter des « cahiers de revendications » aux candidats, et Buclon « conseille à tous les camarades de soutenir les candidats qui reconnaissent ces droits et s'engagent à les soutenir⁴⁵ », mais sans jamais être plus précis. Du reste, son intervention contre le candidat de l'Union républicaine (droite) dans une réunion électorale à Loriol, suscite de vifs remous au sein de l'UMAC de Valence dont il est le président⁴⁶. L'implication de la Fédération consiste alors à appeler... à ne pas s'abstenir⁴⁷ ! Et après les élections, la rédaction du *Rescapé du Combat* se réjouit de « l'énorme succès obtenu par les associations dans leur lutte contre

l'abstention. La moyenne générale des abstentionnistes qui était d'environ 40 % en 1919, a été, le 11 mai dernier, réduite à près de 10 % », écrit-elle⁴⁸. Pour les élections suivantes, en 1928, Gustave Bonnet, le vice-président de la Fédération « définit l'attitude que (les associations) doivent observer pour demeurer fortes et unies : neutralité politique et confessionnelle absolue au sein des associations, ce qui n'exclut pas, pour ceux qui les composent, la nécessité de faire prévaloir l'esprit ancien combattant dans les partis de leur choix⁴⁹ ». Il y a là un paradoxe et l'esprit combattant reste dans le domaine du discours, de la rhétorique, sans jamais s'engager dans une action véritable !

CONCLUSION

En quelques années, l'UF a porté haut ses couleurs « bleu et jonquille » dans le département, et vers 1930 elle y exerce une très large domination. Elle a efficacement défendu les victimes d'un conflit sans précédent, face à l'indifférence, l'inertie, voire les freins ; elle a entretenu la flamme du souvenir, grâce à l'engagement non mesuré et à la compétence de ses dirigeants, à quoi il faudrait ajouter pour beaucoup vraisemblablement, même si c'est difficile à mettre en évidence, leur positionnement politique connu à gauche.

Cependant, l'UF veut plus, comme toutes les grandes associations d'anciens combattants. Elle se réclame de l'expérience hors du commun forgée « là-haut », pour insuffler un esprit nouveau au service de l'intérêt général dans un monde en reconstruction. « L'élite » qu'elle réunit ambitionne d'exercer un magistère moral et appelle de ses vœux une vie politique régénérée prolongeant l'unité de pensée et d'action des tranchées, à la base du succès, une position qui s'affirme plus fortement dans les années 1930. Mais ici, dans une démocratie affermie, elle se heurte à la légitimité plus forte du suffrage universel, qui implique le débat et des divergences d'opinions. De ce fait, pour maintenir son unité, son esprit fédérateur, il ne lui reste qu'une rhétorique moralisatrice. ●

39 *Le Journal de Valence*, 10 mai 1931, p. 2.

40 *RC*, Éd. de Montélimar, octobre 1931, p. 1.

41 *Le Pontias*, 22 décembre 1929, p. 1.

42 *La Volonté Socialiste*, 3 octobre 1931, p. 4.

43 Malheureusement, cette conférence échoue, et quelques mois plus tard, Hitler accède au pouvoir !

44 *RC*, mars 1928, p. 1.

45 *Ibid.*, mai 1924, p. 3.

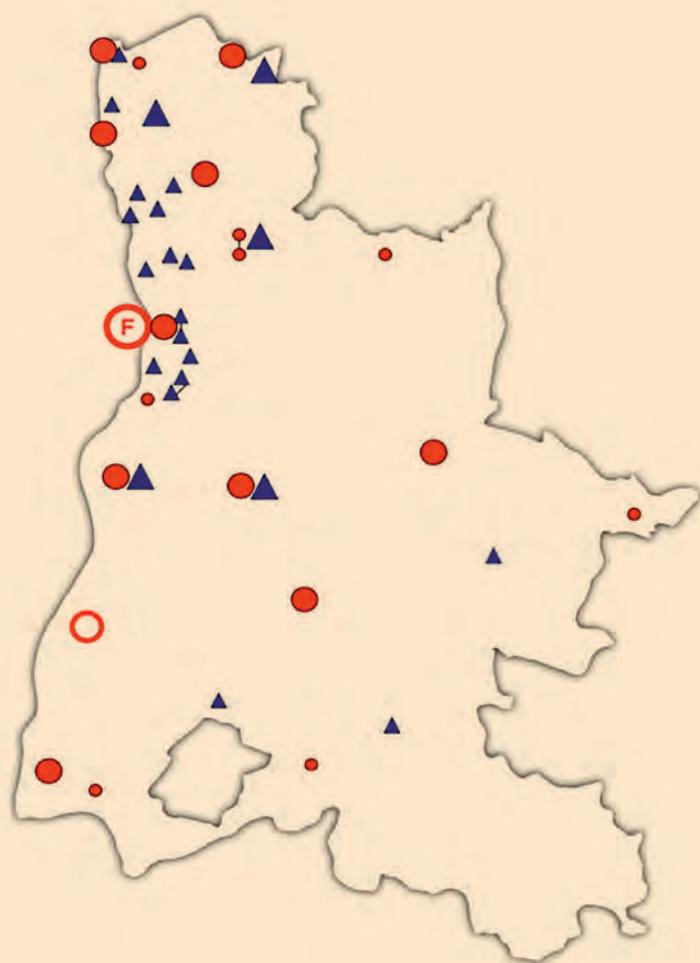
46 *Ibid.*, juillet 1924, p. 3.

47 *Ibid.*, avril 1924, p. 1.

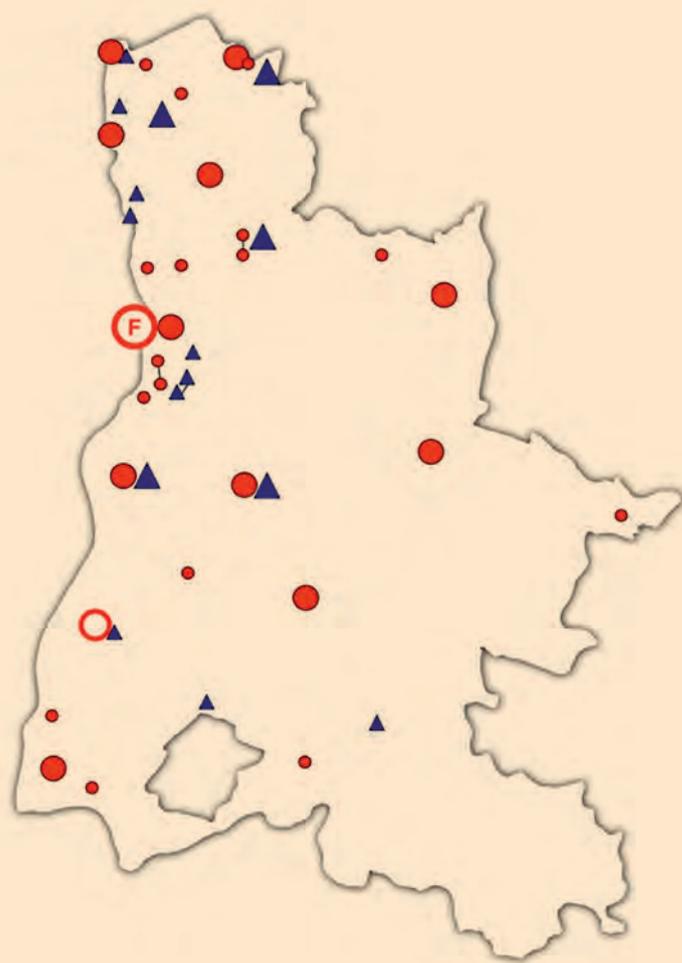
48 *Ibid.*, mai 1924, p. 1.

49 *Ibid.*, janvier 1927, p. 4. Assemblée générale de Châteauneuf-sur-Isère.

1921



1923

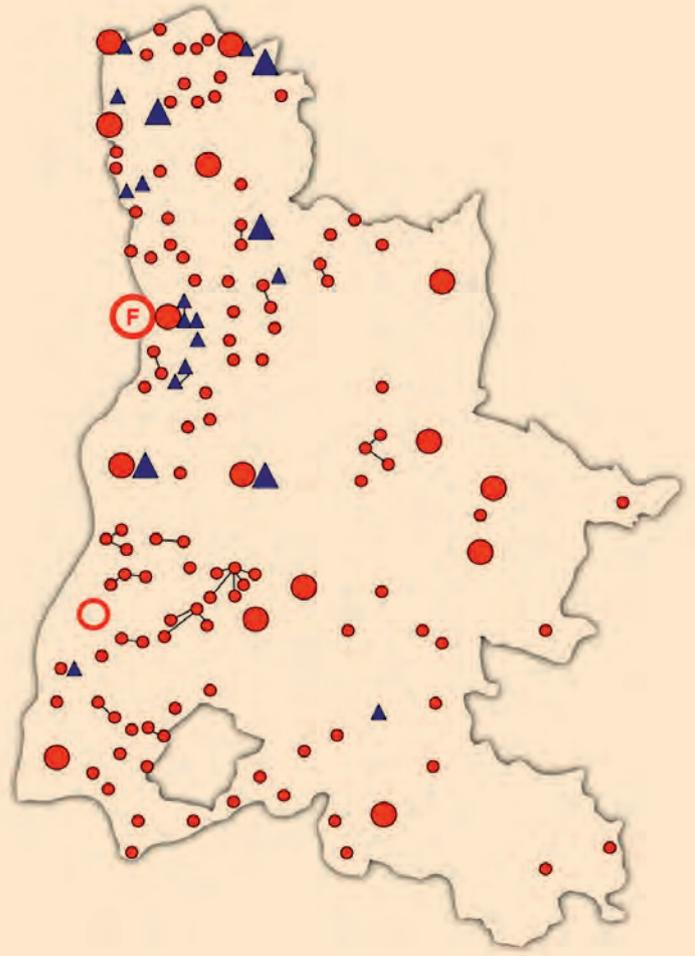
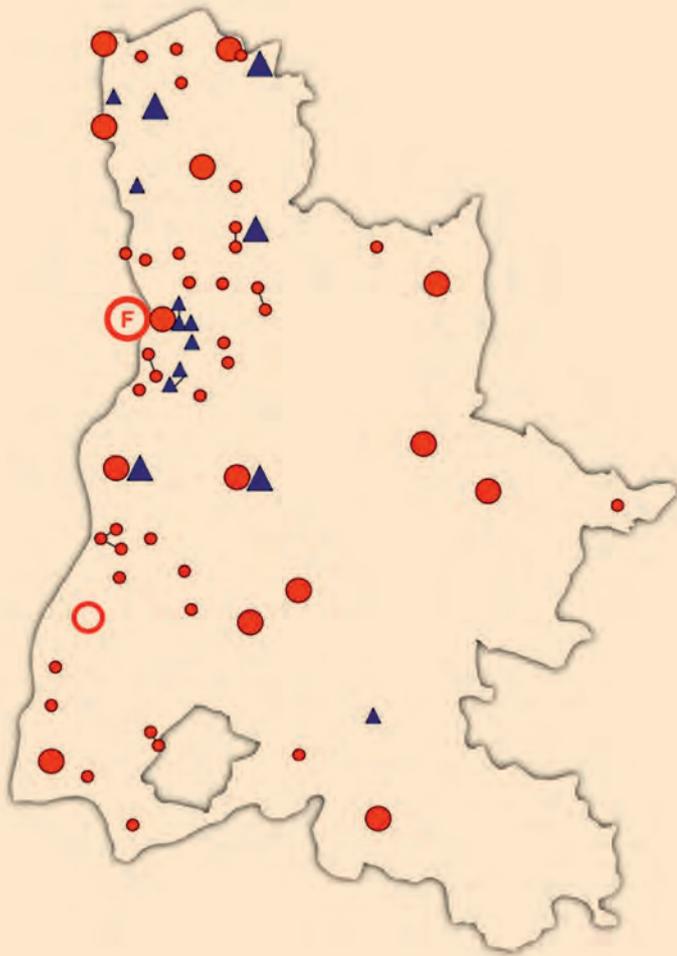


L'IMPLANTATION DES ASSOCIATION
D'ANCIENS COMBATTANTS
DANS LA DRÔME (1921-1931)

1927



1931



	Commune	Canton ou = région =	Arrondissement
U F	●	●	○
U N C	▲	▲	
Fédération	Ⓡ		

LES SIGNES DE MÉMOIRE DE LA GRANDE GUERRE DANS LA DRÔME

«L'âge d'or, mon cher ami, l'âge d'or. Jamais vu ça, depuis les Grecs, depuis les cathédrales. Même ceux qui ont une main de merde ont de la commande. Vous vous rendez compte ? Un monument par village. 35 000 communes pour 300 sculpteurs ! Tout le monde veut son poilu, sa veuve, sa pyramide, ses marbres. On ne fournit pas. La ronde-bosse, le bas-relief, la lettre, tout ça ronfle comme une usine. Mieux que la Renaissance, mon cher, la Résurrection. — Grâce à nos morts. — Ouais, grâce à nos morts, merci à eux».

C'est le sculpteur Mercadot qui s'adresse ainsi à Philippe Noiret dans *La Vie et rien d'autre*, de Bertrand Tavernier (1989).

Si le film n'est pas un film historique, il traduit bien dans quelle atmosphère s'est déroulée l'identification, la récupération, le retour des corps des soldats tués.

Ces phrases résument joliment l'environnement dans lequel la France a voulu honorer ses morts de la Grande Guerre 1914-1918. Profusion des signes, coût des monuments, intrigues quant à l'inscription ou non des morts sur ceux-ci, erreurs par oublis ou multiples inscriptions ont marqué la période d'après-guerre dans la création des signes de mémoire.

La Drôme, comme tous les départements français, possède dans la quasi-totalité de ses 364 (en 1920) communes des traces mémorielles de la Première Guerre mondiale. On les découvre dans plusieurs lieux : places publiques, cimetières, mairies, bâtiments scolaires, églises, temples. Les monuments aux morts sont les signes les plus nombreux. S'ils sont en général facilement compréhensibles pour la majorité des observateurs, il en est qui par leur particularité architecturale ou par leurs inscriptions, nécessitent une approche minutieuse pour les décrypter. La perception ici proposée est celle d'un observateur du début du XXI^e siècle. Elle diffère de celle de l'ancien combattant assistant à l'inauguration du monument aux morts dans les années 1920, de celle de l'écolier lisant le nom des morts lors d'une commémoration du 11 Novembre des années 1930, de celle des participants à cette commémoration après 1945. De plus, le nombre décroissant de ceux-ci a pour

conséquence la progression de l'ignorance du sens des traces mémorielles. La lecture des monuments aux morts a donc profondément changé depuis leur élévation, perturbée par les événements postérieurs à leur création, particulièrement par les traces ajoutées après 1945. C'est donc une approche très subjective que tout observateur conduit, quand il se trouve face à ces signes de mémoire.

L'auteur a sélectionné plusieurs de ces derniers, récemment édifiés, en essayant de dévoiler les enjeux qu'ils représentent.

LES CONDITIONS DE LA RECHERCHE

Mes recherches sur les signes de mémoire de la Première Guerre mondiale débutent, paradoxalement, dans le cadre de la réalisation d'un DVD-ROM sur la Résistance dans la Drôme. J'ai été confronté à la difficulté de différencier les signes des deux conflits sur des monuments communs. Cela a nécessité l'inventaire des signes dans les 364 communes actuelles de la Drôme, 378 en 1921. Ont été observés les monuments aux morts, parcourus les cimetières et visités les lieux de culte malgré la difficulté d'y pénétrer parfois, beaucoup d'églises étant fermées à cause des risques de vol. Dans la campagne drômoise, les mairies sont également souvent fermées. Elles ne sont ouvertes que quelques jours, voire quelques heures par semaine. Toutes ces contraintes ont rendu les recherches plus compliquées. Mais partout, j'ai été bien reçu, j'ai bénéficié de la compréhension des édiles, à l'exception d'un maire fort imbu de sa fonction.

De façon paradoxale, les signes de 1914-1918 sont moins nombreux dans le paysage drômois que ceux de 1939-1945 alors que les pertes humaines (9364 selon la préfecture) sont largement supérieures. Ils rappellent parfois le souvenir du conflit de 1870-1871 comme par exemple les monuments aux morts de Lapeyrouse-Mornay, Lus-la-Croix-Haute, l'église de Combovin, les cimetières de Cliouclat, de Montélimar, de Buis-les-Baronnies, de Romans-sur-Isère, de Valence (place du Champ de Mars), la mairie de Grignan, le chemin de la mémoire à Pierrelatte.

On peut estimer à plusieurs milliers le nombre de signes de mémoire de la guerre de 1914-1919. Ils se caractérisent par une grande variété, se situant dans quatre lieux principaux : la place publique, la mairie, le lieu de culte, le cimetière. Le signe de mémoire le plus courant et le plus connu est le monument aux morts communal. Son emplacement habituel est la place du village, celle principale de la bourgade, de la ville, mais aussi dans les cimetières. Ces derniers se situent surtout dans la vallée du Rhône. Dans les rues, les plaques nominatives rappellent aussi le conflit.

Seules deux communes n'ont aucun signe de mémoire. (Carte 1) La Bâtie-des-Fonds, à la source de la Drôme, et Rioms ne possèdent ni agglomération, ni lieu de culte, ni cimetière. Rioms aurait perdu un homme en 1914-1918. Son nom serait inscrit sur le monument aux morts de Saint-Auban-sur-Ouvèze.

Par contre, de nombreuses communes en possèdent trois, un à la mairie, un au cimetière et un au lieu de culte. (Carte 2) Elles constituent un ensemble essentiellement situé dans la vallée, mettant en évidence une géographie que l'on retrouve fréquemment dans la Drôme, révélant essor démographique et richesse économique.

Peut-on considérer comme un monument aux morts le petit abri de plaques émaillées de Valouse ? Il ne porte aucune dédicace ni inscription.

Le monument aux morts d'Aubenasson a un statut particulier. Il est privé et dédié « Aux soldats de Verdun » et ne précise pas la chronologie traditionnelle. Une croix surmonte le bloc où sont inscrits les noms. Elle est décorée au croisement des deux branches par une couronne à l'intérieur de laquelle est gravée une Croix de guerre. Le monument porte les noms des soldats morts de la famille qui l'a édifié, qu'ils soient résidents de la commune ou habitants d'autres lieux ainsi que les noms de cousins. Sont inscrits également les « Enfants du pays tombés au champ d'honneur ». Rien ne signale cette particularité qui a été révélée à l'auteur par un membre de la famille. Il semblerait que la commune veuille adopter ce monument.

Les monuments aux morts drômois montrent, comme ailleurs en France, une grande diversité de formes avec toutefois des points communs. Leur date d'édification s'étale très majoritairement sur une dizaine d'années. Après les lourdes pertes des premiers jours du conflit, dès 1914, certaines communes (Le Poët-Laval) prennent l'initiative d'édifier un signe de mémoire commémoratif après le conflit.

Réauville glorifie l'enfant du pays Albert Séverin Roche (1895-1939) « premier soldat de France » selon le maréchal Foch. Il est un des onze soldats désignés pour choisir le soldat inconnu de l'Arc de triomphe de l'Étoile.

À noter que l'article 28 de la loi du 9 décembre

1905 stipule : « Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions. » Ne respecteraient pas cet article les monuments de Curnier, Alex. À Rochebrune, la croix du monument aux morts cohabite avec Marianne qui coiffe la fontaine depuis 1887.

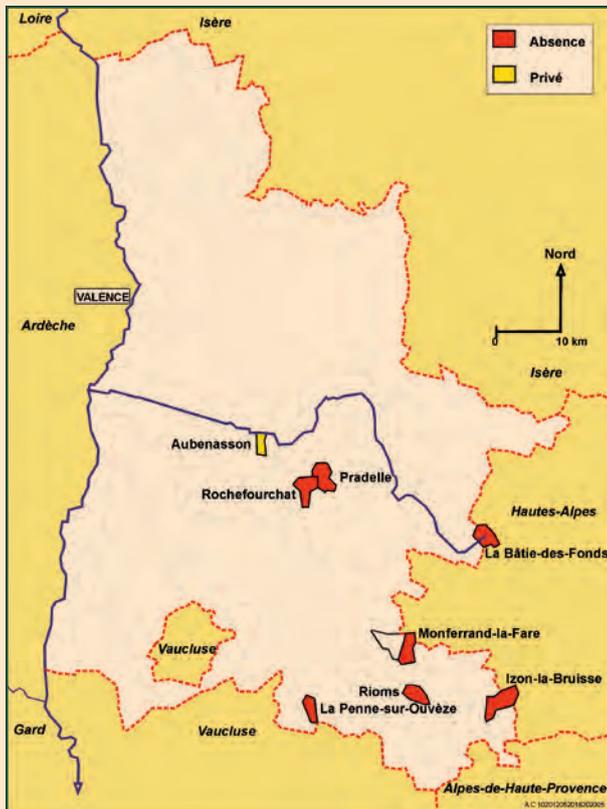
Depuis leur inauguration, pour des raisons diverses, certains signes ont été déplacés. La création de nouveaux bâtiments pour la mairie a conduit les édiles à transférer la plaque du souvenir des morts de 1914-1918 de l'ancienne à la nouvelle mairie. C'est le cas pour les communes de Divajeu, Génissieux, Establet, Malissard, Saint-Restitut, Establet ou Malissard. (Carte 3)

Souvent, pour des raisons d'urbanisme, le monument aux morts est déplacé. Pour ne prendre que quelques exemples, à Tain-l'Hermitage, suite au réaménagement de la place du Taurobole, le monument se trouvant sur cette place a été transporté dans un parc voisin. Pour être mieux mise en valeur, la plaque de Bathernay a été scellée sur un mur en molasse, roche caractéristique du lieu, construit sur la nouvelle place. Pour des raisons de sécurité routière, le monument d'Anneyron, situé à un croisement de rues, a été transporté sur la grande place de la bourgade, déclenchant une polémique. La rénovation de la rue principale à Montéluar a nécessité le déplacement du monument dans le nouveau cimetière qui dispose d'un vaste espace.

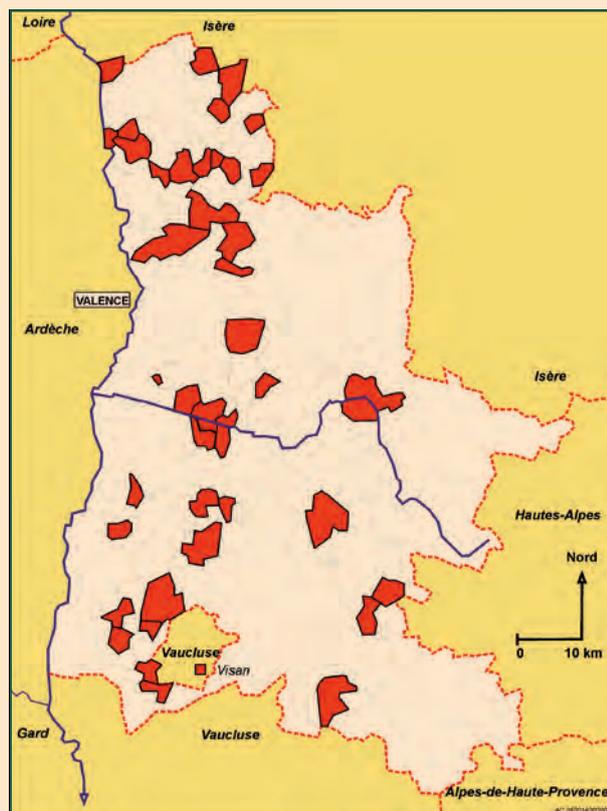
Si le déplacement des monuments aux morts traduit souvent un essor urbain et économique, le regroupement de plusieurs communes est le signe d'un déclin démographique, comme à Béconne, commune rattachée en 1972 à celle de La Roche-Saint-Secret. Sa plaque voisine désormais avec celle de cette dernière.

TRANSFORMATIONS DES MONUMENTS AUX MORTS ET SIGNES DE MÉMOIRE

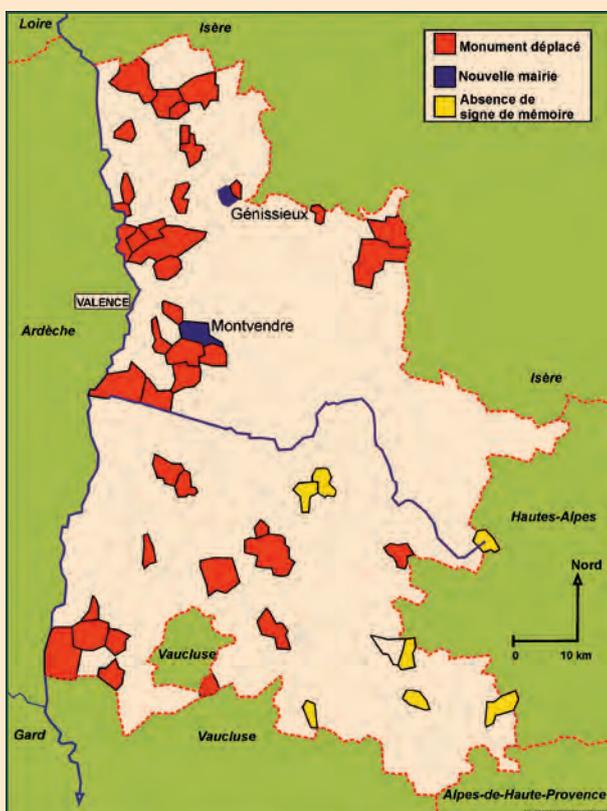
La Seconde Guerre mondiale a eu des conséquences importantes sur l'approche de la mémoire et donc sur ses signes. Le monument aux morts le plus imposant du département est celui de son chef-lieu, Valence. Au niveau du département, il n'est dépassé, pour les dimensions, que par le mémorial FFI de Mirmande. Après de longues discussions sur son architecture et ses éléments symboliques, le monument a été inauguré dans le parc Jovet le 24 mars 1929, dix ans après la fin de la guerre, donc bien après de nombreux monuments érigés dans les communes drômoises. Conçu par l'architecte Henri Joulie et Gaston Dintrat pour les sculptures, le monument présente trois thèmes de



CARTE 1 (© A. Coustaury)
Communes dépourvues de signes de mémoire (guerre 1914-1918).



CARTE 2 (© A. Coustaury)
Communes disposant de signes de mémoire dans trois lieux :
édifice religieux, cimetière, mairie.



CARTE 3 (© A. Coustaury)
Signes de mémoire ayant changé d'emplacement.

réflexion : une victoire ailée, symbole de la Victoire, couronne deux colonnes dont le socle de base porte le nom de batailles ; un tombeau avec un gisant, simple soldat, symbolise le sacrifice de ceux qui sont tombés ; un mur-stèle où sont inscrits plus de 600 noms leur rend hommage. Après 1945, un autre mur a été nécessaire pour citer les victimes civiles et militaires de la Seconde Guerre mondiale, des conflits postérieurs et des opérations extérieures.

Il est nécessaire de regarder de très près le monument de Montauban-sur-l'Ouvèze pour constater la particularité de la fixation de la plaque des noms des soldats morts de 1914 à 1918. Les deux vis inférieures traversent une pièce de monnaie ayant été percée. Celle de droite, tête de vis ronde fendue, un avers représente Marianne, celle de gauche, un revers, la devise républicaine. Cette pièce de 1949 permet de dater la pose postérieurement à cette année. Les vis supérieures traversent deux pièces, un avers avec la francisque, un revers portant la devise *Travail Famille Patrie*. La pièce date de 1943. Quelle est la signification de ce choix ? Hasard peu probable dans le choix des pièces, plaisanterie, nostalgie du régime de Vichy ? Actuellement, nul ne le sait.

Extrait du cimetière, le monument d'Alex est adossé au mur de ce dernier. Il présente au pied de la stèle une croix de Lorraine, symbole de la Résistance et du gaullisme pendant et après 1939-1945. Rarement présente, elle s'ajoute aux deux crapouillots, engins adaptés à la guerre des tranchées qui caractérisent la guerre de 1914-1918.

À Vercheny, Charpey ou Saint-Vincent-la-Commanerie, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale est également évoquée.

L'adjonction de plaques postérieures au monument initial révèle des conflits de mémoire. Au pied du monument de Taulignan, deux plaques de marbre attirent la curiosité. L'une a été déposée par les anciens combattants de 1914-1918, le 11 Novembre 1940. Ils rendent hommage « à leurs morts » au combat. La date n'est pas innocente. La France, vaincue en mai-juin 1940, est en grande partie occupée. Taulignan, comme la Drôme, se situe en zone dite libre. Marquer le souvenir de 1914-1918 s'inscrit dans une volonté de survie de la France ou de rénovation sous la direction de Philippe Pétain qui, en août 1940, supprima les associations d'anciens combattants et les regroupa dans une association unique, créant la Légion française des combattants. La seconde plaque, déposée par « les anciens combattants non-légionnaires de 14-18 et 39-45 / À leurs frères héroïques », répond à la première en affirmant son opposition au régime de Vichy. La date de la pose, le 12 juin 1945, correspond au premier anniversaire des combats de la Libération, de violents accrochages ayant eu lieu à Taulignan et à Salles-sous-Bois, commune voisine. Une troisième plaque peut permettre de comprendre la signifi-

cation de la date de la seconde. Commémorer devant un tel monument nécessite une connaissance assez précise de l'histoire locale.

Ce n'est que rarement qu'un monument perd certains attributs comme celui de La Motte-Chalancon où les obus et la grille encadrant le monument ont disparu. Le coq, visible sur une carte postale, a été remplacé par une Croix de guerre. Après 1944, pendant plusieurs mois, un tableau a été accolé à la plaque des morts de 1914-1918 dans l'escalier de la mairie de Romans. Il s'intitulait *Tableau du déshonneur*. Par une large flèche visant la longue liste des morts était précisé : « Ceux-là ont servi la Patrie en mourant pour elle. » Une autre visait un *Tableau du déshonneur* avec six noms : « Ceux-ci ont trahi La Patrie en affamant ses enfants. » Le panneau a disparu, remplacé par la liste précise des victimes de 1939-1945.

RÉNOVATION DES MONUMENTS AUX MORTS

Une des premières rénovations consiste à apporter un complément d'information aux passants. Le monument aux morts de Montmeyran est entouré de notices explicatives rappelant notamment son histoire.

L'accrochage du 25 août 1944, lors des combats de la Libération, eut pour conséquence l'endommagement du monument aux morts de Nyons. Une restauration fut nécessaire après la guerre et en 1998.

La commémoration de la déclaration de la guerre a parfois entraîné la rénovation de monuments avec rafraîchissement des dédicaces et des noms souvent effacés par l'usure du temps. Les nouvelles plaques du monument de Peyrins portent, mélangés, les noms des morts de 1914-1918 et de 1939-1945. Il est nécessaire de regarder de près pour trouver le nom des morts de la Seconde Guerre mondiale qui ne sont différenciés des autres que par l'inscription (39-45). Le mélange des noms traduit une approche de la mémoire voulant intégrer tous les disparus, quels que soient les conflits. La dédicace du monument est d'ailleurs explicite : « Aux enfants de Peyrins victimes de toutes les guerres. » À noter qu'une plaque a été ajoutée depuis 2014, portant des noms de soldats qui avaient été « oubliés », sans préciser le conflit. Ce sont des morts de 1914-1918. Devant la détérioration par le temps des médaillons vissés sur une plaque métallique au pied du monument du cimetière de Saint-Vallier, la commune a réalisé un remarquable travail de restauration désormais présenté dans la mairie. Toutefois, le titre de ce tableau pose un problème de terminologie : « Médaillons de soldats disparus en 1914-1918 » englobant à la fois les « Morts pour la France » que l'on trouve sur la plupart des monuments et ceux dont le corps n'a pas été retrouvé, enterré, désagrégé par les obus.

LES NOUVEAUX MONUMENTS AUX MORTS

Ce n'est que le 25 octobre 2014 que Montfroc a inauguré un monument aux morts communal ; le seul signe de mémoire de la commune — un sous-verre avec médaillons — était visible jusque-là, dans la mairie.

Depuis 1945, peu de monuments aux morts ont été édifiés ou profondément modifiés dans leur aspect. On en retiendra quatre. Le nouveau monument de Malataverne inauguré le 24 janvier 1987 : situé sur la place, au cœur du village, il porte également les noms des morts inscrits sur la stèle du cimetière du Rac, hameau de Malataverne. Sa structure diffère beaucoup de celle du premier monument édifié dans le cimetière. Elle est constituée de trois parties : un mur ajouré, une sphère, un cône aplati sur lequel repose la sphère. Cette dernière et le cône sont taillés dans une roche cristalline, sombre, par opposition au mur blanc. Une plaque scellée sur le mur porte le nom des morts et la date de leur décès. Les dates extrêmes des deux conflits mondiaux ne sont pas précisées. Un mort en 1961 rappelle la guerre d'Algérie. Sur la partie droite du mur est rappelé le souvenir du lieutenant-colonel Guy Fanneau de La Horie, pilote du groupe de chasse *Navarre*, abattu par la *flak* allemande le 25 août 1944 lors de ce que l'on dénomme la bataille de Montélimar. À la différence de nombreux monuments aux morts, on ne retrouve pas les attributs comme la statue du soldat, la Croix de guerre, la croix chrétienne, l'urne, le coq. Celui de Malataverne est tout en symboles. Récent par ses éléments constitutifs et par ses inscriptions, il témoigne d'une approche nouvelle de la mémoire. On veut commémorer le souvenir de tous les morts des différents conflits du XX^e siècle, sans distinction de qualité et de sexe. Soldats, Résistants, otages, personne étrangère à Malataverne (le pilote) sont honorés. Avec ce qui est censé représenter un vestige de mur antique (le passé) sur lequel figure la mémoire des personnes disparues — un globe terrestre s'extrayant de la tombe — les créateurs du monument, Yves Beuffre, architecte DPLG et la communauté villageoise ont voulu délivrer un message de paix et d'espoir pour l'humanité.

Une même volonté de dépasser l'horreur des conflits, de promouvoir l'espoir et la paix se perçoit dans le monument aux morts de Saint-Marcel-lès-Valence. Érigé en 1968, il remplace celui du cimetière. Comme à Malataverne, il rompt avec l'architecture traditionnelle du monument aux morts. Il n'est que symboles. Réalisé en béton bouchardé, noir et blanc, il est constitué de deux blocs de trois mètres de haut, espacés de cinq mètres. Entre les deux, une borne porte une citation du poète et académicien Pierre Emmanuel qui, pendant l'occupation allemande, s'était réfugié à Dieulefit. Les deux éléments principaux symbolisent des mains tendues vers le ciel. Ils veulent être espoir,

volonté de ne pas renoncer à la liberté. Le noir et le blanc du béton peuvent représenter l'homme et la femme, la vie et la mort, le oui et le non. Le monument se prête donc à une profonde réflexion pour l'observateur qui peut aussi lire la longue liste des morts gravée sur une plaque alors qu'aucun attribut traditionnel n'orne l'ensemble. La citation de Pierre Emmanuel conforte cette particularité : « Cependant / les morts se taisent / leur silence / est la respiration tranquille / du futur. » Comme pour les attributs, le monument rompt dans ce domaine avec les fréquentes citations de Victor Hugo. Face au monument, une plaque porte le nom des morts des guerres. On est frappé par la longueur de la liste de 1914-1918 par rapport à celle, précise, de 1939-1940 et 1940-1945. La comparaison fait prendre conscience de la catastrophe démographique que représente le premier conflit mondial. Le monument est l'œuvre de la sculptrice Nicole Algan (1925-1986), de l'artisan Gilbert Blache et de l'architecte Jacques Small. Pour de nombreux observateurs, le monument est difficile à comprendre. Il a été raillé par certains. On lui a affublé le surnom de « clef à molette » à cause de la forme des blocs. Il est toutefois remarquable car il représente une évolution importante dans la prise de conscience des deux guerres mondiales et une réflexion sur le sens de la vie.

Un troisième monument aux morts récent se situe à Saint-Barthélémy-de-Vals. Érigé dans les années 1980, il est adossé au mur occidental de l'église, sur la place principale du village. Il se substitue à celui du cimetière, d'une lecture difficile à cause de la nature de la pierre. Deux piliers inclinés tronqués supportent deux plaques noires portant les noms des morts des deux guerres mondiales. Sur un bandeau horizontal gris, en lettres gravées, est inscrite une formule traditionnelle « À ses enfants, Saint-Barthélemy-de-Vals » et une aux caractères de mêmes dimensions, plus rare, « À ses résistants ». Au pied du monument, deux plaques sont dédiées aux morts de 1939-1945. Proviennent-elles du monument du cimetière ? L'ensemble posé sur un pavage est entouré par deux conifères et par un petit massif fleuri. L'intérêt de ce monument tient au fait qu'il met en valeur la Résistance. Sur le bandeau, il n'est fait aucune allusion aux deux conflits mondiaux. Il faut regarder les piliers latéraux pour retrouver les dates des guerres et les listes des morts. Pour la personne non avertie, c'est la Résistance qui constitue le fait principal. Aucun attribut militaire, aucune médaille ou palme ne sont représentés comme sur les monuments traditionnels. Si l'on compare le monument actuel à celui érigé dans le cimetière après 1918, on constate une profonde évolution. Le caractère chrétien marqué par la présence d'un christ a disparu. A-t-on voulu signifier par cette suppression le fait que les soldats morts n'étaient pas tous chrétiens ? Le terme de patrie n'a pas été repris. Cet

abandon de symboles traditionnels semble traduire une évolution de la mémoire, tant dans le domaine militaire que religieux. La croix de Lorraine est également absente, alors qu'elle est parfois gravée ou inscrite sur les monuments dédiés à la guerre 1939-1945 comme à Vercheny. Plus surprenante est l'importance visuelle donnée au terme de Résistance. Il y a surévaluation du rôle de celle-ci dans l'histoire des deux guerres. Les concepteurs du monument en ont-ils eu conscience ?

Ce n'est pas un monument aux morts proprement dit que l'on peut observer sur le site-jardin Sémaphore de Montélier. Cet espace public comprend un théâtre de plein air de 400 places, un jardin, une volière, un pavillon d'exposition et le mur des générations, frise historique. Dans ce grand parc de loisirs, le mur-frise constitue un lieu de souvenir remarquable. La fresque des générations a été inaugurée en 2000. D'une hauteur de deux mètres, elle se développe, en arc de cercle, sur une longueur de 40 mètres. Le fragment de frise présenté s'inscrit dans une vaste évocation de l'histoire de la commune. Elle commence par l'allusion classique à Vercingétorix, très image d'Épinal, se poursuit par celle d'une histoire plus régionale pour aboutir à l'histoire récente de la commune. Deux moments forts sont privilégiés, la guerre de 1914-1918 et celle de 1939-1945. La frise se termine par trois cartouches évoquant la commune de Montélier actuelle. Au pied de chaque évocation est disposée une notice explicative. La guerre de 1914-1918 est présentée par la liste des morts encadrée par deux soldats avec une inscription très sobre : « Commune de Montélier, guerre de 1914-1918 » et en dessous de la liste des morts, « Morts pour la France ». On note l'absence des attributs traditionnels. Par contre, deux soldats rappellent le conflit. La lecture de la frise se faisant de gauche à droite, une erreur de placement est visible. Le soldat de droite, au képi, couvre-chef du début de la guerre devrait se trouver à gauche, à la place du soldat au casque Adrian apparu en 1915. Le port de guêtres pour le soldat de droite est contestable. Les bandes molletières visibles du soldat de gauche sont plus réalistes. Tous les deux sont armés du fusil Lebel, assez bien dessiné. Le panneau explicatif est très allusif. On retient seulement que « la Grande Guerre oblige les champs et les fabriques à se départir des hommes. Il ne restera d'eux que le glorieux souvenir. Les champs abandonnés retrouvent vie, rythme et couleurs. Le tracteur est nouveau. Il roule entre les sillons, puissant et moderne. Mais la paix si fragile meurt déjà ». Lieu de souvenir d'une grande efficacité, notamment pour les élèves qui peuvent prendre conscience de la notion de temps, le mur peint mérite le détour. Mais, non protégé, il se dégrade rapidement et son entretien va devoir nécessiter des travaux. Les nouveaux signes de mémoire se mêlent à d'anciens qui peuvent être aussi modifiés par des ajouts liés au

second conflit mondial, aux guerres d'Indochine, d'Algérie et aux opérations extérieures. Ces changements ont pour conséquence la nécessité d'une lecture attentive pour en comprendre toute la signification.

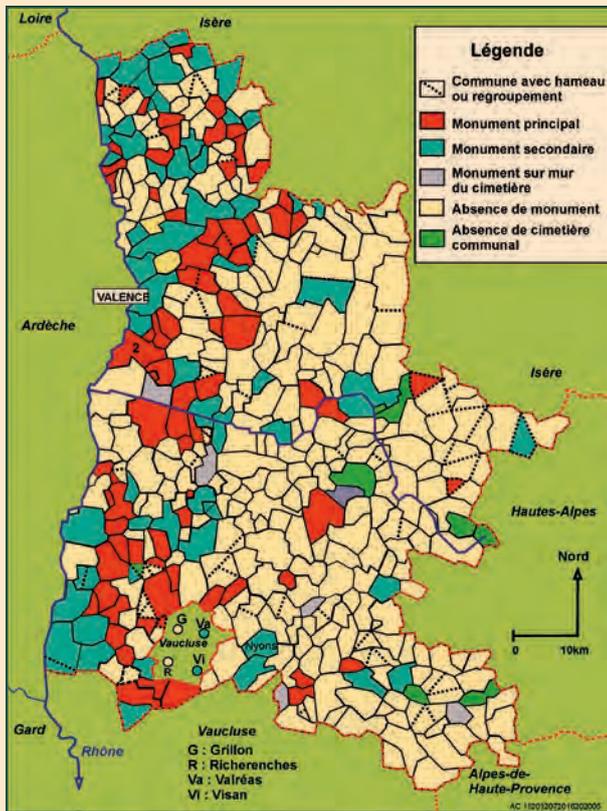
LES MONUMENTS AUX MORTS DANS LES CIMETIÈRES

(Carte 4)

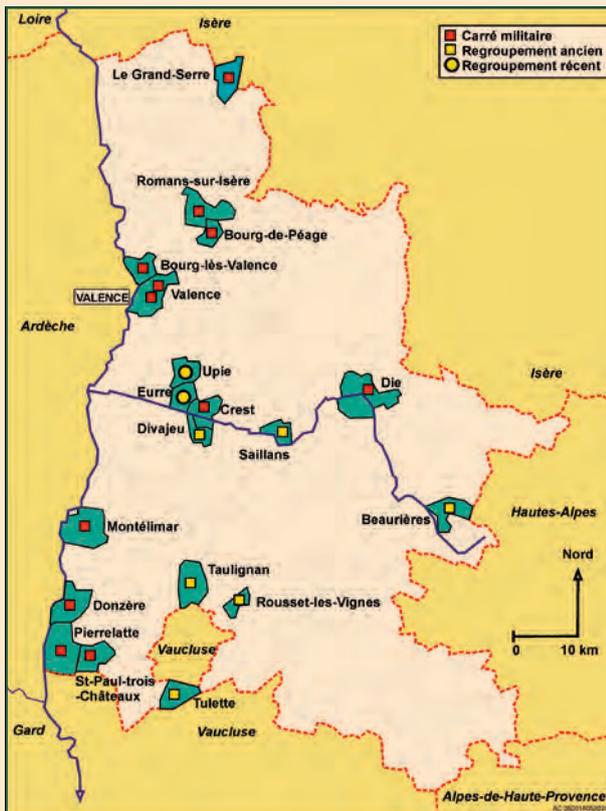
Fait unique dans la Drôme, le visiteur est accueilli à l'entrée du cimetière de Divajeu par une plaque dédiée « Aux veuves et orphelins victimes des guerres ». Le monument aux morts — carré militaire de ce cimetière est particulièrement bien entretenu.

Le choix du cimetière n'est pas innocent. Le monument côtoie les tombes et les caveaux des familles de la commune. Parfois il est proche ou touche une croix comme à Alixan, Chatuzange-le-Goubet, Granges-lès-Beaumont, Montboucher, Roussas, Saint-Paul-lès-Romans, Valaurie. La carte de ce site montre une localisation qui fait apparaître un contraste fréquent dans l'étude de la Drôme. L'essentiel des monuments aux morts des cimetières, qu'ils soient principaux ou secondaires, se situe dans la vallée du Rhône, le long de la vallée de l'Isère. L'intérieur du département, plus pauvre, moins peuplé a peu de monuments dans le cimetière.

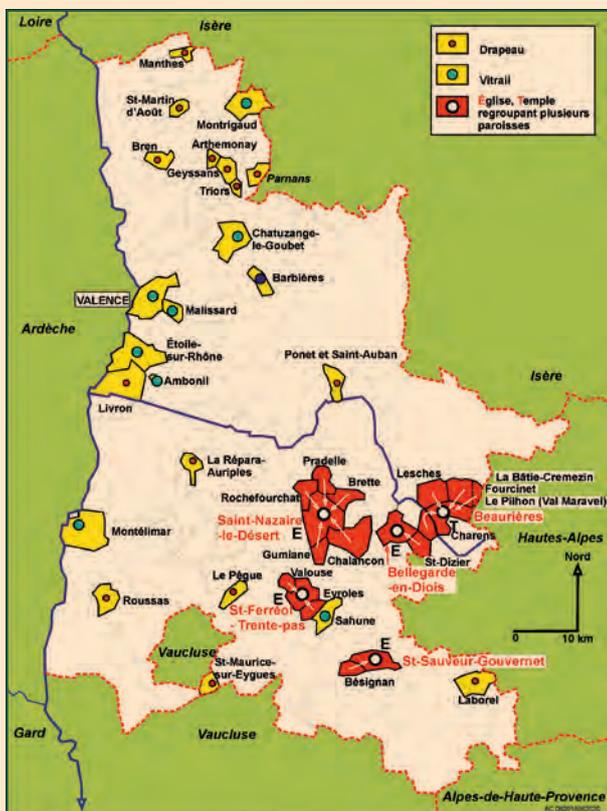
Cette situation pose quelques questions. Le monument est fréquemment proche de grandes croix, de mission en particulier. L'exemple de celui de Saint-Paul-lès-Romans mérite plus d'attention. Le monument de forme pyramidale classique est dominé par une grande croix en fer forgé dont la base touche le socle du monument. Cette proximité que l'on retrouve dans d'autres cimetières est amplifiée par le fait que les quatre obus qui, normalement, délimitent le monument aux morts sont disposés aux quatre coins du socle de la croix. Pourquoi une telle disposition qui n'est pas innocente ? Symbolise-t-elle « l'alliance du sabre et du goupillon » ? La lecture de la chronologie gravée est surprenante. Habituellement, elle se fait de gauche à droite et de haut en bas. Sur ce monument, on doit lire en diagonale. Il n'est plus l'objet de cérémonie car il a été remplacé, en 2014, par un nouveau situé sur la place jouxtant la mairie. L'approche de la mémoire est différente de celle du monument du cimetière. Alors que ce dernier rend hommage « Aux enfants de Saint-Paul-lès-Romans morts pour la patrie », celui de la place de la mairie rappelle le souvenir des « enfants de Saint-Paul-lès-Romans morts pour la France qui ont combattu pour la civilisation et la liberté du monde ». On élargit la commémoration à l'ensemble de la planète et non plus seulement à la patrie. Cette nouvelle vision se retrouve sur les monuments aux morts élevés après 1945.



CARTE 4 © A. Coustaury
Monuments aux morts dans les cimetières communaux.



CARTE 5 © A. Coustaury
Carrés militaires ou regroupements dans les cimetières.



CARTE 6 © A. Coustaury
Signes de mémoire dans les édifices religieux.

Cas particulier, Aouste-sur-Sye présente deux monuments aux morts officiels, dont un, dans le cimetière. Ils ont été inaugurés le même jour, le 14 novembre 1920. Après le déjeuner, le cortège officiel présidé par le sous-préfet gagne le cimetière pour inaugurer le « monument de piété ». Puis il se rend auprès du « monument de glorification » situé sur la place des écoles. Fort semblables, les monuments se différencient par le symbole les coiffant : un coq pour celui de la place, une croix pour celui du cimetière. Cette dualité semble unique dans la Drôme.

À Valouse et à Cornillac, le regroupement de plaques émaillées sous un auvent protecteur peut être considéré comme un monument aux morts, particulièrement à Valouse où n'existe aucun autre signe de mémoire. Le regroupement des plaques non protégées de Saint-Auban-sur-Ouvèze a été mis à l'abri dans l'attente d'une restauration. Il serait nécessaire de faire la même chose pour l'ensemble de plaques se trouvant au pied du monument aux morts de La Roche-sur-le-Buis.

Encastrées dans une stèle, deux grandes plaques émaillées égrenant la liste des morts sont apposées contre le mur du cimetière d'Anneyron.

Ville ayant hébergé un hôpital militaire, Die présente un monument où sont inscrits les noms des blessés morts dans cet établissement. Il en est de même à Saint-Vallier, siège d'un hôpital complémentaire. Le cimetière de l'abbaye d'Aiguebelle comporte un monument consacré aux moines tués pendant la guerre. La qualité de prêtre ou de convers est précisée.

LES TROPHÉES

Le trophée le plus classique est l'obus de gros calibre (280) dont quatre exemplaires cantonnent le monument. Complétant leur forme fuselée, certains sont pourvus de leur fusée, inerte. Absente d'autres obus, elle laisse une cavité utilisée à des fins diverses. À Parnans, 12 obus délimitent le monument ! Pour quelle raison ? Ils encadrent la croix proche du monument de Saint-Paul-lès-Romans qui est délimité par de simples plots. Quatre obus de calibre moyen coiffent le monument d'Espeluche.

Plusieurs monuments ont obtenu des crapouillots, mortiers de tranchées, symboles de ce type de paysage guerrier qui a fortement marqué les esprits. Quatre crapouillots encadrent le monument de Montbrun-les-Bains. En plus, quatre obus sont posés sur le socle de la colonne pyramidale sur laquelle on remarque une croix chrétienne en relief. La Croix de guerre coiffe le tout. Bel exemple de monument polysémique. Mais ce monument aux morts paraît enfreindre l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905.

CARRÉS MILITAIRES ET REGROUPEMENTS

(Carte 5)

Sept communes possèdent dans leur cimetière des carrés militaires parfaitement définis et signalés de loin par un drapeau tricolore. La particularité du carré militaire de Romans-sur-Isère est la séparation entre chrétiens et musulmans. Une croix chrétienne en forme d'épée, une stèle surmontée d'un croissant, toutes les deux métalliques, surmontent les tombes. Les deux carrés sont honorés simultanément le 11 Novembre.

Plus discrets, des regroupements de tombes réalisés au lendemain de la guerre sont visibles dans certains cimetières comme à Beaurières, Buis-les-Baronnies, Rousset-les-Vignes, Taulignan. Ils n'ont pas l'ordonnement des carrés militaires, les pierres tombales, les croix sont diverses. Aucun drapeau ne les signale. Celui de Saillans est particulier dans la mesure où l'on observe un certain désordre dans la disposition des tombes ornées d'attributs divers, mais aussi d'un drapeau. Une forme de regroupement récent se situe à Upie, à Eurre. Le manque de place dans les cimetières, l'abandon de tombes, amènent les autorités communales à créer une enceinte regroupant les restes des tombes récupérées ou abandonnées. Peut-on considérer comme un carré militaire, à Beaumont-lès-Valence l'espace limité par une tombe avec une stèle du Souvenir-Français, la plaque consacrée aux veuves et orphelins de guerre, la tombe d'un soldat du 1^{er} Empire et la tombe d'un soldat mort en 1917 ?

SIGNES DE MÉMOIRE DANS LES LIEUX DE CULTE (379 ÉGLISES — 36 TEMPLES)

(Carte 6)

De nombreux lieux de culte possèdent des signes de mémoire de la Grande Guerre. Ils se caractérisent par une diversité plus grande que celle des monuments aux morts publics. On ne perçoit pas une géographie particulière de la présence ou de l'absence de ces signes. Ils se retrouvent sur tout le département. De façon générale, le nombre des morts inscrits est inférieur à celui du monument aux morts communal.

Plus de 400 lieux de culte, actifs ou désaffectés, parsèment le département. Si certains ont été fermés, peu ont été créés et donc déplacés, à l'exception de quelques cas, comme Triors. Alors que l'église communale était dans l'enceinte du château, pour diverses raisons, une nouvelle église a été construite au centre du village. La plaque de l'église désaffectée, maintenant au cœur d'une abbaye, a été déposée et scellée dans la nouvelle église à l'occasion de la commémoration de 1918.

Il existe dans les signes de mémoire un type de figuration peu connu, négligé, le vitrail de guerre. On estime qu'en France, 1 500 vitraux de guerre ornent des bâtiments publics ou religieux. Ils sont consacrés aux guerres de 1870-1871, 1914-1918, 1939-1945. Plus de 150 maîtres verriers ont réalisé ces vitraux. Pour la Drôme, à Valence, les établissements Thomas qui ont réalisé de nombreux vitraux à travers toute la France perpétuent cette tradition de maître-verrier depuis 1878. Dans le département, des vitraux consacrés au souvenir du premier conflit mondial ornent les nefs de huit églises. Leur implantation géographique est remarquable. Tous les vitraux se trouvent dans des églises situées sur l'axe rhodanien, région la plus riche du département où les paroissiens ont des moyens pour financer le coûteux vitrail. Seul celui de Montrigaud orne une église de l'est de la Drôme des Collines.

Dans l'église Notre-Dame de Valence, sous la personne de Jeanne d'Arc armée et fleurdelysée (personnage emblématique près duquel sont souvent placés les signes de mémoire) c'est le peintre-verrier Jean-Pierre Thomas qui rend hommage à ses deux fils morts au combat : « Souvenir de / Jean-Pierre Thomas / peintre verrier / et de ses fils / André et Jean / Morts pour la France ». Le vitrail est proche de la chapelle dont les murs portent le nom des soldats morts pour la France. L'ensemble constitue un signe de mémoire imposant.

Le vitrail de l'église de Montrigaud est d'une autre facture. Sa particularité se trouve dans l'inscription du nom des soldats tués sur une frise entourant le vitrail. La scène centrale représente la Vierge avec le Christ sur ses genoux. Ce dernier tient la main d'un soldat mourant, agrippé à un drapeau tricolore proche d'un casque Adrian et d'un piquet supportant des fils de fer barbelés, symboles du conflit. Au bas du vitrail une dédicace : « À la mémoire de nos glorieux morts/pour la patrie ». Dans cette dernière, on peut noter l'absence de la référence à Dieu que l'on trouve fréquemment sur les signes des églises. Il a été impossible de connaître le réalisateur de ce vitrail.

Dans l'église de Chatuzange-le-Goubet, quatre vitraux interpellent le visiteur. Deux sont consacrés au premier conflit mondial. Ils sont l'œuvre de l'atelier verrier Thomas-Armand de Valence et datent de 1919. L'un est consacré à Jeanne d'Arc, l'autre à saint Michel, avec une dédicace commune : « À la gloire de nos soldats victorieux/1914-1919 ». On remarque la date de 1919, correspondant au traité de Versailles, date rarement utilisée à la place de celle du 11 Novembre 1918. Deux autres vitraux, postérieurs à 1944, intriguent. Ils sont d'une autre facture. Aucune signature ne permet d'en connaître les réalisateurs. Consacrés à Saint-Louis et à sainte Clotilde, ils présentent une chronologie surprenante : « 1919-1944 ». Est-ce le rappel du traité de Versailles l'année de la libération officielle de la Drôme, le premier septembre 1944 ?

L'église de Malissard présente deux vitraux très différents. L'un, probablement issu de l'atelier Thomas, montre une Vierge à l'Enfant dominant une statue de Jeanne d'Arc. La dédicace est consacrée « À nos soldats victorieux ». L'autre, moins éclatant, consacré à Jeanne d'Arc, est dédié à « À nos glorieux morts ».

On retrouve un vitrail produit par Thomas-Armand-Villard de Valence dans l'église d'Étoile-sur-Rhône consacré à Jeanne d'Arc et portant comme dédicace, « 1914 à nos glorieux morts 1919 ».

Tous les vitraux précédents ont dû être financés par les paroissiens. Ce n'est pas le cas de celui d'Ambonil offert par l'importante famille locale de Marie Jassoud. Réalisé par le peintre-verrier C. Thomas en 1924, il met en scène la Vierge et un couple sans connotation guerrière avec une dédicace en partie effacée, « Reconnaissance / Grande guerre / 1914-1918 / Marie Jassoud ».

Dans l'église Sainte-Croix de Montélimar, deux vitraux mettent en scène Jeanne d'Arc, la main droite posée sur l'épaule d'un soldat qui implore la Vierge à l'Enfant du vitrail voisin. Le soldat français est agenouillé, son casque Adrian à ses côtés. Le vitrail à la Vierge montre cette dernière tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux et écrasant de son pied un serpent sorti d'un casque allemand, proche d'une épée brisée. La métaphore est simple : Dieu / la Vierge ont vaincu l'Allemagne. On peut noter l'absence de signature et de dédicace.

Le vitrail de l'église de Sahune est particulier dans la mesure où il orne un lieu de culte consacré en 1931. Sous un Christ crucifié, la Vierge soutient un soldat mourant. Ce thème est fréquent dans les vitraux de guerre. C'est la dédicace qui est inhabituelle : « Aux héros de Sahune victimes de la / Grande Guerre la Marne reconnaissante. » Elle fait référence à l'aide que Sahune a apportée à une commune du département de la Marne. Après le conflit, un parrainage a été créé entre les communes du champ de bataille et celles qui n'ont pas été touchées par les destructions. C'est en remerciement pour cette aide que la Marne a offert un vitrail à la nouvelle église. Alors que tous les vitraux de l'église sont l'œuvre de l'atelier Thomas de Valence, celui de la Marne n'est pas signé.

Ce n'est pas un vitrail au sens propre du terme qui se situe au-dessus de la stèle de Barbières encadrée par saint Michel et Jeanne d'Arc. Ce signe est au pied d'un vitrail traditionnel qui lui offre de la lumière. Il a été acheté dans le commerce. Sur un cadre en pierre est définie la scène : « Notre Dame des tranchées / Veillez sur eux ».

Si la présence de vitraux traduit une certaine richesse de la paroisse, le regroupement de la liste des morts de plusieurs paroisses dans un seul lieu de culte révèle une pauvreté ou une population en fort déclin, voire les deux facteurs. La carte oppose la vallée avec vitraux aux

montagnes de l'est des regroupements de liste des morts. Quatre églises et un temple présentent cette particularité : Ballons, Bellegarde en Diois, Saint-Nazaire-le-Désert et Vercoiran. Pour ne prendre qu'un exemple, à Saint-Nazaire-le-Désert, sous un modeste sous-verre, une liste des morts de la paroisse écrite manuellement comprend ceux de Brette, Chalancon, Gumiane, Pradelle et Rochefourchat. Il faut noter le fort déclin démographique de ces six communes : 1248 habitants en 1911, 1073 en 1921 et 343 en 2015 ! Une palme de fleurs en perles touche le sous-verre. Elle est le témoignage des soldats du poste de guet aérien installé dans le secteur en 1942-1943.

Dans le temple de Beaurières, sous un sous-verre protégeant une feuille écrite manuellement, modeste signe de mémoire, sont regroupés les morts de l'Église réformée de Beaurières, Charens, Lesches, Fourcinet, La Bâtie-Cremezin, Le Pilhon, ces trois dernières regroupées et formant la commune de Val-Maravel.

Le coût d'entretien des bâtiments religieux est prohibitif pour de nombreuses communes. Pour cette raison, Chamaloc a transféré la plaque de l'église abandonnée dans le temple lui-même devenu salle communale.

Alors que dans les églises, il n'est pas précisé l'appartenance des soldats au catholicisme, dans certains temples, il est inscrit : « protestants de la paroisse de Bourdeaux, Crupies ».

Souvent relégués dans la sacristie, parfois en mauvais état, des drapeaux à la gloire du « Cœur sacré de Jésus » ornent encore quelques églises. Ils ont été plus nombreux, beaucoup ont disparu. Celui de Manthes est bien conservé dans la mesure où il se trouve dans un placard de la mairie ! Ils témoignent des relations entre le catholicisme et la patrie.

Une plaque de plâtre dorée (Carte 7) mesurant 70 cm sur 55 se retrouve dans 18 églises. Elle était peu coûteuse, de bonne facture, l'écriture soignée des noms étant réalisée par le fabricant. On observe une répartition particulière avec un alignement sur l'est du couloir rhodanien dans des paroisses relativement riches. À Peyrins, les morts étant nombreux, trois plaques ont été achetées. À contrario, la plaque de Saint-Sauveur-Gouvernet porte les noms des morts de Bésignan, paroisse limitrophe. Sur une des deux plaques de Charmes-sur-l'Herbasse a été ajouté, à la main, le nom du soldat mort en 1940. La dédicace de ces plaques « 1914-1918 / À nos héros / Pour Dieu et la France » est remarquable par le fait qu'elle privilégie Dieu à la France.

On retrouve deux de ces plaques dans l'église de Parnans. La dédicace « Pour Dieu et pour la patrie » est rajoutée au-dessus de celles-ci, renforçant le caractère religieux du conflit. Elles sont intégrées dans une grande « tapisserie » mesurant 4,5 mètres sur 3. Une France « ailée » arborant un drapeau tricolore au « cœur de Jésus »,



Plaque de plâtre dans l'église de Peyrins.
[© A. Coustaury]

bizarrement déployé, est entourée par un bandeau où sont inscrits des lieux de combats célèbres avec au sommet Verdun, au bas, Reims, devant lequel est disposée la statue de Jeanne d'Arc (association de Reims à la cathédrale endommagée, lieu de sacre des rois de France et Jeanne d'Arc) ou des noms moins connus comme Louvain, Cambrai. Tous ces signes constituent un ensemble remarquable, unique dans la Drôme.

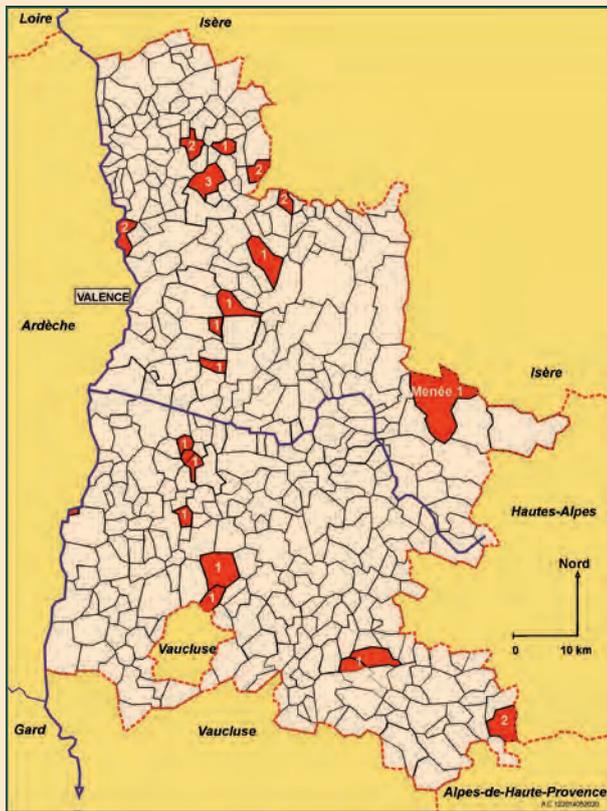
Alors que toutes les plaques (5) de Cléon-d'Andran portent la dédicace « Au service de la France » sans aucune annotation religieuse, la dédicace « Pour Dieu et la France ou Pour Dieu et la patrie » est inscrite sur un nombre important d'églises drômoises. (Carte 8)

Citons Margerie, hameau de Colonzelle avec « Des âmes reconnaissantes ». À Espeluche, située entre la plaque portant les noms des prêtres de la paroisse et celle des morts de 1914-1918, la dédicace associe prêtres et soldats : « Seigneur, accordez à nos prêtres / et à nos soldats / qui ont donné leur vie / pour défendre la foi / et la patrie / le lieu du rafraîchissement / de la lumière et de la paix / amen. »

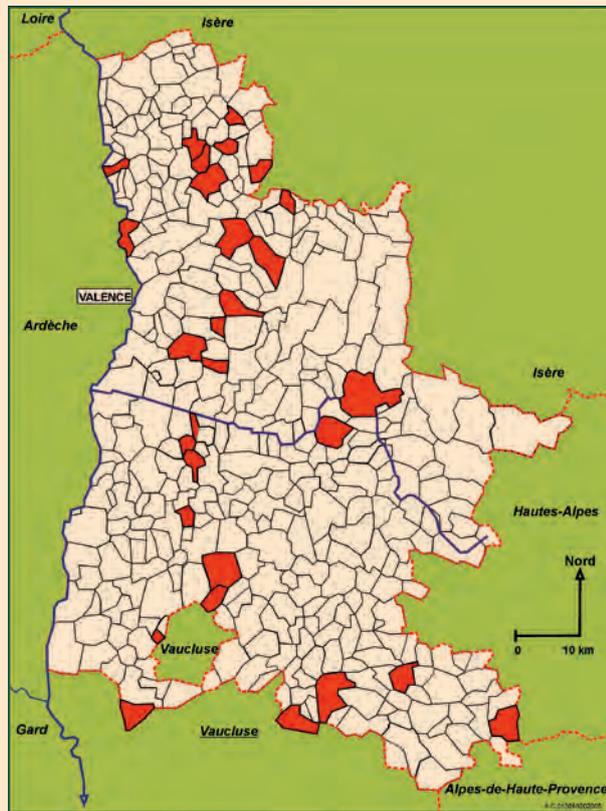
Le souvenir du conflit peut être simplement un ornement de l'autel comme la présence de deux douilles de 75 sur celui de la chapelle Saint-Roch à Crépol ou Montéléger.

Unique dans la Drôme ? Une statue de Vierge a été établie gardienne de la paroisse de Montmiral pendant le conflit 1914-1918, alors que l'on compte 88 statues de Vierge du vœu du 15 août 1944 érigées après 1945.

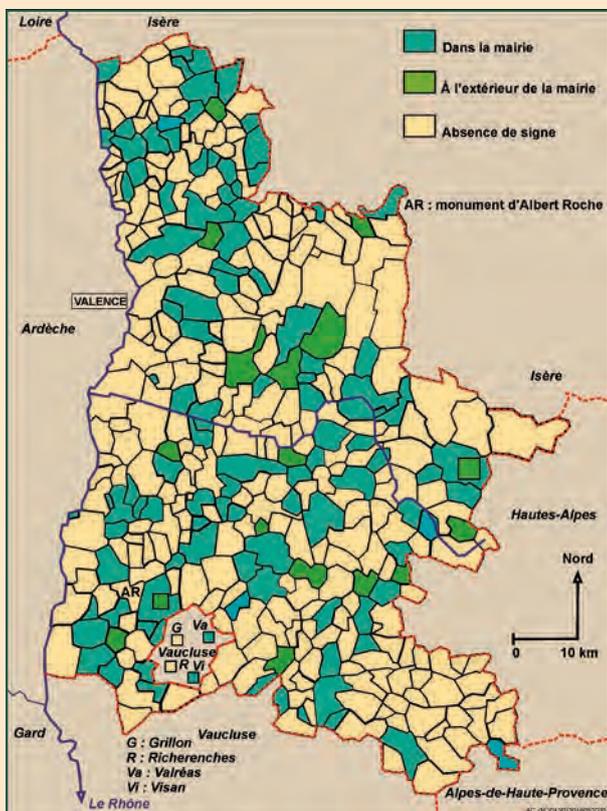
À Saint-Marcel-lès-Valence, une autre particularité est visible dans l'église, une plaque de marbre rappelant le nom des morts de 1914-1918 et de 1939-1945, précisions



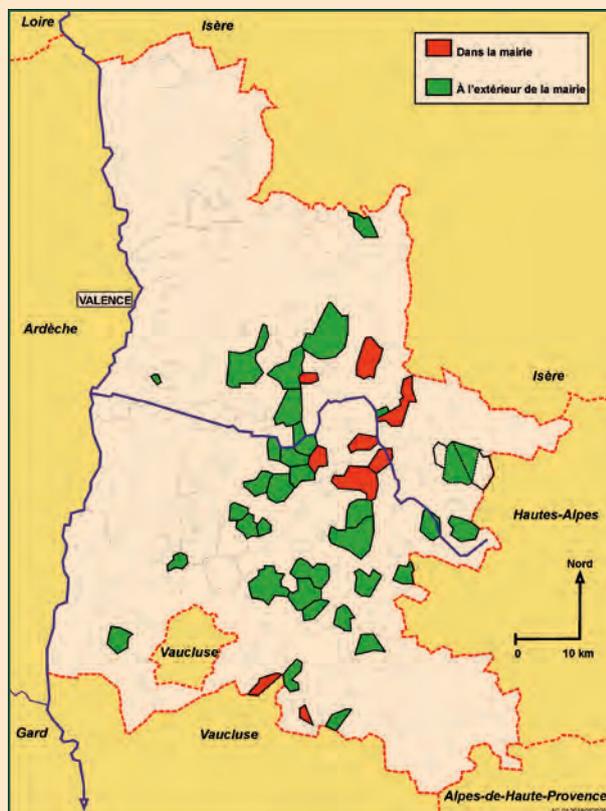
CARTE 7 (© A. Coustaury)
Listes des morts dans les églises, sur plaques de plâtre.



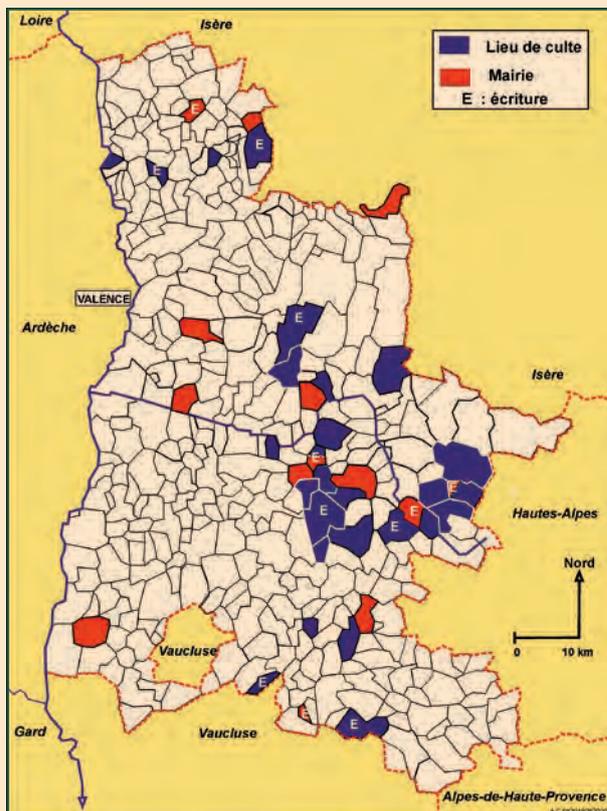
CARTE 8 (© A. Coustaury)
Dédicaces dans les églises.



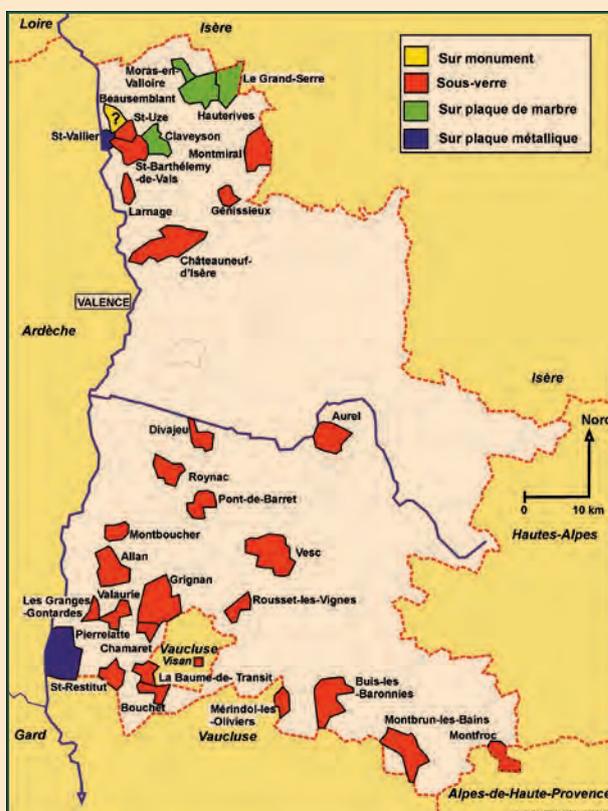
CARTE 9 (© A. Coustaury)
Signes de mémoire dans les mairies.



CARTE 10 (© A. Coustaury)
Monument unique dans la mairie ou à l'extérieur.



CARTE 11 [© A. Coustaury]
« Productions locales » dans les lieux de culte ou les mairies.



CARTE 12 [© A. Coustaury]
Médailles sur différents supports.

assez rares dans ces édifices. En plus, accolées à celle-ci, deux autres portent la date de la mort des anciens combattants de 1914-1918. Le dernier inscrit est mort en 1976. C'est le seul exemple rencontré de ce type d'information.

SIGNES DE MÉMOIRE DANS LES MAIRIES

[Carte 9, 10]

Des mairies de la vallée, des collines et montagnes ne possèdent pas de signes de 1914-1918, y compris la mairie de Valence ce qui semble surprenant, d'autant plus que le second conflit y est évoqué par deux plaques.

Les communes possédant un seul signe de mémoire dans ou à l'extérieur du bâtiment se regroupent dans le Diois, sur les contreforts sud du Vercors. Ce sont toutes des communes en déclin. Faibles populations, manque de moyens ont conduit à ériger des signes modestes.

Le signe de mémoire peut se résumer à une simple plaque apposée très souvent sur le mur de la mairie. La carte révèle une disposition que l'on retrouve fréquemment. [Carte 11]

Émouvant par la simplicité de la matière le constituant — le plâtre —, par la symbolique des personnages représentés, le monument aux morts d'Aucelon a été réalisé par un habitant de la commune. Il orne la salle du conseil de la mairie, symbolisant par sa conception, par sa symbolique, la détresse, le déclin d'une commune.

Les sous-verres avec les médaillons du visage des soldats morts sont un des témoignages les plus émouvants. On les retrouve dans seize communes. Le cadre porte comme dédicace, « À nos héros / Morts pour la France ». À Mérindol-Oliviers, à côté des médaillons, le sous-verre comporte une médaille militaire et la Croix de guerre. Le visage d'un soldat est remplacé par la photo des deux médailles. Mais, comme pour d'autres signes, on peut signaler que certains sous-verres ont disparu, détruits ou oubliés dans les combles du bâtiment communal. Nous avons permis la redécouverte de ces signes dans plusieurs mairies.

Les médaillons peuvent avoir aussi comme support une plaque de marbre à Moras, Hauterives et Le Grand-Serre. Les trois plaques sont semblables. Il semblerait que les communes se soient concertées pour un achat en commun. Déjà citée, la mairie de Saint-Vallier a récupéré et rénové certains des médaillons fortement dégradés par le temps¹.

Le nombre de médaillons est souvent inférieur au nombre réel de soldats morts. 39 médaillons sont visibles dans la mairie de Buis-les-Baronnies alors que le monument aux morts communal comporte 64 noms. Cette précision est inscrite sur le sous-verre de Châteauneuf-sur-Isère, 40 soldats en médaillons sur 90 morts. [Carte 12]

1 Voir infra la contribution de J.-P. Soustelle.



Médillons à Buis-les-Baronnies.
 (© A. Coustaury)

Autant le vitrail de l'église est évocateur, autant la plaque à l'extérieur de la mairie d'Ambonil est modeste et, de plus, peu lisible.

Repérée une seule fois, la liste des donateurs et le montant des dons pour l'érection du monument aux morts est affichée, sous-verre, dans la mairie d'Arthémonay avec les noms du président, du trésorier et des assesseurs de la commission. Trois des quatre plus gros donateurs font partie de celle-ci. Même si toutes les familles semblent avoir participé à la souscription, on imagine facilement les commentaires que devait susciter cette liste inscrivant les dons d'une façon décroissante et non selon un ordre alphabétique plus discret quant au montant des dons. Ce tableau complète un sous-verre «Coraboeuf» où à une liste bien ordonnée a été ajoutée, sur les côtés, une autre série de noms, traduisant l'indécision quant à inscrire ou à en ignorer certains. Alors que la liste de la mairie comporte 13 noms, 14 sont inscrits sur celle de l'église, ce qui est assez rare, l'inverse étant le plus fréquent. On a choisi, dans cette commune, deux exemples pour montrer l'imprécision de nombreuses listes de morts gravées sur les monuments. Le soldat Gauthier Zenon Claudius, né le 13 mars 1885 à Châteauneuf-d'Isère, a été enregistré comme mort à Romans-sur-Isère le 27 juillet 1917. Son nom est inscrit sur

le monument aux morts, mais pas sur la liste de la mairie. Une imprécision semblable se retrouve pour Janvier Noël né dans la Drôme, le 26 décembre 1882, enfant de l'Assistance publique, tué à l'ennemi aux Épargnes, le 11 juillet 1916, dont le dossier a été transcrit à la mairie de Margès, commune limitrophe d'Arthémonay. Janvier Noël est inscrit sur les trois signes de mémoire d'Arthémonay, mais aussi sur le monument aux morts du cimetière de Margès ! Bel exemple de l'imprécision des listes des morts inscrits sur les monuments.

La mairie de Cornillac ne présente pas de signe direct de la guerre, mais les médailles d'un soldat, dans un cadre sous-verre (médailles des blessés, commémoration 14-18, interalliée, Croix du combattant, Verdun). Ce signe «En mémoire de la Grande Guerre» a normalement une destination familiale. Il orne fréquemment la salle à manger ou le bureau de l'ancien combattant. Un souvenir d'une incorporation au 184^e régiment d'artillerie lourde tractée de Valence côtoie le tableau des médailles. On y voit le militaire, en uniforme, au-dessus du dessin de deux pièces d'artillerie portée sur chenilles : à droite un 220 mm, à gauche un 194 GPF. Ces deux pièces symbolisent la puissance de l'artillerie française à la fin de la guerre et dans l'entre-deux-guerres. Cette lithographie entretient la mémoire de la suprématie de l'armée française jusqu'en 1940.

C'est un signe honorant les femmes et leur rôle pendant le conflit qui agrmente la mairie d'Eyzahut. Un diplôme d'honneur et de mérite, signé Bastet 1916, a été décerné à madame Tournillon par la Société des agriculteurs de la Drôme pour « services agricoles exceptionnels ». Il est décerné en janvier 1917, alors que le conflit est en cours et qu'il n'y a dans le titre que la date de son déclenchement, 1914. Dès la guerre, le travail des femmes qui remplacent les hommes au moment des semailles est mis en valeur. Après avoir labouré, la charrue à ses côtés, accompagnée par sa fille, d'un geste auguste, la paysanne sème le grain devant un coq, très symbolique, alors qu'à quelques dizaines de mètres passe une unité de soldats, drapeau en tête et à la pointe des baïonnettes. Le diplôme n'aurait été remis à la récipiendaire que le 1^{er} mars 1918. Dans l'église, la plaque « commune d'Eyzahut » (confusion avec paroisse), porte le nom de Tournillon Henri tombé à l'âge de 19 ans le 25 juillet 1917.

Le souvenir de 1914-1918 à Combovin, Suze-la-Rousse est un drapeau tricolore postérieur à 1945. Sur le blanc, deux casques Adrian sont entourés d'un rameau de chêne et d'un rameau d'olivier. L'un des casques est bleu (horizon ?), l'autre est vert. Les dates extrêmes des conflits sont brodées sur le bleu et le rouge du drapeau. Un ordre de réquisition des chevaux, juments, mules et mulets témoigne de l'entrée en guerre dans la mairie de Miscon.



Plaques émaillées de Sainte-Jalle.
(© A. Coustaury)

À la modestie de ce signe, on peut opposer les belles plaques émaillées de Félines-sur-Rimandoule et de Recoubeau-Jansac ou les médaillons apposés sur des plaques de marbre de Moras-en-Valloire, Hauterives. Sainte-Jalle a réuni sur une plaque métallique neuf plaques émaillées personnelles à côté d'une liste des morts placée dans un sous-verre. La souscription publique a permis de réaliser une belle plaque de marbre portant le nom des soldats morts dans la mairie de Parnans alors qu'à Triors, ce sont les dons de mariages qui l'ont financée.

La juxtaposition des plaques 1914-1918 et 1939-1945, TOE dans la mairie de Die permet de prendre conscience de la différence des pertes entre les deux conflits. Pour le second sont inscrits les morts en captivité, en Indochine. La plaque doit être antérieure aux événements d'Algérie aucun soldat tué lors de cette guerre n'est cité.

La liste des morts inscrite sur la lithographie « Corabœuf » de la mairie d'Euire est « certifiée » par le tampon communal. Dans la mairie de La Garde-Adhémar, une autre lithographie « officielle » imprimée par Berger-Levrault porte les noms des soldats morts. Elle porte le titre de « Tableau d'honneur des enfants de la commune morts pour la patrie et des citations à l'ordre du jour ». Écrits localement (?), il n'y a que les noms des soldats.

En plus de trois lieux de mémoire, la mairie de La Laupie présente, sous forme de médaille et de diplôme, un témoignage de reconnaissance de la ville de Verdun « pour son soutien éminent à la sauvegarde du symbolisme "National" de la Voie Sacrée ». Signé par le maire, il est daté du 12 avril 2007. Verdun ne remercie pas comme Sahune pour une aide à la reconstruction, mais pour un soutien à l'entretien de la mémoire.

Comme pour les monuments aux morts, on ne peut dissocier le sous-verre à médaillons des signes de la Seconde Guerre mondiale qui parent le mur de la salle du conseil municipal de Montboucher-sur-Jabron. Les chemins du maquis de La Lance côtoient la plaque de 1914-1918 dans la mairie de Montjoux, sous les drapeaux européen et français.

Le visiteur de la mairie de Saint-Paul-Trois-Châteaux découvre en pénétrant dans le bâtiment une belle stèle consacrée aux « Morts pour la France » de 1914 à 1918. Il peut être surpris par le drapeau allemand répondant au drapeau français encadrant la stèle. Une telle juxtaposition n'est guère imaginable au lendemain du conflit. Cette présence du drapeau de l'ancien État ennemi témoigne d'un changement fondamental de l'approche de la mémoire. De plus, une petite plaque est consacrée à la « guerre 1939 » et à la « guerre d'Indo-Chine ».

Dans la nouvelle mairie de Montvendre ont été transférés les signes de mémoire de l'ancienne. Est exposé un sous-verre confectionné localement portant la liste

des soldats tués. De petits drapeaux des Alliés ornent ce tableau ainsi qu'une phrase de Victor Hugo. Accroché au mur, un clairon qui servit au soldat Gabriel Janet qui «sonna la mobilisation générale le dimanche 2 août 1914 à Montvendre». Celui-ci fut tué le 22 novembre 1914, près d'Ypres. La photo et les décorations du soldat, Croix de guerre et médaille commémorative de Verdun (!?) complètent ces éléments du souvenir du conflit.

Ailleurs, les signes de mémoire apportent des informations nouvelles. Dès l'entrée, les peintures murales de la salle du Conseil de Piégon attirent le regard. Œuvre de Jean Lhuer, datant de 1944, elles concernent la Résistance. Pourtant le modeste sous-verre portant les noms des deux soldats «morts pour la patrie» apporte une information aperçue nulle part ailleurs. Il est précisé que 63 hommes de Piégon des classes 1888 à 1918 ont été mobilisés. On saisit l'impact de cette mobilisation dans une commune de 400 habitants en 1888. Le nom d'un Résistant tué à Granne (Grâne) en août 1944 a été ajouté.

À Pontaix, l'instituteur Louis Portier a écrit la liste des soldats sur la lithographie «Coraboeuf». Il a tenu à y faire figurer celui mort en Allemagne datée du 2 octobre 1919, elle précise dates, disparitions, morts en 1919, mort en Allemagne.

Il est dommage que les documents du hall d'entrée de la mairie de Rémuzat ne soient pas mieux mis en valeur. À une liste manuscrite, très précise des «Morts pour la France» s'ajoutent une feuille de deux «poésies de 14-18» imprimées en 1956 et une affiche, imprimée à Valence, du *Bulletin des communes* du 6 août 1914 de «Intérieur à Préfets». On peut lire : «En Alsace-Lorraine les Allemands continuent leur campagne de fausses nouvelles annonçant que les Chambres françaises ont voté à une grande majorité contre la guerre, que la Commune a été proclamée à Paris et le Président de la République assassiné.» L'ensemble voisine avec une toise et une feuille où est indiquée l'affectation du conscrit en fonction de sa taille : 1,56 m infanterie de ligne ou légère, 1,73 m cuirassiers, 1,76 m carabiniers.

Voisinant avec l'ordre de mobilisation, sur une lithographie «Coraboeuf», on a disposé des médaillons de soldats morts pour la France à Sahune. Toise, drapeau des anciens combattants voisinent à Saoû avec la plaque de marbre des soldats morts en 1914-1918 et celle des morts civils du bombardement du 30 juin 1944 et des militaires, sans faire la différence entre eux, ce qui n'est pas le cas pour le monument aux morts. La dédicace des deux plaques est destinée «À nos morts glorieux».

Ce ne sont pas les morts qui sont présentés, mais les survivants rassemblés lors d'un banquet du 11 Novembre, après la guerre, sur la photo de la mairie de Saint-Avit.

SIGNES DE MÉMOIRE DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Les grands établissements scolaires, collèges, lycées possèdent des plaques, des stèles où sont inscrits les noms des élèves et des professeurs «morts pour la France» pendant les deux guerres mondiales : Bourg-de-Péage, Montélimar, Nyons, Romans-sur-Isère, Valence. Quelques écoles communales rurales, sur un mur extérieur, présentent une plaque comme au quartier de Saint-Honorat-le Poulet, à Montchenu. La plaque a été rénovée et orne cette école désaffectée. L'école peut faire partie d'un bâtiment qui comprend également la mairie comme à Crupies.

En conclusion, nous retiendrons la grande variété des situations que l'on peut caractériser à partir du nombre des signes, de la diversité des lieux, de l'état de conservation très variable, des transformations multiples, caractères qui varient selon les communes. Dernier cas original, s'il en fallait un : pour éviter le dépérissement rapide des gerbes déposées lors des cérémonies commémoratives, l'association *Grignan, pierres et roses anciennes* a planté des rosiers «La Marne» et «Verdun» autour du monument aux morts de la cité.

À ces souvenirs matériels visibles, il faut ajouter l'œuvre d'un poète drômois, né à Valence, ayant habité à Saint-Rambert-d'Albon, Jean-Marc Bernard, proche de l'Action française, maurassien, tombé à 33 ans en Artois en 1915. Il a écrit un poème, *De Profundis*, traduisant la misère des soldats. ●

DE PROFUNDIS

Du plus profond de la tranchée
Nous élevons les mains vers vous
Seigneur : Ayez pitié de nous
Et de notre âme desséchée !

Car plus encor que notre chair
Notre âme est lasse et sans courage.
Sur nous s'est abattu l'orage
Des eaux, de la flamme et du fer,

Vous nous voyez couverts de boue
Déchirés, hâves et rendus...
Mais nos cœurs, les avez-vous vus ?
Et faut-il, mon Dieu, qu'on l'avoue,

Nous sommes si privés d'espoir
La paix est toujours si lointaine
Que parfois nous savons à peine
Où se trouve notre devoir ?

Éclairez-nous dans ce marasme
Réconfortez-nous et chassez
L'angoisse des cœurs harassés
Ah ! rendez-nous l'enthousiasme !

Mais aux morts, qui ont tous été
Couchés dans la glaise et le sable
Donnez le repos ineffable,
Seigneur ! ils l'ont bien mérité.

LES MONUMENTS AUX MORTS À BOURG-LÈS-VALENCE

ANNIE GAY

UN CONTEXTE GÉNÉRAL

La guerre de 1914-1918 fut une effroyable boucherie, faisant pour la France près de 1,4 million de morts et des millions de blessés. C'est ce qui explique sans doute que l'on ait souhaité ériger des monuments en hommage aux victimes de la guerre.

Le 25 octobre 1919, une loi incite les communes à commémorer et glorifier ceux qui ont sacrifié leur vie pour la nation en inscrivant les noms des victimes dans un livre d'or, puis la loi du 31 juillet 1920 fixe les conditions d'attribution d'une subvention pour la construction d'un monument aux morts avec inscription des noms des victimes. La somme versée est proportionnelle au crédit voté par la commune et au nombre de soldats tués par rapport à la population.

À partir des années 1920, la quasi-totalité des communes françaises répond à cet appel, et on retrouve les mêmes scénarios : les conseils municipaux prennent une délibération actant la construction d'un monument, des comités du monument aux morts se constituent, des souscriptions publiques sont organisées et on recherche activement l'emplacement idéal.

Le conseil général de la Drôme, lors de sa séance du 26 septembre 1919, décide de verser une subvention de 100 F aux communes qui le demanderont (délibération du CM). Dans la Drôme, la plupart des monuments aux morts s'élevèrent entre octobre 1919 et 1929. 1919 : Saint-Marcel ; 1920 : Tain, Saint-Uze... ; 1921 : Bourg-lès-Valence, Étoile, Loriol, Chabeuil, Beaumont-lès-Valence... ; 1922 : Portes-lès-Valence, Montélimar, Albon, Châteauneuf-d'Isère ; 1929 : Valence.



5. BOURG-LÈS-VALENCE (Drome). — Monument aux Morts

Monument aux morts place de la République.
(AC BLV, coll. particulière)

LE MONUMENT AUX MORTS DE BOURG-LÈS-VALENCE

Dans ce but, un comité du monument aux morts est constitué¹. La première réunion a lieu le 15 décembre 1919 à 18 h : Sont élus : président M. Dupuis (capitaine en retraite) et vice-président M. Marchand (conseiller municipal). On décide d'inviter toutes les associations politiques, musicales, ouvrières et de proposer deux délégués afin d'avoir une bonne représentation de la population. Ils sont invités à la prochaine réunion et deux postes de vice-présidents sont créés pour MM. Émile Barthelon, conseiller municipal et cartouchier, Fléchaire, mutilé de guerre. La population sera régulièrement informée et associée sur l'évolution du projet. Des réunions publiques ont lieu tous les jeudis à « 8 h du soir », « le comité n'ayant rien à cacher ».

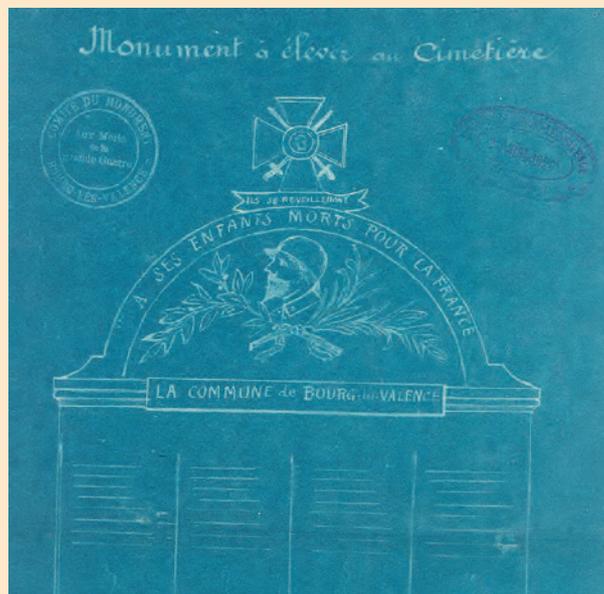


Liste de souscription pour l'érection d'un monument aux morts au nom du vice-président et collecteur Émile Barthelon, 1920. (AC BLV, 1 M 17)

Une souscription publique est mise en place avec seize collecteurs afin de recueillir des fonds pour ériger ce monument aux morts. Les diverses sociétés bourcaines (comité républicain, comité libéral, comité socialiste, Sou des écoles, sapeurs-pompiers, Boule joyeuse, amicale des mutilés, amicale des combattants, association républicaine des anciens combattants, Espérance nautique, harmonie chorale, la Prévoyante, syndicat libre de la cartoucherie, l'Abeille) sont sollicitées pour désigner des délégués.

Rapidement le choix de l'emplacement pour ériger le monument aux morts se pose et les avis sont divergents : place publique ou cimetière ? Émile Barthelon s'oppose à ce qu'il soit sur la place publique. « Il se trouvera en butte aux dégradations des enfants de BLV qui le prendront pour cible et le mutileront », dit-il. Finalement, après de nombreuses discussions, sur proposition de M. Bérard, le comité décide le jeudi 5 février 1920 d'ériger deux monuments : l'un de glorification sur une place publique, l'autre de piété au cimetière. Le 13 mars 1920, la commission de l'emplacement décide qu'il y aura bien un monument de glorification place de la République (cinq voix pour et deux contre) et un monument de piété au cimetière contre le mur de l'usine à gaz, mais le conseil municipal du 13 juin 1920 refuse que

le monument place de la République soit à 20 m du café et approuve seulement l'emplacement de la plaque au cimetière. Il y aura aussi ensuite des divergences avec le curé, car le projet du cimetière a été adopté avec la suppression de l'emblème religieux, il ne veut plus collaborer pour le déplacement des tombes. On lui propose de mettre la Croix de guerre. Finalement, il consentira à échanger les terrains, à condition que sous la Croix de guerre, on inscrive : « Ils se réveilleront. »



Monument de piété au cimetière, dessin, juillet 1920. (AC BLV, 1 M 17)

Les polémiques à propos de l'emplacement précis du monument sur la place de la République seront finalement résolues : « après discussion et jalonnement de la place, il est décidé que le monument sera placé dans l'axe de la rue Dériard, à 4,320 m du caniveau ».

Les principales divergences étant levées, le conseil municipal vote une subvention de 3000 F le 24 janvier 1920. Le comité décide que les noms des victimes de l'explosion de la cartoucherie seront inscrits au même titre que les combattants. Les noms des officiers, sous-officiers et soldats domiciliés à Bourg-lès-Valence avant la mobilisation y seront portés aussi.

En mai 1920, des dessins des monuments aux morts et les listes de noms sont exposés dans cinq commerces. C'est M. Clair, sculpteur qui a été sollicité.

Le 23 septembre 1920, le comité refuse la subvention de l'État qui demandait des modifications concernant « le caractère et le dessin » du monument aux morts car il a jugé que ce n'était pas possible.

1 AC BLV, 1M117

Finalement, le monument aux morts de la place de la République est inauguré le 19 juin 1921. Il aura coûté 17967 F dont 14800 F collectés grâce aux souscriptions particulières et 3000 F financés par une subvention municipale. La plaque du cimetière a déjà été inaugurée, elle, le 31 octobre 1920 à 14 h. Sa tâche achevée, le comité est dissout le 28 août 1921.



Monument aux morts, dessin non retenu, 1920.
(AC BLV, 1 M 17)



Monument aux morts, dessin retenu, envoyé en préfecture, 1920.
Les personnages n'y figurent plus.
(AC BLV, 1 M 17)

LES ÉCHOS DE LA PRESSE

Préparées avec soin, ces inaugurations constituent un événement très important. Les cérémonies sont relatées dans la presse avec force détails et de nombreuses personnalités sont présentes ainsi que les associations, les scolaires et la population.

Le rescapé du combat relate ainsi la cérémonie marquant l'inauguration de la plaque commémorative du cimetière, le dimanche 31 octobre 1920 à 14 h : « Cette plaque est l'œuvre du sculpteur Clerc ; elle est surmontée d'un fronton orné d'une Croix de guerre au-dessous de laquelle se trouve dessinée une tête de poilu entourée de lauriers, en marbre, avec 154 noms gravés en rouge. Constitution du cortège à 2 h salle du Vote avec délégations du Comité, du conseil municipal, du délégué du préfet, des écoles et sociétés locales. La plaque est remise par Dupuy président du comité au maire Bochirol. Appel des disparus. Association des cinq morts de la cartoucherie (explosion 15 mai 1916) dont les noms vont figurer². »



Monument de piété du cimetière Gay-Lussac, 2013.
(AC BLV, coll. I. Droogue-Chazalet)

Il relate également l'inauguration du monument, place de la République le 19 juin 1921 : « Dimanche dernier 19 juin a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de BLV tombés au Champ d'honneur. Cette émouvante cérémonie a revêtu un caractère grandiose et a été favorisée par un temps propice ». 2 h 1/2 les notabilités et sociétés diverses se groupent place Pompéry pour former le cortège qui se dirige avec « clairons, tambours et musique » vers la place de la République où est érigé le monument. Sonnerie « Aux champs » le voile tombe, apparaît « le sobre et imposant mausolée » sur lequel sont gravés les noms des morts ; chant patriotique par les enfants des écoles. Discours du capitaine Dupuy, du maire, de Messieurs Buclon, Roussier président UNC, des députés, Monsieur Perdrix et le préfet. Harmonie de Valence³.



Ancien combattant avec le casque Adrian, la Croix de guerre, les feuilles de chêne et le rameau d'olivier. Extrait du dessin du futur monument, 1920.
(AC BLV, 1 M 17)

La tonalité de l'article dans *Le Journal de Valence*, le principal journal républicain de l'agglomération, est identique, mais nous offre plus de détails sur le déroulement de la cérémonie : « Une émouvante cérémonie : l'inauguration du monument aux enfants de Bourg-lès-Valence morts pour la patrie. La commune de BLV honorait dimanche dernier, dans une cérémonie qui ne manqua point de grandeur ni de beauté, la mémoire de ses enfants morts pour la France.

2 ADD, CP 274 B/1, *Le rescapé du combat*.

3 ADD CP 274/1, *Le rescapé du combat*.

2h formation du cortège place Pompéry pour aller place de la République. En-tête boy scout, enfants des écoles, les clairons, l'harmonie, les membres du comité, les autorités : Vatin, préfet, Perdrix sénateur, Bochirol maire de Bourg-lès-Valence, les représentants de l'armée. Viennent ensuite avec les drapeaux les anciens combattants, les mutilés de guerre, les médaillés militaires, les anciens combattants 1870-1871, l'association des Alsaciens Lorrains et les pompiers. Le CM et les familles des disparus ferment la marche. Une vente de fleurs du souvenir a lieu par des charmantes jeunes filles. Place de la République, autour du monument, le cortège forme un immense carré. Les clairons sonnent le "garde à vous", les drapeaux s'inclinent, le voile qui enveloppe la pyramide est enlevé et le chœur des enfants, sous la direction de Mr Faivre entonne *La Marseillaise*,

tandis que toutes les têtes se découvrent. Le monument est l'œuvre de Mr Clerc. Surmonté d'un buste de la république, il porte sur l'une de ses faces un médaillon représentant une tête de poilu entourée de feuilles de laurier et de chêne. Sur les autres faces sont gravées, en lettres d'or, les noms des 182 fils de BLV tombés au champ d'honneur. Les discours sur une tribune d'honneur, le capitaine Dupuy prend la parole le 1^{er} et fait la remise du monument au maire, il remercie les souscripteurs, la municipalité et l'artiste puis discours du maire, du Commandant Michel, de Messieurs Buclon, Archimbaud et Escoffier anciens combattants, puis Monsieur Perdrix sénateur et le Préfet termine. Dépôt de gerbes par les enfants puis le cortège va salle du Vote pour un vin d'honneur aux autorités et concert place de la république par l'harmonie⁴. » ●



Monument aux morts, place de la République, 1959. Les obus cantonnant l'ancienne clôture ont été remplacés par une clôture grillagée. (ADD, 95 Fi, coll. Cellard)

4 ADD, CP 167/90, *Le Journal de Valence*.

LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE DANS LA DRÔME PENDANT L'ENTRE- DEUX-GUERRES

Quatre ans après la mort du dernier poilu français, la loi du 28 février 2012 qui fixe au 11 Novembre « l'hommage à tous les morts pour la France », efface définitivement le caractère spécifique du 11 Novembre des origines : la commémoration de la fin de la première guerre de conscription depuis la Révolution, et un conflit sans précédent, ayant laissé tout un peuple meurtri.

Il faut quatre ans aux anciens combattants pour obtenir « leur » 11 Novembre. Puis ils en fixent rapidement le rituel. Enfin, dans les années 1930, les débats du moment s'invitent à la cérémonie. Ce sont ces trois moments qu'on se propose de suivre dans la Drôme.

LA DÉCISION (1919-1922)

1919 — L'ANNÉE DE LA VICTOIRE

La grande manifestation de 1919 est le défilé des armées alliées à Paris, le 14 juillet, peu après la signature du traité de Versailles. Le 11 novembre est ignoré : la loi du 25 octobre décide que « tous les ans, le 1^{er} ou le 2 novembre, une cérémonie sera consacrée dans chaque commune à la mémoire et à la glorification des héros morts pour la patrie [...] avec le concours des autorités civiles et militaires » (art. 6). En réalité, on perpétue un usage existant¹ : Valence et Romans par exemple, organisaient des cérémonies au cimetière avant 1914. Pendant la guerre, puis en 1919 et 1920, à la Toussaint, Poincaré et Millerand visitent les tombes militaires à Bagneux, Ivry et Pantin, et jusqu'en 1938, tous les présidents de la République déposent une gerbe ou une palme à l'Arc de Triomphe le 1^{er} novembre, en suivant un protocole très réduit².

Dans la Drôme, le dimanche 2 novembre, on vient devant les tombes des soldats morts dans les hôpitaux locaux³, ou bien à Die, devant un monument provisoire. À Crest, la municipalité, les classes 1887 à 1917 avec leurs

drapeaux, les enfants des écoles, les corps constitués et la population se rendent au cimetière, puis plantent un arbre dit des « Pupilles de la Nation »... L'après-midi, on expose les portraits des morts de la commune à l'école des garçons⁴.

Les discours évoquent les souffrances au front, les larmes à l'arrière et surtout le sacrifice des héros « pour la plus juste des causes » (Valence)...

Pour le 11 novembre, dans une presse entièrement tournée vers les élections législatives du dimanche suivant, on ne relève qu'un banquet des poilus à La Chapelle-en-Vercors⁵, et à Grignan, un cortège officiel vers le site du futur monument⁶.

1920 — L'ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE

1920 est l'année du cinquantenaire de la République, le 4 septembre. Par la loi du 1^{er} septembre, il est décidé de le célébrer le 11 novembre « anniversaire du jour où la victoire des armées de la République a restitué l'Alsace et la Lorraine à la France » (art. 1^{er}), et de faire exceptionnellement de ce jeudi un jour férié : cinquante ans après, la République venge la défaite de l'Empire, et retrouve ses deux provinces perdues⁷.

Ce jour-là, à Paris, un impressionnant cortège se forme place Denfert-Rochereau⁸. Il conduit le cœur de Gambetta au Panthéon, et le Soldat inconnu choisi la veille à Verdun, à l'Arc de Triomphe où ce poilu citoyen retrouve, sous *La Marseillaise* de Rude, la mémoire des volontaires de 1792⁹.

Dans la Drôme, on organise des défilés vers les monuments ou les cimetières, des retraites aux flambeaux,

4 *Le Crestois*, 1^{er} nov. 1919, p. 2.

5 *Ibid.*

6 *La Croix de la Drôme*, 30 nov. 1919, p. 2.

7 Deux inscriptions seront apposées sur l'Arc de Triomphe : « 4 septembre 1870. Proclamation de la République » et « 11 novembre 1918. Retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France » (art. 2).

8 Le colonel Denfert-Rochereau est le défenseur invaincu de Belfort en 1870-1871. L'ouverture des cérémonies sur cette place est hautement symbolique !

9 Il y est inhumé le 28 janvier 1921.

1 LALOUETTE (Jacqueline), *Jours de fête. Jours fériés et fêtes légales dans la France contemporaine*, Paris, Tallandier, 2010, p. 84 à 94.

2 Voir le journal *Le Temps*.

3 ACCV, 2 D 1 / 23, avis du maire, 28 oct. 1919 pour Valence.

des manifestations sportives, des concerts, des bals, des banquets. À Boulc, on plante un « *arbre de la Victoire*, placé à côté de l'ancien arbre de la Liberté (qui) rappellerait à tous l'effort fait par nos pères pour créer la République, et le dévouement sublime de nos armées pour défendre La Patrie¹⁰ » ; à Rochefort-Samson, le cortège défile devant le tilleul « arbre de la Victoire, planté religieusement à la sortie de l'église¹¹ ». Les orateurs fêtent la République qui, « portant au cœur depuis cinquante ans la douleur des fautes dont elle avait reçu le funeste héritage [...] a retrouvé la joie en recouvrant ses enfants perdus. [...] Vétérans de 1870, redressez la tête. [...] Vous aviez commencé la lutte, nous l'avons terminée¹². » Ils saluent les « dignes descendants des soldats de l'an II, et comme eux, soldats du Droit, de la Justice, de la Liberté du monde¹³ ».

Valence et Romans décident de célébrer les deux anniversaires à leur date exacte. Le 4 septembre, Valence et Bourg-lès-Valence organisent un banquet, des joutes, des concerts, une retraite aux flambeaux entre les deux villes, un bal¹⁴. Au banquet, Perdrix, le maire radical de Valence, vante la III^e République, ses lois libérales des années 1880, la diffusion de l'instruction, la Séparation des Églises et de l'État ; il évoque Gambetta, Ferry, Combes..., et les Drômois Madier de Montjau et Maurice Faure¹⁵, un discours très partisan dans un contexte de reconstruction de la gauche¹⁶. Le 11 novembre, au cimetière, le même Perdrix est bien plus fédérateur : « [...] Associons-nous de tout cœur à l'hommage national rendu aujourd'hui même à la mémoire du Poilu inconnu [...] et ne lui faisons pas l'injure de le mêler à nos luttes intestines, à nos discordes politiques qu'il a cru avoir étouffées à jamais par son suprême sacrifice¹⁷. »

À Romans, le 4 septembre, devant le monument des États Généraux inauguré en 1889, Nadi le maire socialiste, rappelle 1789, 1830, 1848, l'avènement de la III^e République... la réunion des trois ordres à Vizille en juillet 1788 et celle des États du Dauphiné à Romans, en décembre. « C'était alors [...] le premier élan des foules vers la liberté. [...] Nous sommes dans la tradition la plus pure, en ce cinquante-naire [...] en reprenant avec la même ferveur la lutte pour le sublime idéal, [...] la République sociale et universelle¹⁸. » En revanche, le 11 novembre, la municipalité est absente, regrettant « de ne pouvoir encore fêter la paix générale et

décisive, [...] des soldats tombant encore sur de lointains champs de bataille¹⁹. » Parallèlement, les autorités, les anciens combattants, les associations, la population célèbrent toujours la Toussaint où les cortèges sont parfois importants²⁰.

1921 — LA FÊTE « RETARDÉE »

En 1921, la Toussaint est encore célébrée, à Montélimar, Saillans et à Valence où aucun discours n'est prononcé²¹. À Die, à Allan, l'initiative de la manifestation revient aux anciens combattants.

Sous leur pression, la loi du 10 novembre 1921 décide de célébrer « annuellement l'anniversaire du 11 novembre, fête de la Victoire et de la Paix » (art. 1^{er}), le 11 novembre si c'est un dimanche, sinon le dimanche suivant (art. 2). De ce fait, le dimanche 13 novembre, des défilés répertent ceux de la Toussaint comme à Romans ; à Nyons, on inhume avec éclat un soldat ramené du front, accompagné par les enfants des écoles, les sociétés de la ville avec leur drapeau, et la musique municipale²². La fête « de la Victoire et de la Paix » se célèbre toujours devant des tombes !

Mais le 11 novembre a été pour les poilus le jour, unique, de la délivrance et du couronnement de leur sacrifice, aussi refusent-ils d'en déplacer la commémoration ! À Valence, le dimanche 13, l'UNC ne pavoise pas... Au premier congrès de la Fédération départementale de l'UF à Valence, le 4 décembre, devant André Maginot, ministre des Pensions, le président Jean Buclon proteste contre « l'escamotage » de la fête du 11 novembre : « arrêt de l'abominable tuerie..., dissipation du long cauchemar de plus de quatre ans..., tarissement du flot de sang..., journée de recueillement..., date de l'hommage ! »²³ Les pressions continuent tout au long de l'année 1922²⁴ ..., jusqu'à la victoire !

1922 — LA « VICTOIRE » DU 11 NOVEMBRE

La loi du 24 octobre 1922, la quatrième en quatre ans, fixe enfin la « commémoration de la victoire et de la paix » au 11 novembre et en fait un jour férié. Les anciens combattants tiennent enfin « leur » fête dont ils élaborent le programme avec les municipalités. À Valence, ils obtiennent le transfert de la visite des tombes militaires de la Toussaint au 11 novembre²⁵, puis un goûter pour les pupilles au lieu

10 *Le Journal de Die et de la Drôme*, 20 nov. 1920, p. 2.

11 *La Croix de la Drôme*, 21 nov. 1920, p. 2.

12 *Le Messager de Valence*, 15-16 nov. 1920, p. 1 et 2. Dujet, président de la « Ligue des Combattants de la Drôme » à Romans.

13 *Le Bonhomme Jacquemart*, 18 nov. 1920, p. 1 et 2. Dr Eynard, conseiller général de Bourg-de-Péage.

14 ACCV, 1 I 7, programme, 1^{er} sept. 1920.

15 *Le Journal de Valence*, 6-7 sept. 1920, p. 1 et 2.

16 On est à la veille du congrès de Tours, en décembre, qui voit la naissance du PCF.

17 *Le Journal de Valence*, 14 nov. 1920, p. 2.

18 *Le Bonhomme Jacquemart*, 9 sept. 1920, p. 2.

19 *Ibid.*, 18 nov. 1920, p. 1.

20 *Le Journal de Valence*, 31 oct. 1920, p. 2. À Valence, cette année-là, la visite des autorités aux tombes des soldats est exceptionnellement reportée au 11 novembre.

21 ACCV, 2 D 1/23, avis du maire, 29 oct. 1921. *L'Ancien Poilu* [UNC Drôme], nov. 1921, p. 2. À Valence, première mention d'un bouquet déposé sur les tombes des soldats allemands par l'UNC.

22 *Le Pontias*, 20 nov. 1921, p. 2.

23 *Le Rescapé du Combat* [UF Drôme], déc. 1921, p. 2 et 3.

24 *Le Journal de Valence*, 9-10 janv. 1922, p. 1 et 2. L'UF drômoise salue une proposition de plusieurs députés, dont Léon Archimbaud élu drômois, pour faire du 11 novembre un jour férié.

25 ACCV, 1 I 7, commission municipale des Finances et Travaux, 6 oct. 1922.

d'un feu d'artifice. Ainsi a été réservée « en ce jour mémorable, la meilleure place [...] aux morts de la guerre et à leurs orphelins²⁶. » Nyons, où une cérémonie semblable avait eu lieu quelques jours auparavant, le 22 octobre, à l'occasion de l'inauguration du monument aux morts, organise un nouveau cortège à la hâte²⁷. À Saint-Rambert-d'Albon, après la commémoration officielle de la Toussaint, les anciens combattants se contentent d'un défilé, chapeau bas, devant le monument, avant leur banquet²⁸. À Loriol, la municipalité ne prend aucune initiative, mais elle se joint au cortège²⁹. À Romans et à Saint-Vallier, elle s'abstient.

On reprend le canevas du 14 Juillet : distribution de secours aux indigents, revue des troupes de la garnison, retraite aux flambeaux... On reprend le rituel de la Toussaint et des années précédentes³⁰.

À Saint-Vallier, les mutilés, l'ARAC et les APG organisent un cortège unique. À Montélimar, malgré les divergences d'opinions, les diverses associations se retrouvent au banquet³¹. Toutefois, l'ARAC suscite des réactions négatives. À Saillans, sa gerbe est arrachée du monument pendant la nuit et jetée au loin. À Romans, elle propose d'exclure du cortège les organisations à tendance patriotique et les drapeaux, puis de déposer une gerbe sur une tombe française et une tombe allemande. Les mutilés refusent : ils respectent toutes les idées, mais « ils n'admettent pas [...] l'absence de leur drapeau [...] emblème de toutes les souffrances réunies et de leurs droits sacrés » ; et ils ne peuvent fleurir la tombe d'un soldat allemand en ce jour du 11 Novembre³². Dans l'après-midi, l'ARAC accompli sa démarche seule, suscitant quelques jours plus tard une tribune libre indignée. L'auteur y évoque ce jour de délivrance... et aussi de désolation dans bien des foyers... « Pourquoi mêler, ce jour-là, à des souvenirs si intimes, si sacrés, le souvenir de nos ennemis... Quelle profanation ! Petite fleur cultivée par une mère inconsolable, où vas-tu ? Sur la tombe d'un soldat allemand. C'est peut-être lui qui a tué le soldat français que nous venons honorer au cimetière. Qui sait ? [...] Que ce geste est regrettable, et combien je suis confus qu'il ait osé se produire³³. » On le voit, l'hostilité envers l'ennemi subsiste !

26 *Le Rescapé du Combat* [UF Drôme], nov. 1922, p. 3.

27 *Le Pontias*, 19 nov. 1922, p. 2.

28 *Le Rescapé du Combat* [UF Drôme], déc. 1922, p. 2.

29 *Ibid.*, p. 1.

30 *Le Messager de Valence*, 16 nov. 1922, p. 2. À Montbrison-sur-Lez, le monument aux morts est inauguré ce 11 novembre 1922. Le conseiller général rappelle la joie intense à l'annonce de l'armistice, et il poursuit, tranchant avec les discours habituels : « L'humiliation de Metz et de Sedan est effacée. [...] Il ne faut pas que l'Allemand prospère tandis que le Français voit ses charges augmentées. L'Allemand doit réparer et payer. Pour cela l'union qui nous a donné la victoire doit subsister, durer toujours... »

31 *Le Journal de Montélimar*, 18 nov. 1922, p. 1.

32 *Le Rescapé du Combat* [UF Drôme], nov. 1922, p. 3.

33 *L'Impartial de la Drôme*, 23 nov. 1922, p. 1.

L'INSTALLATION (LES ANNÉES 1920)

LA DATE

À Donzère, la Toussaint conserve la première place pendant tout l'entre-deux-guerres³⁴ et des cortèges officiels subsistent à Anneyron et Mirabel aux Baronnies (1926), à Saillans (1930)³⁵... La plupart des communes transfèrent la cérémonie officielle au 11 novembre (Valence en 1922, Die et Montélimar en 1923, Bourg-lès-Valence en 1924...), mais les anciens combattants n'en continuent pas moins de venir fleurir le monument ou les tombes le jour de la Toussaint, même l'ARAC à Saint-Donat en 1924³⁶. En 1936, la foire annuelle des Pilles tombant le 11 novembre, la manifestation est avancée au jour de la Toussaint.

Parfois la commémoration est déplacée : au dimanche 16 à La Beaume-d'Hostun, en 1924, « en raison de travaux pressants retenant la population de notre petite commune » ; à Châteauneuf-sur-Isère en 1926 « par suite de circonstances exceptionnelles dues principalement au retard des travaux des champs » ; ou encore à Saint-Restitut en 1931, dans une « région composée de travailleurs³⁷ ». À Espeluche et Rochefort-en-Valdaine où il y a une seule section pour les deux communes, on se réunit deux dimanches consécutifs, puis à partir de 1932, le 11 novembre et un dimanche voisin, et enfin en 1937, le matin et l'après-midi du 11 novembre.

LE RITUEL

Parfois, les municipalités sont absentes. Aussi leur retour, est-il particulièrement apprécié : à Bourg-de-Péage et Marsanne en 1929, Saint-Uze et Valaurie en 1930, Suze-la-Rousse en 1936, et surtout Romans en 1932³⁸...

LE CORTÈGE

Il affirme la dimension civique de la commémoration en rassemblant les autorités, les écoliers, les associations locales, c'est-à-dire la société organisée. Il la conduit vers le monument ou (et) le cimetière, devant un second monument ou des tombes de soldats, par un itinéraire qu'on

34 AC Donzère, délibération du 18 oct. 1925.

35 Anneyron, *Le Rescapé du Combat* [UF Drôme], nov. 1926, p. 1. Mirabel, *Le Pontias*, 7 nov. 1926, p. 2. Saillans, *La Volonté Socialiste*, 22 nov. 1930, p. 4.

36 *Le Bonhomme Jacquemart*, 8 nov. 1924, p. 2. Aujourd'hui encore (2018), à Portes-lès-Valence par exemple, deux cérémonies sont organisées par la municipalité et le comité d'entente des anciens combattants : le 1^{er} novembre au cimetière et le 11 au monument aux morts.

37 La Beaume d'Hostun : *Le Rescapé du Combat* [UF Drôme], nov. 1924, p. 3. Châteauneuf-d'Isère : *Ibid.*, nov. 1926, p. 1. Saint-Restitut : *Le Rescapé du Combat*, Éd. Montélimar, nov. 1931, p. 2.

38 Bourg-de-Péage, *L'Impartial de la Drôme*, 14 nov. 1929, p. 3 et *Le Bonhomme Jacquemart*, 20 nov. 1929, p. 2. Marsanne, *Journal des Mutilés et Anciens Combattants de Montélimar* [UF], déc. 1929, p. 2. Saint-Uze, *Le Rescapé du Combat*, déc. 1930, p. 4. Suze-la-Rousse, *Le Rescapé du Combat-Notre France*, déc. 1936, p. 3. Romans, *Le Bonhomme Jacquemart*, 9 nov. 1932, p. 2 et 16 nov. 1932, p. 2 ; *L'Impartial de la Drôme*, 10 nov. 1932, p. 1 et 17 nov. 1932, p. 1.

allonge du reste à travers le bourg quand le lieu du rassemblement et le monument sont voisins. Parfois, il revient sur une place centrale, pour une nouvelle *Marseillaise* ou un bref concert, avant la dispersion.

À Valence, les anciens combattants sont placés vers la tête du cortège ; à Loriol et à Crest, vers la fin. En 1930, le préfet demande qu'ils viennent après les autorités, en tête des associations locales³⁹, ce que sollicite l'UMAC de Crest en 1931 : « Puisque le 11 Novembre est avant tout la fête des anciens combattants survivants ou morts, ne conviendrait-il pas de faire une place d'honneur aux premiers pour honorer plus dignement les seconds⁴⁰ ? » et en 1933, ils marchent derrière les enfants des écoles et la fanfare⁴¹. La dimension du cortège n'est connue que pour Valence : plus de 1000 personnes en 1929 et 1700 environ de 1934 à 1938 dont 1100 à 1200 anciens combattants⁴².

LE RECUEILLEMENT

Devant le monument et les tombes, « la minute de silence » est d'abord « une minute poignante où la pensée de tous les anciens combattants va vers ceux qui furent nos compagnons dans la boue et dans le sang et qui n'eurent pas la douce joie de revenir vers ceux qui les attendaient⁴³ ». À Valence il n'y a aucun discours. À Saint-Jean-en-Royans en 1923, après la minute de silence, le cortège fait un tour de ville et revient devant le monument pour l'allocution du maire, avant la dispersion⁴⁴.

Ce moment de profond recueillement, reproduit dans toutes les communes en ce même jour, transforme « la commémoration de la victoire et de la paix », en une immense expression de deuil national.

À Montélimar, après l'intervention inopinée d'un poète local en 1928 et 1929, on interdit toute parole : pour l'Amicale des Mutilés et Anciens Combattants, « aucune parole, ne pouvait traduire le respect et l'admiration que nous devons à nos morts. [...] C'est dans l'intimité de ce pieux recueillement que s'écrit le plus beau poème⁴⁵ ». En 1928, l'UMAC de Valence souhaite le silence dans le défilé lui-même, et en 1933, « afin de donner à cette manifestation du souvenir toute sa signification, la municipalité (a)

décidé que le cortège se déroulerait sans bruit, sans clique et sans musique. Seule l'Harmonie municipale jouera les morceaux de circonstance au monument aux morts et au cimetière⁴⁶ ».

LE FLEURISSEMENT

Quand le cortège est important, il se reforme après la minute de silence et défile devant le monument pour le dépôt des gerbes, palmes et bouquets, pendant que la musique joue une marche funèbre. À Beaufort-sur-Gervanne, en 1924, la « magnifique palme » a été achetée par souscription publique⁴⁷ et à Luc-en-Diois en 1932, la couronne a été confectionnée par les anciens combattants eux-mêmes⁴⁸. Exceptionnellement, à Montélimar et à Romans, un avion de l'aérodrome voisin fait pleuvoir des fleurs sur la cérémonie⁴⁹. On tient aux égards : à Dieulefit, en 1931, comme « la première gerbe déposée ne fut pas celle des anciens combattants, le bureau donne mandat à son président pour se mettre en rapport avec le maire afin que ce fait ne se renouvelle plus⁵⁰ ». Parfois, le monument est déjà fleuri à l'arrivée du cortège. À Romans, l'accès aux plaques de l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville, est libre pendant toute la journée pour les familles⁵¹.

Les tombes des soldats allemands ne sont pas oubliées : une gerbe de l'ARAC en 1923 à Romans ; à Valence une gerbe de l'UMAC en 1926, puis quasiment toutes les années à partir de 1929⁵².

LA MUSIQUE, LES CHANTS ET POÈMES, L'APPEL

Les harmonies municipales et les fanfares jouent des « morceaux de circonstance », dans la très grande majorité des cas, *La Marche funèbre* de Chopin⁵³. Avec *La Marseillaise*, on relève aussi *Le Chant du Départ*, le très patriotique *Chant des Girondins* à Larnage en 1924 et Chantemerle-les-Blés en 1928⁵⁴, des pièces d'Ernest Sciupi, compositeur isérois (1873-1953) et d'Alfred Delbecq. Les clairons et tambours des sociétés sportives ouvrent et ferment le ban, encadrant la minute de silence. Enfin, la sonnerie *Aux Morts* apparaît à Valence en 1932⁵⁵, à Crest et Montélimar en 1933, à Livron et Saillans en 1937...

39 ACCV, 1 | 9, circulaire du 7 nov. 1930.

40 *Le Rescapé du Combat*, nov. 1931, p. 1 et *Le Crestois*, 14 nov. 1931, p. 3.

41 Selon un protocole laïque et républicain. En effet, dans les processions religieuses, l'officiant, à la place d'honneur, ferme la marche. Voir PROST (Antoine), « Les monuments aux morts. Culte républicain : culte civique ? culte patriotique ? », in NORA (Pierre), *Les lieux de mémoire*. t 1, *La République*, Paris, Gallimard, coll. Quarto, 1997, p. 213 et note 33, p. 223.

42 ACCV, 1 | 9 à 1 | 13, estimations par les services municipaux pour la préparation de la cérémonie.

43 Cléon-d'Andran, *Le Rescapé du Combat*, Éd. Montélimar, déc. 1931, p. 3.

44 *Le Rescapé du Combat*, nov. 1923, p. 2.

45 *Le Journal de Montélimar et de la Drôme*, 29 nov. 1930, p. 1.

46 *Le Rescapé du Combat*, déc. 1928, p.5, AG du 9 déc. *Ibid.*, nov. 1933, p. 1.

47 *Ibid.*, déc. 1924, p. 2.

48 *Ibid.*, nov. 1932, p. 2.

49 À Montélimar en 1926, 1927, 1928, 1931. À Romans en 1932, 1935 et 1938.

50 *Le Rescapé du Combat*, Éd. Montélimar, nov. 1931, p. 2.

51 AC Romans, 2 D 9, arrêté du maire, 1^{er} mars 1924.

52 ACCV, 39 J 26, achat de gerbes pour les tombes allemandes du cimetière de Valence en 1929 et 1930.

53 3^e mouvement de la sonate n°2, op. 35.

54 Le refrain en est le suivant : « Mourir pour la Patrie, Mourir pour la Patrie / C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie ! »

55 ACCV, 1 | 10, rapport de la Place, 7 nov. 1932. Elle a été introduite pour la première fois à l'Arc de Triomphe, le 14 juillet 1931.

Dans les petites communes, les enfants des écoles animent la cérémonie avec des « chants de circonstance » ou des « vers appropriés », le plus souvent l'*Hymne aux Morts* de Victor Hugo⁵⁶. À Sahune, en 1926 et 1929, il est chanté par le chœur des anciens combattants qui, en 1932 encore, interprète des « chants funèbres⁵⁷ ». On chante aussi l'*Hymne des temps futurs*, d'après l'*Ode à la Joie* de la 9^e symphonie de Beethoven... Parmi les nombreux poèmes récités par les écoliers, retenons à La Baume-d'Hostun en 1936 le *De profundis de la tranchée* du poète Jean-Marc Bernard, né à Valence et tué sur le front en 1915, à 33 ans⁵⁸. Enfin des poètes locaux interviennent parfois, à Montélimar en 1928 et 1929 on l'a vu, à Étoile en 1925. Des anciens combattants viennent réciter leurs propres vers à Rochegude en 1932 et à Grignan en 1934⁵⁹. Curieusement, dans ce rituel funèbre, l'*appel* n'est signalé que dans un petit nombre de communes...

LE DISCOURS

Dans les discours, la victoire est très peu évoquée. Il n'y a guère que le président des « Combattants de la Drôme », rattachés à l'UNC, à Romans, pour rappeler en 1923 cette date « qui consacra l'effondrement du militarisme et de l'orgueil allemands [...] », et annoncer en 1929 la minute de silence à la mémoire des morts et combattants qui « ont conservé à la France l'intégrité de son territoire et nous ont rendu l'Alsace et la Lorraine, les deux provinces perdues en 1870. [...] Le 11 novembre fut le jour à jamais historique où l'impérialisme allemand se mit à genoux devant nos soldats, [...] ce jour de grande victoire pour la France⁶⁰ [...] ».

On prononce des « paroles de circonstance » évoquant d'abord « le jour le plus inoubliable [...] où nous pouvions nous permettre de nous dire : à demain⁶¹ ! » ou encore la « date mémorable [...] poilu mon frère, [...] condamné à mort tous les jours, soudain gracié⁶² ». On se remémore les « affreuses journées du front », la fin de « plus de quatre années de combats cruels et sans merci », le million et

demi de morts⁶³. On exalte les vertus morales et le sacrifice de ceux qui ont répondu à l'appel de la patrie... Quand les tensions politiques s'exacerbent, pour souhaiter le retour à l'union, on « rappelle la camaraderie qui existait dans les tranchées et qui atténuait les souffrances multiples endurées⁶⁴ ». Puis, au fil des ans, le thème de la paix prend une place croissante⁶⁵.

LA FÊTE

Le banquet est le moment des retrouvailles entre anciens combattants, du bonheur de se revoir, d'évoquer les heures difficiles... et les autres⁶⁶, moment où règne la gaieté et où s'expriment les talents des chanteurs et des conteurs...

On offre aux pupilles (et aux enfants des écoles) des friandises, un goûter ; à Saint-Vallier en sus, une séance de cinéma ; à Valence, à partir de 1923, après le goûter, une séance récréative, et un livret de Caisse d'Épargne de cinquante francs pour chaque pupille ayant obtenu le Certificat d'études primaires. À Romans, la séance récréative et le goûter apparaissent seulement en 1932.

La journée comporte des concerts, parfois des retraites aux flambeaux la veille ou le soir même, souvent un grand bal, exceptionnellement un feu d'artifice (Anneyron en 1933) ou une fête foraine (Larnage en 1924). À Valence, à partir de 1923, « la saison n'étant pas favorable », la retraite aux flambeaux est supprimée, ainsi que les bals publics en raison du « caractère de la fête ». Ici, la liesse populaire d'un jour de fête est contenue, face au souvenir de l'épreuve⁶⁷...

QUEL RENOUVELLEMENT ?

En 1928, pour le dixième anniversaire de l'armistice, le préfet suggère « une minute de silence marquée par un arrêt de la circulation [...] à onze heures du matin, heure de la cessation du feu le 11 novembre 1918 » annoncée par une sonnerie de cloches ou de clairons⁶⁸, mais on n'en trouve pas trace dans les comptes rendus...

Au fil des ans, la commémoration peut prendre plus de solennité, quand se constituent des sections d'anciens combattants⁶⁹. À Pont-de-Barret, depuis 1931, les membres du bureau rejoignent en car, successivement, Manas, Eyzahut, Rochebaudin et Félines qui dépendent

56 Extrait des *Chants du Crépuscule*, 1835 : « Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie / Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie [...] » Refrain : « Gloire à notre France éternelle ! / Gloire à ceux qui sont morts pour elle ! [...] ».

57 *Le Combattant du Sud-Est* [UNC Lyon], déc. 1926 et déc. 1932. *Le Messenger de Valence*, 16 nov. 1929, p. 2.

58 *Le Rescapé du Combat - Notre France*, déc. 1936, p. 6.

59 Étoile : *Le Messenger de Valence*, 19 nov. 1925, p. 2. Rochegude : *Le Rescapé du Combat*, Éd. Montélimar, nov. 1932, p. 2. Grignan : lecture d'un poème composé par un camarade, « douloureuse victime de la guerre, alité depuis de longues années », *Ibid.*, nov. 1934, p. 2.

60 *Le Combattant de la Drôme* [UNC Romans], déc. 1923, p. 2. *Le Bonhomme Jacquemart*, 13 nov. 1929, p. 2. Ce patriotisme se voit aussi à Rochefort-Samson au service religieux du 11 novembre 1926, où la quête est faite par deux fillettes costumées en Alsacienne et en Lorraine. *Le Messenger de Valence*, 17 nov. 1926, p. 2.

61 *Le Bonhomme Jacquemart*, 12 nov. 1924, p. 1. Colinet, président des Mutilés de Romans.

62 *Le Journal de Die et de la Drôme*, 29 nov. 1930, p. 2.

63 *Journal des Mutilés et Anciens Combattants de Montélimar*, nov. 1929, p. 1 et 2. Discours du maire de Bouvières : « Disposés en file indienne, ils formeraient un ruban de 3 000 km, trois fois la distance de Dunkerque à Perpignan, un tiers de la distance du pôle à l'équateur. »

64 Saint-Gervais-sous-Roubion — Bonlieu, *Le Rescapé du Combat*, Éd. Montélimar, nov. 1935, p. 3.

65 Voir la troisième partie.

66 DORGELÈS (Roland), *Bleu horizon. Pages de la Grande Guerre*, Paris, Albin Michel, 1949, chapitre III, « À la table du Bectorium », p. 93-116.

67 ACCV, 1 | 7, commission municipale, 30 oct. 1923. À Valence toujours, la revue militaire au Champ de Mars est supprimée à partir de 1925.

68 *Ibid.*, 1 | 8, lettre du 7 nov. 1928.

69 Entre 1924 et 1931, le nombre de sections de l'Union fédérale triple dans la Drôme.

d'une même la section, et à partir de 1933, ils apprécient le concours d'un jeune clairon⁷⁰.

Pour pallier la lente disparition des anciens poilus ainsi que la lassitude et l'indifférence, on se tourne vers les jeunes. À Pontaix en 1930, avec les enfants, le maire plante deux cyprès au cimetière à côté du monument. « Vous en reparez souvent, plus tard quand [...] nous serons vieux ou partis ! Soignez-les ces arbres ! Regardez-les grandir ! Aimez-les⁷¹ ! » En 1932, afin de lutter contre l'oubli et soutenir les idées pacifiques, l'Amicale de Montélimar organise un concours pour les enfants de ses membres, âgés de moins de treize ans, une rédaction sur le modèle du Certificat d'études : « Le jour du 11 novembre, vous êtes allés déposer une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts de votre commune. Dites quelles pensées cette visite a fait naître dans votre esprit, tant à l'égard des soldats morts au champ d'honneur que vis-à-vis de ce procédé barbare et affreux qu'est la guerre. Quels moyens pouvons-nous employer pour empêcher le retour de semblables horreurs ? »

Le premier prix est décerné à une jeune fille de Truinas pour le texte suivant : « 11 novembre ! Aujourd'hui dans toute la France, les monuments aux morts seront fleuris de gerbes. Et je suis un peu triste en pensant que ma chère commune n'a pas de monument. Dans la mairie, une plaque de marbre rappelle seulement les morts glorieux de mon village et personne aujourd'hui n'ira leur porter des fleurs. Mais dans mon cœur ils ne seront pas oubliés, les soldats morts au champ d'honneur, et ma gerbe de fleurs ce sera toute ma reconnaissance qui monte vers eux, plus ardente, en ce jour si plein de souvenirs. Oh ! la guerre ! Quelle chose affreuse. Se peut-il que des peuples civilisés en arrivent à des procédés si barbares ? Je frémis en pensant à tout ce qu'ont souffert les soldats, en pensant à toutes les victimes de la guerre. Oh ! Oui, je ferai tout ce qui m'est possible pour empêcher le retour de semblables horreurs. Pour l'instant, ce que je ferai sera bien peu. Tout de même il me semble qu'en s'aimant davantage, les uns les autres, en apprenant à fraterniser avec les autres peuples, on peut servir la paix. Dans mon entourage, je veux la faire aimer en évitant les disputes. »

Le journal commente : « [...] Comme nous aimerions entendre un pareil langage dans la bouche des jeunes Allemandes ! Mieux que les canons, cet esprit nous donnerait la sécurité⁷². » Enfin, dans le même sens, l'Union fédérale crée les « Jeunesses de l'Union fédérale ». Dans la Drôme, le mouvement, parti de Saint-Vallier, compte vingt-trois sections en 1936⁷³.

70 *Le Rescapé du Combat*, Éd. Montélimar, nov. 1933, p. 2.

71 *Le Journal de Die et de la Drôme*, 15 nov. 1930, p. 2.

72 *Le Rescapé du Combat*, Éd. Montélimar, oct. 1932, p. 2 et déc. 1932, p. 2.

73 ADD, 39 J 16, lettre du 19 oct. 1936.

DES EXCEPTIONS

En 1934, on ne pavoise pas, en raison du deuil national d'un mois décrété après l'assassinat du roi de Yougoslavie Alexandre I^{er} et de Louis Barthou le ministre français des Affaires étrangères, le 9 octobre précédent à Marseille⁷⁴. En 1935, la Drôme connaît une période de très mauvais temps : pluie « abondante », « incessante », « torrentielle », « diluvienne »... L'assistance est moins nombreuse... Les cortèges sont pressés, écourtés ou supprimés... La musique reste muette... On réduit la présence des enfants ; à Valence on les renvoie. Pour les discours, les récitations, les chants..., on se réfugie dans une salle de la mairie, de l'école, ou encore, à Montségur-sur-Lauzon au café⁷⁵ !

LES INFLEXIONS (LES ANNÉES 1930)

LE DISCOURS SUR LA PAIX

Vers 1925, les relations avec l'Allemagne s'apaisent et la paix est plus présente dans les discours : « [...] Apportons notre concours à toutes les œuvres justes pour la paix [...]. Faisons converger nos efforts vers cet idéal, à seule fin que, par tous les pays, ce désir de paix se réalise un jour. [...] Anciens combattants, [...] groupions-nous davantage [...] pour travailler à [...] réaliser la paix⁷⁶ [...] »

Vers 1930, à l'apogée du briandisme⁷⁷, de la foi dans la SDN et dans le rapprochement entre les peuples, on appelle au rassemblement jusque dans les villages drômois. Ainsi le maire de Pontaix, le 11 novembre 1929 : « [...] La SDN, Locarno, Thoiry, l'accord Briand-Kellog, les États-Unis d'Europe sont des Monuments de gloire pacifique, dus à tous nos frères d'armes... et à ceux de Pontaix ! » Il souhaite « l'union de tous les Français pour pouvoir espérer faire par la suite l'union de tous les hommes de la terre. » Et s'adressant aux enfants : « [...] Vous ne serez pas toujours du même avis. Alors [...] vous demanderez à des amis sages d'arbitrer vos différends. Mais ne vous battez pas ! Ne faites pas la guerre entre enfants. Cela ressemble trop, toujours, à la guerre des grands⁷⁸. » En 1931, le président de l'UMAC de La Roche-de-Glun invite à écouter la voix des morts « qui prêchent l'union et la paix. Paix entre nous dans notre village, Paix entre Français, prélude à la Paix

74 AC Romans, 1 I 6, télégramme du préfet, 9 nov. 1934. *Le Sud-Est*, 11 nov. 1934, p. 3, communiqué du maire de Valence.

75 Montségur, *Le Rescapé du Combat*, Éd. Montélimar, nov. 1935, p. 3.

76 *Le Bonhomme Jacquemart*, 14 nov. 1925, p. 1. Le président des Mutilés, Réformés et veuves de guerre de Romans.

77 Aristide Briand est ministre des Affaires étrangères sans interruption d'avril 1925 à janvier 1932, dans quatorze cabinets successifs.

78 *Le Journal de Die et de la Drôme*, 16 nov. 1929, p. 2. Le maire rappelle ici le traité de Locarno où l'Allemagne reconnaît ses frontières occidentales (16 oct. 1925) ; l'entrevue entre Briand et Stresemann, le ministre des Affaires étrangères allemand à Thoiry dans l'Ain (17 nov. 1926) ; le pacte Briand-Kellog, secrétaire d'État américain, condamnant la guerre, signé à Paris par quinze pays le 27 août 1928 et auxquels se joignent rapidement quarante-deux autres États ; le discours de Briand à la tribune de la SDN à Genève où il parle d'un « lien fédéral » à nouer en Europe (5 sept. 1929).

universelle⁷⁹. » On redoute la guerre future : le 11 novembre 1931, le maire de Mirabel-aux-Baronnies, « s'appuyant sur l'autorité des savants, montre quelles seraient actuellement les atrocités de la guerre chimique et combien il est urgent de rallier l'offensive de paix déclenchée par les héros que sont les anciens combattants⁸⁰ ».

Les mouvements pacifistes se développent et les « Congrès de la Paix », les meetings, les conférences se multiplient. Dans la Drôme, de nombreux groupements d'anciens combattants y participent, parfois même en organisent. Symboliquement, une conférence sur la paix et le désarmement est donnée le 11 novembre 1931 à Bourdeaux, après la cérémonie qui avait débuté à treize heures trente⁸¹. En 1931, pour le maire d'Oriol-en-Royans « si on sait imposer sa volonté de paix à ceux qui nous dirigent, soutenir la SDN, celle-ci deviendra définitivement le tribunal auguste qui règlera par le droit les conflits des nations⁸² », et le président des anciens combattants de Mirabel-aux-Baronnies « adresse un pressant appel pour que tous viennent joindre leurs efforts au leur en faveur du succès de la Conférence du désarmement, pour que de la réduction des effectifs de guerre [...] diminue l'une des menaces les plus immédiates pour la paix. En terminant, il convie chacun à procéder surtout au désarmement des esprits, gage certain de l'avènement d'une ère nouvelle de justice et de bonté⁸³ ». En effet, en février 1932, la Conférence mondiale du désarmement s'ouvre à Genève, sous l'égide de la SDN : « L'échec de la Conférence, c'est l'Europe divisée en deux camps chauffés à blanc, surarmés de plus en plus, avec pour issue logique et inévitable la guerre, plus horrible que jamais, et la fin d'une civilisation. Personne n'a le droit d'être indifférent à ces problèmes : chacun aura sa part de responsabilité dans les événements futurs et dans le sort de l'Europe et de l'Humanité⁸⁴. »

Pour agir, les anciens combattants ne peuvent que soutenir leur gouvernement engagé dans des négociations sur la paix, comme l'exprime le sous-préfet de Nyons à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 11 novembre 1932 : « Il a démontré que notre devoir était de poursuivre avec ténacité et avec foi notre effort en vue de l'établissement de la paix universelle, que rien ne pouvait ni ne devait décourager cet effort et qu'avec des chefs comme le Président Herriot et le ministre Paul-Boncour nous pouvions être assurés que la volonté pacifique de la France saurait s'exprimer avec

éclat⁸⁵. » En général, le discours est plus évasif : le maire de Saint-Rambert-d'Albon « demande à tous de garder son sang-froid, de ne pas désespérer et de faire confiance à ceux qui président à nos destinées et qui chaque jour luttent pour arracher un morceau de la Paix dont la conquête est devenue actuellement plus difficile que celle de faire la guerre⁸⁶. » Le discours ne change pas les années suivantes, alors que l'horizon s'assombrit...

Le point culminant de cet appel à la paix est atteint avec le « Serment de Verdun » repris devant un très grand nombre de monuments drômois le 11 novembre 1936 : « Parce que ceux qui reposent ici ou ailleurs ne sont entrés dans la Paix des morts que pour fonder la paix des vivants et parce qu'il nous serait sacrilège d'admettre désormais ce que les morts ont détesté, La Paix que nous devons à leur sacrifice, nous jurons de la sauvegarder et de la vouloir ! Je le jure ! » (Repris par l'assistance)⁸⁷.

LES MANIFESTES DES ANCIENS COMBATTANTS⁸⁸

Le 11 novembre 1931, pour la première fois, dans de très nombreuses communes, les anciens combattants ajoutent la lecture d'un *Manifeste* devant le monument. Il s'agit de la résolution adoptée le 21 juin précédent par la Confédération nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, exposant leur doctrine et montrant leur volonté d'exercer une sorte de magistère moral⁸⁹ : condamnation des ententes secrètes ; respect des traités, mais révisables après accord unanime ; respect de la SDN ; substitution du droit à la violence ; recours à l'arbitrage ; coercition contre les États agresseurs ; réduction des armements ; organisation de la vie économique et financière internationale ; action en direction de l'opinion publique, des anciens combattants des autres pays et des jeunes de toutes les nations.

Les *Manifestes* suivants émanent de l'UF qui domine très largement dans le département. Celui de 1932 rappelle que les anciens combattants « ont des droits sur la Nation », et que dans les difficultés financières de l'heure, ils acceptent de contribuer... en passant après les autres ! Ils veulent agir non pour « la fausse paix, [...] de l'isolement armé ou des alliances hostiles et surarmées ; non la trêve

79 *Le Rescapé du Combat*, nov. 1931, p. 2.

80 *Ibid.*, nov. 1931, p. 4.

81 *Ibid.*, nov. 1931, p. 2.

82 *La Volonté Socialiste*, 21 nov. 1931, p. 4.

83 *Le Rescapé du Combat*, nov. 1931, p. 4.

84 *Ibid.*, nov. 1931, p. 2. Sanson, vice-président de l'UF drômoise, le 11 novembre 1931 à Saint-Jean-en-Royans. Hélas, la Conférence échoue rapidement en raison des exigences allemandes, puis du départ du Japon et de l'Allemagne elle-même en 1933.

85 *Le Pontias*, 20 nov. 1932, p. 1. Il s'agit du troisième gouvernement Herriot (3 juin-14 déc. 1932). Joseph Paul-Boncour y est ministre de la Guerre.

86 *Le Rescapé du Combat*, nov. 1933, p. 1.

87 Dans la nuit du 12 au 13 juillet 1936, l'UF organise une manifestation impressionnante à Verdun. Les anciens combattants d'une dizaine de pays, dont l'Allemagne et les États-Unis, viennent se placer chacun devant une croix de l'immense nécropole de Douaumont illuminée et y déposer des fleurs. Après la sonnerie *Aux Morts*, une minute de silence est respectée dans le noir complet, puis le serment est prononcé, et la formule finale « Je le jure ! » reprise en plusieurs langues.

88 ADD, 39 J 12 et *Le Rescapé du Combat*.

89 Après des « États Généraux de la France meurtrie » à Versailles le 11 novembre 1927, les plus importantes associations d'anciens combattants constituent cette « Confédération », pour coordonner leurs efforts. Elle revendique 3,5 millions de membres.

entre deux guerres [...] ; non la paix d'angoisse de 1871 à 1914 ! [...] Il est temps, selon la juste prophétie de Briand, de "parler européen", de "penser européen" ». Ils attendent de la France un plan de sécurité et de désarmement, avec le concours des nations démocratiques. Défense des droits à l'intérieur, confiance à l'extérieur... : l'année 1932 est celle des espoirs, avec la Conférence du désarmement à Genève.

En 1933, l'UF rédige un nouveau *Manifeste*, mais les comptes rendus ne font pas état de sa lecture. Il est vrai qu'il est bien critique⁹⁰ !

Avec les scandales et la montée de l'extrême droite, les *Manifestes* de l'UF de 1934 et 1935 mettent l'accent sur la nécessité de la cohésion nationale pour défendre l'intérêt général. En 1934, les anciens combattants s'affirment républicains, partisans du « maintien de la paix civile et sociale [...] contre tous ceux qui tenteraient de mettre les libertés françaises en danger » ; ils attendent des réformes : « Il est temps que l'honnêteté soit partout remise dans la politique, dans la profession, dans les mœurs. » Ils demandent au peuple de « répudier les querelles stériles [...] et les déchirements intérieurs ». Le souffle des premiers *Manifestes* a disparu ! En 1935, les « hommes de la guerre » veulent conserver l'esprit du front pour « le maintien absolu de la paix civile et sociale » en barrant la route à la misère. Ils veulent aussi une paix organisée par une SDN européenne et mondiale. « Les Hommes qui ont fait la Marne, Verdun, la Somme et la Champagne, l'Yser et l'Artois et les Vosges et l'Orient, qui portent dans leur chair les meurtrissures de la guerre et dans leur cœur la foi invincible dans les destinées françaises vous crient : Rassemblement ! » Et ce mot « Rassemblement ! » est repris à la suite de cinq slogans qui terminent le *Manifeste*.

En 1936, alors que grandit la menace nazie, les anciens combattants comptent désormais sur leurs propres forces, sur celles de leurs camarades étrangers, même ennemis, pour conduire les opinions publiques vers « le désarmement moral », le désarmement des esprits, prélude au désarmement matériel⁹¹. C'est pourquoi, ce 11 novembre, ils optent pour le serment de Verdun du mois de juillet précédent.

Restant attachés à cette position, et jusqu'à la guerre, c'est encore le serment de Verdun qu'ils reprennent en 1937⁹².

90 Face à la crise, il demande au Parlement et au Gouvernement « d'agir promptement, fermement et justement » contre la fraude, les abus et le favoritisme, d'entreprendre une refonte fiscale, économique et administrative indispensable à la sécurité intérieure et extérieure du pays... On continue à croire en la SDN, même après le départ de l'Allemagne.

91 Cela traduit, hélas, la méconnaissance du phénomène totalitaire dans lequel la population est totalement contrainte.

92 L'année 1938 est abordée plus loin.

L'ARRIÈRE-PLAN POLITIQUE

À Romans, en 1923, l'ARAC se rend au cimetière à quatorze heures, après la commémoration du matin, et un délégué doit prendre la parole⁹³. En 1924, à Montélimar, des jeunes communistes déposent des bouquets de fleurs rouges avec des inscriptions rapidement enlevées : « À nos camarades morts pour une cause qui n'était pas la leur » et « À nos camarades, victimes du capital⁹⁴. » L'extrême droite est aussi visée. À Malissard, le maire s'oppose le 11 novembre 1928 au programme des « Jeunesses patriotes » récemment fondées⁹⁵ et en 1935, le maire de Buis-les-Baronnies fait retirer le ruban avec l'inscription suivante : « Les Croix de Feu et VN à leurs frères d'armes et à leurs aînés morts pour que la France vive⁹⁶. » Dans les années 1930, les pacifistes s'affichent davantage : à Romans, 300 personnes au monument de la mairie et au cimetière derrière des drapeaux rouges en 1933 puis en 1934⁹⁷.

Pour prévenir tout incident, les ministres de l'Intérieur et des Pensions demandent en 1936 que le cortège comprenne un seul drapeau, placé en tête et sans aucun emblème⁹⁸. Cela est respecté à Valence et Bourg-lès-Valence, avec un « drapeau national unique qui était, peut-être, l'origine de cette unité française à laquelle tant de Français aspirent et tendent, par des voies parfois éloignées⁹⁹ ». À Romans, le président de l'UNC écrit au maire pour dénoncer l'injure faite au drapeau, laissé dans son étui le jour de la fête des anciens combattants. Il décide de ne pas assister au défilé tout en laissant à ses membres entière liberté à ce sujet¹⁰⁰, et l'UNC dépose une gerbe au monument aux morts, après la manifestation officielle¹⁰¹. À Montélimar, le 10 novembre, suivant l'instruction du préfet, le maire prend un arrêté dans ce sens « afin d'écarter tout incident¹⁰² », et le lendemain, il fait saisir les drapeaux des associations au moment du rassemblement pour les déposer au commissariat. En signe de réprobation, les associations marchent cent cinquante mètres derrière le cortège, puis font retour vers le monument, seules. Ensuite, elles protestent auprès du préfet et du maire¹⁰³. À Crest et à Die, ces dispositions ne sont pas appliquées, semble-t-il : les anciens combattants défilent derrière le drapeau de

93 *Le Bonhomme Jacquemart*, 7 nov. 1923, p. 2. *Ibid.*, 10 nov. 1923, p. 2.

94 *Le Journal de Montélimar* et de la Drôme, 13 nov. 1924, p. 2.

95 AC Malissard, arrêté du maire, 6 nov. 1928. Voir aussi *Le Messager de Valence*, 15 nov. 1928, p. 2.

96 *Le Messager de Valence*, 24 nov. 1935, p. 3. Une autre inscription avait été retirée : « À nos camarades qui ont cru mourir pour que la France vive ».

97 *La Volonté socialiste*, 18 nov. 1933, p. 3. *Le Bonhomme Jacquemart*, 14 nov. 1934, p. 1.

98 ACCV, 1 I 12 et AC Romans/Bourg-de-Péage, 2 W 33, lettre du préfet, 9 nov. 1936. AC Romans, 1 I 6, avis du maire, 9 nov. 1936.

99 *Le Rescapé du Combat - Notre France*, déc. 1936, p. 3.

100 *L'Impartial de la Drôme*, 12 nov. 1936, p. 2.

101 *La Volonté Socialiste*, 21 nov. 1936, p. 4.

102 AC Montélimar, 2 D 7

103 *Le Journal de Montélimar et de la Drôme*, 14 nov. 1936, p. 2 et 3. *Ibid.*, 21 nov. 1936, p. 1.

leur association¹⁰⁴. En 1937 et 1938, les mêmes dispositions sont reconduites¹⁰⁵. En 1937, elles sont toujours respectées à Valence, et à Donzère pour la commémoration officielle du 1^{er} novembre¹⁰⁶. Elles sont toujours ignorées à Die¹⁰⁷. À Montélimar, en accord avec la municipalité, les drapeaux des anciens combattants sont rassemblés en tête du cortège.¹⁰⁸ En 1938, seule la commémoration de Valence suit les instructions ministérielles. À Crest, Donzère et Montélimar, après entente avec les municipalités, les drapeaux sont réunis en tête du cortège — suivis par les quatre présidents à Montélimar — précédant, en signe d'union, tous les groupements d'anciens combattants fraternellement unis¹⁰⁹.

1938 — LE 20^e ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

Pour donner à la commémoration un éclat particulier, un *Comité des Cérémonies du XX^e anniversaire de l'Armistice* organise une manifestation « sous le signe de la flamme perpétuelle qui brûle sur la tombe du Soldat inconnu ». Le 1^{er} novembre, une torchère est allumée au monument aux morts du chef-lieu de chaque département (et dans les colonies) pour y brûler pendant treize jours. Le 10 novembre, un flambeau allumé à cette flamme est conduit à Paris pour participer à plusieurs manifestations. Le 11 novembre à vingt-trois heures, tous les flambeaux sont éteints puis rallumés à la flamme de la tombe du Soldat inconnu. Dans la soirée du 12 novembre, ce « feu sacré » regagne le département. Le lendemain, 13 novembre, la torchère entretenue depuis le 1^{er} novembre au monument est éteinte puis rallumée avec la flamme de l'Arc de Triomphe. Elle est définitivement éteinte dans la nuit¹¹⁰.

Dans la Drôme, l'anniversaire de l'Armistice s'est déroulé « avec plus d'éclat que les années précédentes ». À Valence, on ajoute un défilé de troupes à pied devant le Monument aux morts puis, place Championnet, une revue et une importante présentation de matériel par les unités de la garnison¹¹¹. À Montélimar, la revue des troupes fait

son retour après trois années d'absence¹¹². À Nyons, du 10 novembre 20 heures jusqu'à l'arrivée du cortège le lendemain à 11 heures, et par tranche d'une heure, trois anciens poilus montent la garde devant le monument aux morts¹¹³. Plus modestement, à Grignan, après la cérémonie au monument, le cortège se reforme pour un tour de ville inédit¹¹⁴.

Les discours devant le monument, et surtout pendant les banquets, reviennent sur l'angoisse ressentie en septembre avant la conférence de Munich et sur la victoire inespérée de la paix¹¹⁵, obtenue, dit-on, grâce au rassemblement des anciens combattants et de l'opinion publique, ainsi qu'aux qualités des négociateurs, le président Daladier en premier. Ils concluent que l'union est plus que jamais nécessaire. Dans de très nombreuses communes, on donne lecture du nouveau *Manifeste* de l'UF, une exhortation à l'union et au sursaut derrière les anciens combattants : « Nous ne sommes pas seulement les héritiers des morts pour célébrer leurs hauts faits et honorer leur mémoire, mais pour parachever leur œuvre, et transmettre à nos successeurs une France intacte et sûre de ses lendemains. » Ainsi s'achève la dernière commémoration du temps de paix !

104 Crest, *Le Rescapé du Combat - Notre France*, janv. 1937. Die, *Le Journal de Die et de la Drôme*, 14 nov. 1936, p. 1.

105 AC Romans/Bourg-de-Péage, 2 W 33, lettre du préfet, 5 nov. 1937. AC Romans, 1 I 6, lettre du préfet, 3 nov. 1938.

106 *Le Journal de Montélimar et de la Drôme*, 30 oct. 1937, p. 4.

107 *Le Journal de Die et de la Drôme*, 13 nov. 1937, p. 2.

108 *Le Journal de Montélimar et de la Drôme*, 6 nov. 1937, p. 2. *Ibid.*, 13 nov. 1937, p. 3.

109 Crest, *Le Crestois*, 5 nov. 1938, p. 2 ; *Ibid.*, 19 nov. 1938, p. 2. ; *Le Journal de la Drôme*, 17 nov. 1938, p. 3. Donzère, *Le Journal de Montélimar et de la Drôme*, 22 oct. 1938, p. 4. Montélimar, *Ibid.*, 19 nov. 1938, p. 2.

110 ACCV, 1 I 12, Coupures de presse du *Nouvelliste* et de *La Dépêche dauphinoise* du 12 novembre. 2^e RTT : matériel de campagne, section de mitrailleuses, canons antichars et chenillettes d'infanterie. 504^e RCC : 25 chars de combat, précédés de neuf motocyclistes militaires. 184^e RAL : 2 batteries de 4 canons de 155 court-tractés.

112 *Le Journal de Montélimar et de la Drôme*, 19 nov. 1938, p. 2.

113 *Le Pontias*, 30 oct. 1938, p. 1. *Ibid.*, 20 nov. 1938, p. 1.

114 *Le Journal de Montélimar et de la Drôme*, 5 nov. 1938, p. 4.

115 Les 29 et 30 septembre, à Munich, Chamberlain, Daladier et Mussolini cèdent aux exigences d'Hitler qui récupère la région des Sudètes en Tchécoslovaquie, en l'absence de cette dernière.

CONCLUSION – 1939, 1940...

En septembre 1939, la France rentre dans la « drôle de guerre » et le 11 Novembre cesse d'être chômé. Il conserve son caractère de commémoration et de recueillement, mais sans aucune solennité : nombre de cortèges disparaissent¹¹⁶ ...

L'année suivante, dans la France vaincue, la commémoration est souvent avancée au dimanche 10 novembre. Les rares comptes rendus témoignent de changements : l'organisation est maintenant prise en mains par la Légion française des Combattants en cours de formation et regroupant autoritairement toutes les anciennes associations ; ensuite, l'hommage s'adresse aussi aux morts de 1870-1871 et de 1940 ; enfin, les autorités religieuses sont présentes, comme M^{gr} Pic, l'évêque du diocèse, devant le monument aux morts de Valence¹¹⁷. Surtout les mots sont nouveaux, comme ceux du président de la Légion et du maire à Bourg-de-Péage¹¹⁸. On commence par une déploration : chaque Français est comptable de la défaite, provoquée par la désunion, la haine, la décadence morale, les querelles entre les groupements d'anciens combattants... et on implore le pardon des grands morts glorieux dont on a ignoré l'exemple et les conseils. Heureusement, « un homme a surgi, le vainqueur de Verdun, chargé d'ans et de gloire. (Il) a pris sur lui le redoutable fardeau de notre défaite. Geste sublime, sans précédent peut-être ». On doit croire encore en l'avenir du pays grâce à son prestige personnel : en effet, en le rencontrant récemment à Montoire, Hitler a reconnu la souveraineté de la France. « Suivons-le, quoi qu'il arrive ! » On est assurément dans un nouveau régime !

À partir du 11 novembre 1944, la commémoration englobe les victimes de nouveaux conflits, de nouvelles formes d'engagement et de nouvelles horreurs, jusqu'en 2012 où cette date devient la commémoration unique des morts de toutes les guerres. Au total, c'est seulement pendant dix-sept années, de 1922 à 1938, que les poilus ont pu célébrer « leur » fête. ●

116 *La Dépêche dauphinoise*, 16 nov. 1939, p. 2. À Châtillon-en-Diois, les enfants quittent la classe à onze heures pour se rendre devant le Monument.

117 Pour ces deux années, les informations proviennent presque exclusivement de *La Dépêche dauphinoise*.

118 AC Romans/Bourg-de-Péage, 2 W 33.

LES MÉDAILLONS ÉMAILLÉS DE SAINT-VALLIER : MÉMOIRE PRÉSERVÉE DE LA GRANDE GUERRE

Après la mise en ligne d'archives publiques d'un accès jusqu'alors resté confidentiel, les quatre années des commémorations du centenaire de la Grande Guerre auront été riches en matière de recherches sur cette période de l'histoire, en France et dans le département de la Drôme.

À Saint-Vallier notamment, les deux sources traditionnelles de noms gravés sur le monument aux morts et les plaques de l'église m'ont incité à mener une étude complète, estimant le nombre des mobilisés en août 1914, recensant plus de 200 soldats décédés durant ou des suites du conflit et pour chacun d'entre eux, retraçant les principales étapes de leur vie et de leur parcours militaire.

Toutefois, une troisième source existe à la mairie, plus restreinte, plus intrigante, plus émouvante : un ensemble de 52 médaillons commémoratifs émaillés offrant 59 patronymes et photographies de soldats.

Alors, même si l'étude aura permis l'inscription du nom d'un soldat oublié sur le monument aux morts de la commune, ces quatre années auront surtout été l'occasion de redécouvrir un patrimoine méconnu, dont nous nous proposons d'expliquer l'origine et de montrer l'importance en suivant les étapes de sa restauration.



Les médaillons au cimetière de Saint-Vallier en 2005.
(© A. Coustaury)

LE TEMPS DU SOUVENIR ET LES OBJETS COMMÉMORATIFS DE SOLDATS

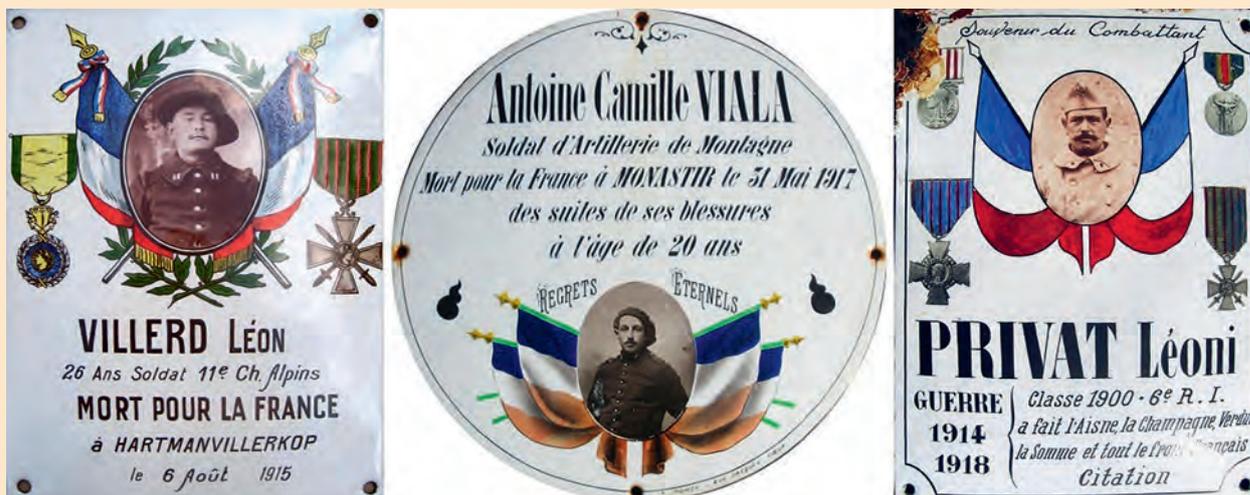
Sans insister sur le bilan humain catastrophique de la Grande Guerre, revenons entre 1919 et 1923, de la démobilisation des soldats aux derniers jugements en disparition par les tribunaux civils. C'est une période durant laquelle l'horreur des pertes stupéfie la Nation et les monuments aux morts fleurissent dans presque toutes les communes de France : le début du « temps du souvenir ».

Les familles ont alors du mal à faire leur deuil. Même pour celles dont les services de l'armée ont retrouvé le corps d'un proche, un choix difficile se présente encore : le faire inhumer en nécropole nationale parmi ceux de ses camarades d'infortune ou le faire rapatrier par chemin de fer en cimetière civil pour reposer parmi les siens... C'est un choix dont les conséquences sont nombreuses et encore visibles de nos jours, mais que penser des familles dont le corps d'un défunt a disparu durant les vicissitudes des combats ? Comment peuvent-elles préserver son souvenir et honorer sa mémoire dans la communauté ?

Les objets commémoratifs de soldats de 1914-1918 constituent ainsi un palliatif au vide laissé par ces hommes. Ces objets se rattachent à l'art funéraire, un art qui existe depuis toujours et s'est considérablement développé au XIX^e siècle dans toute la France, englobant les objets en lien avec la mort et le défunt, généralement destinés à orner leurs dernières demeures¹. Mais ces objets commémoratifs constituent une classe nouvelle à part, différente de celles des croix, des vases, des tableaux ou des vitraux d'église. En effet, ils sont pour la première fois censés distinguer et individualiser le soldat décédé afin d'en commémorer le souvenir, voire en glorifier la perte à l'instar de la création en 1915 de la mention « Mort pour la France ».

1 FERRER (Jean-Marc) et GRANDCOING (Philippe), « Des funéraires de porcelaine », in *L'art de la plaque funéraire en porcelaine à Limoges au XIX^e siècle*, Culture et Patrimoine en Limousin, mars 2000.

Généralement fabriqués en émail sur porcelaine ou sur métal, souvent de forme ovale, ronde ou rectangulaire, ils sont la plupart du temps ornés du nom et du prénom du soldat sous un portrait en buste, et indiquent des informations comme le lieu, la date et l'âge au décès. Destinés en premier lieu à orner les tombes des cimetières, ils sont parfois regroupés en «tableaux d'honneur» offerts aux municipalités à l'inauguration du monument aux morts, ou exposés dans les églises par devoir de mémoire, plus rarement conservés à l'abri au domicile des familles.



Exemples d'objets commémoratifs de soldats.
 (© J.-C. Thivolle, J.-P. Soustelle)

LES MÉDAILLONS DE SAINT-VALLIER

Au tout début des années 1920 apparaît en France un véritable «marché de la commémoration». Des catalogues et dépliants publicitaires circulent chez les entrepreneurs en pompes funèbres, pour les particuliers qui désirent orner leurs caveaux ou les municipalités qui veulent un monument aux morts «clé en main», avec dans la région la possibilité de réserver quelques obus inertes au parc d'artillerie d'Orange.

Malheureusement, peu de documents ont été retrouvés concernant les objets commémoratifs de soldats. On en voit sur le catalogue Manufrance de 1922 qui propose des cœurs émaillés avec ou sans croix sur le dessus, ou sur le catalogue de la maison Louton à Limoges montrant des plaques rectangulaires en porcelaine avec une multitude d'options décoratives et notamment la possibilité d'y faire inscrire quelques lignes de texte en guise d'épithaphe.

Mais aucun document n'a été trouvé sur les médaillons de Saint-Vallier puisque le monument aux morts n'a été érigé qu'au début des années 1970, incorporant tardivement les plaques de marbre des deux conflits mondiaux précédemment fixées dans l'escalier de la mairie, ou chez les particuliers qui n'ont pas conservé de bon de commande ou de facture après avoir probablement fait don de ces objets à la municipalité.

Ce que l'on sait sur leur histoire relève de la tradition orale : jusqu'en 2014, les médaillons représentant des soldats décédés durant la Grande Guerre étaient fixés sur deux plaques en inox en haut du cimetière, de part et d'autre de la stèle de 1874. Les cérémonies du 11 Novembre ont donc toujours commencé en ce lieu pour reprendre à la mairie, après déplacement du cortège, puis devant le monument aux morts de la place Gagnère après son érection.

Néanmoins, ces médaillons appartiennent indubitablement à la catégorie des objets commémoratifs de soldats, en émail sur acier bombé d'environ un millimètre d'épaisseur. L'ensemble comprend 46 ovales dédiés à un seul individu et six plaques rectangulaires à plusieurs.

Comme il est évident que le style du graphisme est le même sur l'ensemble des objets, ils proviennent donc d'un seul fabricant. Toutefois, on recense quatre tailles différentes parmi les 46 ovales : trois ovales «petits» (6 x 9 cm), 36 ovales «moyens» (9 x 12 cm), quatre ovales «ronds» (11 x 13 cm) et trois ovales «grands» (13 x 18 cm). Et parmi les six plaques rectangulaires, cinq sont des plaques « doubles » (11 x 13 cm) dédiées à deux frères d'une même famille, tandis qu'une seule qualifiée de « triple » (18 x 13 cm) montre deux frères et un beau-frère. Le nombre total de soldats représentés s'élève ainsi à 59.

En consultant quelques catalogues retrouvés pour les objets en porcelaine, ces six tailles et formats suggèrent par analogie des différences notables de prix entre les objets. Et même si toutes les photographies sont en sépia au lieu de noir et blanc, option parfois proposée par les fabricants, une telle hétérogénéité plaide clairement en la faveur de commandes individuelles faites par les familles en fonction de leurs ressources, plutôt que d'une initiative de la municipalité qui aurait probablement retenu un format unique, comme c'est le cas dans d'autres villes.

Dans leur moitié supérieure, les ovales incorporent systématiquement une photographie du soldat flanquée de part et d'autre (à une exception près) de deux décorations militaires : une Croix de guerre à gauche, une médaille militaire ou une Légion d'honneur à droite. En ce qui concerne les plaques rectangulaires, les zones consacrées aux soldats sont réparties horizontalement et séparées par des traits verticaux, le manque d'espace en largeur ne permettant pas de représenter de décoration. Cependant, des inscriptions en arc de cercle sont placées sous le liseré noir de chaque portrait afin d'en mentionner l'attribution, ou celle d'une citation

Dans la moitié inférieure, les informations mentionnées sont le nom et le prénom du soldat, écrits en caractères gras sous l'axe horizontal médian et les trous de fixation. Viennent en dessous le grade et le dernier régiment d'appartenance, la mention « Mort pour la France » écrite en toutes lettres (non forcément obtenue par les réformés durant la guerre ou ceux qui sont décédés peu après), le lieu du décès, la date, puis l'âge atteint. Ces informations sont précieuses malgré la mise en ligne des fiches individuelles de décès car elles ont permis d'identifier avec certitude quelques soldats au patronyme répandu.

Mais rien ne peut remplacer l'émotion procurée par la vue des photographies. Il faut d'ailleurs rappeler que si leur reproduction sur émail ou porcelaine est un procédé connu et maîtrisé depuis la fin du XIX^e siècle, son usage dans l'art funéraire est peu courant à l'époque et a véritablement pris son essor avec l'apparition des objets commémoratifs de soldats.

Encore faut-il que les familles possèdent une photographie du soldat décédé pour l'envoyer au fabricant. L'armée n'en a pas forcément puisqu'elle se contente alors d'une description littérale et sommaire des principaux traits physiologiques dans ses fiches d'états signalétiques. Les jeunes de moins de 20 ans ne figurent pas non plus sur une photographie de conscrits, ainsi que ceux qui n'ont pas accompli leur service militaire durant lequel des clichés sont souvent pris en uniforme.

Mais les familles qui peuvent financer un médaillon au début des années 1920 ne sont pas sans ressources et toutes celles de Saint-Vallier ont pu joindre un exemplaire

à leur commande, ce qui n'est pas toujours le cas puisqu'on voit parfois des fleurs ou des couronnes mortuaires dessinées à la place. Alors, qu'elles soient prises en tenue civile ou militaire, ces photographies ornant les médaillons constituent un véritable « bijou de patrimoine », difficile à préserver et impossible à restaurer.



Quelques médaillons avant restauration en 2014.
(© J.-P. Soustelle)

ÉTAT DES MÉDAILLONS AVANT LE CENTENAIRE

Fin 2013, à l'approche des cérémonies de commémoration du centenaire de la Grande Guerre, les médaillons de Saint-Vallier sont dans un état « [...] mauvais, voire préoccupant pour une dizaine d'entre eux² ». Les facteurs de dégradations potentiels sont multiples et principalement dus à une exposition non protégée, mais leur cumul est particulièrement visible sur cet ensemble.

Exposés en haut du cimetière et orientés plein ouest, ils sont alors fixés par des vis métalliques sur deux plaques en inox depuis au moins 30 ans, en permanence soumis aux intempéries extérieures. L'arrière du médaillon fait office de réservoir à une petite quantité d'eau de pluie et la nature différente des métaux placés en milieu aqueux légèrement acide entraîne un phénomène de corrosion chimique, une pile électrique naturelle qui ronge lentement et sûrement le métal le plus sensible, celui des médaillons. Outre l'apparition de lichens sur le bas et la face arrière de certains, en plus de l'exposition directe au rayonnement solaire, cette corrosion couplée aux fortes variations de température fait éclater l'émail, voire disparaître le métal autour des trous de fixation. Un support en acier inoxydable et un séjour en extérieur, s'ils ont l'avantage d'être des choix pratiques et peu coûteux, se révèlent malheureusement néfastes sur le long terme pour de tels objets.

² GIRALT (Gaëlle), *Rapport d'intervention de conservation restauration*, mai 2016.



Exemples de dégradations subies.
 (© J.-P. Soustelle)

On constate également une pollution significative des faces avant dont la blancheur a disparu en périphérie sous une couche brune masquant le texte, et dont l'éclat d'origine est remplacé au centre par une teinte jaunâtre. Nul doute que la pollution atmosphérique d'un siècle d'industrie lourde a laissé ses dépôts de sulfures en vallée du Rhône, et que l'érosion éolienne des particules de sable a également contribué avec la pluie à l'effacement partiel du lettrage.

Enfin, quelques dégradations restent imputables à l'homme, que ce soit par la présence d'un trait de surligneur en travers d'une des photographies ou des rayures probablement dues au toucher sur des objets exposés à hauteur d'homme, sans parler des percages de nouveaux trous de fixation effectués sans précaution après corrosion des originaux.

Inutile donc de se risquer fin 2013 à un pronostic sur le destin de ces médaillons, le verdict est sans appel : des mesures doivent être prises d'urgence pour les tirer de l'indifférence dans laquelle ils sont restés trop longtemps.

INITIATIVES ET PROJETS

La municipalité de Saint-Vallier, propriétaire de cette collection d'objets commémoratifs, décide d'agir peu avant le début des cérémonies du centenaire. Les services de la Conservation du Patrimoine de la Drôme sont alors mis en relation avec elle pour envisager les possibilités susceptibles de sauver ces médaillons afin de pouvoir les exposer dans des conditions garantissant leur préservation.

Première initiative salubre au début de l'année 2014, les deux plaques du cimetière sont enfin mises à l'abri dans les ateliers municipaux.

Vient alors l'idée de faire fabriquer deux nouveaux panneaux émaillés en remplacement, montrant deux photographies d'ensemble des médaillons. Mais l'aspect général trop dégradé des objets implique de les redessiner en

retrouvant d'abord toutes les photographies d'origine des soldats. Devant l'absence de résultat en la matière, le projet est abandonné.

Une autre idée consiste ensuite à faire fabriquer deux plaques en émail également destinées au cimetière, listant les informations concernant tous les soldats inscrits sur le monument aux morts et les plaques de l'église. Ce projet permettrait d'honorer l'ensemble des soldats décédés de la commune et de s'affranchir du problème posé par les photographies. De format vertical (70 x 100 cm), deux prototypes graphiques sont réalisés par mes soins. Toutefois, après devis de fabrication, le projet est abandonné en raison du coût et du double emploi avec le monument aux morts. En outre, quoi qu'il y ait en remplacement des médaillons, la question de leur devenir reste en suspens et la décision de consacrer l'intégralité du budget à leur restauration est finalement prise, avec celle d'une exposition en intérieur.

Les objectifs du projet se précisent progressivement : l'idée d'une « conservation curative » est retenue pour l'ensemble du lot afin de stabiliser le métal des objets et de lui éviter des dégradations supplémentaires. Puis vient celle d'une « restauration minimale » pour un petit nombre d'entre eux moins détériorés, afin de combler les lacunes de métal et d'émail et de restaurer leur blancheur d'origine, sans retoucher les photographies jugées trop fragiles et complexes à restituer. Une restauration partielle du lettrage est également programmée afin d'améliorer la lisibilité des informations, mais restreinte aux seuls noms et prénoms pour des raisons de coût. Enfin, une « restauration préventive » est également envisagée pour l'ensemble sous la forme d'une liste de recommandations à adopter envers les objets.

Une fois les objectifs définis, il convient de préciser les modalités des opérations de conservation curative et de restauration minimale. Pour les premières, il s'agit de nettoyer les médaillons en les débarrassant des couches

de pollutions, des poussières, lichens et autres éléments organiques ou minéraux. Pour les secondes, il s'agit d'ajouter des produits modernes remplaçant l'émail et le métal aux endroits altérés afin de redonner aux objets un aspect d'origine, sans nécessiter de nouvelles cuissons qui pourraient les détruire.

En outre, conformément à la notion de «restauration réversible» adoptée en France, il est obligatoire d'utiliser des produits qui n'altèrent pas les objets et peuvent être enlevés sans contrainte, dans l'éventualité où d'autres techniques soient trouvées à l'avenir, réversibles et plus performantes.

Enfin, qui dit restauration minimale dit sélection des médaillons les moins dégradés. Malheureusement, malgré l'abandon des projets de remplacement des deux plaques du cimetière, les contraintes budgétaires restreignent leur nombre à une petite dizaine seulement.

LES ÉVALUATIONS QUALITÉ

Lorsqu'on envisage une sélection parmi plusieurs objets, il convient d'en déterminer les critères. En effet, une sélection «à l'œil nu» reste envisageable pour un petit nombre, mais guère pour un lot de 52. Le premier critère retenu est donc celui de l'état général de la face avant, évalué par la présence ou non de lacunes. Ensuite, tous les portraits étant nets et de qualité à l'origine, le deuxième critère met en avant leur qualité de conservation, évaluée par la présence ou non d'éclats dégradant leur aspect. Enfin, le troisième concerne la lisibilité des lettres du texte, incluant celles du patronyme qui doit être restauré.

Après l'adoption des critères, il convient de trouver des méthodes d'évaluation opérationnelles et des outils adaptés. En ce qui concerne la lisibilité, il suffit de compter le nombre de lettres déchiffrables sur chaque médaillon, puis de le comparer au nombre total de lettres d'une inscription d'origine facilement reconstituée grâce aux fiches du site «Mémoire des Hommes». Le rapport des deux valeurs donne alors un pourcentage aisément convertible en note de lisibilité.

Pour les évaluations d'état général et de qualité du portrait, une méthode développée par mes soins repose sur la retouche de photographie avec un logiciel standard, puis le décompte des pixels dans les images retouchées par un logiciel dédié. Ainsi faut-il «marquer» ou «remplir» avec deux couleurs spécifiques les pixels des zones vides et des parties abîmées sur deux copies d'évaluation, avant de comptabiliser les pixels «intacts» et «détruits» qui fournissent deux notes. La note totale est obtenue en y ajoutant celle de la lisibilité, puis un tri permet le classement général.

Le choix définitif des médaillons retenus pour restauration a donc été fonction du budget et du classement après évaluations qualité, mais il a également tenu compte d'un dernier critère imposé par la Conservation du Patrimoine, celui de restaurer au moins un médaillon de chaque type à condition qu'il ne soit pas trop dégradé. Une première liste de dix médaillons est donc proposée en mai 2014, mais neuf sont finalement retenus à la mi-juillet, comprenant six ovales «moyens», un ovale «grand», une plaque rectangulaire «double» et l'unique plaque rectangulaire «triple». Les ovales «petits» et «ronds» n'ont donc pas eu d'exemplaire sélectionné pour des raisons de dégradations trop avancées et de contraintes budgétaires.



Évaluations qualité.
[© J.-P. Soustelle]

LA RESTAURATION DES MÉDAILLONS DE SAINT-VALLIER

Courant 2015, les travaux de conservation et de restauration sont confiés à M^{me} Gaëlle Giralt, restauratrice agréée par les Musées de France et spécialiste en objets archéologiques métal et céramique. Début avril, trois médaillons sont apportés par mes soins à son atelier de Lyon, afin de procéder par avance à des essais de nettoyage.



Essais de nettoyage, 2015.
[© G. Giralt]



Exemples de médaillons avant et après restauration, 2014 et 2018.
 (© J.-P. Soustelle)

Après devis et accord fin mai, les 49 autres encore vissés sur les deux plaques inox lui sont confiés pour démontage, et les opérations comprenant deux lots de travaux principaux durent un an.

Le premier lot concerne une conservation curative pour 43 médaillons. L'objectif est de stopper tout processus de dégradation, pour stabiliser et consolider les matériaux abîmés : la restauratrice procède au nettoyage des deux faces puis à un dégraissage par alcool avec séchage.

Le deuxième lot est celui de la restauration des neuf médaillons sélectionnés, dont l'objectif est de redonner une valeur commémorative aux objets : la restauratrice commence par traiter les faces arrière avec un nettoyage de surface puis y applique deux couches protectrices de vernis et de cire. Le traitement des faces avant commence par un nettoyage plus délicat et une dépollution de surface, puis continue avec le comblement des lacunes à la résine époxy et se termine par la restitution du lettrage et des liserés de bordures à la main.

Enfin, la conservation préventive consiste en une série de recommandations remises avec le rapport final à la municipalité afin de garantir une conservation et une présentation des objets dans des conditions optimales.

Les deux préconisations principales sont de ne plus exposer les médaillons au rayonnement solaire direct et de les conserver en intérieur à l'abri de l'humidité.

Mais il faut rappeler que toute restauration menée actuellement devant être réversible, il a fallu de très nombreux essais et de très longues recherches avant de trouver des produits adaptés comme de l'enduit vinylique ultrafin, de la cire micro cristalline, des résines ou des peintures ayant des solubilités différentes pour pouvoir éventuellement enlever la couche de surface sans altérer la couche support en dessous. Les opérations délicates ont également requis des outils de précision comme le scalpel et le micro aspirateur, une brosse douce ou de la gomme sur micro tour pour le nettoyage, de la plume bambou et du papier japon pour la restitution du lettrage.

Il s'agit donc d'un travail réfléchi, lent et méticuleux, réalisé par une personne qualifiée sur des objets fragilisés qu'il convient de ne plus traiter en dépit du bon sens.

Sans entrer dans les détails financiers, le budget municipal s'est élevé à 6 000 € environ, comprenant deux mécénats de l'O.N.A.C. et du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes. La restauratrice a remis l'ensemble des médaillons

à la fin du mois de mai 2016 et ils ont été placés dans une vitrine du premier étage de la mairie. L'inauguration a eu lieu le 11 Novembre suivant et les objets sont désormais présentés au public dans des conditions dignes de leur intérêt.

Le bilan de leur restauration est donc positif à l'issue des cérémonies du centenaire car ils sont désormais conservés à l'abri des intempéries, un sur six ayant même retrouvé un aspect d'origine, constituant un bel exemple de mémoire préservée de la Grande Guerre et retrouvant ainsi l'importance qui leur revient dans le patrimoine de la commune.



Médillons virtuels, avec photographie d'origine du soldat pour les 2 ovales. (© J.-P. Soustelle)

LA FABRICATION DE MÉDAILLONS VIRTUELS

En attendant la restauration des médillons, il m'a paru intéressant début 2016 d'essayer de reconstituer leur aspect à l'état neuf. L'objectif est alors de dessiner sur ordinateur l'ensemble des objets, ce qui semble relativement facile avec un logiciel de dessin standard et une collection personnelle de photographies.

La méthodologie est simple, mais il faut avant tout créer un fond générique « email » pour chacun des six types de plaques auquel on ajoute un effet d'ombrage pour simuler le relief bombé, puis dans lequel on découpe virtuellement des trous de fixation aux bons emplacements.

Pour chaque médillon, on superpose des objets graphiques sur celui du fond d'email, en commençant par la photographie en semi-transparence qui sera utilisée pour dimensionner et placer les suivants comme avec un calque. Viennent alors le liséré noir de bordure extérieure, les médailles militaires dont on a choisi les exemplaires les plus nets parmi la collection, puis la photographie du soldat extraite de celle du médillon ou de l'exemplaire d'origine lorsqu'il a été retrouvé (5 cas sur 52). Viennent ensuite les lignes de lettrage avec des choix et des ajustements très délicats pour les polices de caractères, leur taille et

leur largeur. Enfin, il suffit de supprimer la photographie semi-transparente et le « médillon virtuel » est prêt.

Ainsi est-il possible avec un peu de patience de dessiner l'ensemble des 52 médillons virtuels de Saint-Vallier, mais quelle est l'utilité d'une telle collection ? Comme nous l'avons mentionné, elle peut servir à retrouver un aspect d'origine individuel et global qu'aucune restauration ne pourra jamais obtenir. Mais plus prosaïquement, elle a également permis d'établir le plan de placement des médillons dans la vitrine de la mairie. En effet, il est facile de vérifier par ordinateur que l'espace disponible est suffisant en déplaçant les objets virtuels sur un plan aux dimensions appropriées, puis d'essayer différentes répartitions possibles par types de plaques ou par ordre alphabétique, sans manipuler des objets réels fragiles. Une fois la répartition adoptée et le plan dessiné, il suffit de relever les cotes et le placement réel peut être entrepris.

Un tableau correspondant au plan de placement a également été dessiné afin d'indiquer les noms des soldats et de retranscrire les informations parfois peu lisibles sur les médillons. Il est aujourd'hui accroché pour les visiteurs, à côté de la vitrine.

LA FABRICATION D'UN MÉDAILLON RÉEL

Une fois un médaillon virtuel dessiné, il est tentant de pousser l'expérience plus avant en faisant fabriquer le médaillon réel correspondant. L'expérience a été initiée début 2018 en hommage à un membre de ma famille, jeune soldat de 19 ans, disparu durant les combats de septembre 1916 dans la Somme. Le format retenu a été celui de l'ovale « moyen » de 9 x 12 cm, avec photographie sépia et éléments graphiques identiques à ceux de Saint-Vallier. Le choix du fabricant s'est porté sur la société « Rochetaillée Émail » à Saint-Barthélémy-de-Vals, qui a accepté de fournir des précisions sur le procédé de fabrication retranscrit ici dans ses grandes lignes.

La pièce bombée est en acier de 1,5 mm d'épaisseur. Un pistolage d'émail « de masse » coloré a été appliqué sur les deux faces pour constituer une « couche d'accroche » liant l'émail au métal. La pièce a ensuite été séchée avant une première cuisson de quelques minutes vers 800°C. Après refroidissement, un second pistolage d'émail gris (la couche de « couverte ») a été réalisé sur la face avant bombée, séchée et cuite de nouveau vers 800°C. L'émail gris vitrifié est ressorti blanc.

En ce qui concerne le graphisme, la complexité de la photographie, des écritures, des liserés et de la forme bombée ont nécessité l'emploi d'une pièce appelée « chromo », réalisée par une imprimante à jet d'émail à partir de l'image du médaillon virtuel. Ce « chromo » a été trempé dans l'eau et appliqué sur la surface émaillée comme par décalcomanie, avec une raclette qui a permis de chasser l'air et l'eau résiduels. L'ensemble a ensuite été séché avant passage au four pendant quelques minutes pour une dernière cuisson à plus de 700°C.

Initiée en février, l'expérience s'est terminée début décembre, le délai d'attente étant dû à la commande auprès d'un sous-traitant d'une plaque bombée très difficile à obtenir de nos jours. Fondamentalement, le procédé de fabrication est similaire à celui des années 1920, mais la fabrication du « chromo » a considérablement simplifié la réalisation d'un graphisme nécessitant autrefois plusieurs opérations manuelles et cuissons successives.



Médaillon virtuel et médaillon réel, décembre 2018.

(© J.-P. Soustelle)

CONCLUSION

Un parallèle intéressant peut être mené avec l'ensemble des 37 médaillons exposés aujourd'hui au cimetière de Pierrelatte, car leur graphisme montre qu'ils proviennent du même fabricant que ceux de Saint-Vallier et leurs conditions de conservation sont restées très similaires jusqu'en 2014.

Ces médaillons sont en effet vissés sur une plaque d'acier standard et exposés en extérieur. La corrosion y est omniprésente, mais un examen attentif montre qu'elle est un peu moins prononcée qu'à Saint-Vallier puisque la plaque support a cette fois subi une part de l'oxydation. Toutefois, ne faisant encore l'objet d'aucun projet de conservation, sans évoquer une restauration, leur devenir reste incertain dans les prochaines années.

On peut ainsi plaider en faveur des objets commémoratifs de soldats car c'est une part de la mémoire de la Grande Guerre qui est menacée, et les mettre à l'abri serait déjà aller dans la bonne direction. Mais il revient aux propriétaires de faire le premier pas et d'adopter les mesures qui conviennent, qu'il s'agisse de municipalités ou de particuliers.

Fort des études conduites et des expériences menées entre 2014 et 2018, il est indéniable que notre regard sur ces objets doit changer : témoins discrets et magnifiques de tant de drames oubliés, décorés à la main par d'infatigables ouvriers, ils sont une composante véritable d'un patrimoine qui devrait être préservé car beaucoup d'entre eux ont déjà disparu, volés pour les brocantes, broyés sous les pelleteuses, ou simplement rongés par le temps de l'oubli. ●



Vitrine murale à la mairie de Saint-Vallier, décembre 2018.
(© J.-P. Soustelle)

Achévé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie Despesse à Valence,
novembre 2020.

© **CDH 14-18**, novembre 2020

Depuis 2012, le Comité départemental pour l'histoire de la Grande Guerre (CDH 14-18) travaille à mieux faire connaître la période de la Grande Guerre dans la Drôme en associant amateurs passionnés d'histoire et chercheurs. Après la parution des actes du colloque de 2014, *La Drôme et la Grande Guerre, un département du front de l'arrière*, le CDH 14-18 poursuit sa réflexion sur les conséquences de la guerre à partir de sources d'archives inédites. La présente publication reprend les textes des conférences organisées dans tout le département en automne 2018, dans le cadre du 100^e anniversaire de l'Armistice.

DÉPÔT LÉGAL : NOVEMBRE 2020

N° ISBN : 978-2-9574933-0-2

